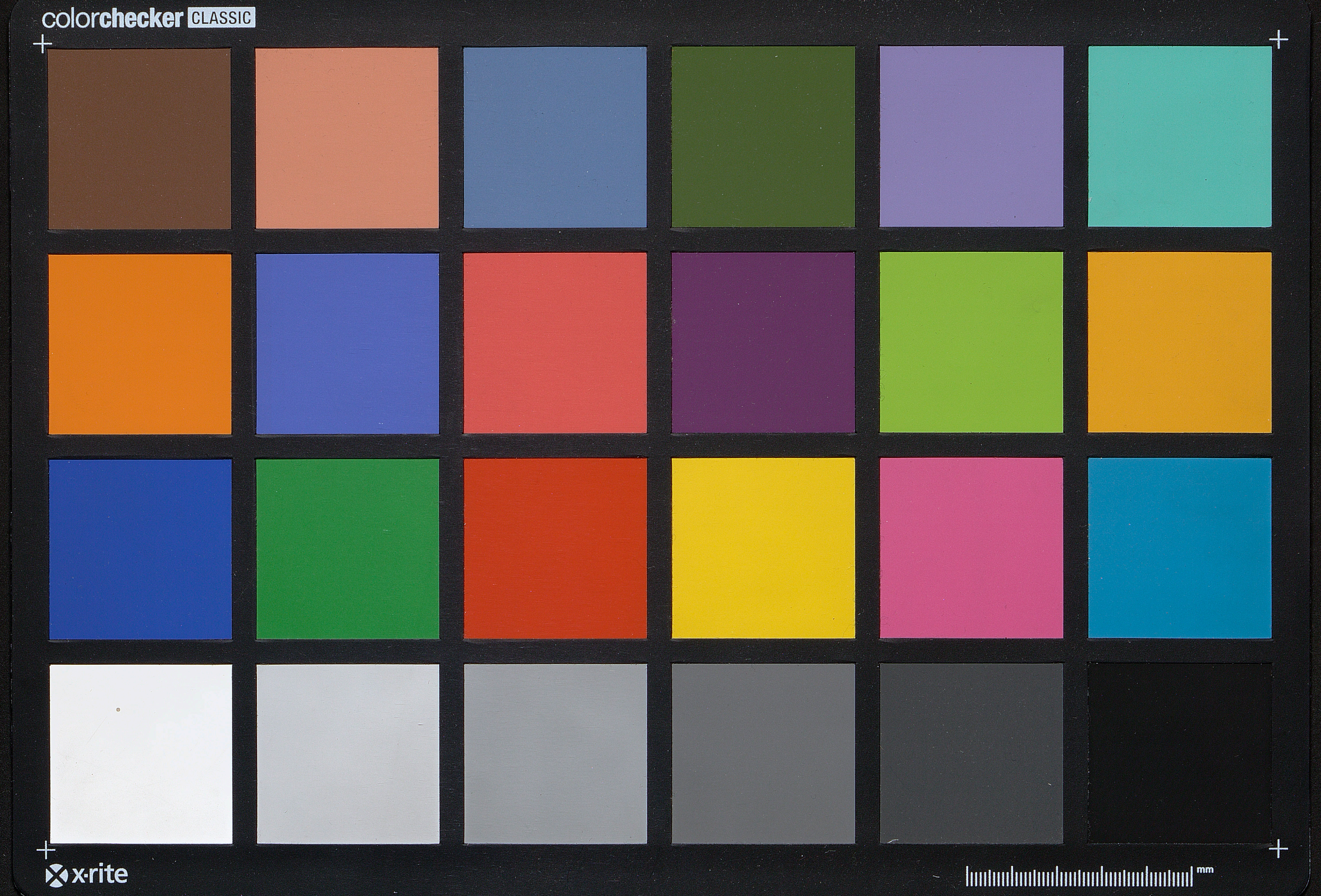

colorchecker CLASSIC
x-rite
mm

Notes (sans titre ni date)
ayant servi à un cours de littérature grecque

Poésie lyrique — Pindare — Bacchylide — Simonide.
Elégiaques.
Dithyrambe
Poétesses
Poésies philosophiques.
Période attique — plan de leçons.
Division en périodes.

1er grand développement lyrique d'<u>Archiloque</u> à Alcée et Sappho – 700 – 600

2e – – – – de <u>Stésichore</u>, Ibycus, Anacréon, <u>Simonide</u> à Pindare et Bacchylide – 600 – 450.

Pindare et Bacchylide (500 – 450) renvoyés à la 2e Période

<u>Simonide</u> représente à lui seul, sur la limite du VIe et du Ve siècle, tout le développement poétique antérieur à lui – il est à la fois élégiaque, iambographe et mélique – poète gnomique et lyrique, comme naturalisé à Athènes, et devenu par les Athéniens un chantre national, il prélude à la poésie dramatique et annonce le siècle de Périclès –

Pour le bien apprécier, et pour compléter en même temps l'histoire de la poésie élégiaque que nous avons interrompue après Tyrtée, il faut remonter jusqu'au commencement du VIe siècle et au grand législateur d'Athènes, Solon, qui fut à la fois, dans les temps d'Athéniens et de patriotisme, homme d'État et poète du premier ordre –

Mais Solon, contemporain d'Alcée, de Sappho, de Stésichore, quoique plus jeune, s'annonce de loin l'alliance des genres, des éléments poétiques divers, dont le couronnement était réservé pour l'achèvement de cette grande et dernière combinaison du <u>drame</u>, dont nous avons déjà parlé; du drame qui renouvelle la vieille épopée en l'animant du souffle de l'<u>action</u> et lui associant la sagesse des sentences (la poésie gnomique), les iambes (dialogue) et surtout les chants du chœur, lui-même mélancoliques comme l'élégie et passionnés ou sublimes comme l'ode –

Mais voyons, avant tout, comment l'élégie était devenue sentencieuse et mélancolique avec Solon lui-même et Mimnerme, ses contemporains, avec Xénophane Théognis, Phocylide et Simonide – Quant aux iambes, nous les avons déjà poursuivis jusqu'à la fin du VIe siècle (Hipponax et Ananius); mais les retrouverons, chez Solon et chez Simonide, au service de cette même double poésie pratique et sentimentale, de cette morale publique ou individuelle, qui est le fond de ce que nous appelons la <u>poésie gnomique</u> –

412

Pindare Vers 500, école Eolo-Béotienne de poésie lyrique, rivale de l'ancienne école Eolienne de Lesbos — Celle-ci, Pindare, qui joint à bien d'autres écoles, à la tour dorienne surtout et à l'ionienne — Myrtis et Corinne, Lasos et Simonide contribuèrent à le former — venu au milieu d'eux et après eux, qui brûlèrent et disparurent. — Contemporain d'Eschyle — appartient à l'époque de transition et à la première partie de la 2e Période — point culminant de la poésie lyrique — Pindare, [illegible], chant dramatique —

Né à Thèbes

ou plutôt près, à Cynoscéphales — Du moins les pères en étaient originaires —

D. la 1re a. de la LXVe Ol.		520 av. J.C.
Corsini, F. A. 3e a.		
Boeckh	3e a. LXIVe —	522 —
pendant la fête des jeux Pythiques		légende ?

1er Pythique son 1er ouvr. composé à 20 ans.

Sources de la biographie de Pindare : 4 petits [illegible]

1. Πινδάρου γένος — D. un ms. de Breslau, et publié par Schneider — à la suite de son édit. des Thériaques de Nicandre, Leipz. 1816. [illegible] à la tradition critique des Alexandrins —

2. art. Π. d. Suidas — 11e au 12e S. [illegible]

3. Vers 1310 [illegible] schol. de P. par Th. Magister & en tête Π. γένος διαφωνεῖν παρὰ Θ. τ. Μ. — [illegible]

4. [illegible] in Comm. s. Pind. πρόλογος τῶν Πινδαρικῶν παρεκβολῶν — 1160 — [illegible] inéd. d'Eustathe & publié par Tafel — Francf. a. M. 1832, 4°. Biogr. [illegible] importantes — [illegible]

[illegible]

Pindare lui-même

[illegible] über Pind. Leben u. Schriften. Strasb. 1774. v. J. G. Schneider — [illegible] l'auteur.

Son père diversement nommé

Scopelinos [illegible] Δαΐφαντος Πάγωνδας
(Σκοπελῖνος)

Sa mère Kléodike (Κλεοδίκη ou Κλειδίκη)

Parmi l'[illegible] Myrto (Μυρτώ)

Son père, célèbre musicien et [illegible] lui apprirent la musique.

Myrtis et Corinne, Lasos et Simonide le formèrent à la poésie (Elien. V. H. XIII, 25 ; Pausan. Boeot. XXII, 3)

Diverses légendes significatives sur son enfance & sa première jeunesse.

[illegible] (récit analogue sur Stésichore)

Variantes — Elien. V. H. XII, 45 — Philostr. Imag. 12 — Pausan. IX, Boeot. 23.

4r

Ses paroles ornées comme par l'art[illegible] – trop d'imagination – trop de la poésie – fragm. ap. Plutarch. de gl. Ath. et Julian. Epist. Demosth.

Ouvrage, on sait peu de choses sur sa vie

peu ou point mêlé aux événements politiques – témoin de tous les grands événements de l'État, mais sans prendre part – chantre de la Grèce [illegible] – ami de la paix et des études [illegible] par dessus tout.

? [illegible] Apollon [illegible] chaque fois, il se rendait à Delphes pour la fête des Pythiques, et y entonnait le Péan – Cf. Pausan. X, 24. – Siège en fer de Pind. à Delphes –

Son 1er ouvrage, 1re Pythique, composé à l'âge de 20 ans –

Amende de mille drachmes pour avoir fait l'éloge d'Athènes – Dédommagé par les Athéniens – Sa statue d'airain devant le portique royal

ἰοστέφανοι Schol. Aristoph. Acharn. 673

αἱ τε λιπαραὶ καὶ ἀοίδιμοι Ἑλλάδος ἔρεισμα, Ἀθᾶναι

Dith. Fr. 4. λιπ. καὶ ἀοιδ. Ἑλλ. ἔρ. κλειναὶ Ἀθᾶναι Schol. Aristoph. Nub. 299.

Début de la 7e Pythique, en l'honneur de Mégaclès l'Alcméonide

Κάλλιστον αἱ μεγαλοπόλιες Ἀθᾶναι προοίμιον.

Conseil qu'il donna aux Thébains, au sujet de la guerre des Perses – par amour de la paix. – Polyb. IV, 31 – Cf. fragm. plenius ap. Stob. LVIII Grot. Pindar. Hyporch. III, p. 84-85. (pendant l'expédition des Perses)

La plus grande partie de sa vie passée à la cour d'Hiéron souvent chanté dans ses vers (1re Ol. 1re, 2e, 3e Pythique)

[illegible] Τὸ κοινόν τις ἀστῶν ἐν εὐδίᾳ καταθεὶς –

[illegible] – ἐρευνασάτω μεγαλάνορος ἡσυχίας

τὸ φαιδρὸν φάος, – στάσιν ἀπὸ πραπίδος

ἐπίκοτον ἀνελών, πενίας δότειραν,

ἐχθρὰν κουροτρόφον.

Viellard aimé des Dieux et des hommes, à l'âge de plus de 80

80 ans – [illegible] de 90 ans, il s'endormit au théâtre de Thèbes(?) sur le sein de son favori Théoxène, en [illegible] de cette scène! [illegible] et [illegible] de Pindare, qui mourut la [illegible] année, non à Thèbes, mais à Argos [illegible] – ses deux filles Πρωτομάχη et Εὐμητις ramenèrent son corps à Thèbes

Sa femme Timoxena

On dit qu'il laissa un fils et deux filles

Il se serait [illegible] à l'Ol. 86, 2 (435), ou [illegible] l'Ol. 83. [illegible] la 3e a. de la LXXXe Ol. [illegible] – Boeckh. LXXXIIe Ol. 3e a. – 442 av. J.C.

fragm. qui lui est adressé, ap. Athen. XIII, 27.

[illegible]

Idée que Pindare nous donne de lui-même, complétée par les témoignages et les éloges des anciens –

Enfant, sa naissance célébrée par les nymphes et les dieux — Ael. et Philostr. –

Jeune homme (il fut le favori des Muses) avec l'assistance des Dieux, il cultiva le jardin brillant des Grâces, sillonna leur guéret et leur champ d'Aphro-dite aux yeux bleus — Ol. IX, 38 – ἐξαίρετον Χαρίτων νέμονται κᾶπον· κεῖναι γὰρ ὤπασαν τὰ τέρπν'. Pyth. VI, 1 sqq. ἀκούσατ'· ἦ γὰρ ἑλικώπιδος Ἀφροδίτας ἄρουραν ἢ Χαρίτων ἀναπολίζομεν.

Élève inspiré
Assis sur le char des Muses, de la flamme de ses chants, des doux fruits de son génie il décora et illumina les actions des Dieux immortels, l'impérissable mérite de la vertu, les hauts-faits des héros, la gloire des vainqueurs dans les jeux et celle de maintes villes grecques –

Ol. IX, 120 sq. εἴην εὑρησιεπὴς ἀναγεῖσθαι πρόσφορος ἐν Μοισᾶν δίφρῳ· 33 – μαλεραῖς ἐπιφλέγων ἀοιδαῖς – VII, 14, 15 – γλυκὺν καρπὸν φρενός –
Pyth. III, 203. ἁ δ' ἀρετὰ κλειναῖς ἀοιδαῖς χρονία τελέθει –
– I, 181 sqq. ὀπιθόμβροτον αὔχημα δόξας – οἶον ἀποιχομένων ἀνδρῶν δίαιταν μανύει καὶ λογίοις καὶ ἀοιδοῖς.
Ol. XIV, 7 sqq. Χάριτες … σὺν γὰρ ὑμῖν τὰ τερπνὰ καὶ τὰ γλυκέα γίνεται πάντα βροτοῖς, εἰ καλός, εἴ τις ἀγλαὸς ἀνήρ.

3 Aussi fut-il cher aux Dieux comme aux hommes

égal des Dieux –
Pan lui-même répéta ses chants – Pindare le remercie de la chanson qu'il connaissait ainsi: Πάν, Πάν, Ἀρκαδίας μεδέων, καὶ σεμνῶν ἀδύτων φύλαξ.

Pausan. Boeot. 23 – (Cérès ?) Proserpine l'inspira après un hymne du poète + – πότνια θεσμοφόρε χρυσάνιον

Apollon déclara par la bouche de la Pythie que la moitié des dons apportés à son temple par la Grèce entière devait lui appartenir

Pausan. Boeot. 23.
[illegible] – Pausan. [illegible] Delphes [illegible] en l'honneur d'Apollon appelait Pind. … Π. ὁ μουσοποιὸς παρίτω πρὸς τὸ δεῖπνον τῷ θεῷ – [illegible] –

Il lui accorda, selon la prière, le plus beau des présents que la divinité puisse faire à l'homme, une mort prompte et belle.

Plutarch. Consol. ad Apollon.
+ [illegible] Pausan. Ibid. [illegible] –

C. Les tribus et les villes se disputaient l'honneur d'être chantées par Pindare

Les Rhodiens suspendirent en lettres d'or dans un temple le chant de victoire où il avait célébré leur île

la 7e Olymp. en l'honneur de Diagoras
Cf. Pausan. IX, 16 – [illegible] –

5v

Rien qu'il n'ait point échappé à la jalousie de ses rivaux, de Simonide et de Bacchylide, par ex.,

il fut entouré de gloire pendant sa vie et après sa mort

il compta pour amis des rois et des princes, les plus illustres de l'époque

Hiéron de Syracuse

Arcésilas de Cyrène (4e et 5e Pythique)

Alexandre, fils d'Amyntas, roi de Macédoine – 1 fragm. dans Pl. de vict. Olymp. en son honneur – Heyne, III, p. 10, 11 –

Un monument lui fut élevé dans l'hippodrome à Thèbes

La maison où vécut Pindare épargnée par les Lacéd. et par Alexandre – [illegible] [illegible] la pr.

Πινδάρου τοῦ μουσοποιοῦ τὴν στέγην μὴ καίετε.

ap. Dion. Chrysost. de regno –

Distinctions accordées aux descendants de Pindare – les ruines de cette demeure vues par Pausan. près de la rivière Dircé –

Une seule voix dans l'antiquité sur Pindare comme sur Homère

σοφώτατος, θεῖος, μέγας, μεγαλοφωνότατος Platon
Élien.

Denys d'Halicarn. De vet. script. cens. V, 5 –

Ζηλωτὸς δὲ ϗ Πίνδαρος ὀνομάτων ϗ νοημάτων εἵνεκα ϗ μεγαλοπρεπείας ϗ τόνου ϗ περιουσίας ϗ κατασκευῆς ϗ δυνάμεως ϗ πικρίας μετὰ ἡδονῆς ϗ πυκνότητος ϗ σεμνότητος ϗ γνωμολογίας ϗ ἐνεργείας ϗ σχηματισμῶν ϗ ἠθοποιίας ϗ αὐξήσεως ϗ δεινώσεως. μάλιστα δὲ τῶν εἰς σωφροσύνην ϗ εὐσέβειαν ϗ μεγαλοπρέπειαν ἠθῶν.

Quintil. X, 1 – Novem lyricorum longe Pindarus princeps spiritu, magnificentia, sententiis, figuris, beatissima rerum verborumque copia et quodam velut eloquentiae flumine, propter quae Horatius nemini credit eum imitabilem.

Son éloge le plus développé et le plus magnifique p. Horace, Carm. IV, 2, 1–25.

Des [traits] nombreux et [...] dans le langage d'un poète, parlant pour ceux qui savent comprendre, mais pour la foule, il est besoin d'être expliqué.	Ol. II, 83 sqq. πολλά μοι ὑπ' ἀγκῶνος ὠκέα βέλη ἔνδον ἐντὶ φαρέτρας φωνάεντα συνετοῖσιν· ἐς δὲ τὸ πὰν ἑρμηνέων χατίζει.
Il cultiva toutes les formes de la poésie lyrique & sut les plier à tous les tons, depuis les chants les plus sublimes jusqu'aux joyeux accents du festin bachique — jusqu'à la chanson érotique — 17 genres de compositions	# fragm. ex Athen. ap. Heyn. t. III, p. 18-27 17 livres en genres, selon le Π. γένος du ms. de Breslau & Suidas — accord seulement sur le nombre — selon Boeckh, sur la division d'Aristophane, la 2e celle d'Aristarque — (Pind. ed. Boeckh, t. II, p. 603 sqq.)
Les hymnes et les péans au premier rang parmi ceux de l'antiquité —	fragm. ap. Heyn. t. III, p. 48-63. ~~[illegible]~~ (il ne reste que peu de chose : un fragment d'un Péan, de Stobée & Clém. d'Alexandrie) ~~[illegible]~~
Les Dithyrambes	Heyn. t. III, p. 66-75. Fragment remarquable de l'un d'eux, de Denys d'H. de Comp. verb. II, p. 41 Hudson.
Prosodia, Hyporchèmes+, Parthenia	Heyn. p. 43-47, 38-42, 27-30.
Threnodies	Heyn. p. 36-38. (plus. fragm. importants) princip. ap. Plutarch. de Consol. ad Apollon.
Encomia.	
Scolia #	2 fragmens considérables & fort intéressans.
Εἰς ἥλιον ἐκλείποντα	+ fragment considérable, conservé par Denys d'Halicarnasse de Demosth. t. II, p. 273 parmi les hyporchèmes, chez Boissonade
De tout cela, il ne reste que des fragmens & un grand nombre d'autres incertains.	102 chez Boissonade

Nous sommes plus heureux pour les Ἐπινίκια, quoique une partie de ces Chants de victoire eux-mêmes ait péri, à quelques fragmens près –

Du moins nous en avons conservé un assez grand nombre entiers, au moyen desquels il nous est permis de comprendre le génie de Pindare et d'apprécier la ~~grandeur~~ incomparable de sa poésie –

Distribués par les Alexandrins, notamment Aristophane de Byzance, en quatre livres

1. 14 Olympiques Ὀλυμπιονῖκαι (ὕμνοι)

2. 12 Pythiques Πυθιο –

περίοδος, l'ensemble des 4 ἐπινίκ. Thom. Mag.

4. 8 Isthmiques –

3. 11 Néméennes

44

Plusieurs, comme le 2e Isthmique, paraissent n'appartenir point à une seule victoire,
quelques-unes, comme la 9e Néméenne, ont trait à une toute autre victoire que celle qu'indiquerait le titre, et semblent appartenir aux Encomia – (Vict. de Chromius [illegible])
D'autres, telle que la 11e N., célèbrent l'inauguration d'un magistrat – rapportée par quelques anciens aux Παροίνια – (à Aristagoras, prytane de Ténédos –

Célébrations diverses dans lesquelles les chants furent récités avec accompagnement de la lyre et avec une sorte de représentation dramatique.

G. Hermann (fr.), Introduct. à la traduction de Pindare —

plusieurs sur le lieu même du combat

par exemple le vainqueur en procession d'un temple à l'autre de la Grèce, à son retour dans sa patrie

à la fête de l'anniversaire de la victoire

Ode d'Anapète qui ... jour

plusieurs de ces odes adressées aux vainqueurs longtemps après la victoire

10e Ol. ... ; 2e pythique à Hiéron?

composées à la prière des vainqueurs qui en sont l'objet

Odes de la 2e Isthmique à ...

et payées par eux

le dialecte dorique ?

Sur le dialecte de Pindare,

dans la forme strophique de la strophe, l'antistr. & l'ép. (τριάς)
excepté la 12e pythique, la 7e isthmique, la 2e et la 4e Ném. (4 stroph. & ép. de 8 vers) (7 de 12 vers) (de 5 vers ...)
4e pythique, 6 str. de 9 vers — 14e Ol. 2 str. de 12 v.
4e Néméenne, 12 str. de 8 vers (Ov. de Boeckh & Dissen) —

Sur les mètres de Pindare
G. Herm. Comm. de Metris Pindari — IIIe v. de l'éd. de Heyne —
A. Boeckh, über die Versmaasse des Pindaros, Mus. der Alterthumsw. vol. II, St. 2.
Vol. de Pind. de Boeckh —

7r

La lecture et l'étude de ces admirables chants justifie pleinement le rang attribué à Pindare entre les lyriques, par les anciens.

Nul poète lyrique ni dans l'antiquité ni dans les temps modernes -

il est dans son genre de poésie ce qu'Homère et les grands tragiques dans le leur.

Tous les trésors de la mythologie et de l'histoire, les beautés naturelles, les avantages divers des pays et des villes, les hauts faits des aïeux, employés par le poète avec un art merveilleux et un enthousiasme vraiment lyrique pour relever les vainqueurs qu'il célèbre

les moindres détails généralisés, les personnages les plus vulgaires idéalisés par d'heureux rapprochements, par des allusions pleines d'intérêt et de grandeur, par des pensées sublimes jetées à pleines mains -

— le mouvement et l'expression, le style, en un mot, non moins remarquable que le fond

essor audacieux de l'imagination du poète - absence de transitions et de liaisons au moins apparentes -

— Ses écrits; epici carminis onera lyra sustinens grands tableaux épiques traités épisodiquement à la mode, mais traités dans le ton lyrique

toujours varié, toujours nouveau dans l'uniformité du sujet. abondance et fécondité inépuisable -

— sa poésie empreinte d'une gravité sublime - éminemment religieuse et mystique

Pindare ne fut point étranger aux systèmes de Pythagore et d'Empédocle — relig. plus avancée que celle de ses prédécesseurs.

plein de sentiment (d'une tendresse pieuse surtout), d'idées et d'images. tient les mérites des grands poètes épiques, des lyriques les mieux inspirés, et des gnomiques les plus consommés dans la sagesse pratique - participe en même temps de la haute sagesse, de la science divine des poètes mystiques et philosophes

à qui ferait-il donc, si nous pouvions le juger d'après l'ensemble de ses œuvres si diverses ?

Total et idéal de soi

Sentences de Pindare recueillies - (Gnomologia Pindarica de Neander -

Caractère gnomique et lyrique tout ensemble.

Critiques d'Eustathe II. § 34 et de Boeckh et modernes

Ton épique, rappel d'Homère et des temps mythiques

4e pythique, expédition des Argonautes - 6e, histoire d'Evadné et d'Iamos - 7e Ol. hist. de Rhodes - 8e, hist. d'Éaque -

Caractère religieux et philosophique

Grave, même en parlant de l'amour - Scolie à Théoxène - Début de la 8e Néméenne -

Description de l'île des bienheureux - 2e Ol. 128-136.

Pindaro illud peculiare est, animos hominum inopinato, benedicta aliqua audacius, velut virgula divina percutere - Bale de Vert. de Langue. Sc. VIII, 1.

Poëta sublimis, cum quadam novitate ingenii & motibus in laetitia deorum - Id. de Vit. et moribus.

Q. Welcker Zusätze zu Verm. Schrift. Vorrede, 16 b. der Uebers. Longin.

gr. h. d. Ins. [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] 2 [illegible] de Diod. de la 9. [illegible]

Thom. M. v. 1310 — Dem. Triclin. v. 1340

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] de la [illegible] d'[illegible] — [illegible] d'[illegible] [illegible]

[illegible] de dialecto [illegible] [illegible] [illegible] de la [illegible].

[illegible] [illegible] de [illegible] — jusqu'en 1808 [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible]. (Ensem. §§ 8)
[illegible] de [illegible] [illegible]

en 1809 — Hermann de dialecto Pindari — extrait de la gr. de Matthiae —

Edi. ant. & mod.

[illegible] gr. [illegible] [illegible] [illegible] — [illegible] [illegible] [illegible]. de l'antiq.
les scholies, [illegible] [illegible] — de div. auteurs — la Moschop. réd. de Th. Magister — édit. de Triclin. [illegible] [illegible] — [illegible] [illegible] [illegible]

8v

fragm. d. Limerick – Bonnae in V. Lat. A. Jtr XXIII, 438 – ant. fragm. [illegible] Spicil. I, p. 160.

[illegible] — Excerpt. de Tefl

[illegible]

[illegible] Urbium S. [illegible] – [illegible] de Glor. [illegible]

[illegible] Evl. Dem.

Bacchylide de Céos

Neveu (ἀδελφιδοῦς) de Simonide

florissait vers la LXXXII ol. 450 av. J.C.

un des plus célèbres lyriques de son temps.

disputa le prix à Simonide, son oncle, & à Pindare

ses poésies, comme celles du dernier, en dialecte dorique.

non moins variées

9v

Brachyphile — d'Esther en lieu 102

f. de Milon — Meilon — Medon

Hiéroclès, les compilateurs, les lexicographes — l. gl. [illegible] [illegible]

[illegible] — les 1ers savants, [illegible] les savants

ἀδεσπότως

[illegible] v. 470 — Sidon 480 — Mais Héron m. en 466

comme Pindare et Simonide, mais d'Héron [illegible] se lever

Ol. V. II. IV, 11 ſ

Schol. Pind. Ol. I

Défense d'Héron [illegible] B.

Réalité [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ?

[illegible] [illegible] C. B. et Sim. Ol. II !

opposée [illegible] [illegible] 1re Ol.

[illegible] de [illegible]
[illegible] Pattison —

[illegible]

[illegible]

[illegible] — [illegible]

Hymnen

Prosodien

Paean

Dithyramben — [illegible] II, 3

Epinikia

Hyporchem —

Parthenia

Erotika

[illegible] Fragmenten

[illegible] [illegible] [illegible] 83, 5.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Rev. 83

[illegible] [illegible] Auffassung mit vielen Fehlern in der Ausführung

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

[illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] — [illegible] XV, [illegible] — XI, p. 500

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Rev. [illegible]
[illegible] [illegible] — [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

10v

[illegible] [illegible] [illegible] Compilation – [illegible]

[illegible] [illegible] – [illegible] – [illegible] –

18 [illegible] [illegible] – Orsanck [illegible] 8.5, 1454 –

[illegible] – [illegible] [illegible] 8.1, 1 – 278

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Orsanck

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] –

Febr.

[illegible]

Grand nombre de fragmens dans divers auteurs, & particulièrement chez Stobée

Deux caractères : profondeur des pensées et majesté de langage — unis à une clarté tout ionique —

Hymne à la paix dans Stobée, Floril. tit. LV, ed. Grot. p. 109-111.

Dithyrambe conservé par Athénée, II, 1.

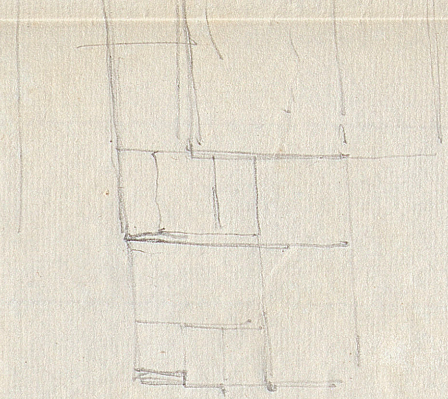
11v

rapports [illegible] du développement [illegible] de la [illegible]
[illegible] dernier [illegible]
de la Grèce [illegible] [illegible]
[illegible] — [illegible]
3 [illegible] la différence de leur génie [illegible]
et du génie de leurs [illegible] respectives

Simonide et Pindare appartiennent à la 1re époque
520-470 — Bacchylide est la transition
de la 1re à la 2e — plus rapproché des tragiques
et plus attique — 470 et suiv. — on le fait fleurir
entre vers la 72e Ol. 450 —
Ces 3 poètes, tous lyriques, de l'art fort dorien —
toutefois le caractère [illegible] domine chez Simonide
et Bacchylide, et tend de plus en plus à l'atticisme
et l'[illegible] — Le caractère éolo-dorien chez
Pindare, dernier grand représentant de la muse lyrique —
Bacchylide [illegible] [illegible], qui se [illegible] par
le dithyrambe même, [illegible] plus haut développement

[illegible] chez Pindare [illegible] le caractère de la poésie
[illegible] Euripide et [illegible]
les [illegible] — [illegible]

12v



1588. 7
1188. 40
34. 30.
570. 75
3386. 52

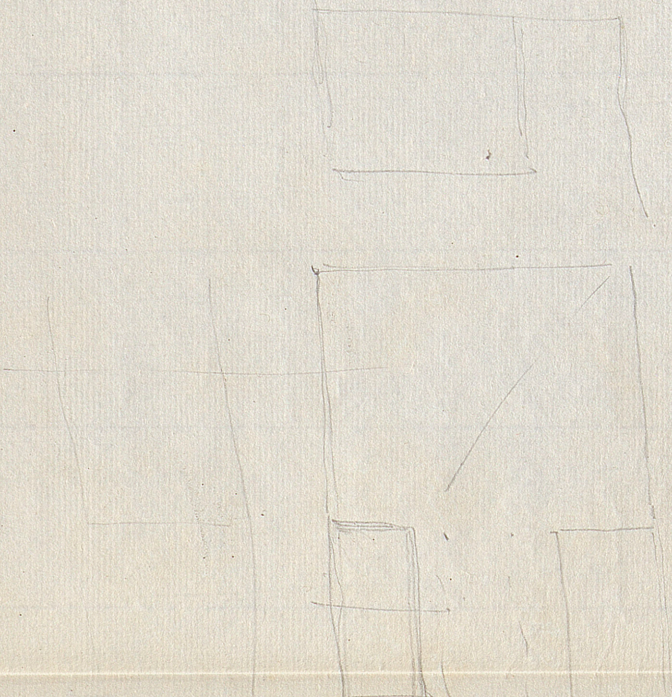
131

Université

de France.

Ecole Normale.

Plans du Coll. de Passy —



[illegible] le dithyrambe
[illegible], de plus [illegible]
[illegible] de la [illegible]

Cette [illegible] de la poésie [illegible] les plus
voisins de la poésie dramatique, celle qui [illegible]
[illegible] les premiers dithyrambes

Tragédie lyrique τραγικοὶ χοροί
Le dithyrambe depuis la fin du 6e siècle
et dans le cours du 5e, [illegible]
[illegible] à la [illegible] comme un
[illegible] dans la poésie

Aussi [illegible]-t-il un [illegible] spécial comme
[illegible] de l'[illegible]

Il devint dès lors [illegible] Arion
de Méthymne, Lesbos, [illegible] 630
[illegible] de [illegible] comme [illegible] spécial [illegible]
Dorien ? par [illegible] de Milet ([illegible]) [illegible]

[illegible]

** Simonides v. Keos

Myrtis

Corinna

Pindar

Bacchylides

Dithyramb.-Dichter

Kallias?

Praxilla + Ariphron

Telesilla

Timotheos

Philoxenos + Likymnios

Telestes

338 Nomos-Kitharoid [illegible]

[illegible] (364) Melanippides?

Pigres

[illegible]

× Timotheos

Hegemon

Hom. Gedicht?

** Panyasis

** Ion v. Chios

Antimachos v. Kolophon.

Epimenides

Orpheus

** [illegible]

Critias

Deinolochos?

Polyzelos?

Pratinas

[illegible]

Epicharmos

Chionides

Magnes

Ekphantides

Bion

Euphorion

Xenokles

Karkinos

Kratinos Krates

Telekleides

[illegible]

[illegible]

Ion v. Chios

[illegible]

360 [illegible]

[illegible]

14r

33 f – [illegible]

[illegible]

323 [illegible]

[illegible]

[illegible]

Les 9 poétesses lyriques

Entre Sappho et Erinne, qui appartiennent à la 1re Période,

et la 2e

Myrtis d'Anthédon, qui eut pour disciples Corinne et Pindare

Télésilla

Praxilla

Hors de cette Période,

Myro de Byzance

Nossis, peut-être Ol. CXVI

Anyte, de Tégée en Arcadie—
[illegible], Ol. CXX, [illegible] Ol. [illegible]—
[illegible] [illegible]—

15v

Dithyrambe, porté à son plus haut point de perfection dans la 2e période, y [illegible] en outre [illegible] que sous cette forme, le déclin de la poésie lyrique -

Consacré à Bacchus et destiné à célébrer sa naissance - appelé par Platon Διονύσου γένεσις, Leg. IV, 700 B, St.

Son nom, comme celui du dieu, sans [illegible] et qui a [illegible] fréquemment interrogé (voir Platon, Welcker etc.)

Étymol. gr. du nom de Dithyrambe
διὰ θύρας ἀμείβειν
autre, il fut nourri le dieu, διθυρίτης
[illegible] de [illegible] ἱ λῦθι ῥάμμα - Et. Magn. [illegible] Chaerom. [illegible]
[illegible], δίλιθα δίθυρον

διθύραμβος Procl. Chrestom. ibid.

Welcker Nachtrag z. Aeschyl. Tril. p. 191 sq. n. 27. Διθύραμβος p. διθύραμος, comme διιπετής [illegible] (Athen. II, 39)

forme analogue à la dern. ἴαμβος (Schol. IV, 101, 104 [illegible]) et θρίαμβος, autre surnom de Dionysos (Arr. I, 30) et nom d'un hymne ainsi que d'une procession en son honneur, peut-être de ἄειν

La longue δι-, venu du rhythme trochaïque primitif du Dithyrambe (de même Διόνυσος p. Διόνυσος) aussi bien que le renforcement de l'antispastique αμβ

Seul il participe du caractère de son dieu, le dieu libre par excell.
le plus passionné
de tous les genres de la poésie lyrique, le plus libre, le plus dégagé de la mesure, le plus diversifié et le plus riche.

Le plus rapproché de la tragédie, qui dut lui avoir pris naissance, selon Aristote, Poet. c. 4.

Le plus inspiré et le plus extraordinaire, mais aussi le plus périlleux.

Cette [illegible] du Dithyrambe, [illegible] de l'inspiration, de l'enflure et du vide

Comparaison intéressante du Dithyr. et du Nome (consacré à Apollon) chez Proclus, Chrestom. p. 420 Gaisf.

ἔστι δὲ ὁ μὲν διθ. κεκινημένος καὶ πολὺ τὸ ἐνθουσιῶδες μετὰ χορείας ἐμφαίνων, εἰς πάθη κατασκευαζόμενος τὰ μάλιστα οἰκεῖα τοῦ θεοῦ· καὶ σεσόβηται μὲν καὶ τοῖς ῥυθμοῖς καὶ ἁπλουστέροις δὲ κέχρηται ταῖς λέξεσιν ....
ὁ μὲν γὰρ τὸν φρύγιον καὶ ὑποφρύγιον ἁρμόζεται ....

οὐκ ἔστι διθύραμβος ὅκχ' ὕδωρ πίης - Epicharm. ap. Athen. XIV, 628.

Exagération du [illegible].
[illegible] le style dithyrambique de tout temps, [illegible] l'[illegible] -

17 ro

Le dithyrambe n'a donc été qu'un cantique de Bacchus; d'abord tout populaire

Procl. Chrestom.
ἔοικε δὲ .. ἀπὸ τῆς κατὰ τοὺς ἀγροὺς παιδιᾶς καὶ τῆς ἐν τοῖς πότοις εὐφροσύνης εὑρεθῆναι . . . ἐκεῖ μέθη καὶ παιδιά.

Inventé (c.à.d. développé comme genre de poésie, d'abord) à Corinthe, selon Pindare; et, selon Hérodote, par Arion qui le premier introduisit le κύκλιος χορός fin du VIIe siècle — 38e ol.

Procl. Chrestom.
cf. Hérodot. I, 23
Schol. Pind. Ol. XIII, 25 — Aristoph. p. 429 Kuster.

Cultivé aussi à Athènes, de bonne heure

Perfectionné par une succession de grands poètes, à la fin du VIe et durant la première moitié du Ve siècle — principalement à Athènes ?

Mélanippide de Mélos, Ol. LXV, 520.

Lasos d'Hermione Ol. LXVIII, 505.

Pindare et Bacchylide 500–450

Lamprus, maître de Sophocle et maître d'Épaminondas

Cornel. Nep. Epam. 2.
Athen. I, 20.
Plut. de mus. p. 236.

Mélanippide de Milet
Praxilla de Sicyone 450.

les strophes et antistrophes

Qualités: hardi, impétueux, enthousiaste, le dithyrambe intermédiaire et qui restera [illegible] jusqu'à la suite parmi des chœurs, d'une simplicité sévère, le développement régulièrement [illegible]

Plusieurs des chœurs des tragédies qui nous restent, donnent une idée du dithyrambe.

tragédie dithyrambe également à Athènes, qui du grand développement de la Tragédie et particulièrement de [illegible], vers les Ol. XC-XCV, 420-400.

Critiques sévères, dans l'antiquité, des διθυραμβοποιοί de cette époque. — leurs défauts — Aristot. Rhet. III, 3. Dionys. Hal. de Comp. verb. c. 19. Plutarch. de Mus. 12.

enflure, inversions multipliées, métaphores trop hardies, expressions insolites et obscures, changements fréquents de rythme et d'harmonie, licences de toute sorte

Non seulement Cinésias, mais

Lamproclès

Ion de Chios

Polyidès

Crexus

Philoxène de Cythère

Timothée de Milet

Télestès de Sélinonte

Platon lui-même composa des dithyr. dans sa première jeunesse. Diogen. Laërt.

18v

Tirkowski – de Dithyrambi carminum ... Gr. et Rom. Mosq. 1806, v. in Beck. Act. Semin. Reg. Philol. Lips. t. I, Lips. 1811, p. 216.

Boeckh de metr. Pind. III, c. 14, p. 277.

Gerhard [illegible] z. [illegible] p. 8 sqq.

<u>Onomacrite d'Athènes</u>

LXVe Ol. §20

Mélanippide de Mélos

LXVe ol. 520.

fils de Criton et neveu de l'a. de Mélos

Suid.
de Mélos, selon Athénée, corrigé depuis – v. Ath. Dindorf
II, 35 A, XIV, 616, 651 E.

20 r°

Mélanippide de Milet

petit-fils du 1er M. par sa fille, naquit à Milet

vécut à la Cour de Perdiccas II, roi de Macédoine

corrompit la musique par des innovations hardies — Plutarch. de Music.

Inventeur du mixolydien, attribué par Aristoxe à Olympus — Id.

Comme les Grecs, il a distingué particulièrement de la poésie dithyrambique

quelques fragments tirés d'un de Mélanippide; dont les anciens eux-mêmes ont souvent confondu les 2 poètes — Suid.

l'un des deux fut célèbre et cité par les anciens comme musicien et dithyrambique — Xenoph. Memorab. I, 4.

3 fragm. chez Athénée, dont le 3e seul semble avoir appartenu à un dithyrambe.

Lasos d'Hermione

LXVIIIe ol. 505.

quelquefois mis au nombre des 7 sages.

Il dévoila un Onomacrite — Herodot. VII, 6.

exalta dans l'hymne et le dithyrambe, dont il fixa le rythme — Plutarch. de mus.

aussi regardé quelquefois comme l'inventeur des hymnes —

fit des odes, où il évitait presque la lettre Σ, ἄσιγμος — Athen. X, 82 XIV, 19

Pindare aussi en a fait ἀσιγματοποιῆσαι — Boeckh ad fr. p. 682 —

Maître de Pindare, contemporain de Simonide, dont il fut le rival — Suid.

Schol. Aristoph. Vesp.

Le 1er qui écrivit, dit-on, sur la musique

21r

Timocréon de Rhodes

Ol. LXXV 480

Corinne de Thèbes ou plutôt de Tanagre
fille d'Archelodore et de Procratie
Contemporaine, compatriote et institutrice de Pindare

l'emporta cinq fois sur lui dans les combats poétiques à Thèbes
Pausan. IX, 22 — Élien. V. H. XIII, 25.

Son influence sur le grand poète — Plutarch. de Glor. Athen.

Disciple elle-même de Myrtis d'Anthédon

placée par les anciens à côté de Sappho et d'Erinna.

Son tombeau à Tanagra, vu par Pausan. — Cf. Propert. II, Eleg. 3.

Ses poésies d'un genre qui tenait plus de l'épopée que de la poésie lyrique de Pindare — 5 livres.

Iola, les 7 devant Thèbes, plus. noms de cantiques, des Parthénies et des Épigrammes.

Il n'en reste que des fragmens et très courts

Ap. f. Ursin. J. Chr. Wolf — A. Schneider

Cf. Olear. de poetriis Gr. in J. Chr. Wolf.

Dialecte éolien de Thèbes ou béotien, d'où sa [illegible]

Télésilla

poétesse d'Argos

se distingua à la fois par son courage et par son génie

Vivait vers l'Olympiade [illegible], vers l'an, 508 av. J.C.

Herodot. VI

Apollodor. III, 8

Plutarch. de mul. virt.

Pausan. II, 20.

Statue qui lui fut élevée par les Argiens. Le déguisement des femmes d'Argos vêtues en hommes

Un seul fragm. en Eolien —

Un vers. du [illegible], ibid. ses.

Praxilla de Sicyone

[illegible]

Contemporaine de Bacchylide — 82e Ol. Euseb. Chronic.

auteur de Dithyrambes et de Scolies

Ses Dithyr. intitulé Achille

très peu de fragmens, dont un Scolie [illegible] attribué par d'autres à Alcée ou à Sappho

Schweigh. Animadv. ad Athen. Tr. I, p. 362.

23v

Dionysios de Thèbes

Vers la 100e ol. — 380 av. J.C.

Instituteur d'Epaminondas en Musique — Corn. Nep. in Vit. Epam. c. 2.

Un des meilleurs lyriques de son temps — Plutarch. de Music.

Deux hymnes, à la Muse et à Apollon, avec quelques épigrammes, dans le ms. Vatic. de l'anthol. de Constantin Cephalas, attribués à un Dionysios — on ne sait si c'est celui de Thèbes. — Ils ont été imprimés [illegible], rapprochés de [illegible] (son édition) par Mr. de [illegible] — p. 26.

Les deux hymnes, surtout l'h. à Apollon, remarquables par la force et l'élévation —

Timothée de Milet

fils de Thersandre ou de Philopolis, selon Suidas

poète-musicien, il cultivait tous les genres lyriques et le dithyrambe,

mais il se livra plus particulièrement à la musique

les 1ers essais sifflés –

encouragement d'Euripide

devint le plus habile joueur de cithare de son temps

Il ajouta deux cordes ou 2 suivant, les 10e et 11e cordes à la cithare — Pausan. III, 12. Coll. Suid.

cette innovation condamnée par les Lacédémoniens – Cithare décapitée cf. Boèce de Mus. I, 1.
ἐπεὶ ὁ Τιμόθεος ὁ Μιλήσιος παραγινόμενος εἰς τὰν ἁμετέραν πόλιν

Sa lyre mutilée et suspendue

anecdote légèrement différente cf. Athen. XIV, 4, Coll. Pausan. Lacon. XII, 8.

l'innovation de Timothée accueillie, en [illegible], par les Athéniens, non sans exception

fragm. Pherecr. ap. Plutarch. de Mus. p. 1141 — p. 61 ed. Pherecr. Runkel.

Les dithyrambistes [illegible] l'accroissement de [illegible] vivement blâmé par les Lacédém. mais selon critiqué pr Stratonique d'Athènes

Athen. VIII, 11.
εἰ δ' ἐργολάβον ἔτικτε καὶ μὴ θεόν, ποίας ἂν ἠφίει φωνάς

Fruit de son ingénieux [illegible] les prix

Ephèse en grande réputation
1000 p. d'or par les Ephés. pr un poème à Diane, lors de la dédicace de leur temple.

Alex. Aetol. epigr. ap. Macrob. V, 22.

Nombreux ouvrages de Timothée, presque tous du genre lyrique; mais aussi dramatiques et épiques — Suidas

Cat. Steph. Byz. v. Μίλητος

3 ou 4 tragédies — lyriques ou non?

mort à 97 ans, selon Suidas, 90 selon la Chron. de Paros, en Macédoine, la 4e a. de la CVe ol., Steph. Byz.
2 ans avant la naiss. d'Alexandre 357

Téleste & Philoxène contemporains de Timothée
Diodor. XIV, 37 — Plutarch. V. Alex. 8.

?

Distinct d'un autre Timothée compagnon de la première —
lequel figure dans l'ode de Dryden & le poème de la musique —

Telestès de Sélinonte

vers la 105e Ol.

Quelques fragm. de ses dithyr. intitulés Argo, Esculape et Hyménée — Athen. XIV, 7, 21, 40 –

Les dernières parties de la Bibliothèque des voyageurs. Plusieurs.

26v

Philoxenos de Cythère

Vivait probablement entre la 85e et la 100e ol. 438 – 378 av. J.C.

Cf. Burette ad Plut. de Music., alin. d. Gnesipp. XIII –

d'abord esclave d'un Spartiate, puis de Mélanippide l'ancien, qui lui donna la liberté aussitôt après ses poèmes

à la cour de Denys ~~l'Ancien~~ dont il traita sans ménagement les vers – suites de sa franchise –

Id., rapporté d'un homme [illegible] les Latomies et les Sentiers. Plutarch. de fort. et virt. Alex. I. Cic. Ep. ad Attic. IV, 6.

Il composa dans les Latomies, dit-on, le meilleur de ses tragédies, le Cyclope

Aelian. V. H. Cette Schol. Aristoph.

Ses dithyrambes, dont il ne reste rien, fameux.

Il est fréquemment question de lui chez les comiques, mais peut-être que là a-t-il été confondu avec d'autres poètes du même nom –

2 passages de son banquet, Δεῖπνον, poème comique – burlesque

Athen. Dindorf.

27 v°

Rien d'autres lyriques, moins connus, dans le cours de cette période —

Le divin Platon lui-même cultiva la poésie lyrique —

Des chants érotiques et dithyrambiques lui étaient attribués — Diogen. Laert. Plat. init.

Plusieurs épigrammes conservées témoignent encore de sa vocation poétique — Brunck Anal. I, 164–165. Jacobs, I, 102–108.

Scolies et plus anciennes chansons populaires

Terpandre donné comme l'inventeur du Scolie, en quel sens?
Pindar. ap. Plutarch. de Music. p. 1140 — Cf. Ilgen, 744.

Preuve la plus notable du grand nombre de chansons populaires qui circulaient en Grèce, depuis les temps les plus anciens, et qui allaient se multipliant toujours davantage.

Les chansons faites pour tous états, pour toutes les situations de la vie, dont elles étaient l'expression infiniment variée.

N'avaient pas toutes, à beaucoup près, un mérite réellement poétique.

Les Grecs, peuple chanteur par excellence —
Hymne de la naiss. à Diane — Épithalame — Hyménéos — Thrène — mort

Ne sauraient chanter dans les repas — à table —

Banquets organisés systématiquement et presque régulièrement —

importance du συμπόσιον chez les Grecs —

Ce qu'il en dit, qui prit la place du δεῖπνος — Hom. Odyss. 3, 20. Hesych. in Stud. B. — Plutarch. Symp. quaest. 8, 6.
Cet usage, ordinairement tôt, ... de nuit

Développement de la musique dans les festins — Athen. XIV, p. 627.
Habitudes musicales des Grecs — Cimon et Thémistocle ... par leur ignorance — (Plutarch. Cim. Cic. Tuscul. I, 2.)

[Fauriel, Ch. popul. de la Grèce mod.
Köster de Cantil. popul. Vet. Gr.
Cf. Edinb. Review, Janv. 1833 —

Athen. XIV, 3 sqq.

(Köster les divise ainsi:
I. Vatum: Linus, Lityerses, Bormus, Ialemi, Uli, Iuli —
II. Preces: Philelias, Upingi, ..., ... hymn. ..., Chanson des ... (..., ..., ...) — ... par Köster —
III. Pastoritia Carmina: ... cantilena, ..., ... cantilena — Bottiaeor. virg. cantil.
IV. Erotica carmina: Eriphanis, Calyce, Harpalyce, Cometis — Nobilis cantilena —
V. Nuptialia Carmina: Hymen., Epithalam.
VI. Convivalia carm.: Paean, Comi, Dithyr., Scolia —
VII. Mixta: ..., Coronisma, ... mendic. cantil. Rustica carmina — ... C. ..., Chanson de mendiant, ... — Pistorum cantic. ... qui non ... — Nutricul. cantil. — Chans. de l'hirondelle, à Rhodes — χελιδόνισμα, χελιδονίζειν — Athen. VIII, 15, p. 360. Eustath. ad Odyss.

Chanson analogue de la Grèce mod.

— De la Corneille κορώνισμα — Athen. VIII, p. 359.]

Εἰρεσιώνη attr. à Homère

[illegible]

Beaucoup de talents distingués entre toutes

quelques-uns ouvrages ou plutôt désignons des plus grands poëtes de la Grèce

passés de bouche en bouche, conservés dans la mémoire et devenus [illegible] populaires

Les plus belles, classiques en quelque sorte -

Formaient une sorte de canon

Beaucoup sans noms d'auteurs

La moindre partie de cette période

Terpandre
Callinus
Archiloque
Alcman
Alcée
Sappho
Stésichore
Pittacus

Solon
Anacréon
Lasus
Simonide
Pindare Bacchylide
Scolies grecs
Lamproclès
Praxilla
Timocréon Platon
Callistrate Aristote -
Hybrias

Sujets et caractère des scolies pour dîners –

Eustath. ad Odyss. VII, p. 1574.

τὰ μὲν σκωπτικά, τὰ δὲ πρὸς ἔρωτα, πολλὰ δὲ καὶ σπουδαῖα

La gravité et la licence étaient bien des côtés [illegible]

Athen. XV, 14. – [illegible] – Ilgen.

+ καλὴν δὲ ταύτην (ᾠδὴν) ἐνόμιζον τὴν παραίνεσίν τε τινὰ καὶ γνώμην ἔχειν δοκοῦσαν, χρησίμην τε εἰς τὸν βίον.

Louanges des dieux avant tout

Hymnes et péans, premiers scolies – ?

Hom. Iliad. I.

Éloges de la vertu, de la santé et de la force

Chanson d'Ariphron – hygie [illegible]

Chant d'Aristote – – Scolie – –

Louanges des héros et des ancêtres

— des grands citoyens

Chanson patriotique de Callistrate –

– – analogue, sur le Leipsydrion

Maximes et sentences pour la vie

Athenaeus – 3 cl. comme Eustath., mais différentes : moraux – négatifs et historiques – pathétiques

Zell, Ferienschriften –

Schol. relig.[1] mor.[2] histor.[3] plaisan.[4] –

Ilg. XV, 15

Ilgen – 4 espèces – convivalia, amatoria, historica, tragica, precatoria, moralia, politica, laudatoria, potatoria – p. 178 sqq.

D'autres dits grand-[illegible], gais σκολιοί — [illegible] le [illegible] de Scolie — [illegible] κωμάζοντες [illegible] des [illegible], [illegible] des [illegible] des [illegible] — Plat. comic. ap. Athen. XV, p. 665 —

Κῶμοι

joies et l'amour et du vin

πάροινα ou παροίνια

Galli? [illegible]

καὶ ἔπινον ἤδη πρέπων
καὶ σκολιὸν ᾖσαν
κότταβος δ' ἐξοίχεται θύραζε.
αὐλοὺς δ' ἔχουσά τις κορίσκη
Καρικὸν μέλος μελίζεται.

fragm. d'un comique d'Alexis:
δέξαι με κωμάζοντα, δέξαι, λίσσομαί σε, λίσσομαι —
Ap. Athen. XV, p. 697.

Κῶμοι et παροινία [illegible] de Scolie [illegible]

Pollux Onomast. VI, 108 — καὶ παροινία δὲ ᾄσματα ἦν καὶ σκολιά. Schol. Onomast. τὸ δὲ σκολιὸν μέλος ᾔδετο περὶ τοὺς πότους· διὸ καὶ παροίνιον αὐτὸ ἔσθ' ὅτε καλοῦσιν.
Cf. Ilgen, de Scol. p. 184 sqq.

aussi bien que les Scolies

Plutarch. Sympos. I, 9. 1 —
Athen. XV, p. 694 — XIV, 627

1° [illegible] [illegible] — Schol. ap. Schol. Aristoph. in Ran. 1337
[illegible]
Athen. XV, 14 [illegible]
Plutarch. Sympos. I, 1.

2° [illegible], ἐπιδέξια (λύσαχος ou ἄσαχος)
[illegible]
Paroinion!

3° [illegible] Scolies, [illegible] παροίνια, selon Ilgen — τρόπος σκολιός
[illegible] Scolies, 1, 2 ou 3 [illegible]
[illegible] — ἐπιδέξια
[illegible] ἀπαίδευτοι [illegible], [illegible] — Vesp. Aristoph. 1247 sqq.

Grandes difficultés pour définir leur cara-
ᾠδός

Ils chantaient la coupe à la main ?

et avec une branche de myrte — ?

accompagnés du son de la lyre

παροίνιος ᾠδή, Hesych. et Suid.

Origine du nom de Scolie ?

σκολιόν (μέλος, ᾆσμα)
et aussi σκόλιον et σκολίον (τό)
opposé à ὀρθιόν ou ὀρθόν

Question déjà fort controversée chez les anciens

Cf. Plutarch. Sympos. I, quaest. 1 —)

Athen. XV, 21 — Bergk 49 et 50.
d'après Artémon de Cassandra sur l'usage des scolies

Suidas v. σκολιόν —
Cf. Dicéarque, περὶ μουσικῶν ἀγώνων —
Schol. Aristoph. in Ran. 1337 — cf. Vesp. 1231 —
— Julian. de Sept. introd. p. 252, t. III, Bip.

Opinions peu fondées des modernes

Clavier, Bibliot. der alt. liter. u. Kunst, I —
(sur la nature du mètre des scolies
Santen Ibid. V —
(Origine de Scolie, l'amphibologie —
l'un et l'autre réfutés par Ilgen, de Scol. p. p. 92 sqq.

Artémon, Dicéarque et Plutarque s'accordent à rapporter l'étymol. du nom à la manière dont les scolies étaient chantés

Noms analogues des κύκλια (ᾄσματα, μέλη), des κύκλιοι χοροί, de στροφή et ἀντιστροφή — tous tirés de la forme des chants ou des danses —
Ilgen, p. 94 et 177.

Opinion bien différ., opposée à celle d'Ilgen, indiquée mais non développée par Koster, de Cantil. popul. Graec. p. 71 sq.
κατά τινα μελοποιίας τρόπον — Eustath. ad Odyss. VII, p. 1574.

Des parties ensemble, soit à la suite

mais par les plus petites et les moins importantes, sans égard à la place qu'elles occupaient

Strophes de certains Hymnes, variations d'un même thème

Sol. de l'Atharva.

autres — les Lévinos de la Ligue [illegible] —

les exemples de ce procédé d'après Gaidoz, 1920 sqq. jettent un grand jour sur la manière dont les Hymnes se présentent.

Bergaigne, de Rel. I. — p. 161 sqq.

de 1re longue [illegible] plus loin, en autre [illegible], d'[illegible], devait reprendre de [illegible], entend [illegible] tout le même type et dans le même système — voilà les [illegible] variés des Hymnes [illegible] plus haut.

Les Hymnes de la [illegible] ou très courts ou très longs, [illegible] [illegible], [illegible] grand [illegible] de la [illegible] [illegible] dans la [illegible] de [illegible] [illegible] de la [illegible].

[illegible] des [illegible] et [illegible] des [illegible] [illegible] des [illegible] [illegible] — [illegible] de [illegible] amoebée —

Solution imprimée ou rédigée de Mémoire ?

31r

Éditions des Scolies

Brunck Anal.

Jacobs

à la suite des Anthologies

Σκολιά ed. Ilgen, Jen. 1798, 8°.

De Callistr. pugn. bel. gr. ... Kortüm. Berol. 1831. 8°.

Travaux sur les Scolies

Had. Junius, Animadv. III, 7

Schott & Nannius ad Procl. Chrestom.

Burette Mém. des Inscript. XXIII

La Nauze — — XIII.

Brown

Audin

Sintenis

Ilgen

S. Hermann, de Dorio

Zell, Ferienschriften —

Kortüm —

Welcker

Chansons populaires des Grecs

Chansons des arts et métiers, désignées ou caractérisées par des noms caractéristiques

× Ἴουλος de Cérès et de Proserpine, chanson des gerbes - Athen. ibid.

Athen. XIV p. 618 sq. ἔλινος, chanson des tisserands, Ath. ibid. ἴουλος, οὖλος, des ouvriers en laine ×

Athen. XIV πτισμοί (ἱπτισμοί), des broyeurs de froment. Ath. ibid. ἐπιμύλιος, ἐπιμύλια, des meuniers -

Plutarch. Conv. V. Ælian. V.H. 7.4. Βώριμος des laboureurs

Schol. Theocr. Id. X. λυτιέρσας, des moissonneurs

ἱμαῖα, de ceux qui puisaient de l'eau

ἐπιλήνιος, des ouvriers du pressoir

ἐρετικά, des rameurs

Athen. XIV ποιμενικά, βουκολιασμοί, συβωτικά, des bergers ou pâtres

Ath. ibid. καὶ βαλανείων ᾠδαί

Athen. XIV καταβαυκαλήσεις, des nourrices

Athen. XIV. νόμιον, chanson amoureuse et plaintive, d'Eriphanis

καλύκας, ἁρπαλύκας, des femmes amantes, des vierges, en mémoire de Calycé et d'Harpalycé, victimes de l'amour.

Athen. XIV. ὑμέναιος, ἐπιθαλάμιον

εἰρεσιώνας, χελιδονίσματα, κορωνίσματα, des mendiants

ἰάλεμος, chant de deuil

Athen. XIV. ὀλοφυρμοί, de ceux qui déploraient un malheur

λίνος, αἴλινος, οἰτόλινος

Aristoph. Pac. ibid. Schol. Chanson de Datis : ὡς ἥδομαι καὶ τέρπομαι καὶ χαίρομαι - Datisme

Athen. XIV ἀλῆτις (ᾠδή) chanson d'escarpolette, sur Erigone.

Athen. XIV chanson sur Théodore

Ath. ibid. Φιληλίας, chanson en l'honneur d'Apollon

φιληλιάδες

Οὔπιγγες — — de Diane (Artemis Oupis)

Οὔπιγγος

32v

+ [illegible] Od. XVII, 271: ἐν δέ τε φόρμιγξ ἠπύει, ἣν ἄρα δαιτὶ θεοὶ ποίησαν ἑταίρην – Od. VIII, 99 – I, 154 [illegible] 475 sqq.

παροινία ou παροίνια

Chansons de table — σκόλια

Ἰλιάδ. Ι, 471. οἱ δὲ πανημέριοι...

Sens de ce nom: σκολιὸν μέλος — τὸ σκόλιον ou σκολιόν.

σκολιός oblique, tortueux, difficile

[illegible] de chansons à table, en 3 sortes [illegible] ?

1°. Chants en chœur [illegible] (Dicéarque ap. Schol. Aristoph. Ran. 1337 – Vesp. 1231 – Schol. Lucian. [illegible] – Artemon ap. Athen. XIV, 694 – Plutarch. Symposiac. I, 1 – Suidas in σκολιόν)

πρῶτον μὲν ᾠδὴν ᾖδον τοῦ θεοῦ κοινῶς ἅπαντες μιᾷ φωνῇ παιανίζοντες – Plutarch. ubi sup.

τὸ μὲν πρῶτον ἦν, ὃ δὴ πάντας ᾄδειν νόμος – Artemon ap. Athen.

2°. [illegible], [illegible] :

(Dicéarch. et Artemon l. l. – Plutarch: δευτέραν δὲ ἐφεξῆς ἑκάστῳ μυρσίνης παραδιδομένης . . . . Dicéarch. καθ᾽ ἕνα ἐξῆς ὑπὸ πάντων ᾀδόμενον. Schol. Ar. Nub. 1358, ὁ ἑστιάτωρ διδοὺς λύραν. Artem. κατά τινα περίοδον ἐξ ὑποδοχῆς.

3°. [illegible], [illegible], [illegible] — [illegible], [illegible], [illegible].

Dic. τὸ δὲ ὑπὸ πάντων τῶν συνετωτάτων, ὡς ἔτυχε τῇ τάξει, ὃ δὴ καλεῖται σκολιόν. Id. ap. Suid. ὃ δὴ καλεῖσθαι διὰ τὴν τάξιν σκολ. Τρίτον δὲ καὶ τὸ ἐπὶ πᾶσι τάξιν ἔχον, οὐ μετεῖχον οὐκέτι πάντες, ἀλλ᾽ οἱ συνετοὶ δοκοῦντες εἶναι μόνοι, καὶ κατὰ τόπον τινὰ εἰ τύχοιεν ὄντες· διόπερ ὡς ἀταξίαν τινὰ μᾶλλον παρὰ τἄλλα ἔχον τὸ μήθ᾽ ἅμα μήθ᾽ ἑξῆς γινόμενον, ἀλλ᾽ ὅπου ἔτυχεν εἶναι, σκολιὸν ἐκλήθη.

Ensuite [illegible] σκολιόν à la [illegible] [illegible] — Plutarque [illegible] : λύρας περιφερομένης, ὁ μὲν πεπαιδευμένος ἐλάμβανε, καὶ ᾖδεν ἁρμοζόμενος, τῶν δὲ ἀπαιδεύτων οὐ προσιεμένων, σκολιὸν ὠνομάσθη τὸ μὴ κοινὸν αὐτοῦ μηδὲ ῥᾴδιον. ([illegible])

Scolies.

Athen. XV, p. 694 – τὸ δὲ τοιοῦτον ᾔδετο ὁπότε τὰ κοινὰ καὶ πᾶσιν ἀναγκαῖα τέλος λάβοιεν.

Hesych. σκολιά, τὴν παροίνιον ᾠδὴν οὕτως ἔλεγον, οὐ διὰ τὸν τῆς μελοποιίας τρόπον, ὅτι σκολιὸς ἦν, ἀλλ᾽ ὅτι οὐχ ἅπαντες ᾖδον αὐτά, ἀλλὰ μόνοι οἱ συνετοί.

Schol. Aristoph. Vesp. 1231: ὅτι οὐχ . . . διὰ τὴν σκολιότητα τῆς λύρας περιφορᾶν

παροίνια [illegible] (Bull. [illegible] VI, 108) [illegible]

mais le même Plutarque revient, ^forcé à un certain point, à la première explication, qu'il trouve plus vraisemblable, d'après certains autres auteurs, suivant lesquels la branche de myrte, au lieu de passer de rang en rang, de convive en convive régulièrement, passait du premier convive du 1er lit au 1er du second, et ainsi de suite, dans un ordre oblique et irrégulier. – Ainsi la raison de cette obliquité aurait été les simples usages, restant dans la même manière de chanter à table (tour à tour), et non la difficulté quelconque qui faisait que les seuls habiles pouvaient chanter le Scolie.

De cette opinion se rapproche celle d'Aristoxène et de Phyllis le Musicien (ap. Schol. Aristoph. et Suidas. aux. ibid.), qui attribue le nom de Scolies à l'arrangement oblique des lits sur lesquels les convives, ^ tenant à la main des branches de laurier ou de myrte, tous en même temps – chantaient tour à tour des sentences et des chansons nommées ainsi obliques : ὁ δὲ περίοδος σκολιὰ ἐγένετο διὰ τὴν θέσιν τῶν κλινῶν.

Selon le même Schol. d'Aristoph. in Vesp. v. 1217, les Poésies de Simonide et de Stésichore chantées de telle sorte que celui qui commençait, tenant à la main une branche de laurier ou de myrte, passait cette branche à celui des autres convives qu'il lui plaisait de choisir, lequel était obligé de continuer le chant commencé et faisait de même, ainsi de suite. Les chants nommés pour cette raison Scolies (διὰ τὴν δυσκολίαν, étymologie absurde).

in Odyss. VII, p. 1574 Rom. Eustathe, en opposition avec Hésychius et tous les autres cités, cherche l'étymologie du nom de Scolie dans la nature même ou le genre de ce chant : σκολιὰ δέ ... λέγεται οὐχ ὅτι σκολιὰ εἴη λόγῳ φησί, ἀλλὰ κατά τινα μελοποιΐας νόμον· ὅς, ὡς εἰκός, οὐ πρὸς εὐθὺ εἵλκετο ἁπλοϊκώτερον, ἀλλὰ ποικίλως ἐσκολιοῦτο.

Proclus Chrestom. Définit simplement le caractère sur la composition des Scolies, et donne pour raison de leur nom l'irrégularité des chants conçus sur leur intonation : ἀνειμένον δέ ἐστι τῇ κατασκευῇ καὶ ἁπλούστατον μάλιστα...

Noms analogues à celui de σκολιόν – κύλιον (φόνα) κύκλιος χορός – στροφή, ἀντιστροφή

33 r°

Il est probable d'ailleurs qu'à l'origine ... de la manière dont les scolies étaient chantés — la myrte ou le laurier — la coupe — la lyre —

Poll. VI, 108 — καὶ μυρσίνην δέ τινες ἐπὶ δεξιὰ περιφέροντες καὶ ἔκπωμα καὶ λύραν ᾄδειν ἠξίουν — cf. Plutarch. Symp. I, 1 — Hesych. v. Μυρρ. Ἡ κλάδος ἡ δάφνης παρὰ πότον ἦν σύνηθες διδόναι . . . (αἴσακος ou ἄσακος)

Aristoph. in Pelarg. ap. Schol. Vesp. 1231: ὁ μὲν ᾖδεν Ἀδμήτου λόγον πρὸς μυρρίνην, ὁ δ' αὐτὸν ἠνάγκαζεν Ἁρμοδίου μέλος.

ἔκπωμα — Il n'en est question que dans Athen. XI, p. 503, où appelé ᾠδός —

Dicéarque dit que la lyre venait seulement aux convives les plus [?] de place en place —

? Suivant Ilgen, p. 52 sqq. la branche donnée aux 1ers chants, Péans, hymnes — la myrte circulaire (ou le laurier), et ensuite la myrte seule, aux 2es ch. — [?] des grands poèmes de mélic, aux 3es ch. — scolies — et après chacun, l'ᾠδός venait au chanteur —

Sujets des scolies fort divers — non pas seulement (tous proprement) chansons à boire — l'amour, les louanges des dieux et des grands hommes, maximes, sentences morales, traits de satire etc —

Eustath. ad Odyss. VII, 1574 — μέλη δὲ τοιαῦτα περιφέροντες· τὰ μὲν σκωπτικά, τὰ δὲ πρὸς ἔρωτα, πολλὰ δὲ καὶ σπουδαῖα.

Ilgen subdivise le dernier genre en 7 espèces: historica, mythica, paraenetica, joca-lia, politica, laudatoria, potatoria —

Les scolies paraissent avoir été composés par des poètes lyriques, et même par les plus habiles et plus illustres poètes de la Grèce, dont il reste, en effet, des fragments de ce genre: Archiloque, Alcman, Alcée, Sappho, Stésichore, Solon, Anacréon, Lasus, Simonide de Céos, Pindare, Ion de Chios, Bacchylide, Ariphron, Timocréon, Praxilla —

1re cl. 2e cl. 3e cl.

Des chants de table, tant ceux que chansons à boire et scolies, Ilgen distingue les chansons bachiques, κῶμοι, que les jeunes gens chantaient au milieu de la nuit, à la porte de leurs maîtresses, dans les rues et les places, ivres pour l'ordinaire et couronnés, portant des flambeaux — ou bien encore dans l'intérieur des appartements, après les tables enlevées et au son du [?], aux sons de la flûte.

34a Extrait de [illegible] – [illegible] – [illegible], [illegible]. II

~~[illegible]~~

p.

ἐν μὲν τῆς ἀρχαίας ἀρχαῖα ἐστι ξόανα, ἐν δὲ τοῖς ὕστερον σκολιὰ ἔργα.

Stob. XIV, 640 – σκολιὰ ἔργα – [illegible] [illegible] – [illegible]
([illegible] in Stob. [illegible] – [illegible]. 1788, p. 53) Σκόπα ἔργα –

σκολιοῦ [illegible], [illegible] – σκολιός, σκολιὸς [illegible] – σκολιόομαι,
σκολιόπλεκτον – [illegible]. σκολιὰ σκαμβά, οὐκ ὀρθά –
σκολιῶν [illegible], [illegible] – σκολιότης [illegible],
cf. [illegible] H. [illegible]. I, 6, 4 – σκολιὰς εἴδας ἔχει –
[illegible] [illegible]. σκολιός ([illegible]. [illegible] v. σκολ.) ἄνθος
σκολιά ([illegible]. V, 10) – σκολιὸς λαβύρινθος ([illegible]. in
[illegible], 311)
σκολιὰ ἔργα – [illegible] – ἁπλᾶ ἔργα ([illegible]. V, 17, 1)
[illegible] [illegible] – [illegible] [illegible] –

σκολιὸν [illegible] – [illegible] τὸ σκόλιον vel σκολιόν.

Cf. [illegible]. XV, 637 – [illegible] [illegible]. [illegible]. p. 588 [illegible]
[illegible]. [illegible]. Vesp. 1217, 1231 – [illegible] 1337 –
[illegible]. 529 – 531 –
[illegible]. [illegible]. [illegible] M.

Monsieur

Monsieur le Directeur de l'école préparatoire.

Paris.

Appendice –

[illegible] en Ligne a σκόλιον – κόλια – οἱ (ἀσπ. μέλ. [illegible]

στροφὴ ἀντισ.

Ilgen p. 54 n. 177 –

Analogie des σκολιὰ ἔργα, de la [illegible] –

Brunck – [illegible] tom. II –

Antonius de [illegible] de la 1re et [illegible] la 2e période

Timocréon – Anacréon de Téos – Hybrias de Crète –

Opinions, [illegible], [illegible] Lud. [illegible]

Koester – [illegible] – p. 77 [illegible]

Sur l'Usage des Chansons [illegible] [illegible] des

Scolies – [illegible]

35 v°

B. Cette période, Élégie et Iambes, intermédiaires à la poésie lyrique, intermédiaire de la poésie dramatique

La poésie élégiaque se soutient, dans cette période, à côté de la poésie ïambique et lyrique

Se développe même et se caractérise davantage, en suivant deux directions différentes, après Solon & Mimnerme

Gnomique & funèbre

Simonide de Céos, grand élégiaque et grand lyrique à la fois. — le poète des genres [illegible] —

Composa des élégies morales empreintes d'une douce mélancolie

Mais employa surtout l'élégie à célébrer les grands deuils publics après [illegible] et par là lui imprima l'un de ses deux caractères durables

Érotique et sentimentale

Après Mimnerme et Simonide, Antimaque de Colophon — plus rapproché toutefois, dans l'élégie, du premier que du dernier — au moins de prime abord

Son recueil d'élégies intitulé Lydé
l'une des sources des poètes élégiaques d'Alexandrie
appartenait tout ensemble à l'élégie funèbre et érotique.

De l'élégie gnomique sortit l'épigramme telle que l'entendaient les Grecs

Simonide surtout lui appliqua la forme élégiaque qui en devint inséparable — épigrammes petites élégies —

la plupart des fragments de Simonide appartiennent à la poésie épigrammatique ou y préludent
épigr. sur Anacréon, [illegible], [illegible], fille d'Hippias [illegible], [illegible], les guerriers des Thermopyles en génl., sur Harmodius et Aristogiton
les inscriptions [illegible] [illegible] ressemblent aux élégies —

Théognis de Mégare sur la limite des deux périodes
Phocylide de Milet égalt., quoique un peu plus jeune —
Xénophane de Colophon, vers le même temps —
appartiennent plutôt au VIe siècle —

un grand fragm. de Stobée — à rapprocher de Mimnerme, et à comparer au fragm. iambique du même, sous le nom de Simonide —

probable qu'à partir de lui et sous son influence le nom d'ἔλεγος appliqué à ce genre de poésie, puis étendu à toutes les poésies élégiaques antérieures —

Plut. Mimn. c. 36 —
Cf. Francke, Callinus — p.

Peter, p. 55 —

poésie épigrammatique des Grecs et son caractère — à indiquer ici, à développer dans la période suivante.

37r

Autre Simonide d'Amorgos, 500 – 400

La plupart des poëtes de cette période Composèrent des Elégies

Eschyle (Eschilion?)
Panyasis, poëte épique
Ion de Chios, poëte tragique –

Evenus de Paros

Dyspor. ?

Critias d'Athènes – ami de [illegible] –

Poésie iambique, après Hipponax, semble avoir été peu cultivée pour cette raison –
Hérodas ? cf. Herod. [illegible] [illegible]

Coup d'oeil sur les poëtes et les fragmens élégiaques connus, depuis Simonide jusqu'à Antimaque —

fragment d'un certain [illegible], dont on ne sait rien de plus — ap. Stob. Floril. tit. 98 Grotii.

Comparaison des jeux et des drames de la vie

morceau du même caractère que les fragmens élégiaques de Mimnerme et de Simonide

38 v° Extraits — [illegible] —

Ion de Chios, poète tragique, philosophe — contemporain qu'il ne faut pas confondre avec l'Ion de Platon

Contemporain de Sophocle et d'Euripide — de Socrate

vers la 82e Ol. — plus jeune que lui — (450 av. J.C.

m. 418, Ol. 90, 2 —

pièce tragique — Euripide — Sophocle — Ion — Ol. 88 — Argum. Euripid. Hippolyte

Voy. le [illegible] [illegible] [illegible]

Comédies — [illegible] — Anecdote

auteur de beaucoup d'autres poésies et de plusieurs ouvrages en prose

Μέλη

Élégies

Épigrammes

Scolies

Fragmens de ses élégies

Fragmens recueillis par Bentley Epist. ad Mill. —

In [illegible] p. 494 [illegible] édit. Lips.

Ath. XI, c. 3 —

Brunck Anal.

Sur les poèmes de Bacchus, qui donne le bonheur, le courage et la santé.

Ouvrages en prose

Χίου κτίσις, en Ionien —

Ἐπιδημίαι

Ouvrages douteux ou supposés

<u>Evenus</u> de Paros, contemporain de Socrate — Plat. Phaedon, p. 60, 61 Steph. Phaedr. Apol. Socr. Plutarch. quaestion. Platon. t. II, p. 1010 — De discrim. am. et adul.

d'Empédocle et de Parménide (450 – 440) — Euseb. Chronic. p. 54.

poète et sophiste

Un Evenus de Paros, égal^t élégiographe — Eratosth. ap. Harpocrat. v. Εὔηνος. Suid. s. v.

Les fragmens ou épigrammes, élégiaques, qui nous restent sous le nom d'Evenus, dans les anthologies, paraissent devoir être attribués au second Evenus, beaucoup plus récent que l'autre. — Reisk. notit. poetar. anthol. p. 210. Schneider, Periculum critic. ad Cephal. anthol. p. 126.

auteur de poésies érotiques — Artemidor. I, 5. Arrian. Epictet. IV, 9. Anon. Luc. vit. p. 517 Toll.

D'autres fragmens cités par Aristote, Plutarque, Athénée, Stobée, sont peut-être plutôt, sinon entièrement, de l'ancien Evenus —

39r

Critias d'Athènes, l'un des Trente, également contemporain de Socrate — accusateur de Théramène — tué dans le combat livré aux 30 par Thrasybule (404.

Sophiste et poëte.

Sa vie écrite par Philostrate — Vit. Sophist. XVI — p. 501 sqq.

Ses Elégies — d'un caractère politique — πολιτείας ἐμμέτρους — Alex. Aphrodis. ap. J. Philop. ap. Aristot. De anim.

fragment d'une élégie renfermant l'éloge des Spartiates [illegible] — ap. Athen. X,

autres ouvrages en prose et en vers, particult hexam. et Iambes.

fameux morceau d'une pièce de Sisyphe, ordinairement attribué à Euripide.

v. Critiae Carminum aliorumque ingenii monumentorum quae supersunt . . . ed. Bachius, Lips. 1827.

Elégie tragique d'Euripide de l'Andromaque — v. 103–116, ed. Boissonade.

plaintes de la veuve d'Hector, devenue l'esclave de Néoptol. devant la statue de Thétis.

et l'audience complète de la poésie épique depuis le commencement de cette période, et enfin son renouvellement vers la fin.

Depuis le commencement, la poésie homérique [illegible] épopée devenue objet d'étude et d'imitation [illegible] [illegible] depuis le commencement, enfin [illegible] perfectionnée —

Gradation, [illegible] — [illegible] d'[illegible] [illegible]

I **Panyasis**, rangé dans le canon des Alexandrins

Son épopée d'Hercule

Suidas le fait ~~naître~~ fleurir dans la 78e Ol., env. 468, mais on convient que d'autres le font beaucoup plus ancien.

72e Ol. env. 490

parent d'Hérodote.

grand-oncle d'après [illegible]

Ses Héracléia en 14 chants

σβεσθεῖσαν τὴν ποιητικὴν ἐπανήγαγε

Suid.

Conjecture de Fr. Schlegel ? Cf Naeke, Choeril. Samius, cap. VIII

Ionica en pentamètres, l'exemple de Tyrtée, de Mimnerme, d'Anacréon

Jugement de Quintilien sur le poète

Inst. Orat. X, 1.

Panyasin ex utrisque mixtum putant, in eloquendo neutrius aequare virtutes (Hesiod. Antim.), alterum tamen ab eo materia, alterum disponendi ratione superari —

Quelques fragmens.

Simonides ὁ γενεαλόγος ? Ol. 82 ou plus tôt — non poète d'après Welcker — de l'histoire —

petit-fils du lyrique

III Antimaque

Disciple de Panyasis, d'après Suidas, et ami de Platon —

Florissait vers la 93e ol.   406 av. J.C.

Cf. in Bruto, c. 51 —
Cf. Procl. in Plat. Tim. I, p. 28. ex Heraclid. Pontico —

Mérite le premier rang après Homère et Hésiode ds la poésie épique — Quintil. Instit. O. X, 1 —

Poète savant — nouvelle direction préparatrice alexandrine, hors de l'épopée, hors de l'âge des traditions homériques

[illegible] inégal et quelquefois [illegible] et [illegible] de l'Emp. Hadrien pour lui —

[illegible] plus [illegible] des critiques sur la Thébaïde — Platon. Timée. p. 253. Quintil. ibid.

La Lydé!

Quelques fragments, recueillis avec notes par Schellenberg, Antim. Col. reliq. Hal. 1786 —

Cf. [illegible] de Antim. Colophon. in Misc. Class. VII
et in Poët. ep. Min. ed. [illegible] tom. III p. 349 —

Simonide le Généalogiste, petit-fils du [illegible] vers la 82e ol.

II [illegible] Choerilus

Choerilus, contemporain et rival d'Antimaque?, ami et disciple d'Hérodote, son poëme sur la Guerre des Perses — Περσηΐς
[illegible], quelque [illegible]

Ol. 82 — 87 (450 - 430) [illegible] ed. [illegible]
Naeke, Choerili Sam. q. sup. (VIII - XII) —

IV Parodies fragments de l'Epopée homérique, de cette période. Timothée de [illegible] — [illegible]
après Xénophon et Hippocrate, Hégémon de Thasos contemp. d'Alcibiade — Matron

Horat. Ep. II, 1, 23.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] — Athen. IV, 3.
[illegible] Moser [illegible] in Stud. [illegible] tom. VI.

3 Caractère de l'Épopée de cette période — Épopée moyenne ? 41 r

Antimaque de Colophon — Choerilus ? Lettré et Grammairien, l'un des premiers éditeurs d'Homère

Rôle de poète et d'érudit

Il relève presque toujours — pourrait-on l'être ?
(École poétique)

Son Épopée la — Sa Thébaïde — Pédantisme — son [illegible]

Combien prisée de ses contemporains — Platon

Opposé à celle de Chœrilus —

Ouvrage érudit, lettré, trop apprécié —

Ses Élégies — Lyde ou Lydé — plusieurs livres 2 ou 3

demi-héroïques

Jugement des Alexandrins sur Antimaque comme auteur de la Thébaïde — préludent le modèle de leur Épopée

Juges de [illegible] — jugement sur la Lyde — Callimaque —

+ Philosophes-poètes
[illegible] de [illegible]
[illegible] entre la Poésie religieuse

Parodies de l'Épopée, de cette période, annonçant les débuts de l'Hégémon, [illegible] et [illegible]

ou du moins Oeuvres — Nouvelles et hautes applications de la forme épique, correspondantes à l'histoire de [illegible] — + [illegible] — Vérités Épopée de Panyasis, écrite avec une teinte religieuse

<u>Simonide</u> auteur d'élégies et d'épigrammes en vers élégiaques. Élégies funèbres.

de Céos, l'une des Cyclades, et de la ville d'Iulis — Stob. X, p. 749 sq.

fils de Léoprépès — petit fils d'un Hyllichus

Sa vie mieux connue que celle de la plupart des lyriques.

né Ol. LV, 2 ou 3 (559–558) vers le temps de la mort de Solon. — v. Herm. – Boeckh

vient à la cour d'Hipparque et d'Hippias à Athènes (527)

Poète national pour les Athéniens.

écrit l'histoire de Cambyse et de Darius (523)

Vainqueur sur Eschyle dans une élégie sur les guerriers morts à Marathon (486)

à Sparte. Compose un chant lyrique en l'honneur de Léonidas et des 300 (478)

à 80 ans vainqueur encore pour les épigrammes des guerriers morts à Platée (476)

en Thessalie. Scopas, Aleuades

ses rapports avec Xerxès, Pausanias — Timocréon de Rhodes, Pindare.

en Sicile. meurt à la cour d'Hiéron de Syracuse, Ol. LXXVII, 4, ou LXXVIII, 1 (469–468) âgé de près de 90 ans. — LXXVIII, 2 (467).

ainsi contemporain des Pisistratides et de la guerre des Perses.

plus célèbre encore comme poète lyrique (mélique) que comme élégiaque. l'un des neuf poètes lyriques.

Inventeur de la mnémonique? et des lettres η, ω, suivant quelques-uns de ξ, ε, φ, [illegible] d'autres attribuent à Epicharme.

Les collections de Simon. Leipz. 1663–4°

Bayle, Dict. — Fabric. ed. Harles.

Ursini et Van Goens De Simonide Ceo, poeta et philosopho. Lugd. ad Rhen. 1768 – 4°

de Boissy fils – Hist. de Simonide et du siècle où il a vécu. Paris, 1755, 8° – 2e édit. [illegible], 1788.

Sur l'épit. de Simonide, Niebuhr et Gr. de R. P. II, 10, p. 147.

LVI, 1 (556)

Suidas. Eudocie et le Schol. d'Aristoph. Vesp. 1402 – [illegible] sur les ouvrages de Simonide.

Aristoph. Vesp. 1402 – et le Schol.

+ [illegible] [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible]

non seulement poète, mais l'un des plus illustres pour le temps τὸ μνημονικόν Marm. Par. Cf. Cic. de Orat. 86. Plin. H. N. VII, 24 Quintil. I. O. XI, 2 — Philostr. III, 2. — Callimach. fragm.

43 v

les poésies aussi nombreuses que variées

le plus part en Dorien (les lyriques)
modifié

caractère plaintif et mélancolique de son talent

[illegible] [illegible] par les Thrénodies en vers lyriques

fragment intitulé Danaé

Καμβύσ. κ' Δαρ. βασιλείαν — Ναυμαχ. Ξέρξ. τὴν ἐν Σαλ. ναυμ. (μελικῶς) — Τὴν ἐπ' Ἀρτεμ. ναυμ. (δι' ἐλεγείας) — Θρήνους — Ὕμνους κ' Παιᾶνας — Μέλη (Ἐπινίκια, Ἐγκώμια) Τραγῳδίας — Ἐπιγράμματα, Ἐλεγεῖα —

Catull. XXXVIII, 8 maestius lacrymis Simonideis

Θρῆνοι, θρηνῳδίαι — Ceae retractes munera Neniae. Hor. od. II, 1.

Quintil. I. O. X, 1, 64. Praecipua Simonidis in commovenda miseratione virtus — cf. Dionys. Halic. in vet. script. cens.

Dionys. Halic. de struct. orat. p. 258 ed. Upt. p. 420.

Poésie religieuse — lyrique

politique — lyr. et élégiaque

élégies ou vers sur des morts — lyr. élégiaque

morales — id. id.

Épigrammes funèbres —

tragédies?

Épitaphes [illegible] [illegible]

le caractère en rapport singulier avec la forme de l'élégie à son [illegible] qu'elle avait commencé à prendre, depuis longtemps peut-être —

il était le mieux, depuis Mimnerme (et peut-être Archiloque), le rapport intime entre le rythme élégiaque et l'expression des sujets mélancoliques —

aussi consacre-t-il spécialement les élégies à des sujets de ce genre

de même que Mimnerme forme la transition de l'élégie guerrière ou gnomique à l'élégie érotique (dont il donna le 1er ex. dans la Nanno), de même Simonide traduit l'élégie plaintive de Mimnerme en élégie funèbre

de plus, les poèmes élégiaques ou épigrammes de ce même mètre, qui sont de véritables épitaphes (inscriptions funéraires)

comme Théognis et Phocylide, il tend à resserrer dans un cadre étroit l'élégie développée de ses prédécesseurs — [illegible] [illegible] restreint [illegible], [illegible] les épigrammes — fin de l'ancienne élégie.

Il s'exerce à la fois, chez les anciens, parmi les poëtes et parmi les philosophes (sages, moralistes)

Anciennement, il se rattache aux poëtes gnomiques par le ton grave et le fond profond de ses pensées en général – autant que par les élégies en particulier –

magnifique éloge de Platon, de Rep. I.
Σιμωνίδῃ γέ τοι οὐ ῥᾴδιον ἀπιστεῖν, σοφὸς γὰρ καὶ θεῖος ὁ ἀνήρ. cf. Protagoras p. 339 –
Cic. de N. D. I, 22.

Entre sa grande élégie ~~les grandes élégies~~ sur les désastres de la liberté grecque morte au combat naval près du promontoire d'Artémisium et sa victoire à la bataille de Marathon – sujets nationaux – deuils publics –

Τὴν ἐπ' Ἀρτεμισίῳ ναυμαχίαν, δι' ἐλεγείας. Suidas – Schol. Aristoph. – Anth. –

Autres élégies, qui rentrent dans le genre gnomique, sur des sujets généraux – moraux ou philosophiques –

Fragment de cette espèce, où se retrouvent à la fois les caractères des élégies morales de Solon (et de [illegible]) et ceux des chants mélancoliques de Mimnerme ~~[illegible]~~ –

cf. Stob. florileg. T. 98 – p. 407, éd. H. Grot.
96 – p. 528 Gesner.

Mais la plupart sur des sujets individuels, sur des deuils privés – et entr'autres, comme il a été dit, en épigrammes (Ἐπικήδεια ou Ἐλεγεῖα) qui souvent furent des épitaphes réelles, à cette époque.

(on sait que les épigrammes des Grecs en général, et sur leurs liaisons ~~[illegible]~~ avec l'élégie, soit gnomique proprement dite, soit sentimentale et funèbre).

Épitaphes d'[illegible], de Chilon, d'Archédice, fille d'Hippias

Comme les Ἐπινίκια ou Ἐγκώμια lyriques, les poëmes souvent faits à prix d'argent pour des particuliers – coutume déjà ancienne au temps de Pindare.

Épigrammes d'[illegible], Simonide –?

Aristoph. Pac. 697
Aristot. Rhetor. III, 2. Callimach. fragm.

Ainsi dans les élégies funèbres, qu'elles eussent pour objet des désastres nationaux ou des deuils particuliers, il fit de l'antique élégie, philosophique et morale, un poème de circonstance.

Elle l'avait déjà été en tant que politique et belliqueuse, mais toujours nationale exclusivement.

Le vieux chant de guerre de Callinus et de Tyrtée, devenu chant de mort.

Épigrammes ou inscript. de Simonide, destinés aux monuments des guerriers morts pour la patrie, retiennent quelque chose du caractère moral de l'élégie primitive.

illustre exemple de ces inscriptions nationales, épigrammes sur les Spartiates morts aux Thermopyles : Herodot. cf. Cic. Tuscul. I, 42.
autres du même genre : épitaphe de Mégistias, de Léonidas — Herodot. d'Harmodius et d'Aristogiton —

De là le nom d'élégie, ἐλεγεῖον, appliqué vraisemblablement pour la première fois, du temps de Simonide et depuis lui, aux productions de la muse élégiaque — étendu ensuite, par l'analogie de la forme, à toutes les poésies du même mètre, quels qu'en fussent le caractère et les sujets.

peut-être depuis Sappho, qui avait composé des inscript. sépulcrales en élégiaques —

Mimnerme ?

jusque-là les poésies élég. — la chose précéda le nom, comme la pratique précède la théorie —

cf. Plut. Mor. c. 36.

Chez les Romains, application du mot Elegia, restreinte à l'élégie érotique, telle adoptée par eux, d'après les Alexandrins.

Depuis les modernes, au contraire, sujets tristes et funèbres seuls du ressort de l'élégie, et le nom appliqué à de tels sujets, sans aucun égard à la forme métrique ou rythmique.

Chez les Grecs θρῆνος et ἐλεγεῖα parfaitement distincts et pour le fond et pour la forme — le premier a rapport au fond, mais toujours à des poésies lyriques — le second uniquement à la forme, qui renferme les sujets les plus divers, bien qu'il ait tiré son origine d'un ordre de sujets spécial.

N'y aurait-il pas, sous cette forme commune et si générale de l'élégie des Grecs, une idée commune aussi dans le fond de tous les sujets en apparence si divers qu'elle a traités ?

Poèmes philosophiques des 1ers philosophes — Περὶ φύσεως.

à l'origine de la philosophie, lutte de la poésie avec la prose

Les Ioniens — [illegible] Philosophes

L'esprit grec pouvait encore moins exprimer toute sorte d'idées avec précision dans le langage commun, — surtout les idées générales — l'habitude de les exprimer sous des formes sensibles rendait plus facile de les développer en poésie qu'en prose —

D'ailleurs, les premières spéculations des sages de l'Ionie étant en grande partie fondées sur les vieux mythes, sur les théogonies et cosmogonies des anciens poètes (soit populaires, soit mystiques, Homère, Hésiode, Orphée), et procédant par voie d'interprétation allégorique, les philosophes devaient être portés à imiter la forme des monuments primitifs de la poésie grecque —

Ainsi les premiers poèmes didactico-philosophiques sur des sujets spéculatifs, ou de la physique et des cosmogonies —

Plutarch. de Pyth. orac., p. 402 e. πρότερον μὲν ἐν ποιήμασιν ἐξέφερον οἱ φιλόσοφοι τὰ δόγματα καὶ τοὺς λόγους, ὥσπερ Ὀρφεὺς καὶ Ἡσίοδος καὶ Παρμενίδης καὶ Ξενοφάνης καὶ Ἐμπεδοκλῆς καὶ Θαλῆς.

Naturellement en vers hexamètres, tant à cause d'Homère et d'Hésiode, des oracles, des hymnes et des premiers poèmes mystiques qu'à raison du sujet —

οἱ πρῶτοι θεολογήσαντες —

L'origine des choses, les éléments, la nature, la divinité — l'âme humaine !

45r Xénophane de Colophon — vers la LXe Ol. — 540 av. J.C.

philosophe et poëte et rhapsode

les nombreux poëmes sur des sujets divers en épopées

une unité réelle

poëme philosophique περὶ φύσεως en hexamètres d'où il est probable que les dogmes attribués à Xénophane par Aristote, Cicéron, Plutarque, Sextus Emp., Stobée, ont été tirés originairement — est-ce le titre véritable? ainsi nommé par Stobée Ecl. phys. I, p. 294. Pollux, VI, sect. 46, p. 590.

forme de ce poëme inconnue

écrit ou non écrit?

n'en reste pour ainsi dire rien de textuel

Parménide et Empédocle donnés pour imitateurs de Xénoph. — Diog. Laert. VIII, 56, IX, 22.

Parménide d'Elée   vers la LXXIX ol. (464)

disciple de Xénophane

jouit d'une grande considération politique dans sa patrie.

célèbre pour la sévérité de ses mœurs.

les Mégar. à Athènes

son poème appelé de divers noms, περὶ φύσεως, π. τῶν νοητῶν, π. τοῦ ὄντος, Cosmogonie, Physiologie

le début dans Sext. Emp. adv. Mathem. VII, 11.

grand fragm. ds Simplic. ad Aristot. Phys. de Cœlo & Mundo

Analyse & extraits

cf. H. Steph. Poesis Philosoph.

Fülleborn Beyträge z. Gesch. d. Ph., t. VI, VII, VIII
ibi Häring, part. VIII.

Am. Peyron - Empedocl. et Parmenid. fragm. e cod. Taur. ed. Am. Peyron - Lips. 1810 - 8°.

Gaisf. poet. gr. min. t. III (Mansfeld)

jugement des anciens sur l'obscurité de Parménide, [illegible] par les fragmens - Cicer. - Menander de Encom. c. 5.

Parménide & Xénophane devenus tous deux [illegible]

Cic. Academ.

46v Empédocle d'Agrigente — vers l'Ol. LXXXIV (442)

Contemporain de Parménide, d'Hérodote, de Périclès et des tragiques —

Les anciens ont trouvé en lui une grande ressemblance de génie avec Homère, pour l'ensemble de ses peintures, ses expressions, ses images hardies, ses figures brillantes de son style — [illegible]

Auteur de 3 poëmes didactiques en dialecte Ionien, dont les titres [illegible] rapport —

Le plus célèbre περὶ φύσεως τῶν ὄντων, 5000 hexamètres — de rerum natura, titre adopté par Lucrèce —

Καθαρμοί

Λόγος ἰατρικός

Fragmens assez considérables, 426 v. en total, recueillis par Sturz, Lips. 1805. [illegible] avec un excellent commentaire et une dissertation relative aux opinions d'Empédocle.

Empedocles Agrigentinus . . . . .

Lips. 1805

(Poëme intit. Σφαῖρα en 168 iambes, [illegible] d'[illegible], faussement attribué à Empédocle, ouvrage de quelque grammairien d'Alexandrie — édité par Morell Par. 1584 ; [illegible], Brem. 1790 ; Fabric. Bibl. Gr. v. I, p. 816-825 ed. Harles.)

Cf. Empedocl. et Parmenid. fragm. [illegible] Peyron Lips. 1810. Gaisf. Poet. Gr. Min. t. III

Bibl. [illegible] Lips. v. I, p. 377.

[illegible] in Sturz. Empedocl. in Bibl. Comm. Soc. Philol. Lips.

47

Période attique – Pisistratides – nom – division d'époques – question de méthode – hégémonie ou atticisme –

foyers de Chios, de Lesbos, l'émigration – de littérature, au temps des tyrans, avant les Pisistratides et les guerres médiques

Fin d'époque : – transition

1000–600 Ionie et Éolie, écoles d'épopée, d'iambe, d'élégie 600–500 Ioniens – Doriens

700–600 Sparte – développement [illegible] de la musique et de la poésie doriennes

600–500 Quelques villes de la Grande-Grèce et de la Sicile 600–500 Ioniens – Doriens

560 Crésus à Sardes Phalaris, tyran d'Agrigente ? Ol. LIV (560)

530 Polycrate à Samos les 148 lettres attiques (Bentley et [illegible])

Solon et Pisistrate et les fils de ce dernier préparent les voies à la grandeur d'Athènes fondée par les guerres médiques, et commencent à y centraliser les rayons épars de la civilisation, de la culture intellectuelle, des arts et des lettres. – L'hégémonie d'Athènes, Cimon, Périclès achèvent cette œuvre –

Fusion progressive entre les génies des divers tribus helléniques, entre les dialectes et les divers formes de poésie

l'élément dorien prédomine

la transformation en attique ou athénien

l'élément dorien absorbé et de plus en plus subordonné – l'éolien absorbé –

47r

2e Période : 523 – 323

3 Epoques distinctes
520 – 470 Pisistratides & guerres médiques
470 – 400 Cimon et Périclès — Siècle de Périclès 470 – 400 / 336
400 – 336 – 323 Epaminondas, Philippe & Alexandre

Succession d'époques et de mouvements littéraires distincts dans la 2e période –

(50 années environ 520 – 470) I. Epoque du style antique, sévère & majestueux. La poésie, de lyrique (?) [illegible], devient dramatique –

528 – 510. 1o temps des Pisistratides : transition de la 1re à la 2e période –
500 – 478. & des guerres médiques, jusqu'à l'hégémonie d'Athènes : prélude du siècle de Périclès
Commencement d'une littérature proprement dite, surtout à Athènes

poésie littéraire – rédaction des anciennes poésies, auteurs de nouvelles –

Outre Anacréon, Lasus, Onomacrite, Simonide auprès d'Hipparque
autres contemporains : Anaximène (?) et Xénophane, Cadmus et Hécatée, Acusilaüs, [illegible]
Hipponax, Mélanippide de Milet, Héraclite – Phrynichus – Chœrilus

556 – 467 / 488. Simonide, doyen (?) des poètes athéniens, [illegible] [illegible] [illegible] entre la transformation et le nouveau caractère de la poésie – caractère national de la Grèce, des guerres médiques et de l'essor d'Athènes – [illegible] de [illegible] [illegible] des Athéniens.

guerres médiques et leur influence sur la poésie et sur l'art – (Miltiade
Simonide – Eschyle – Pindare ? Thémistocle – Aristide)

478 – 467. 2o temps d'Hiéron à Syracuse – succession de l'influence des Pisistratides & [illegible] de leur amour pour les lettres – [illegible] quelque temps Athènes, toute entière à l'action, aux grands faits de la guerre des Perses –

Déjà Simonide, puis Pindare, Eschyle, Bacchylide chez Hiéron –
Syracuse

mouvement de la poésie en lieu tout lyrique & la poésie encore très dominante –
Contemporains : Phrynichus, Epicharme (Thémistocle), Pratinas,
Ionio-dorienne / Dorienne-attique } Corinne, Praxilla, Myrtis, Denys de Milet — Panyasis, Timocréon — Chionidès, Magnès, Ecphantidès
progrès de la philosophie se dégageant de plus en plus de la poésie – Diogène d'Apollonie, Anaxagore, Parménide, Zénon, Mélissus, Ocellus.
Hannon ? — 1ers Pythagoriciens – Leucippe

482

La poésie est presque exclusivement dramatique
La Philosophie
l'histoire l'éloquence

II. Époque du grand et beau style perfectionné

470 - 449 1°. Temps de Cimon - Athènes dominante, de plus en plus foyer des arts et des lettres -
(Pindare 442, Bacchylide, Eschyle 456 encore florissants)
Anaxagore y importe la philosophie

469. naiss. de Socrate — +Sophocle vainqueur pour la 1re fois de Eschyle - +Sophron, +Achaeus
Hippodamus? de Milet — 449.
Ion de Chios
l'éloquence et la rhétorique en Sicile - Gorgias -
Parménide, Mélissus
Empédocle - Zénon - Archélaüs - Démocrite — 1ers Pythagoriciens -
Hellanicus — Leucippe — Phérécyde de Léros, Charon - Méton
Simonide le généalogiste - Hérodore ?

449 - 428. 2°. Temps de Périclès - disciple d'Anaxagore et des premiers sophistes
(Sophocle et Phidias florissants)
Première formation de la prose et de l'éloquence attiques, d'abord à demi poétique

Gorgias, Protagoras, Thrasymaque, Prodicus, Hippias — +Diagoras

Hérodote fonde l'histoire, mais dans une prose encore imparfaite - Ioniennes -
Splendeur de la Tragédie - formation de la Comédie attique - ancienne com.
Sophocle — Ion, Achaeus — Euripide — +Agathon
Cratinus, Cratès, Eupolis, Platon comique, +Phérécrate +Aristophane
Hermippus, +Phrynichus, +Ameipsias - Hégémon — Sophron
Socrate donne à la philosophie une direction nouvelle et lutte contre les sophistes
et la sophistique de l'éloquence -
430 naiss. de Platon - +Thucydide disciple d'Antiphon — Pythagoriciens - +Philolaus +Archytas +Timée — Hippocrate

428 - 400. 3°. Temps des démagogues, des 30 Tyrans - Guerre du Péloponnèse et ses suites -
Alcibiade — Polycrate
Premiers symptômes de la décadence de l'art en poésie
La critique, maturité et perfection de la prose

Euripide derniers — Aristophane — Comédie moyenne — +Antiphane
Agathon — Cratinus — Aristomène? - Chœrilus
Critias
+Platon - grand développement de la philosophie, fondation des petites Écoles — Antisthène, Euclide, Aristippe, Eschine, Cébès
405 - mort de Sophocle — Thucydide — création définitive et perfectionnement de l'histoire
403 - archontat d'Euclide. — Xénophon — Ctésias — Philiste
399 - mort de Socrate — Antiphon, Andocide — Lysias - formation de l'éloquence attique.

III. Époque de transition et de crise, encore favorable aux derniers développements de l'art et du style, mais avec une tendance au déclin de plus en plus évidente –

399 – 363 1°. Temps de Conon et d'Épaminondas, Agésilas – Athènes se relève – Hégémonie de Thèbes
influence des Perses dans les affaires de la Grèce – décadence politique –

405 – 367 Denys l'ancien à Syracuse. – Isocrate et son École

Zeuxis
Parrhasius – La musique et la poésie lyrique dégénèrent – Isée
Scopas – Timothée – Lycurgue

Philoxène

×+ Lysippe
+ Praxitèle – La comédie moyenne fleurit – Platon fleurit
×+ Apelles

Antiphane et autres

384, naissance d'Aristote – Eudoxe

358 mort de Philiste – Scylax

360 – 336 2°. Règne de Philippe

Démosthène

Suite de la comédie moyenne
348, mort de Platon – Eubulus, Anaxandride – Eschine

Démade
Lysippe
Hypéride
Apelles

Théopompe

Alexis – Éphore
338, mort d'Isocrate – Philippide

Aristote – Xénocrate

336 – 323 3°. Règne d'Alexandre

Diogène

332. fondation d'Alexandrie. – Nouvelle comédie – Cratès

Ménandre 323

Théophraste 322

Philémon

Apollodore – Hécatée d'Abdère 334

Callisthène

Dinarque

Pythéas – Callippus 330

Grandeur d'Athènes, devenue le séjour des Lettres, depuis les Pisistratides — Révolutions de cette ville & de la Grèce en général, jusqu'au temps de Philippe & d'Alexandre —

Jusqu'aux Pisistratides, le principal foyer de la littérature (encore toute poétique) & de la civilisation grecque en général, dans l'Asie-Mineure ou l'Ionie & dans les îles voisines.

Causes diverses —

Crésus et Polycrate avant les Pisistratides. 560 – 546 532 – 523

Jusque là la culture ionienne communiquée à la métropole grecque par la voie du commerce, surtout à Athènes ionienne elle-même —

Athènes, longtemps déchirée par les factions politiques, pacifiée et ordonnée par la législation de Solon

L'usurpation de Pisistrate contribue beaucoup à l'affermissement du nouvel ordre de choses — & surtout aux progrès de la civilisation — 560 – 528 — 17 ans à trois reprises —

Ses fils, ~~[illegible]~~ après lui, protecteurs des arts et des sciences, s'entourent de poètes-littérateurs, particulièrement Hipparque

ce qu'il fit pour l'instruction du peuple

tué, son frère chassé peu après, les Alcméonides revinrent, Clisthènes archonte — vrai de l'esprit démocratique — 514, 510, 509

10 lieues autour de [illegible] à Athènes la même année, Rome en république —

Cependant les villes asiatiques tombées sous le joug des Lydiens, puis sous celui des Perses.

guerre ionienne pour la délivrance.

part qu'y prend Athènes – incendie de Sardes 503.

<u>Hégémonie</u> des Spartiates

guerres médiques – Darius – bataille de Marathon 490.
Miltiade
Xerxès – Thermopyles, prise d'Athènes, bataille de Salamine bat. de Platée et de Mycale 480 – 479.
Léonidas Thémistocle Pausanias
la Grèce victorieuse de l'Orient par ses propres efforts fonde son existence politique sur des bases solides

sentiment national de plus en plus développé. esprit républicain affermi – goût des grandes entreprises au dehors.

Athènes profite surtout de ces avantages et de ces heureux résultats du grand effort national
fortifications port du Pirée
sa puissance maritime, au moyen de laquelle — déjà 180 vaiss. sur 380, à Salamine.
la guerre des Perses glorieusement poursuivie.
<u>Hégémonie</u> d'Athènes : Thémistocle, Aristide, Cimon – 477 – période la plus brillante de son histoire jusqu'en 433.
devient la protectrice de la liberté grecque et — Cimon 470 – paix de sa [illegible] mort 449.
la tête d'une grande confédération d'états, aussi bien que la métropole d'innombrables colonies sur les côtes de l'Asie Min., de la Thrace, du Pont-Euxin, de l'Hellespont
trésor commun – riches tributs et prospérité – trésor commun à Délos, transporté depuis à Athènes.

Travaux exercés des Sciences et surtout des arts, dans Athènes et par Athènes –

Embellissements de la ville avec les trésors faits dans la guerre contre les Perses par Cimon
Plans — édifices
l'Académie — les longs murs

En même temps, caractère du peuple & constitution de l'état athénien nécessairement modifiés

Vie de la mer, commerce, richesse enflamment l'esprit, & l'esprit d'indépendance se répand dans toutes les classes –

Des hommes d'état (orateurs) ambitieux profitent de cette disposition du peuple pour l'exploiter et se posent Démagogues

Périclès déjà dans les affaires au temps de Cimon et depuis 455 son rival
saisit seul les rênes des affaires en 445 & les garde jusqu'à sa mort en 429 – sa carrière politique embrasse 40 ans –

Démocratie perdant de son sentiment éclairé, fait place à une véritable ochlocratie –

professions favorables à l'art mais funestes aux alliés opprimés de plus en plus, & par suite à la puissance réelle d'Athènes

caractère de Périclès et raison de son influence – conditions favorables au développement des lettres et des arts
grands monuments de l'architecture et de la sculpture
introduction des Sophistes et leurs effets
le luxe [?] par l'état prend un développement considérable

La grandeur d'Athènes & la jalousie de Sparte entraînent les peuples grecs dans la guerre du Péloponnèse qui détruit la prépondérance d'Athènes mais prépare en même temps la dissolution de la confédération hellénique –

431.

après la mort de Périclès (429), Athènes aux mains de mauvais démagogues, Cléon et ses semblables – Nicias et les autres citoyens éclairés à l'écart

80v

Apparition brillante d'Alcibiade

Vers le milieu de la G. du Pélop. ($\frac{416}{413}$), désastreuse expédition conduite en Sicile

puissance maritime des Lacédémoniens

Troubles intérieurs à Athènes — prépondérance passagère du parti aristocratique (les 5000 et les 400); la constitution de plus en plus ébranlée.

Bataille navale d'Ægos-Potamos et prise d'Athènes par Lysandre — 405 – 404 —

Tyrannie ou oligarchie des Trente — les alliés révolutionnés, la flotte perdue — Athènes au point où elle en était av. 480.

Athènes redevient encore assez puissante, mais les vices croissants de la constitution et la décadence des mœurs politiques ne lui permettent pas de reprendre son ancienne prospérité ni un éclat durable —

Expulsion des 30 — rétablissement de la démocratie — Amnistie 402 —

Retour de fortune sous Conon — victoire navale de Cnide, 394 — mais avec secours des Perses — Athènes reprend l'empire sur mer — succès de Chabrias et de Timothée

Seconde hégémonie de Sparte   Agésilas —

paix honteuse d'Antalcidas avec les Perses, 387, par laquelle perdus les fruits de la paix de Cimon —

Violences des Lacédémoniens contre Mantinée, Olynthe, Thèbes — prise de la Cadmée par eux, leur expulsion par Pélopidas — 386, 382, 377.

Hégémonie de Thèbes, victoire de Leuctres remportée par Epaminondas   bataille de Mantinée, mort d'Ep. 371 — 362 —

Intrigues croisées des 3 pays états de la Grèce à la cour de Perse
guerre d'Athènes contre les alliés appuyés commandés par Artaxerxès III — 358 – 356.

Tous les états grecs perdent leur indépendance politique et tombent sous la domination des rois voisins de Macédoine, dont la puissance s'était accrue de l'énervement toujours croissant que la Grèce s'était attiré par les divisions intérieures —

Philippe monte sur le trône — commencement de la 360
3e guerre sacrée, naissance d'Alexandre — 356

Élevé à Thèbes il voit et saisit l'occasion de se mêler dans les affaires de la Grèce, dont il devient l'arbitre après avoir terminé la guerre sacrée — reçu parmi les Amphictyons — 346 — 2 ans après la prise d'Olynthe —

Son grand projet d'affranchir la Grèce de l'influence des Perses —

poursuit les plans de domination en Grèce à travers tous les obstacles   persévérance contre Athènes 340 —
inutiles avertissements de Démosthène —

bataille de Chéronée : Philippe généralissime des Grecs — 338. sa mort 336 — sac de Thèbes par Alexandre 335

Les colonies grecques, à part celles de l'Ionie eurent en grande partie leur fleur dans la première moitié de cette période

Milet détruite par les Perses en 498, ne retrouva point son antique splendeur

Éolie en décadence - Les colonies lointaines - Marseille, Sinope 600 - 335 -

Éphèse célèbre uniquement par son temple

Samos, après avoir été florissante sous Polycrate, dépendante d'Athènes

Chios, puissante dès les guerres Médiques, également vassale d'Athènes.

Des colonies doriennes, Rhodes fondée en 408 - ses accroissements rapides - sa splendeur après Alexandre seulement

Parmi les colonies gr. du Pont-Euxin, Héraclée et Byzance, longtemps indépendante

Sur les côtes de la Macédoine, Amphipolis, Olynthe, Potidée.

Également celles de la Grande-Grèce et de la Sicile.

Crotone et les villes voisines - influence de Pythagore et des disciples - 540 - 510. Troubles prolongés : nouvelle constitution sous l'empire de laquelle un demi siècle de bonheur, depuis 460 jusqu'à 389 - victime en butte à Denys le Tyran, à Agathocle etc -

Tarente également florissante de 460 à 400. Le Pythagoricien Archytas général et magistrat suprême, après 390

Sybaris plus anciennement puissante - sa destruction en 509 ou 507 - 63 ans après Thurium bâtie par les Athéniens, 446 colons, mais longtemps heureuse, perdit de sa ... après qu'elle eut donné asile à Denys le J. en 355.

Cumes victorieuse contre les Etrusques, mais de bonne heure soumise à Rome

Rhegium adopte vers 464 les lois de Charondas, comme le fit Thurium plus tard - détruite par Denys l'A. en 390 et rebâtie par Denys le J.

Syracuse et Agrigente les plus remarquables de les colonies.

Gélon, tyran de Syracuse en 484, vainqueur de la puissance des Carthaginois en 480 - préféré au commandt suprême contre les Perses - Hiéron après sa mort -
Hiéron son frère, lui succède en 478 - son autre frère, Thrasybule en 467 et peu après - [illegible] libres pendant 60 ans le siècle un siècle de gloire pour Syracuse jusqu'à Denys l'A. 405 - son fils lui succède en 367 - chassé par Timoléon en 343 - temps de troubles - Agathocle, nouveau tyran depuis 317.

Agrigente sous Phalaris et autres pendant le 6e siècle, jusqu'à Théron beau-père de Gélon, en 488 - son Thrasydée son fils, en 472, alors redevient libre. 80 ans de splendeur - en 405, prise par les Carthaginois et détruite - rétablie par Timoléon vers 340.

Cyrène, établissement important des Grecs en Afrique — Colonie de Théra, sous Battus, en 631.

D'abord soumise à des rois de sa famille

Constituée en république depuis 514

Troubles — Tyrans par [illegible]

[illegible]

Après Alexandre, partie du royaume d'Égypte.

Avant Alexandre partout les semences de la civili-
sation grecque répandues par les colonies et par le
commerce.

Toutefois, dans le cours de cette période, Athènes
foyer spécial de la culture intellectuelle.

Sur les côtes de la Mer-Noire caractère indécis
entre la barbarie et la civilisation.

Mais les [illegible] de la [illegible] et de l'[illegible] le dépôt
des Ioniens fidèlement conservé.

2e Période — $\frac{600}{500}$ 560 — $\frac{336}{323}$ de Pisistrate à Alexandre
de Périclès et Xénophon à Aristote. 53 r

Période de perfectionnement de tous les genres, succédant à la période de premier développement

Alliance de l'inspiration et de la réflexion, de la création et de l'art, toujours sous l'empire des circonstances, des situations, des besoins.

Le progrès se poursuit, le développement s'achève : mais déjà s'opère une transformation successive où certains genres disparaissent, où d'autres les remplacent et les éclipsent.

Le Drame prend la place de l'Épopée dans le domaine de la poésie, en s'assimilant plus ou moins tous les autres genres

La Philosophie, l'Histoire, l'Éloquence cultivent l'une après l'autre le champ de la prose qui se forme et s'élève à côté de la poésie.

Cependant la période de l'art et sa consommation, au sens moderne, ne commence qu'avec Aristote et au temps des Alexandrins, alors que le développement est complet et que tous les genres ayant atteint leur point de perfection constituent le sein de la littérature.

53r

Poésie lyrique et dramatique seront florissantes

Durant le contact de la poésie avec la prose, poèmes philosophiques, les premiers sentiments didactiques.

poésie gnomique

décadence complète de l'Epopée

grand mérite de la poésie lyrique

son alliance avec le Drame qui réunit et éclipse tous les autres genres

l'action substituée au récit

Eschyle, l'homère de la Tragédie

Epicharme; auteur de la Comédie en Sicile

Passion des Grecs et surtout des athéniens pour le Drame au temps de Périclès

Les sciences prennent place à côté des arts, sans se séparer d'eux — union de la poésie et dans les lois —

Cette union intime de l'art et de la science sera fait (?) jusqu'aux Grecs et le caractère dominant de leur civilisation dans cette période —

La philosophie est l'histoire de science seulement leur (?) forme poétique —

Lutte de la poésie et de l'expression en physique (?), d'où poèmes philosophiques après les 1ers essais en prose —

Moins de difficulté pour l'histoire — le rythme et les [illegible] formes [illegible] [illegible] —

Morale et politique unies [illegible] [illegible] par les Pythagoriciens —

Toutes les sciences entrent dans le [illegible] de philosophie même la médecine —

Les Sophistes, issus de l'École Éléatique — [illegible] de [illegible] de la [illegible] au commencement —

propagateurs des lumières et des connaissances de toute sorte —

cultivent à la fois la poésie et l'éloquence et [illegible] de l'une comme de l'autre — et de leur mauvais [illegible] qu'ils rendirent à l'imagination en prose —

54r

Solon et la philosophie tragique et aussi gnomique

Orateurs sortis qui procèdent de lui –

indépendance et [illegible] de l'esprit grec –

Perfectionnement de la forme historique et de l'éloquence en même temps

cette dernière réduite en art par les sophistes

Plusieurs de ces écrits didactiques

improvisation des 1ers orateurs

Les dialogues ne peut point d'abord écrits – l'histoire [illegible] [illegible] la poétique – influence de la rhétorique sur cette dernière – dialogues des historiens –

1ers essais de la science positive, et certains arts –
réforme du calendrier

Tactique

Les Grecs devinrent tout ce qui faisait l'objet de leurs occupations et de leurs entretiens
forme simple et populaire – Dialogues –

Vers la fin du VIe & au commencement du Ve siècle, Essor de la tragédie —
Ancienne poésie épique a son déclin; peu à peu remplacée par l'épopée artificielle, à laquelle viennent s'associer les poèmes philosophiques et sentencieux didactiques —

L'Épopée a fait son temps, elle a rempli sa mission — l'histoire et la philosophie lui viennent des Ioniens.

Quant à la poésie lyrique, c'est elle qui tient encore le sceptre de l'imagination, au début de cette période et pendant une grande partie du Ve siècle — La poésie élégiaque et la poésie iambique les suivent, continuent de briller d'un assez grand éclat, avec Simonide et Hipponax, au temps des guerres médiques; mais elles n'ont plus ni la même importance ni les mêmes caractères que dans la période précédente et au temps guerriers qui tenaient des genres auxquels. L'élégie, tantôt gnomique et tantôt plaintive, approche de l'époque de sa transformation par les Alexandrins; quant à l'iambe bientôt il va devenir l'un des éléments de la poésie dramatique.

Celle-ci paraît, à l'aurore de cette période, et dans ses perfectionnements successifs, aspire à remplacer tous les autres genres, en les combinant dans la merveilleuse unité d'un genre nouveau, parfaitement assorti au progrès des temps et à l'état de la société —

S'emparant à la fois des récits des anciens récits et des souvenirs nationaux de l'âge héroïque, de l'inspiration puissante et du prestige musical des chants lyriques, enfin de la sagesse tantôt grave et mélancolique, tantôt enjouée et satirique, qui avait déjà pris les formes

expliquerons les railleries ou les peintures de mœurs dans les élégies et dans les iambes, elle forme de ces éléments poétiques si divers, heureusement amenés à leur point de perfection par ces grands génies, un tout vivant et animé,

Mais cette grande et neuve combinaison ne fut l'œuvre ni d'un jour ni d'un homme

Elle prit naissance au sein de ces représentations mimiques qui accompagnaient l'exécution de la poésie lyrique des chœurs, particulièrement des dithyrambes et des autres chants en l'honneur de Dionysos ou Bacchus.

Origines lyriques de la tragédie et du drame

Le drame essentiellement lyrique à son origine et même pendant longtemps chez les Grecs, quoiqu'il paraisse avoir dû profiter de l'épopée, qui lui fournit sa matière, et de l'art rhapsodique, qui prélude à l'action dramatique.

Son premier élément les chœurs joyeux et enthousiastes de Dionysos ou fils de Bacchus, qui, chantant les louanges du Dieu et ses aventures, dans les processions solennelles au son des flûtes, représentaient par la danse, et par une gesticulation animée, en un mot par une espèce d'action dramatique, le sujet de ces chants, et s'abandonnaient à toutes sortes d'improvisations (αὐτοσχεδιάσματα), tantôt sérieuses et tantôt bouffonnes.
espèce de Mystères, où la tragédie et la comédie confondaient en germe — les acteurs n'étaient autres que les choreutes [illegible] imitateurs des satyres compagnons du Dieu [illegible] la pièce même satyrique.

Aristot. de A. P. IV, 14 — γενομένη ἀπ' ἀρχῆς αὐτοσχεδιαστικῆς καὶ αὐτὴ [ἡ τραγῳδία] καὶ ἡ κωμῳδία, ἡ μὲν ἀπὸ τῶν ἐξαρχόντων τὸν διθύραμβον, ἡ δὲ ἀπὸ τῶν τὰ φαλλικὰ . . ., κατὰ μικρὸν ηὐξήθη . . . καὶ πολλὰς μεταβολὰς μεταβαλοῦσα ἡ τραγῳδία ἐπαύσατο, ἐπεὶ ἔσχε τὴν ἑαυτῆς φύσιν.

Athen. XIV, p. 630 C — συνέστηκε δὲ καὶ σατυρικὴ πᾶσα ποίησις τὸ παλαιὸν ἐκ χορῶν, ὡς καὶ ἡ τότε τραγῳδία· διόπερ οὐδὲ ὑποκριτὰς εἶχον.

Diogen. Laert. III, 56 — ὥσπερ δὲ τὸ παλαιὸν ἐν τῇ τραγῳδίᾳ πρότερον μὲν μόνος ὁ χορὸς διεδραμάτιζεν, ὕστερον δὲ Θέσπις ἕνα ὑποκριτὴν ἐξεῦρεν ὑπὲρ τοῦ διαναπαύεσθαι τὸν χορόν.

Cf. Hermann. ad Aristot. poet. p. 107 contre Ruhnken et Schweighäuser. [illegible] forme de tragédie [illegible] du dithyrambe [illegible]
Aristot. ibid. 17, 18. ἔτι δὲ τὸ μέγεθος ἐκ μικρῶν μύθων καὶ λέξεως γελοίας, διὰ τὸ ἐκ σατυρικοῦ μεταβαλεῖν, ὀψὲ ἀπεσεμνύνθη . . . διὰ τὸ σατυρικὴν καὶ ὀρχηστικωτέραν εἶναι τὴν ποίησιν.

pour donner la tragédie, la comédie et le drame satyrique [illegible] de ces communes origines — Σάτυροι — chacun avec leur caractère propre

2 Jeux de Solon ou Clisthène, les Dorien[s], les [illegible], (Hermann voit un premier progrès de la tragédie dans le costume de satyres donné aux choreutes) 2e temps de la Tragédie, selon lui —
Suidas —
progrès de Thespis (récit [illegible] — Diog. Laërt. V, 92) — Horat. Epist. II, 1, 163 sqq. — F. Welcker, Nachtrag, p. 277 sqq. — [illegible] et Thespis de [illegible] selon [illegible] —
3e p. de Trag., selon Hermann —

Premier grand pas qui fut fait pour l'indépendance du drame en tant que drame, par l'introduction d'un personnage distinct du chœur, d'un interlocuteur ou d'un acteur d'abord unique, qui, dans les intervalles du chant, faisait un récit mimique ou s'entretenait avec le chœur (ἐπεισόδιον) —

λόγος

Véritable drame, Athénien

Cette invention rapportée à Thespis, regardé pour cette raison comme le premier auteur de tragédies ——

Horace, Art poét. 275:
Ignotum tragicae genus invenisse Camenae
dicitur et plaustris vexisse poemata Thespis,
quae canerent agerentque peruncti faecibus ora —
ἐξ[illegible] λέγειν, Suidas —

? ignotum
?? char —
? confusion [illegible]
comique — Welcker, 4, 123 —

Le porte lui-même comme auteur dramatique — invention capitale: fit sortir la tragédie du cercle des [illegible] — lui donna l'élément épique ou lyrique ^ ??? ?
il trouvait un lieu pour l'élément + Πάρος δὲ τραγῳδία — ?
Ol. LXI, 1, suiv. la Chronique de Paros, (536) Thespis fit représenter [illegible] ? [illegible] pièces mentionnées dans Suidas [illegible] perfectionnement [illegible], partie du [illegible] (les pièces de Suidas) #

Les origines de la Tragédie revendiquées par les Sicyoniens (de Suidas) pourraient l'être par bien d'autres peuples de la Grèce —
(par les Athéniens — probablement confusion, à cause du perfectionnement des satyres en drame lyrique par Arion)
? celles de la comédie par les Mégariens

Le bouc consacré à Bacchus. Virg. Georg. II, 380. [illegible] (Welcker) τρύγη, [illegible] —

Les Doriens en général, par opposition aux Ioniens, réclamaient l'invention de la tragédie et de la comédie à la fois — du drame en tant que drame —

Ainsi, dans l'invention de Thespis il ne s'agissait d'un grand perfectionnement, qui donna à la tragédie son caractère, mais l'élément essentiellement dramatique —

Diog. Laërt. — ubi supra —
Aristot. de Poet. XII, 5: Ἐπεισόδιον δὲ μέρος ὅλον τραγῳδίας τὸ μεταξὺ ὅλων χορικῶν μελῶν.

^ Suid. οὐδέν... τὸ πρόσθεν εἰς τὸν Διόνυσον γράφοντες τούτοις ἠγωνίζοντο, ἅπερ καὶ σατυρικὰ ἐλέγετο — ὕστερον δὲ μεταβάντες εἰς τὸ τραγ. γράφειν, κατὰ μικρὸν εἰς μύθ. καὶ ἱστορ. ἐτράπησαν, μηκέτι τ. Διον. μνημονεύοντες· ὅθεν...

Thespis Athénien, du bourg d'Icarium en Attique — contemporain de Solon et de Pisistrate — [illegible] —

Plutarch. in Solon. 29: ἀρχομένων δὲ τῶν περὶ Θέσπιν ἤδη τὴν τραγῳδίαν κινεῖν, καὶ διὰ τὴν καινότητα τοὺς πολλοὺς ἄγοντος τοῦ πράγματος, + οὔπω δ' εἰς ἅμιλλαν ἐναγώνιον ἐξηγμένου, φύσει φιλήκοος ὢν καὶ φιλομαθὴς ὁ Σ., ἔτι μᾶλλον ἐν γήρᾳ σχολῇ καὶ παιδιᾷ καὶ νὴ Δία πότοις καὶ μουσικῇ παραπέμπων ἑαυτόν, ἐθεάσατο τὸν Θέσπ. αὐτόν, ὑποκρινόμενον, ὥσπερ ἔθος ἦν τοῖς παλαιοῖς... ἠρώτησεν.. εἰ τοσούτων ἐναντίον οὐκ αἰσχύνεται τηλικαῦτα ψευδόμενος

Horat. A. p. 220 — Carmine qui tragico vilem certavit ob hircum
mox etiam agrestes Satyros nudavit, et asper
incolumi gravitate jocum tentavit, eo quod
illecebris erat et grata novitate morandus
spectator functusque sacris et potus et exlex.

Herodot. V, 67 — Les Sicyoniens [illegible], jusqu'à Clisthène, qui furent abolis par Clisthène, mais [illegible] en l'honneur d'Adraste, en lui offrant (τὰ πάθεα) célébraient des chœurs tragiques — les chœurs, Clisthène les rendit (ἀπέδωκε) à Bacchus.

Suidas, Θέσπ. et οὐδὲν πρὸς Διόνυσον — Epigène le Sicyonien 1er auteur de tragédie avant Thespis — le 2e ou [illegible] le 16e — cf. Grysar et Boeckh.

Aristot. Poet. III, 5, 6 — διὸ καὶ ἀντιποιοῦνται τῆς τε τρ. καὶ τ. κωμ. οἱ Δωριεῖς· τῆς μὲν κωμ. οἱ Μεγαρεῖς, οἵ τε ἐνταῦθα, ὡς ἐπὶ τῆς παρ' αὐτοῖς δημοκρατίας γενομένης (à cause de Susarion, Bentl. in Phal. Epist.) καὶ οἱ ἐκ Σικελίας· ἐκεῖθεν γὰρ ἦν Ἐπίχαρμος ὁ ποιητὴς πολλῷ πρότερος ὢν Χιωνίδου καὶ Μάγνητος· καὶ τῆς τρ. ἔνιοι τῶν ἐν Πελοποννήσῳ, ποιούμενοι τὰ ὀνόματα σημεῖον. οὗτοι μὲν γὰρ κώμας τὰς περιοικίδας καλεῖν φασιν, Ἀθηναῖοι δὲ δήμους· ὡς κωμῳδοὺς οὐκ ἀπὸ τοῦ κωμάζειν λεχθέντας, ἀλλὰ τῇ κατὰ κώμας πλάνῃ ἀτιμαζομένους ἐκ τοῦ ἄστεως· καὶ τὸ ποιεῖν αὐτοὶ μὲν δρᾶν, Ἀθηναίους δὲ πράττειν προσαγορεύειν.

Themist. Orat. XXVII, p. 337 — τραγῳδίας εὑρεταὶ μὲν Σικυώνιοι, τελεσιουργοὶ δὲ Ἀττικοί.

56 v

Origine particulière de la tragédie lyrique, aussi bien que de la comédie, qui avait fleuri [illegible] et [illegible] avant le drame propre aux athéniens [illegible]

[illegible]

Le drame [illegible] [illegible] le [illegible] aux athéniens — [illegible] la tragédie

[illegible]

Phrynichos, disciple de Thespis

[illegible] de la [illegible] — [illegible] la tragédie de [illegible] et de la [illegible] de [illegible] — [illegible] — le premier introduisit un personnage de femme × ([illegible])

[illegible] le vers [illegible] ? [illegible] ×

[illegible] — [illegible] par les [illegible] et les danses

Ἀγῶνα μὲν Βασιλεὺς ... Χορηγῶν ... Σάτυροι ... [illegible] ... ol. 67 (513) 74 (483) [illegible]

[illegible] les athéniens [illegible] la représentation [illegible] de la prise de Milet par les Perses (497) — [illegible] — xxx [illegible] avant [illegible] la prise [illegible] ol. (512) ([illegible]) [illegible]? — 9 autres pièces mentionnées par Suidas.

Eschyle, le premier auteur de véritables tragédies — 6 f. selon Hermann

5 f. selon Herm. [illegible] le chœur toujours [illegible] la partie principale, mais [illegible] — [illegible] d'acteur [illegible] acteur ou interlocuteur introduit [illegible] fondamental [illegible]

λόγον πρωταγωνιστεῖν Aristot. [illegible] [illegible] [illegible] drame [illegible] — [illegible] de la tragédie.

[illegible] — [illegible]

« Tragédie ancienne [illegible] — [illegible] [illegible] [illegible] Aristot. p. 765.

Boeckh [illegible] d. Athen. II p. 363 [illegible]

Welcker

[illegible] fondement de toute tragédie [illegible] Phrynichos, lyrique [illegible] —

[illegible] — [illegible]

[illegible] vol. LXVII (512) 4e f. de Trag. selon Hermann —

Plutarch. Sympos. I, 1 — ὥσπερ οὖν Φρυνίχου καὶ Αἰσχύλου τὴν τραγῳδίαν εἰς μύθους καὶ πάθη προαγόντων, ἐλέχθη, τί ταῦτα πρὸς τὸν Διόνυσον;

Suidas, οὐδὲν π. τ. Δ. — τὸ πρόσθεν εἰς τὸν Δ. γράφοντες τούτοις ἠγωνίζοντο, ἅπερ καὶ Σατυρικὰ ἐλέγετο· ὕστερον δὲ μεταβάντες εἰς τὸ τραγῳδίας γράφειν, κατὰ μικρὸν εἰς μύθους καὶ ἱστορίας ἐτράπησαν, μηκέτι τοῦ Διονύσου μνημονεύοντες —

Herod. [illegible] p. 220 sqq. — [illegible]

×× Suidas, v. Φρύν.

Aristot. Probl. XIX, 31 — διὰ τί οἱ περὶ Φρ. μᾶλλον ἦσαν μελοποιοί; ἢ διὰ τὸ πολλαπλάσια εἶναι τότε τὰ μέλη τῶν μέτρων ἐν ταῖς τραγῳδίαις.

Phrynichos, [illegible] ὀρχηστικὰς [illegible] I, p. 22, [illegible] — cf. Aristot. ibid. 18. τὸ μὲν πρῶτον [illegible]

xxx Herodot. VI, 21 — ποιήσαντι Φρ. δρᾶμα Μιλήτου ἅλωσιν καὶ διδάξαντι, ἐς δάκρυά τε ἔπεσε τὸ θέητρον καὶ ἐζημίωσάν μιν ὡς ἀναμνήσαντα οἰκήια κακά, χιλίῃσι δραχμῇσι, καὶ ἐπέταξαν μηκέτι μηδένα χρᾶσθαι τούτῳ τῷ δράματι.

cf. Ælien. V. H. III, 8.

Sophocle, porte la tragédie à son point de perfection — 7 formes [illegible] — 3e acteur introduit [illegible] de la scène [illegible]

8 formes de la Tragédie distinguées par Hermann ad Arist. [illegible] [illegible] par Arist., [illegible] de Philologie. [illegible] πρωταγωνιστής

872

57N

Notes (sans titre ni date)

Sur la poésie dramatique
Tragédie
Comédie.

1 N

La poésie lyrique, déjà cultivée pendant près de deux siècles, ne put manquer de suivre l'esprit grec dans son essor, et d'atteindre avec lui son plus haut développement, durant la seconde période –

Fille de la religion et de la liberté, elle trouva un aliment nouveau dans les grandes pompes nationales, devenues plus brillantes, plus générales, plus nombreuses, aussi bien que dans les triomphes des Grecs sur leurs ennemis.

Les passions en jeu dans les luttes politiques, les sentiments moraux exaltés, les relations de la vie civile développées et perfectionnées, enfin les jouissances et les douleurs, multipliées ~~par~~ en même temps que raffinées par le progrès social, lui fournirent une mine inépuisable de chants infiniment divers de ton, de caractère et de forme –

Ces chants, bien que subjectifs par leur nature, grâce à l'inspiration vraie qui les anime, à la perfection de leur exécution, à la place qu'y tiennent les traditions mythologiques ou les grands faits historiques, les dieux immortels et les héros, soit passés, soit présents, ont acquis une importance tout à fait classique et sont devenus des modèles de l'art – objectif et idéal –

Mais dans la joie et les plaisirs les Grecs surent garder une sorte de gravité digne qui imprime à leurs chansons les plus légères en apparence un caractère solennel et mélancolique –

215 La plupart des poètes lyriques de cette époque cultivèrent à la fois, en les perfectionnant, les formes variées qu'avait inventées l'âge précédent.
Au premier rang la poésie hymnique:

Péan, Nome, Hyporchème

anciens maîtres, Alcman, Polymneste, Xénodème

Simonide, Pindare, Bacchylide, maîtres nouveaux

Le dernier, chants de Délos dont le sujet était représenté par une danse mimique. cf. Athen. XIV, 12.

Dithyrambes

multitude de poètes qui s'y exercèrent dans cette période. Surtout attiques

διθύρος, διμήτωρ

Pindare et Bacchylide les plus illustres depuis Arion

Horat. Carm. IV, 2.
Seu per audaces nova dithyrambos
Verba devolvit, numerisque fertur
Lege solutis.

Praxilla

ἐγκώμια, ἔπαινοι, ἐπινίκια

Simonide et Pindare après Stésichore

Θρῆνος, ἐπικήδειον

Simonide

ἐρωτικά, παιγνιά, σκολιά, πάροινα.

Anacréon

[illegible], Hybrias, Timocréon
Clitagora

poésies anacréontiques, recueil de chants de tous les derniers siècles.

Progrès brillans de la musique dans son alliance avec la poésie lyrique –

Poëtes musiciens

Olympos, Saccadas, Lasos, le maître de Pind.
Lampros, de Sophocl. –

Néanmoins le style grave et solennel de l'ancienne musique altéré, énervé, amolli.

perfectionnement du rythme et du mètre de la poésie –

nombreuses espèces de vers inventés ou vulgarisés

3 v

Quatre grands lyriques, dans cette période, complètent le canon des Alexandrins

Lorsqu'on mettait en scène les luttes où tout à la fois les chorèges et les poëtes disputaient le prix des chœurs tragiques ou comiques, c. à. d. des tragédies & des comédies.

Des comédies aussi représentées dans les grandes Dionysies religieuses, mais pas constamment.

Les poëtes tragiques devaient de faire représenter plusieurs pièces à la fois, lesquelles étaient reliées ? ordinairement par un sujet commun qui se continuait de l'une à l'autre.

πλείοσι δράμασιν ἀγωνίζεσθαι

— Τριλογία (tragica) Τετραλογία (dramatica)

Diogen. Laërt. III, 56 ;
Schol. Aristoph. Ran. 1155.

Les pièces données à la suite l'une de l'autre.

Une moindre étendue que les pièces modernes

un drame satyrique le dernier

Trilogie d'Eschyle

l'Orestie ou trilogie ou Orestias, terminée par le dr. satyr. de Protée, perdu —

quelque chose d'analogue aux Rhapsodies d'une Epopée —

le Prométhée

4 v

Sophocle premier des tragédies isolées, bien qu'il ne l'est pas toujours fait –

Euripide donna également des tétralogies, ainsi que Xénoclès, son rival –

nous avons les noms des trois pièces formant les deux tétralogies qu'ils opposèrent l'une à l'autre –
Pour Euripide : Alexandros, Palamède, les Troyennes – Sisyphe –
– Xénoclès : Œdipe, Lycaon, les Bacchantes – Athamas
Euripide fut vaincu.

Le spectacle durait depuis le matin jusqu'au soir, & l'on donnait jusqu'à sept pièces dans un jour –

Xenoph. Alcmaeon

Toutes les représentations avaient lieu au grand jour –

Presque tous les auteurs dramatiques de l'antiquité, poëtes & musiciens à la fois, et ayant à remplir tant de conditions pour la représentation de leurs pièces –

Ni actes ni scènes proprement dits dans la tragédie grecque — point d'intervalles — jamais le chœur ne quitte le théâtre.

ainsi point d'actes

Mais scènes en tant que les personnages changent de lieu dans le cours d'un <u>épisode</u>.

5v

Costume, Décoration, forme du théâtre

Masques – provenu du besoin d'une complète illusion

leur origine

leur perfectionnement

Changement de masques, dans le cours de la représentation

Costume – même principe

6 v

Trois actions de préparation

esprit de religion

actions sur la scène de la [illegible]

de la [illegible]

Le [illegible] dans l'ὀρχήστρα autour de la thymélé (autel)

le [illegible] de la [illegible] χορηγός, χορευτής

[illegible] en [illegible] [illegible] de place

στάσιμον μέλος

O. Müller – Eumenid.

(δῆμος)

νόμος [illegible] chœur

[illegible] [illegible] [illegible]

τὰ ἀπὸ σκηνῆς [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

parodie

πάροδος [illegible] [illegible]

Vases [illegible] des théâtres anciens

7

Mode de déclamation combien différent du nôtre

Le juste milieu, à vrai dire, d'un bout à l'autre.

Dialogue mesuré — diction analogue à celle des Rhapsodes, mais sur un ton plus bas

plutôt lecture ; drame de salon

Dans les chœurs, ton musical

Plus [illegible] [illegible] à l'Art
Genelli — p. 148 ff.

La musique accompagnait même le dialogue — modes des airs ad hoc

([illegible] dialogue [illegible], 50 pieds)
[illegible] — 12 pieds.
[illegible]

Sophocle — 15

un chant
déclamation, mimique, chant et musique unis, et de cette réunion l'ensemble du drame antique —

quelque chose d'analogue à nos Opéras —

Le Drame, la dernière et la plus parfaite des productions de l'esprit grec, unité de l'épopée, qui est objective, & de la poésie lyrique qui est subjective.

Le récit et le chant liés et vivifiés par l'action, par la représentation mimique. [illegible]

Forme plastique de la poésie

La plus libre, la plus indépendante & la plus variée de toutes

imitation de la vie non plus par le récit, non plus par l'expression extraordinaire des sentiments & des passions, mais par l'intuition immédiate de la vie elle-même en action

Spectacle — s'adressant à la fois aux yeux et aux oreilles

acteurs substitués au poète.

En même temps, peinture d'idées & de passions propres à l'homme, suivi du progrès de la civilisation, des mœurs, de la philosophie

problème de la vie humaine, de la grandeur & des grands caractères, idée de destinée —

Dans les pièces primitives, [illegible] [illegible] comme [illegible], l'élément tragique et l'élément comique [illegible] et confondus

Τραγῳδία τὸ παλαιὸν ἦν ὄνομα κοινὸν καὶ πρὸς τὴν κωμῳδίαν· ὕστερον δὲ τὸ μὲν κοινὸν ὄνομα ἔσχεν ἡ τραγῳδία, ἡ δὲ κωμῳδία ἴδιον — Aristot. ap. Casaub. de Satyr. Graecor. poesi, ed. Rambach, p. 18.

Le drame et particulièrement la tragédie, avant tout et toujours, plus ou moins, affaire de religion et d'état.

Jeux religieux, aux grandes fêtes des Dieux, [illegible] à en faire partie

à Athènes, célébrés en l'honneur de Dionysos ou Bacchus, dans trois fêtes — Cachet de leur origine

Διονύσια μικρά, τὰ κατ' ἀγρούς

au mois Poséideon 1/3 décembre – 2/3 Janvier
v. style – nov. = décembre

Λήναια, ἀνθεστήρια – anthestérion – fevr = mars
v. s. janv. = fevr.

b. Δ. μεγάλα, τὰ κατ' ἄστυ

au mois Elaphébolion v. s. fevr = mars

Jouait-on des drames aux Panathénées ?

prix de théâtre permanent

Spectacles, grandes solennités environnées de pompe et d'éclat.

Luttes dramatiques entre les poètes & prix au vainqueur, comme dans les autres jeux ou combats musicaux (ἀγῶνες)

juges

prix

9 v

Théâtre au voisinage du temple de Bacchus et consacré à ce Dieu

Les poètes et les acteurs sous la protection

Les poètes, les plus anciens du moins, en même temps musiciens et acteurs dans leurs propres pièces

Sophocle, le premier, dit-on, à cause de sa faible voix, abolit cette coutume, et toutefois parut dans le rôle de Thamyris et dans le drame satyr. de Nausicaa —

Les rôles de femmes joués par des hommes —

Instituteurs et Maîtres, non pas tant celui du Chœur

(nourri, vêtu, fourni de vêtements et de couronnes par le Chorège, qui le faisait en outre, instruire à ses frais par un χοροδιδάσκαλος)

χορηγός

χορευταί

ὑποκριταί

Διδασκαλίας [illegible] —
Plat. Republ. II, 373 B
Id. — 536 A
[illegible] Schol.

que des acteurs, dont les 3 espèces, tirés au sort devant l'Archonte, leur étaient attachés à condition de distribuer entre eux les rôles comme ils l'entendaient.

une classe d'acteurs pour la tragédie — une autre pour la comédie —

διδάσκειν δράματα — διδάσκαλος
fabulam docere — doctor, magister —

Cf. Böttiger, quid sit docere fabulam? — de actoribus — programme dans un [illegible] — Weimar.

διδασκαλία, d'abord la pièce et l'institution scénique

plus tard, le livret contenant le nombre et les sujets des pièces, le lieu, l'époque et le succès de la représentation, les noms des poètes, des acteurs, du chorège etc. —

Aristote, 1er auteur d'une Didascalie de ce genre — les plus célèbres Gramm. d'Alex. en firent de semblables

extraits dans les Scholiastes — pareilles didascalies à la tête des pièces de Térence — une autre trouvée à Rome sur un marbre et expliquée par Oderico 1777.

Sources de la Tragédie Grecque —

La mythologie, surtout les traditions héroïques élaborées par l'épopée

Héros déjà idéalisés

Homère et les poètes cycliques —

Sujets tout à fait en accord avec le caractère religieux des représentations scéniques —

Deux sujets seulement tirés de l'histoire contemporaine –

plus de mille sujets mentionnés par les anciens –

Nature de la Tragédie Grecque –

Lutte de l'homme contre le destin, et victoire de l'homme

Le <u>Chœur</u> premier et d'abord unique élément du Drame - renfermant tous les autres -

Nom de Chœur souvent donné à la pièce entière

Scènes d'action, de récit, de dialogue appelées <u>Épisodes</u> - dans le principe, jugés étrangers au sujet représenté par le Chœur - simples accessoires -

Conservèrent le nom alors même que, depuis Sophocle, ils furent devenus l'élément principal, et le Chœur l'élément secondaire du Drame

Point de véritable Drame sans Chœur chez les Grecs

Il ne disparaît que dans la nouvelle Comédie -

le Chœur, comme son nom l'indique, essentiellement
lyrique dans la forme

soit en fait analogue aux odes de Pindare, soit
~~par~~ par la division en strophes, antistrophes et épodes,
soit par l'extrême liberté du mètre -

Caractère et rôle du Chœur, quant au fond, dans la tragédie grecque perfectionnée.

Choeur formé, le plus ordinairement, de vieillards et de jeunes filles

peut-être vraisemblablement des Nymphes et des Satyres dont les vieux Choeurs bachiques le composaient -

15 nombre ordinaire du Choeur

On parle aussi de 12 et de 14 -

24 ordinairement pour la Comédie -

essai gigantesque d'Eschyle

deux parties du Choeur, dont chacune avait son Coryphée (κορυφαῖος) -

l'ensemble conduit par le μεσόχορος ou χορηγός.

Quand le Choeur se mêlait au dialogue, c'était par l'organe du Chorège ou des Coryphées -

les chants du Choeur accompagnés du son de la flûte -

sa place sur la scène

Dialogue de la Tragédie Grecque —

Iambique trimètre, vers dominant dans le dialogue -

alternative fréquente d'anapestes

plus rare de tétramètres trochaïques -

Dans le Philoctète de Sophocle, Néoptolème parle une fois en hexamètres   v. 839-842.

15 v

Eschyle — Aeschylus — Αἰσχύλος —

n. à Eleusis en Attique —

fleurit vers 500 av. J.C. Ol. LXX, 1 —

contemporain de Pindare

prit une grande part aux batailles de Marathon, de Salamine et de Platée

frère de Cynégire et d'Amynias — Herodot. VI, 114 — Aelian. V. H. V, 19.

vaincu par Simonide dans l'élégie

vient à Athènes pour Sicile

13 fois vainqueur dans les jeux scéniques

accusé devant le peuple irrité, il est défendu par son frère Amynias — cause de cette accusation?

vaincu par Sophocle, âgé de 26 ans il se retira à la cour d'Hiéron, roi de Syracuse, Ol. LXXIV, 4? — fut-ce pour ce motif?
(au-dessus : mécontent de la vict. de S. VII)

revient à Athènes après la mort d'Hiéron arrivée Ol. LXXVIII, 2, 468 av. J.C., puis fit un 2e voyage en Sicile — à quelle époque?

il y mourut Ol. LXXXI, 1, 456 av. J.C. ou Ol. LXXX, 1 — Gela. Comme plus tôt — Marm. Par.

à l'âge de 69 ans Fable sur sa mort — Schol. Aristoph. Acharn. 10. Val. Max.

ce qui fait remonter sa naissance à 525 ou 524 av. J.C. — Cf. sur toutes les dates de la vie d'Eschyle, Boeckh, praec. (au-dessus : Suidas)

(en marge : raconté par Valère Max.) enseveli à Gela où l'on voit encore son inscript. et son temple — trag. Graec. p. 46 seq.

16 v

poète plein d'enthousiasme et d'une inspiration entière toute dithyrambique, toute bachique

favori de Bacchus, qui, disait-il lui-même, l'avait poussé à écrire des Tragédies

tous à la fois – raillé par Aristophane –

les idées pythagoriciennes

I. XXI. 1. ot. XXV. 1.

pris les ~~sujets~~ de ses Tragédies à la vraie source, à celle de l'Epopée homérique – ce qu'il disait lui-même à Athénée –

entreprit les Perses

cependant tout, disait-il, n'empruntait rien d'Homère

Eschyle qui fit faire au drame matériellement – κατασκευή, σκηνοβατία, σκευοποιήματα. 1er Agatharchus pictor fecit scaenam – Vitruv. Praef. lib. VII. *(appareil de la scène)*

μηχανοποιία

quant à l'orchestique
auteur du dialogue dramatique véritable et de l'unité du sujet ou d'action –

Tragédie restée dans sa forme antique

le chœur encore dominant

dans les épisodes, au nombre de 3 ordinairement, rien plus que action

celle-ci très simple et sans développement très court –

Horat. A. P. 278.

Post hunc (Thespin) personae pallaeque repertor honestae
Aeschylus et modicis instravit pulpita tignis,
Et docuit magnumque loqui nitique cothurno.

Aristot. P. IV, 16.

καὶ τό τε τῶν ὑποκριτῶν πλῆθος ἐξ ἑνὸς εἰς δύο πρῶτος Αἰ. ἤγαγε, καὶ τὰ τοῦ χοροῦ ἠλάττωσε, καὶ τὸν λόγον πρωταγωνιστεῖν παρεσκεύασε.

Cf. Diogen. Laert. Vit. Plat. initio.

Le nombre des acteurs d'Eschyle n'a excédé pas un plus grand nombre de personnages dans les pièces; mais jamais plus de deux à la fois sur la scène, s'entretenant ensemble, excepté dans celles de ses Tragédies qu'il composa après l'apparition de Sophocle et l'invention du τριταγωνιστής. Ainsi trois personnages à la fois dans le Prométhée, mais seulement pour le Prologue; trois dans tout le cours de la Trilogie de l'Orestie.
Les anciens avaient fait cette remarque: Schol. Choëph. 892. – Cf. Lessing, Leb. des Sophokl. p. 117–122; Böttiger Prol. de actor. O. Müller Gesch. Lit. p. 110.

Style majestueux, sublime, souvent enflé et [illegible] dithyrambe

Fréquemment son génie l'emporte au delà des bornes du naturel — d'ailleurs le genre [illegible] propre à cette époque —

grandes figures, du reste — puissant par la terreur

comparable à Pindare pour l'enthousiasme, la hauteur de l'imagination, l'abondance et la richesse du langage

à Phidias pour la simplicité et la grandeur colossale des caractères qu'il crée — personnages surhumains —

Ocean, Prométhée [illegible] tout héroïque — lutte gigantesque contre le destin — l'homme vaincu mais non soumis —

jugement de Denys d'Halic.

[illegible] Eschyle —

ὁ δ' οὖν Αἰσχ. πρῶτος καὶ τῆς μεγαλοπρεπείας ἐχόμενος καὶ ἠθῶν καὶ παθῶν τὸ πρέπον εἰδώς, καὶ τῇ τροπικῇ καὶ τῇ κυρίᾳ λέξει διαφερόντως κεκοσμημένος· πολλαχοῦ δὲ καὶ αὐτὸς δημιουργὸς καὶ ποιητὴς ἰδίων ὀνομάτων καὶ πραγμάτων. Εὐριπίδου δὲ καὶ Σοφοκλέους καὶ ποικιλώτερος ταῖς τῶν προσώπων ἐπεισαγωγαῖς.

Cf. Longin. XV, 5.

— de Quintilien I. O. X, 1, 66.

Tragoedias primus in lucem Aeschylus protulit, sublimis et gravis et grandiloquus saepe usque ad vitium, sed rudis in plerisque et incompositus; propter quod correctas ejus fabulas in certamen deferre posterioribus poetis Athenienses permisere, suntque eo modo multi coronati.

Cf. Aeschyl. Vit.

Fécondité d'Eschyle — 90 pièces, selon Suidas ~~[illegible] [illegible]~~ (7? [illegible]) pourraient bien n'être pas toutes authentiques — d'un autre côté cette étonnante fécondité s'explique par [illegible] plusieurs éditions successives et différentes, soit des pièces, soit d'autres genres — pièces retouchées, corrigées, [illegible] — [illegible] dramatiques, [illegible]

— Boeckh Gr. Trag. principum, Aesch. Soph. et Eurip., num ea quae supersunt et genuina omnia sint, et forma primitiva servata, an eorum familiis aliquid debeat ex iis tribui. — Heidelb. 1808 — Schlegel, poésie dramatique — familles et écoles de poésie dramatique, longue cat. d'épigones — οἱ περὶ Αἰσχύλον — les fils [illegible] et Euphorion, le neveu Philoclès

Il ne s'est trouvé que les pièces que nous possédons des tragiques, spécialement celles d'Eschyle, ne nous sont parvenues qu'altérées, [illegible] par lui-même —

Du reste, nous ne devons les éditions aux Alexandrins, qui avaient corrigé les textes [illegible], et leur critique doit restituer le texte en même temps que le modérer.

1. Prometheus vinctus (δεσμώτης, distinct du πυρφόρος ou πυρκαεύς et du λυόμενος traduit par Accius. Cic. Tusc. II, 10, 2.)
Pièce d'une grande originalité — caractère profondément allégorique [illegible] représentés dans le personnage de Prométhée.

2. Ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας sujet tiré de la Thébaïde
Lutte d'Étéocle et de Polynice — reproduite dans les Phéniciennes d'Euripide — grands caractères
Chants du chœur d'une grande beauté, comparables aux odes de Pindare

3. Πέρσαι — [illegible] à l'ami du chœur —
Sujet national — défaite de Xerxès à Salamine —
remarquable [illegible] par la différence avec les récits de la [illegible] —

4. Ἱκέτιδες ou Danaïdes
Arrivée de Danaüs et de ses filles à Argos, implorant le secours des Argiens contre Égyptus et ses fils —

formaient probablement une trilogie avec les deux pièces perdues des Égyptiens et des Danaïdes

5. Agamemnon
Retour d'Agamemnon et sa mort par les embûches de Clytemnestre et d'Égisthe —
une des pièces les plus parfaites — mais grandes difficultés de langage —

6. Χοηφόροι — inferias ferentes, ou [illegible] offrant des libations au tombeau d'Agamemnon
Vengeance d'Oreste, mort de Clytemnestre —
à comparer avec les Électres de Sophocle et d'Euripide —

7. Εὐμενίδες ou Furies — dont le chœur formé [illegible] poursuivi par elles, plaidant sa cause à Athènes devant l'Aréopage et absous par le suffrage de Minerve
magnificence — pièce terrible, à la Shakespeare —
forme une Trilogie avec les précédentes — Orestie

Eschyle [illegible] — grandes disparités de couleur, de style, de langage —
[illegible] nous est parvenu très corrompu — [illegible] 7 pièces — aussi éd. d'Alde (1518) et de Turnèbe incomplète —
Robortellus 1552 Canterus 1580 Stanley avec scholies et les fragments et des [illegible] comm. (1663) reproduit ensuite par Butler (1809–14)

de Pauw — 1745 [illegible] Stanley et [illegible].

Wunderlich, obs. critic. Gott. 1809.
[illegible] d'Abresch, lib. III. 1763. Heath 1762 — Burney, tentam. de metris 1809.
Édition de Schütz de 1782 à 1821. [illegible] comment. pour l'interprét.
Édit. critiques : de Porson en 1794, publiée seul[t] en 1806. de Bothe — de Blomfield —
Bien [illegible] par Brunck, [illegible] et autres — Wellauer — Édit. de [illegible] 1795.

Sophocle. Sophocles – Σοφοκλῆς –

I. Athénien, du bourg de Colone. illustre? naissance – fils de Sophilos

[illegible] et éloge de Colone – Œdip. Col. 669–720.

né Ol. LXXI, 2 – av. J.C. 495 –

de 30 a. plus jeune qu'Eschyle

apprit la musique et la danse de Lampros

[illegible], danse et autres, Ol. LXX, 3, 498.

Athen. I, 20.

à 16 ans, jeune homme d'une grande beauté, figura dans la pompe solennelle de la victoire de Salamine, et dansa autour du trophée en s'accompagnant de la lyre.

Athen. I, 20.
cette même année, naissance d'Euripide – Eschyle à 45 ans l'un des vainqueurs de Salamine –

III. Homme, en possession de l'estime de ses concitoyens – fait général contre les Samiens avec Périclès, Ol. LXXXIV, 4 – et Thucydide (441)
à la suite du succès de l'Antigone donné l'année précédente – Ol. 3
mot que lui adresse Périclès – (jusque là 32 pièces en 28 ans)

malgré bien des invitations, Sophocle ne voulut jamais quitter Athènes – le plus patriote comme le plus grand des poètes –

à ~~[illegible]~~ 54 ans – Lessing Vorgeschichte [illegible], Ol. LXXXV, 3.
Argument. Byz. in Schem. Antigon. Cf. Boeckh, pr. trag. Gr. p. 107.

Revêtu également de la dignité de prêtre –

passionné pour son art, le cultiva jusqu'à l'extrême vieillesse –

dans les 34 années qui suivirent l'Antigone, 81 pièces

II. Donne sa première Tétralogie (dont Triptolème le drame satyrique) à l'âge de 26 ans – Ol. LXXVII, 4 (469)

S. remporta 18, 20 ou même 24 fois le 1er prix, souvent le 2e, jamais le 3e.

l'année de la naissance de Socrate
faveur inédite, dont Eschyle avait joui déjà, ayant paru pour la 1re fois à 25 ans – Cf. Schol. ad Aristoph. Nub. 526. Boeckh, pr. Tr. Gr. p. 103.

Vainqueur d'Eschyle, qui avait alors 56 ans –

avait prononcé par Cimon et ses neuf [illegible] généraux, nommés extraordinairement juges par l'archonte Aphepsion ou Apsephion

Plutarch. Vit. Cim.

Ordinairement les 10 juges tirés au sort pour la tragédie – seulement pour la comédie et [illegible] tout le peuple, tandis que les autres parmi ceux qui avaient rendu des services militaires.

Cf. Lessing, Leben des Sophokl., p. 68 sqq.

IV. Sa dernière pièce, Œdipe à Colone, composée à près de 90 ans. accusé par Iophon et ses autres fils, probablement à cause de sa préférence pour le jeune Sophocle, fils d'Ariston son fils naturel, lut cette pièce devant les juges – (représentée seulement par les soins de S. le j. Ol. XCIV, 3)

Cic. de Sen. c. 7. Cf. Valer. Max. 8, 7; Vit. Sophocl.; Schol. ad Arist. Ran. 73. Cours de Schlegel, II, p. 171.

mourut Ol. XCIII, 3 – (406) l'année d'après Euripide dont il avait porté le deuil sur la scène avec ses acteurs, et le reprit de l'Antigone – divers récits sur la cause de sa mort – joie de la victoire
inhumé à Décélie dans le monument de ses ancêtres, avec la permission de Lysandre –
insignes de la tragédie sur la tombe
fêtes funèbres en son honneur
statue tutélaire, comme à Eschyle et à Euripide –

Thom. Mag. in Vit. Euripid. Cf. Boeckh, p. 21.
Diodor. Sic. Valer. Max. IX, 12 – Simonid. jun. Epigr. [illegible]

Plin. H. N. VII, 30 – Sophoclem tragici cothurni principem defunctum sepeliri Liber Pater jussit, obsidentibus moenia Lacedaemoniis, Lysandro eorum rege in quiete saepius admonito, ut pateretur humari delicias suas . . .

grands progrès que l'art dramatique doit à Sophocle — élevé par lui au comble de la perfection —

développa la tragédie en l'épurant, dans les sujets et dans la forme et le fond —

ajouta un 3e acteur aux deux d'Eschyle, et inventa la décoration de la scène

Aristot. Poët. IV-16 — τρεῖς δὲ καὶ σκηνογραφίαν Σ.

un 4e acteur même, dans l'Oedipe à Colone — nouveau progrès

assigna à l'action le 1er rang, et p. c. augmenta le nombre des épisodes en diminuant le rôle du chœur

ibid. 20 — ἔτι δὲ ἐπεισοδίων πλήθη — sans nommer Sophocle.

Néanmoins [illegible] la partie lyrique de Sophocle, et en même temps [illegible] le langage [illegible] l'influence, soit du chœur, soit du dialogue, à la juste mesure du beau —

Plutarch. de profect. in virt.
ὥσπερ γὰρ ὁ Σ. ἔλεγε τὸν Αἰσχύλου διαπεπαιχὼς ὄγκον, εἶτα τὸ πικρὸν καὶ κατάτεχνον τῆς αὐτοῦ κατασκευῆς, τρίτον ἤδη τὸ τῆς λέξεως μεταβάλλειν εἶδος, ὅπερ ἐστὶν ἠθικώτατον καὶ βέλτιστον.

ne fut pas moins pour la régularité du plan de ses pièces & pour la peinture des caractères

[illegible] les émotions moins extérieures que chez Eschyle — Sophocle s'adresse davantage à l'âme — il le [illegible] en l'élevant —

simplicité unie à l'art et à l'élégance, goût au génie — [illegible] — grandeur tempérée, une mesure, d'où la beauté [illegible] au [illegible] des Grecs —

le langage est le [illegible] d'une richesse et d'une perfection incomparables —

l'ensemble de toutes les qualités de la forme et du fond — haute inspiration réglée par une haute raison, à l'époque où l'art venait s'allier au génie —

aussi singulièrement admiré de son temps — plus de 20 fois vainqueur de ses rivaux — proclamé le premier des tragiques de la Grèce — mis sur la ligne des plus grands artistes dans tous les genres —

cf. Ran. v. 790, 1515/19. Aristophane qui maltraite si fort Euripide et qui ne ménage pas même Eschyle, [illegible] Sophocle comme maître de l'art —

Ces [illegible] personnages [illegible] humains [illegible] introduits [illegible] Eschyle [illegible] les dieux, comme dans l'Ajax, et seulement à titre [illegible] —

La tragédie humaine — mais idéale — morale profonde [illegible] —

Aristot. XXVI — 11: οἷον καὶ Σ. ἔφη, αὐτὸς μὲν οἵους δεῖ ποιεῖν, Εὐριπίδην δὲ οἷοι εἰσί.

Sentiment pieux partout, [illegible] dans les chœurs — leur caractère religieux et philosophique

[illegible] l'amour ne tient pas dans les pièces beaucoup plus de place que dans celles d'Eschyle — un rôle d'amour secondaire dans l'Antigone — Éros et Aphrodite célébrés dans la même pièce et ds. les Trachiniennes —

Aristodem. ap. Xenoph. Memorab. I, 4, 3: ἐπὶ μὲν τοίνυν ἐπῶν ποιήσει Ὅμηρον ἔγωγε μάλιστα τεθαύμακα, ἐπὶ δὲ διθυράμβῳ Μελανιππίδην, ἐπὶ δὲ τραγῳδίᾳ Σοφοκλέα, ἐπὶ δὲ ἀνδριαντοποιίᾳ Πολύκλειτον, ἐπὶ δὲ ζωγραφίᾳ Ζεῦξιν. [illegible]

Cic. Orat. I: Nam in poëtis non Homero soli locus est, ut de Gr. loquar, aut Archilocho, aut Sophocli, aut Pindaro, sed horum vel secundis vel etiam infra secundos.

Suivant Longin, cap. 33 fin — le seul Oedipe T. de Sophocle vaut mieux que toutes les pièces d'Ion de Chios —

Quintilien X, 1, hésite entre les mérites divers de Sophocle et d'Euripide, tout en avouant la préférence que la plupart donnaient au premier.

12v

138, selon Suidas 130 selon la biographie de Sophocle —
Plus de 120 pièces, tragédies ou drames satyriques, attribuées à Sophocle

17 pseudonymes — selon Aristoph. de Byz.
? 40 ou 50 de Sophocle le jeune, son petit-fils — ou de son fils —
70 authentiques ou trouvés telles par les Alexandrins —

Iophon n'aurait rien pu faire sans son père, dit Aristophane — Ran. 78 sq.
Sam. Petit. leg. att. p. 70 sqq., coll. Fabricii B. gr. II, p. 203
Boeckh trag. gr. pr. cap. VIII, IX, p. 100 sqq.

Sept seulement conservées entières — noms et fragmens de celles qui sont perdues recueillis et édités avec autant d'exactitude que de talent par Brunck (tom. 4, éd. 8°)

fragment d'un Clytemnestre faussement attribué à Sophocle (publié à Moscou en 1805, par Matthaei) 340 vers

Cf. Eichstädt — progr. acad. Jen. 1805 — ; Ephem. Jen. 1806 — ; Struve, 2de édition de la Clytemn. inédite, Riga 1807.

Outre ses tragédies et drames, Sophocle avait composé des élégies et péans, et un livre en prose sur le chœur de la tragédie, contre Thespis et Chérilus, mentionné par Suidas —

La plupart des pièces qui nous sont restées, pour ne pas dire toutes, composées par le poète après sa 53e année —

Boeckh, p. 138 sqq.

Le Philoctète même et l'Oedipe à Colone dans sa vieillesse

l'Antigone une des premières — représentée dans la 53e année du poète
intrigue d'amour, chose rare chez les Grecs
le poète a imité l'Ajax d'Eschyle [illegible]
l'Oedipe Tyran, au jugement unanimement des critiques, la plus belle des pièces de Sophocle
marche rapide de l'action — admirable exposition

l'Oedipe à Colone, moins parfait quoique ayant de grandes beautés, surtout dans les chœurs
pièce profondément morale et religieuse
les Trachiniennes, ainsi nommées d'après le chœur

pièce inférieure aux autres et qui serait peut-être d'Iophon, suivant Schlegel

Ajax μαστιγοφόρος — Ajax dans l'Odyss. λ, 542 sqq.
montré lui le héros, mais dans l'accablement de la folie et dans sa honte —
Electre, même sujet que les Choéphores d'Eschyle —
pièce admirable —
Philoctète — le héros représenté aux yeux dans toute sa vérité —

Les premiers mss. de Sophocle d'un âge récent — Cf. Fabric. Bibl. Gr. t. II, p. 215 sqq.

Edit. pr. Ald. Ven. 1502.

Les scholies, longtemps publiées séparément, Rom. 1518, par Jean Lascaris.

Junte Flor. 1522 et 1547, avec les gr. schol., glose interlin. Nouvelle révision, ou plutôt altération du texte, d'après le mss. de Demetrius Triclinius, avec les scholies de ce dernier, édit. Turneb., Par. 1553.

H. Stephan. avec les deux ordres de schol. — les notes de Camerarius et de [illegible] — 1568.

Canter 1579

Johnson Oxon. 1705 — et [illegible] III vol. souvent reproduite — complété seul en 1746 — Schol. jusqu'à la réforme de l'édit. T.

Vauvilliers, 1781, après Capperonnier — suit Johnson —

édition de Brunck — révision toute nouvelle — vers. lat., [illegible], schol., fragm. [illegible] Sophocl. — Argentor. 1786, 4° et 8° — reprod. en 1788.

Petite édit. du même (rare) avec la version latine, les notes et les fragm., plus les anciennes scholies. 3 vol. 8° — impr. en luxe, 1789.

Musgrave, Oxon. 1800, 1801, après sa mort —

Erfurdt 1802 et suiv. — VI vol. jusqu'à la mort de l'auteur en 1811 — continuée par Seidler et autres

édit. minor du même — l'Antig. et l'Oed. R. 2 vol. 1809 et 1811 — 3e l'Ajax, 1817 — 4e l'Oedip. Col. par Hermann. 1819.

20 v

Bozzi - 1806.

Frizzier 1815

Schaefer

Elmsley

Lobeck - Ajax 1809

Reisig - Oed. Col. 1811.

Euripide — Euripides — Εὐριπίδης —

fable sur son nom —

Né à Salamine, de parens athéniens, l'année et le jour de la bataille (victoire) navale remportée sur Xerxès par Thémistocle — Ol. LXXV, 1. 480 av. J.C.

Plutarch. Sympos. VIII, 1 — Diog. Laert. Vit. Socrat. Euripid. Vit.

Ol. LXXIII, 3, 486 — selon M. S.

son père Mnésarque — sa mère Clito —

sa mère, une marchande d'herbes — frag. Athen. d'Aristophane

λαχανοπώλητρια, Thesmophor. 393, et alias —

Cf. A. Gell.

Valer. Max.

Disciple de Prodicus dans l'art oratoire, d'Anaxagoras en philosophie

Vécut, dit-on, dans l'amitié de Socrate, plus jeune que lui de 11 ans — part attribuée à ce philosophe dans ses pièces

Diog. Laert. Vit. Socrat.

influence de ces études oratoires et philosophiques sur le caractère de son talent poétique

Cf. Valckenaer Diatribe in Euripid. dram. reliq., cap. IV.

poète philosophe — on disait qu'il était venu sur le théâtre pour populariser la philosophie

ὁ ἐπὶ τῆς σκηνῆς φιλόσοφος

aussi singulièrement estimé de Socrate, qui allait de préférence à ses pièces, lorsqu'il ne suivait guère les spectacles —

D'un autre côté, la lecture d'Euripide recommandée par Quintilien X, 1, 67 — aux jeunes orateurs —

Longe clarius quam Aeschylus illustraverunt hoc opus Sophocles atque Euripides, quorum in dispari dicendi via, uter sit poeta melior inter plurimos quaeritur. Idque ego sane, quoniam ad praesentem materiam nihil pertinet, injudicatum relinquo. Illud quidem nemo non fateatur necesse est, iis qui se ad agendum comparant utiliorem longe Euripidem fore. Namque is et sermone, quod ipsum reprehendunt quibus gravitas et cothurnus et sonus Sophoclis videtur esse sublimior, magis accedit oratorio generi, et sententiis densus, et in iis quae a sapientibus tradita sunt paene ipsis par, et in dicendo ac respondendo cuilibet eorum qui fuerunt in foro diserti comparandus. In affectibus vero, cum omnibus mirus, tum in iis qui miseratione constant facile praecipuus. Hunc et admiratus maxime est, ut saepe testatur, et secutus, quanquam in opere diverso Menander.

Abus des maximes philosophiques et des formes oratoires dans ses tragédies, sous le rapport de l'art, quoique à d'autres égards cet abus même l'ait fait estimer; loué, reproduit, sinon cité dans l'antiquité; surtout pour le caractère moral de sa poésie —

Excelle à émouvoir et à toucher. On l'a dit bien [illegible] le plus tragique, dans le pathétique — la pitié ressort principal de ses drames, auquel il sacrifie tout le reste

21 v

Il excelle dans la peinture des passions, dans l'expression des sentimens les plus propres à attendrir l'ame, à toucher le cœur

Le plus tragique des poëtes, selon les anciens — Aristot. Poët. XIII, 10 – καὶ ὁ Ε. εἰ καὶ τὰ ἄλλα μὴ εὖ οἰκονομεῖ, ἀλλὰ τραγικώτατός γε τῶν ποιητῶν φαίνεται –

Trop peu d'égard à l'unité du sujet, au plan de la fable, à l'ordre des évènemens

Dérange la forme épique – prologues avec une longue exposition – longs récits – — innovation

Peu de liaison entre le chœur et le sujet du drame ou l'action – — Aristot. XIII, 10 –

Chants trop étendus, trop multipliés, trop peu en rapport soit avec les choses, soit avec les personnes –

au fond, la conception tragique chez Euripide n'est plus la même que chez Eschyle et Sophocle – ses héros, qui portent souvent des haillons, n'apparaissent plus sous la main de fer – plus de religion, plus de foi, plus de profondeur – l'humain et le réel dominent trop exclusivement – tendance plus prononcée qu'idéale – (Sophocl. ap. Aristot.) Il se rapproche de la comédie, surtout moyenne et nouvelle. Les dieux mêmes dépouillés de leur divinité, ... viennent trop fréquemment au secours du poëte – il commence à faire ressortir le mauvais au lieu du bon côté –
Ni l'idée de la pièce, ni les caractères, ni les passions et les sentimens n'ont la grandeur et la profondeur d'Eschyle ou de Sophocle.

Cependant, s'il ne fit pas faire de progrès à l'art, si même à certains égards il le ramena en arrière, Euripide n'en est pas moins un poëte plein de talent, de charme, de sensibilité, et de bien des grandes beautés dans la plupart de ses pièces –

Style admirable d'abondance, de choix, de pureté, d'harmonie – d'une grande clarté –

Caractère sérieux et austère d'E. – composait ses tragédies dans une grotte pleine d'horreur à Salamine – légend. rapp. par Gelle d'ap. Philochore, N. A. XV, 20 –

Chagrins domestiques – deux femmes infidèles
misogyne? tirades contre les femmes, surtout de l'Hippolyte – peut-être les caractères indiqués de ses pers. mêmes
autres chagrins – attaques des poëtes comiques

(il y avait 2 ans avant sa mort déchiré par des chiens, peut-être ... une légende ... Aristoph. ... les Grenouilles ...)

E. finit sa vie à la Cour d'Archelaüs, roi de Macédoine – dans la ville de Pella – sa mort tragique Ol. XCIII, 2 – 407 av. J.C.
Archel. lui fit élever un tombeau magnifique, à [illegible] ... aux Athéniens – monum. à Athènes avec une inscription de Thucydide ou de Timothée commenté par Th. Magister –

Question de la prééminence de Sophocle ou d'Euripide fort ancienne -

Toutefois point la même unanimité sur Euripide que sur Sophocle et Eschyle

Jugement de Bacchus dans les Grenouilles d'Aristophane -

Plus en faveur de Sophocle par la plupart des critiques depuis Aristote -

Comparaison de Sophocle et d'Euripide, par Denys d'Halicarnasse

Moins de génie et moins d'art à la fois

22 r°

Euripide obtint, dit-on, de très bonne heure tous les ... à 18 ans : mais à 43 seulement il remporta le prix — A. Gell. XV, 20 — Mar. P. Ep. LXI.

N'obtint cet honneur que cinq fois, dont une seulement après sa mort — (pour l'Iphigénie en A., les Bacchantes et l'Alcméon, probablement retravaillés par Euripide le jeune) — Varro ap. A. Gell. XVII, 4 — Suidas. Et. Mag. dit 15 fois. cf. Boeckh p. 214 et 237.

Vaincu par le mauvais poëte Philoclès, mais Sophocle aussi par le même et pour l'Oedipe T. — Elien. V. H. XI, 8

Selon Suidas, 77 p. d'E. — mais il avoue que selon d'autres 92 — Selon Varron, 75 tr. ap. A. Gell. XVII, 4.

Toutes n'étaient pas également authentiques — plusieurs pouvaient être l'ouvrage des Correcteurs et des Diasceuastes de E., notamment d'E. le jeune, son neveu.

Même parmi les pièces qui nous ont été conservées, il en est certainement de pseudonymes —

18 tragédies complètes

Le commencement d'une 19e — 65 vers de la Danaé

Le Cyclope, drame satyrique —

indigne d'Euripide — d'une époque très postérieure — cf. les doutes in Wolf. Analect., t. II, p. 352–410.

Le progrès de la dernière moitié de la vie d'E. cf. Boeckh, p. 164 sqq.

1. l'Hécube

2. l'Oreste   Ol. XCII, 4.

3. les Phéniciennes (avec Antigone et Hypsipyle)   Ol. XCII, 1.

4. la Médée, d'authenticité fort contestée
opinion probable, quoiqu'elle ait dû être
rétablie, traitement par E. lui-même pr la 2e représ.   Ol. LXXXVII, 1.

5. l'Hippolyte – 2e édit. avait le
nom de στεφανηφόρος – la 1re Ἱππόλυτος κα-
λυπτόμενος.   Ol. LXXXVII, 4.

6. l'Alceste

7. l'Andromaque

8. les Suppliantes, ἱκέτιδες   Ol. LXXXIX, 4.

9-10. les deux Iphigénies

23

11. Rhésus — déjà suspect par les anciens — arg. argum.

Valcken., Beck et Bœckh le jugent d'E. le jeune.

Hermann beaucoup plus récent

Schlegel

12. les Troyennes —

13. les Bacchantes —

14. les Héraclides, pièce de circonstance — Ol. XC, 3.

15. Hélène — toute romanesque —

16. Ion —

17. l'Hercule furieux

18. l'Électre

(19 — le Cyclope)

nombreux fragm. d'Euripide — Valcken. et Musgrave

5 lettres suppos. d'E.

préf. des poèmes lat. sur Euripide — traduits et imités par Ennius, Naevius, Attius et Pacuvius — Sénèque

Sur les mss., les édit., les traduct.

Recensio Codd. etc. — par Beck, dans le vol. III de l'édit. Morus-Beck, p. IX–XXII —
Cf. Fabric. B. Gr. ed. Harles, vol. II

Scholies, sur 7 pièces seulement

Edit. princeps — Médée, Hipp., Alc., Androm. aut. J. Lascaris, fin du XVe s.

E. Trag. XVII . . . Venet. Ald. 1503
II vol. L'Herc. fur. rajouté au 2e vol.
en tout, 18 pièces.

L'Electre publ. p. la 1re f. à Rome par P. Victorius, 1545, 8°.

probablement la même que, dans la suite, Ptolémée Evergète obtint des Athéniens pour collationner les copies alexandrines, et qu'il ne voulut pas rendre

Galen.

Les ouvrages des tragiques, surtout de Sophocle et d'Euripide, longtemps représentés à Athènes

Didascalies, faites par les Critiques, depuis Aristote, [illegible], Diog. Laert.
[illegible]

par Cratès de Pergame, Callimaque, Aristarque, Aristoph. de Byz., [illegible] et autres — peut-être aussi par Dicéarque.

Cf. Fabric. Bl. Gr. ed. Harless, t. II, p. 288
Casaub. ad Athen. VI, p. 413 [illegible]

25v

Les 3 grands Tragiques parfaitement caractérisés par Plutarque, De Glor. Athen.

ἡ Εὐριπίδου σοφία, καὶ ἡ Σοφοκλέους λογιότης, καὶ τὸ Αἰσχύλου στόμα.

Marquent les 3 périodes du développement de la tragédie, depuis ses origines.

Mis hors ligne entre tous les autres

à la tête du canon des Alexandrins pour la tragédie

Les seuls, d'ailleurs, dont il nous ait été transmis des pièces entières

Leurs tragédies conservées comme un dépôt sacré par les Athéniens — toutes les précautions prises pour en assurer la transmission fidèle

Loi portée par l'orateur Lycurgue (entre l'Ol. XCIII et l'Ol. CXIII), le même qui fit élever aux 3 grands Tragiques des statues d'airain, pour une édition publique, type des représentations —

Plutarq. (pseudo-) Βίοι τῶν δέκα ῥητόρων.
ὡς χαλκᾶς εἰκόνας ἀναθεῖναι τῶν ποιητῶν, Α., Σ., Ε.,
καὶ τὰς τραγῳδίας αὐτῶν ἐν κοινῷ γραψαμένους φυλάτ-
τειν, καὶ τὸν γραμματέα τῆς πόλεως παραναγινώσκειν
τοῖς ὑποκρινομένοις· οὐκ ἐξεῖναι γὰρ αὐτὰς ὑποκρίνε-
σθαι.

Fausse conclusion tirée de ce passage interprété par trop à la lettre — est autre par Lycurgue

édition publique —
impuissante pour empêcher les interpolations aux représentations suivantes, et la disparition d'autres pièces
Cf. Boeckh, Gr. Trag. pr. p. 12 sqq., 327 et 328.

Tragiques du 1er rang, qui Eschyle, Sophocle τῆς πρώτης τάξεως
et Euripide, Ion de Chios et Achaeus.

Ion de Chios, déjà connu comme poète élégiaque,
contemporain de Sophocle et d'Euripide

illustre par sa naissance et ses richesses

donne sa 1re pièce peu après la mort d'Eschyle, vers
l'Ol. LXXXII.

avait composé ou 12 ou 30 ou 40 pièces — Suidas s. v.

sur lesquelles commentaires d'Aristarque et de Didyme. — Athen. XIII, p. 634.

titres de 12 et quelques fragmens recueillis par Bentley — Ep. ad Jo. Millium
in Opuscul. philolog.
Cf. Comp. Ep. Lit. in ej. Opuscul. t. II, p. 96 ed. Lips.

très célèbre de son temps, comme poète tragique et comme
écrivain en général

autres ouvrages d'Ion : poésies

en prose
Χίου κτίσις
Ἐπιδημίαι — fragm. ap. Athen. XIII, p. 603 sqq.
Ὑπομνήματα

mourut avant la XC Ol.

Achaeus d'Erétrie en Eubée, contemporain d'Euripide — Athen. VI, p. 275.
qui n'aurait pas dédaigné de l'imiter

Distinct d'un autre poëte tragique du même nom, mais
plus récent — de Syracuse — Suid. 380

Il est mention d'un Philoctète, d'un Œdipe, d'un
Thésée et de plusieurs drames satyriques d'Achaeus, les
derniers surtout vraisemblablement de l'érétrien

fragments douteux du reste

Beaucoup d'autres poëtes tragiques aujourd'hui perdus, Contemporains ou successeurs des principaux, à commencer par leurs fils, petit-fils ou neveux

J. Fabric. B. Gr. tom. II, p. 279 sqq.
Boeckh, pr. Trag. Gr.

οἱ περὶ Αἰσχύλον

Bion, Euphorion, Philoclès

Morsimus et Mélanthius, fils de ce dernier,

Astydamas l'ancien, son petit-fils, très célèbre

Iophon et Ariston, fils de Sophocle

Sophocle le jeune, fils d'Ariston

Euripide le jeune, neveu de l'ancien

Xénoclès

27 r°

<u>Agathon</u> d'Athènes, ami et disciple de Socrate, intimement lié avec Euripide et avec Platon beaucoup plus jeune que lui

Platon né Ol. LXXXVII, 3 avait 14 ans lorsque Agathon remporta la première victoire aux jeux lénéens, Ol. XC, 4 Athen. Deipnosoph. V, c. 57

C'est dans la maison que se passe la scène du banquet après la victoire

Son portrait

Mort avant la 3e année de la XCIII Ol., on peut donner la compensation d'Aristophane

Aristoph. Ran. 85

avait passé les dernières années à la cour d'Archelaüs de Macédoine

Schol. Aristoph. ibid.

poète plein d'esprit et d'élégance

quel genre de drame composa-t-il ?

A. fit-il des comédies ?

titres de cinq pièces dont l'une appelée Ἄνθος

Son caractère

Corrupteur de la Tragédie dont il énerva la simplicité mâle par la recherche et l'affectation de faux éclat de son style

Aristot. Poët.
Plutarch. Sympos. III

Quelques fragmens dans Aristote, Athénée, Stobée et autres

recueillis dans l'ouvrage important de Grotius

Excerpta ex Tragoed. et Comoed. Gr., tum quae extant, tum quae perierunt, emendata et latinis versibus reddita ab H. Grotio, cum ejus castigationibus et notis, Par. 1626, 4°.
cf. Bentley in Diss. de Epist. Euripid., p. 63 ed. Lips. (trad. d. Lemayr[?]

[Causes qui précipitèrent la décadence de la Tragédie grecque, après la mort de Sophocle et d'Euripide – politiques – morales – intellectuelles – Portrait qu'en fait Aristoph. Ran. 92-97. des tragiques de son temps.

Drame Satyrique.

prend naturellement sa place après la Tragédie

genre intermédiaire

se rapproche de la tragédie par les personnages, héros, demi-dieux ou dieux inférieurs.

de la Comédie par les caractères et les sentiments, par l'humeur gaie et bouffonne, par le ton du langage, qui leur sont propres.

Παίζουσα τραγῳδία – Demet. Phaler.

né des chœurs grotesques et bouffons qui avaient place aux fêtes de Bacchus, le dr. satyrique s'y rattache intimement

tient à l'enfance même de l'art dramatique et aux vieux Σάτυροι, qui renfermaient les éléments de la tragédie et de la comédie à la fois – les reproduit perfectionnés et transportés dans le domaine de l'art

peut-être la forme la plus ancienne de comédie, alors que le nom de Tragédie, comme dit Aristote, était commun à la comédie, qui n'avait point encore son nom propre

Cf. sur les sources etc., Casaubon. de Satyr. gr. poësi et Romanor. Satira libri duo – Par. 1605, 8°. surtout l'édit. de Rambach, Hal. 1774 – 8°. Eichstädt, de Dram. ~~Satyr.~~ Graecor. comico-satyrico .... Lips. 1793, 8°. Hermann, de dram. com. satyr. 1801.

28 v

Toutefois le drame satyrique en rapport beaucoup plus direct avec la tragédie, dont il étoit dépendant et à la fois en contraste

Ce contraste, déjà existant ailleurs dans les mythes et dans les représentations bachiques,

Satyres, Silène, Centaures, Cyclopes, figures naturellement grotesques

Mais déjà des légendes et aventures des dieux
et des héros
y prêtaient également

L'art dut reproduire tout ce qui étoit dans la tradition et dans les rites nationaux, en même temps qu'il ménageait un délassement convenable aux esprits tendus par la tragédie

s'adressait d'ailleurs plus particulièrement à la masse, comme la tragédie à l'élite des spectateurs-

fondé à la fois dans l'histoire, dans la nature des choses et dans les besoins de l'âme humaine-

Les Satyres formaient le chœur & delà le nom comme le caractère du genre

La scène en plein air, dans les champs, les bois, les grottes, les bocages, séjour de ces êtres bizarres — cf. Vitruv. V, 8.

idée qu'en représentaient les Satyres

un certain côté de la nature et de l'homme à la fois

Contraste de leur figure, de leur vêtement grotesque avec le don de divination qui leur est départi & les paroles de sagesse profonde qui leur échappent au milieu des jeux et des bouffonneries — cf. Pollux, IV, 18.

Une danse aux mouvements caractéristiques

il n'était pas difficile de la mettre en rapport avec les personnages, soit comme complément de l'action, soit de toute autre manière

Passage capital d'Horace sur les Satyres, le drame satyrique et le langage qui leur convient — Ep. ad Pison.

29v

Jamais les drames satyriques représentés à part

petite pièce d'une tétralogie

plus grande liberté de mètre comme de langage et de fiction

Forme satyrique des Trinités chez les Grammairiens — Hermann Epist. de dram. com. satyr.

Les poètes tragiques seuls auteurs de drames satyriques

Ainsi, comme dit Socrate dans le Banquet, le véritable tragique devait aussi être poète comique —

La p. com. à une époque postérieure est-elle sortie aussi du dr. satyr. — et y a-t-il eu des dr. com. satyr. comme des dr. satyr. trag. — ?

Eichstädt à propos des hypothèses de [illegible] opinions graves de Hermann —

Thespis et Phrynichus firent-ils des drames satyriques pr. dits ?

Le drame satyrique se détacha de la tragédie seulement lorsqu'elle eut revêtu sa forme propre et son vrai caractère

Aussi Pratinas donné comme 1er auteur du drame satyrique

Suid. S. V. ὃς πρῶτος ἔγραψε Σατύρους.
il lui en attribue 32.

Choerilos, qui concourut avec Pratinas et Eschyle en fit aussi probablement, puisqu'il [illegible] [illegible] [illegible]

Eschyle en composa suivant les tétralogies

5 ou 6. suivant son biographe – plus probablt 15, selon Casaubon

noms de plusieurs

30 r

<u>Sophocle</u> d'un Art plus composé relativement
un aussi grand nombre, quoique parti de 30 -

<u>Achaeus</u>, fameux pour les Satyres
au 2d rang comme Eschyle au 1r

Menedem. ap. Diog. Laert. II

Nous

<u>Euripide</u>

8 satires, selon Nom. Mag.
nous connaissons les noms de presque tous

les autres, le seul de l'antiquité que nous
ayons -

Auge d'Ion de Chios
Athamas de Xenocles
Heraklès d'Astydamas

4 pièces de l'hist. du dr. satyr.
selon Eichstädt -

Le <u>Cyclope</u> d'Euripide.

Aventure d'Ulysse avec Polyphème, au IXe ch. de l'odyssée.

37v

33v

La Comédie, bien qu'elle ait formé, dans la suite, l'opposition de la tragédie, d'abord confondue avec elle, soit par le nom, soit par l'occasion des représentations grossières qui la constituaient longtemps.

très difficile de définir l'époque où elles se séparèrent l'une de l'autre, c. à d. où ayant commencé à se perfectionner, à entrer dans l'art, elles vinrent à former chacune un genre distinct.

Toutefois la Tragédie paraît s'être détachée la première, du moins en Attique, au temps de Thespis et de Phrynichus.

Épurée par les grands poèmes lyriques et dithyrambiques, aux Dionysies de la ville, elle fidèle à l'idée sérieuse de ces antiques cérémonies, joua la passion de Bacchus, et bientôt lui substitua les héros de la religion nationale.

La Comédie, au contraire, se développa lentement dans les libres jeux des Dionysies rustiques – expression de la folle gaîté et des transports joyeux qui y régnaient, elle garda le caractère de liberté dissolue et de généralité à la fois

tout à fait générale

Id., suivant Aristote,× des improvisations bouffonnes de ceux qui conduisaient la procession du Phallus, comme en usage dans plusieurs villes, au temps du philosophe

× Poet. IV, 14.

Chants, danses, farces et plaisanteries de toute sorte dans cette fête des vendanges — brocards que se lançaient entre eux et lançaient aux passants les premiers acteurs de ces scènes bachiques, origine vraisemblable de la satire personnelle dans l'ancienne comédie —

ἑορτὴ ἀλῆτις

Aristot. Poet. IV, 10. ἰαμβεῖον καλεῖται νῦν, ὅτι ἐν τῷ μέτρῳ τούτῳ ἰάμβιζον ἀλλήλους — cf. id. cap. V, 6, en parlant de Cratès, ἀφέμενος τῆς ἰαμβικῆς ἰδέας

Fête analogue à Sicyone — ἀλητής — nom des représentants comiques des phallophores (ainsi nommés)
V. Semos de Délos ap. Athen. XIV, 621 sq. et Suidas s.v. Σῆμος
Cf. O. Müller, Dor. II, p. 347 sq.

Le chœur bachique; les chants et les danses formaient le fond — dont les scènes improvisées n'étaient que des accessoires, des épisodes, comme il arriva pour la tragédie —

De bonne heure aussi, luttes comiques

une outre de vin au lieu d'un bouc, prix du vainqueur, d'où le nom de Τρυγῳδία (τρύξ) synonyme de Κωμῳδία —

étymologie de la dénomination

pièces de circonstance, entièrement improvisées

il se passa longtemps avant que les essais, produits informes de l'inspiration du moment, enfantassent des œuvres d'art dignes du nom de Comédie

tout ici plus libre et plus arbitraire dès le principe que dans la Tragédie, dont la Comédie n'eut jamais l'importance religieuse et sociale

aussi les perfectionnements successifs restèrent inconnus

Aristot. Poet. V, 3.
αἱ μὲν οὖν τῆς τραγῳδίας μεταβάσεις καὶ δι' ὧν ἐγένοντο οὐ λελήθασιν· ἡ δὲ κωμῳδία, διὰ τὸ μὴ σπουδάζεσθαι ἐξ ἀρχῆς, ἔλαθε

les origines et les premiers essais, peut-être en Grèce, aussi bien que ceux de la Tragédie : mais, à la différence de celle-ci, la tradition à Athènes [illegible] les Ioniens, c'est chez les Doriens, à Mégare et en Sicile que débuta la Comédie devint œuvre d'art, qu'elle eut sa forme et son caractère propres.

Aristot. Poet. III, 5.

cf. Aspasius apud Aristot. Ethic. ad Nicom. IV, 2 –
ibid. Vers de l'ancien Comique athénien Ecphantidès : Μεγαρικῆς κωμῳδίας ᾆσμα δίειμι· αἰσχύνομαι τὸ δρᾶμα Μεγαρικὸν ποιεῖν.

les Athéniens eux-mêmes reconnaissaient la prétention des Mégariens à la première invention de la Comédie, quoique grossière

35r

Susarion, né dans le territoire de Mégare, passe en Attique dans le dème Icaria, vers les confins de l'Attique et de la Béotie, où depuis longtemps étaient célébrées les Dionysies –

x dans l'antique Côme de Tripodiskos – Argum. ubi sup. – Schol. ad Dionys. Thr. Bekker Anecdot. II, 748. – Marm. P. Ep. XXXIV – Clem. Alex. Strom. I, 308.

avec lui la comédie mégarienne passa en Attique vers l'ol. L –

Il est vrai un élément vraiment dramatique bien que depuis longtemps un genre de poésie lyrique appelé Comédie se [illegible] chez les [illegible] et [illegible] –

Boeckh, Staatshaushalt. der Ath. II, 362 sqq. ; [illegible] einl. z. [illegible] 117 – Cf. O. Müller, Dor. II, 350.

Susarion aurait donc été pour la comédie ce que fut Thespis pour la tragédie – ses pièces, dit-on, pures improvisations

quelques fragments chez le Gramm. Diomède, Stobée et Suidas – rétablis par Bentley Ep. Phil. p. 260.

Suivant Aristote, au contraire, Épicharme et Phormis, en Sicile, les premiers composèrent des fables ; à Athènes Cratès après eux –

Poet. V, 5, 6.

Quoi qu'il en soit, la comédie mégarienne n'avait point dû fixer l'attention des critiques – il est bien vraisemblable qu'elle fut la sœur de la comédie sicilienne perfectionnée par Épicharme – et d'abord florissante à Mégare de Sicile

Phormis ou Phormos, Syracusain contemporain de Épicharme, plus ancien que lui de quelques olymp. – ami de Gélon et précepteur de ses enfants

Suidas Gélon à Gela – Ol. [illegible] Ol. 72, 2.

Dinon le Sicilien une des plus [illegible] de [illegible]

on ne sait guère de lui que les titres de quelques pièces

Fabric. Bib. Gr. II, p. 315 Harles.

prenait des sujets mythologiques

Epicharme

Le vrai père de la Comédie grecque, avant la Comédie athénienne, suivant la plupart des anciens — Aristot. Poet. V, 5, cf. III, 5. Platon Théétète. Théocrite Epigr. XVII. Cf. Bentley, resp. ad Boyl. contra, O. Müller

Fut-il le même que le phil. pythagoricien de ce nom ?

né à Cos, et venu en Sicile vers l'Ol. 73 ou 74 très jeune encore, mais non pas autant que le dit Diog. Laër. — 488 – 486, sous Gélon

d'abord à Mégare et ensuite à Syracuse — translat. des habit. par Gélon 484 ou 483

fleurit à la cour de Hiéron – Ol. 75, 3 à 78, 2 – 478 – 467 –

médecin ainsi que son père – en rapport probable avec la famille des Asclépiades de Cos

beaucoup moins connu qu'il ne mérite de l'être

La Comédie mégarienne ou sicilienne, perfectionnée par lui, bien supérieure aux commencements grossiers de la Comédie attique. Elle différait d'ailleurs de celle-ci par sa nature même autant que par la forme –

les sujets mystiques.

Mystères sacrés

analogie avec le drame liturgique bien postérieur et la Comédie d'Athènes.

Rosiers

Les Jeux d'Hébé

Mystères ou les Comédies

La comédie d'Epicharme est la première à un développement de la dramaturgie

Thème politique

Caractère comique

pièce satirique ἐπαρχαί — Hemsterh. ad Poll. IX, 4, 26.

Νᾶσοι

Πέρσαι

ἀγρωστῖνος (ἄγροικος

Caractère littéraire — Athen. VI, 235 X, 429

Ménechmes de Plaute tiré d'Epicharme, comme l'indique le prologue pièce didactique

Dans la forme, mon moins de variété

Railleries, mots burlesques, jeux

D'un autre côté, beaucoup de sentences — Ἐπιχ. γνωμικός

Mais sentiments de Pythagoricien où Epicharme initié avec Archytas et Philolaus — Iambl. v. Pythagor. 36 – p. 219 – coll. Boeckh, Philol. 13.

Longues digressions philosophiques, comme dans l'Odyssée — Diogen. Laert. III, 16.

Systèmes de Parménide

Poème philosophique – physique et gnomique en vers trochaïques – imité par Ennius — D. L. VIII, 78. fragm. Ennii ed. Hessel, p. 170.

Ainsi la comédie d'Epicharme dans son tout diffère, d'une tendance plus élevée que l'attique, bien qu'aussi satirique et aussi comique probablement – celle-ci essentiellement pratique et populaire, l'autre philosophique et réfléchie

Au reste, plein d'Epich., pleine d'esprit de [illegible] [illegible], ut vafer Siculus – Cic. Tusc. [illegible]

Il avait qu'un neveu, à ce qu'il paraît, son fils ou son disciple Dinolochus –

La comédie fit place aux Mimes, 50 ans après, et parut y avoir conduit. — fragmens d'Epich. conservés grâce à Stobée et Athénée

38

La comédie d'Epicharme quelque perfectionnée qu'elle fût, et peut-être pour cette raison, semble n'avoir exercé quelque influence sur la comédie attique, soit dans l'origine, soit par la suite

Celle-ci formée en opposition complète avec la tragédie et par contraste

Humaine, virile, positive dans ses espérances, toute pratique et toute populaire

Démocratique et faite pour le peuple dans son inspiration – essentiellement ionienne –

L'ancienne comédie de Cratinus, d'Eupolis et des autres, plus voisine, dans tous les cas, des farces doriques de Susarion que des pièces régulières et raffinées d'Epicharme

La comédie, en ce sens, peut être regardée comme un produit du sol attique, et c'est dans ce sens qu'il est vrai de dire qu'elle se développa plus tard que la tragédie –

Horat. de A. Poet. 281 –
Successit vetus his (Thespis et Aeschyl.) comoedia, non sine multa laude ; sed in vitium libertas excidit et vim dignam lege regi ; lex est accepta, chorusque – turpiter obticuit

38

elle consacra dans sa forme d'art le caractère de son origine, celui d'une raillerie sans mesure, d'une satire personnelle, pleine d'amertume et de bouffonnerie à la fois, s'attachant aux choses comme aux hommes et les présentant à plaisir sous l'aspect le plus ridicule.

Le monde où elle se plaît n'est plus celui des dieux et des héros – si elle les introduit quelquefois sur la scène, c'est dépouillés de cette grandeur, de ce prestige idéal que la tragédie leur avait conservé – Sa sphère à elle ce n'est plus le passé, c'est le présent, envisagé par son mauvais côté; c'est la réalité avec toutes ses faiblesses et ses misères

par dessus tout pratique et politique, s'attaquant aux affaires du temps, aux hommes publics, à quiconque était en évidence

les personnages travestis en caricatures – un langage vulgaire

tout calculé pour flatter la multitude et pour exciter sa gaîté

au fond, elle a aussi son idéal, le comique comme parodie générale du tragique, se plaisant dans le rire

ἄνευ γὰρ γελοίων τὰ σπουδαῖα καὶ πάντων τῶν ἐναντίων τὰ ἐναντία μαθεῖν οὐ δυνατόν.
Plat. de Leg. VII. p. 816 Steph. (3, 2, p. 57 Bekk.)

c'est ce qui fait qu'elle prend toujours la tragédie, comme le dithyrambe, et leurs auteurs, pour but de ses sarcasmes

aussi variée aussi compliquée, aussi désordonnée dans le nombre de ses personnages, dans les situations, son plan, sa marche, que la tragédie au contraire est simple et régulière – ici la diversité et la variété, idée dominante et lois suprêmes : là, le hasard est le génie seul unique –

Cf. W. Schlegel, Dramat. Poesie, I, 268 sqq.

Une telle comédie ne pouvait guère fleurir à un haut degré de perfection que chez un peuple aussi gai, aussi spirituel, mais en même temps aussi libre que les Athéniens

N'épargna ni la grandeur, ni le génie, ni la vertu, ni le peuple lui-même

Les personnages quelconques qu'elle voulait ridiculiser traduits sur la scène avec leur propre nom, sous des masques qui leur ressemblaient, placés dans les situations les plus bizarres, les plus grotesques, débitant les plus incroyables folies

Cependant il ne paraît pas que les [illegible] leur aient beaucoup nui, aient diminué leur influence ou l'estime qui leur était due

En fait de raillerie, le peuple athénien pouvait tout dire et tout supporter

Obscénités, immoralités dans le langage, les chants, les danses, les gestes

Tout cela dans les pièces d'Aristophane, qui cependant se donne comme bien plus décent que ses devanciers — V. la Parabase comm., Nuées v. 534 ss.

Cette liberté effrénée dura jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse et de l'ancienne comédie — C'est même à elle que cette espèce de comédie dut ses progrès et son incontestable supériorité de génie d'art sur la comédie moyenne et nouvelle.

39

Auteurs de l'anc. com. reçus dans le Canon des alexandr. (Epicharme) Cratinus, Eupolis, Aristophane, Phérécrate, Platon le Comique, l'ancien —

Ératosth. avait écrit περὶ ἀρχαίας κωμῳδίας — cf. Athen. XI —

avant Cratinus et les autres, peut-être même avant Epicharme,

Cratès? Euphronides

— Sur les plus anciens comiques athéniens par O. Müller régnés exposés ad Aristot. Ethic. ad Nicom.

Chionides

— Ol. LXXIII (488–484) depuis l'ἀναγρ. διδασκ. et Suidas

après Epicharme

Magnès, son contemporain, plus jeune que lui 9 comédies — 2 victoires

Cratès? Ol. 80 — 460 av. C.

Aristote Poét. III, 5, place Chionides et Magnès bien après Epicharme, et, à ce qu'il paraît après Cratès, le premier qui suivant lui (V, 6), à Athènes ἀφέμενος τῆς ἰαμβικῆς ἰδέας, καθόλου ποιεῖν λόγους ἢ μύθους ἦρξεν. Il n'est pas très cependant que, au temps d'Aristote, Cratès ne forme pas plutôt une 2ᵉ époque, par rapport à Chionides et Magnès, celle où commence la vraie comédie —

Les grands maîtres de l'ancienne comédie attique, 3 poètes, Cratinus, Eupolis et Aristophane — ce furent ceux qui lui donnèrent son caractère définitif

Horat. Sat. I, 4, 1–5.
Coll. Quintil. X, 1 —

Cratinus Ol. 81 — 456 av. C.

sans frein dans ses moqueries

à plus de 90 ans, remporta le prix sur les Nuées d'Aristophane —

Eupolis Ol. 85 — ou 87,3 429.

moins âgé que Cratinus

d'après la tradition, noyé par Alcibiad. qu'il avait attaqué dans les Βάπται

Phérécrate, dont nous avons quelques fragments antique des trois précédents — Ol. 89 (420)

d'Amipsias également même époque —
moqué par Aristoph. et toutefois remporta le 2ᵉ pr. sur les Nuées, par sa pièce Κόννος —
Phrynichus, distinct du tragique, connu l'objet des attaques d'Aristoph. Ol. 88 — (435)
Platon le comique, distinct du philos. Ol. 88 — beaucoup d'autres poètes de l'anc. com., moins connus encore

Aristophane – Aristophanes – Ἀριστοφάνης – ους.

Le plus célèbre des poètes de l'ancienne Comédie & le seul dont il reste des pièces entières, qui par conséquent nous le fassent véritablement connaître

En même temps de la plus haute importance pour la connaissance des mœurs d'Athènes à cette époque –

On sait très peu touchant lui-même

sa patrie controversée
Égine ? Lindos ? Naucratis ?

son père Philippos ou Philippide

procès fait à Aristophane, au sujet de son droit de cité à Athènes

On ne sait ni l'année de sa naissance ni celle de sa mort

il se place entre les Ol. LXXX et XCVIII (460-388)
vivait du moins après la XCVII^e

florissait ainsi pendant la guerre du Péloponnèse et l'âge suivant

contemporain de Périclès, de Sophocle, d'Euripide, de Socrate et de Platon ainsi que de beaucoup d'autres hommes célèbres, politiques, philosophes, poètes

ami de plusieurs d'entre eux – en grande considération à Athènes – mêlé aux événements politiques du temps, et toujours du bon parti.

Sa verve satirique ne peut point avoir nui à ses relations avec ses concitoyens – présomption de conversations faciles – caractère enjoué, badin, léger, des Athéniens

Les Chevaliers, 1re pièce donnée sous son nom propre, dans la 4e année de la LXXXVIIIe Ol. (424)
Plutus, pour la 2e fois, la 4e a. de la XCVII^e (388)

Vigilité dans l'antiquité et de son temps déjà connu le premier poète comique

Mort à [illegible], dans plusieurs de ses pièces, la [illegible] et de la sophistique sur les philosophes

Parabase dans les Nuées, 510 sqq.
id. dans la Paix, 730 sqq.
Caractère nouveau et tout politique qu'il se vante d'avoir donné à la comédie (οὐκ ἰδιώτας ἀνθρωπίσκους κωμῳδῶν οὐδὲ γυναῖκας).

Un des interlocuteurs du Banquet de Platon

prédilection du philosophe pour les pièces — Olympiodor. in vit. Platon.

envoi des Nuées à Denys de Syracuse — Anonym. vit.

Épigramme sur Aristophane

αἱ Χάριτες τέμενός τι λαβεῖν, ὅπερ οὐχὶ πεσεῖται ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους.

L'éloge que fait Quintilien de l'ancienne comédie se rapporte évidemment à celle d'Aristophane. — Quint. Orat. X, 1.

Commentaires par S. Jean Chrysostome. — Cf. Fabricii Bibl. Gr. ed. Harles. II, 358.

Plutarque contre Aristophane en faveur de la comédie nouvelle — caractère personnel du poète attaqué.

Plutarch. Ἐπιτομὴ τῆς συγκρίσεως Ἀριστοφάνους καὶ Μενάνδρου.

[illegible] des modernes

Défense d'Ar. par W. Schlegel, Wolf, Welcker.

Le poète comique doit être jugé du point de vue de l'époque et de la nation, surtout Aristophane, qui [illegible] toute la [illegible] de [illegible] aussi bien que celui de la comédie ancienne.

Comment s'expliquent et s'excusent jusqu'à un certain point les attaques personnelles contre les hommes [illegible] de la poésie ?

Les Grecs étaient infiniment plus loin que nous dans la raillerie, et ils l'entendaient fort bien

V. le banquet de Platon, sur leurs idées à cet égard.

Conduite de Socrate à la représentation des Nuées

Plutarch. de puer. educat.
Elien. V. H. II, 13.

Cause de l'antipathie d'Ar. contre Euripide

attaques lancées dans les Acharniens, les Thesmophoriazouses et les Grenouilles

L'astronome Méton plaisanté dans les Oiseaux

Cléon, Hyperbolus et les autres démagogues. Haine vigoureuse d'Aristophane contre les excès de la démocratie — portrait de Démos —

Les Dieux eux-mêmes perpétuellement moqués et dépeints en caricatures

Contradiction apparente avec le grief porté contre Socrate dans les Nuées.

Rien, pas même les Dieux, n'échappait donc au débordement de la verve satirique d'Aristophane –

Mais le monde politique surtout, les institutions, les mœurs en décadence, la corruption des hommes d'état, la folie du peuple, les fautes et les désastres de la guerre du Péloponnèse – grave sujet des plaisanteries du poète-citoyen

Ses pièces politiques, à étudier pour l'histoire d'Athènes: les Acharniens, les Chevaliers, les Guêpes, Lysistrate, la Paix, les Ecclésiazouses, les Oiseaux –

Prodigieuse imagination comique et inépuisable esprit d'Aristophane – l'un des génies les plus originaux de la Grèce –

Placé dans un genre inférieur, à mettre sur la ligne d'Homère, de Pindare et de Sophocle –

Ses pièces, de vrais tableaux aussi variés que l'existence de la société athénienne

Multitude de personnages – jusqu'à 60 dans les Acharniens –

Personnifications de toute sorte

figures d'animaux sur la scène

Nuées

grotesque et burlesque à plaisir mêlés

Métaphores, situations bizarres

Socrate (Nuées) et Trygée (Paix)

Le langage dans une merveilleuse harmonie de ton et de couleur avec le fond si riche et si varié –
moyens d'effets de toute sorte
dictons divers, jeux de mots, imitation comique des sons, mots composés et sans fin, rimes, allitérations – etc –
Ensemble tout à fait fantastique – idéal du comique – bouffonnerie bien que celui de la Comédie italienne.

Et toutefois, la langue d'Aristophane devint comme un modèle de la pureté et de la grâce attiques

Beaucoup d'expressions de la vie commune

Les vers avec une plus grande liberté que celle qui était permise aux Tragiques, d'une beauté égale à leur variété — Aristophane très remarquable sous le rapport poétique.

Transposition des Rhéteurs

Usage particulier et tout comique de la Parabase, qui semble choisie en persifflage de l'art dramatique lui-même

Les pièces d'Aristophane, aussi bien que celles des Tragiques, non pas telles qu'elles sortirent de ses mains pour la 1re fois — retravaillées par lui ou par ses fils Araros, Philetaros et Nicostratos

Nous avons la 1re Edit. des Thesmophor. La 2e des Nuées et du Plutus —

La pièce ne se fit point d'abord connaître sous son nom, mais d'abord sous ceux de ses acteurs Callistratos et Philonides

54 et quelques pièces dont les titres déjà ne connaissent que les 11 qui nous restent

Ordre dans lequel elles furent représentées aux Dionysiaques.

42

1. Les Acharniens (Ἀχαρνῆς) v. 266 - Ol. LXXXVIII, 3, 7e année de la G. du P. 425.

Entre dans le 7e an de guerre –

Raille l'éloignement des Athéniens pour la paix avec Lacédémone – le vieux Dicéopolis –

v. 88 – passage en dialecte mégarien –

2. Les Chevaliers (Ἱππῆς) argum. Ol. ead., 4 – 424.

Cléon dans le rôle d'un esclave paphlagonien –

le peuple sous l'image de Dèmos –

A. l'emporte sur Cratinus et Aristomène –

3. Les Nuées (Νεφέλαι) argum. Ol. LXXXIX, 1, puis 2 423-2.
23 a. av. la mort de Socrate

jouée deux fois sans succès – la 1re, A. vaincu par la Pytine de Cratinus à plus de 90 ans, et le Connus d'Amipsias –

les sophistes et les philosophes compris dans la personne de Socrate.

Selon deux représentations, au moins deux éditions – v. la Parabase
Rég. de L. lire les pass. de la 1re, non avec la 2e.

Cf. Hermann, Praef. à son édi.
(2e édi.

4. Les Guêpes (Σφῆκες) argum. Ol. ead. 2. 422.

Satire de la justice à Athènes et de l'esprit des procès –

Philocléon, juge, comparaison des chiens et des plats devant le tribunal qu'il a établi dans sa maison –

pièce très imitée, trad. Schlegel.

5. La Paix (Εἰρήνη) v. 990 – Ol. XC, 1 – 13e a. de la G. du P. 419

Tableau des bienfaits de la paix que Trygée délivre de la captivité dans une caverne –

6. Les Oiseaux (Ὄρνιθες) argum. Ol. XCI, 2 – 18e a. 415 –

une des plus importantes et des plus spirituelles –

la cité des Oiseaux bâtie dans les airs [illegible] par deux citoy. fugitifs de la ville d'Athènes

2e prix – Amipsias l'emporta dans les Comastes –

7. Θεσμοφοριάζουσαι — Ol. XCII, 1 — 21e a. de la g. du P. 411.
Satire d'Euripide et de sa haine pour les femmes — année du gouvernement des 400.

8. Lysistrata — époque difficile à déterminer — Ol. XCII, 2 ?
la plus obscène — Conjecture de Santinis de g. M.
Conjuration des femmes pour contraindre leurs maris à la paix.

9. Les Grenouilles (Βάτραχοι) argum. — Ol. XCIII, 3 — 27e a. de la g. du P. 405.
Dionysos descendant aux enfers, jugement sur le mérite d'Euripide et en général des poëtes tragiques.

Critique de la tragédie, pleine de sel — parallèle entre Eschyle et Euripide.

10. Ἐκκλησιάζουσαι — Ol. XCVII, 2 — Sam. Petit. Miscell. I, 15. 390.
une des plus obscènes
Satire du gouvernement populaire, des démagogues et en général de la République de Platon.

11. Le Plutus — argum. représenté pour la 1re fois Ol. XCII, 4 (408); la 2e, 20 ans après, Ol. XCVII, 4 (388), sous le nom de son fils Araros.

notre édition, mélange des deux — à ce qu'il paraît — p. conj. nouvelle Hemsterhuis.
pièce allégorique et morale dont Lucien a beaucoup profité pour son Timon.

Aristoph. composa encore d'autres pièces après le Plutus mais nous n'en avons que des fragments, comme de beaucoup qui furent antérieures.

Les fragments, dans l'édit. de Brunck t. III, p. 209-241.

A. avait grand besoin de commentaires, même dans l'antiquité — beaucoup de lexicogr. de Byz., entre autres Alexandr.; nous en avons des extraits dans les scholies qui nous restent sur 4 com. (tirés de lex. manuscr. complets) — recueillies par Th. Mag., J. Tzetzès et Dem. Triclinius — traduites par Musurus, dans les dix premières pièces de l'édit. aldine 1498.

43 v°

2e ordre de scholies compilées sur des mss, mais de Galien, anciens, Suidas, Eustathe, par Arsenios, ajoutées à l'édit. de Junte à Florence, 1515 – sur les mêmes 9 pièces –

3e ordre – compilées par Biset, de Suidas, d'Eustathe, etc. – sur toutes les pièces – publiées par lui, dans les éditions en 1607, à Genève, [illegible]

Scholies [illegible] sur les seules Thesmoph. par Bourdin, Par. 1545, 8°.

sur la Lysistrata, d'un ms. Voss. dans l'édit. de Kuster – Amsterd. 1710 fol.

Excellent ms. de Ravenne, du Xe siècle –

édit. de P. Burmann sec. L. Bat. 1760, 2 v. 4°.

édit. de Brunck, Argent. 1783 – 4 v. 8° – texte corr. trad. lat.

édit. d'Invernizzi, Aristoph. Com. 1794, Lips. 2 v. 8°. (d'après le ms. de Ravenne) achevée par Beck qui y a ajouté : Comment. in Aristoph. Com. – Lips. 1809 – continuée par Dindorf

2e prix – [illegible] importe dans les commentaires –

Liberté ou plutôt licence de l'ancienne Comédie réprimée dès le temps d'Alcibiade et d'Aristophane

Défense de faire paraître sur la scène des personnages vivans sous leurs noms propres, à l'époque des 30 –

<u>Moyenne Comédie</u>

Sujets toujours politiques et tirés soit du passé, soit du présent

Chœur maintenu

Langage plus décent

Le <u>Plutus</u> d'Aristophane, au moins retravaillé, commence la Comédie moyenne

<u>Antiphane</u> de Larysse et <u>Alexis</u> de Thurium fournirent le canon de cette espèce de Comédie

Antiochus d'Alexandrie, περὶ τῶν ἐν τῇ μέσῃ κωμῳδίᾳ κωμῳδουμένων ποιητῶν – Fabr. B. Gr. II. II, 413

Plus de 800 pièces de la moy. Com. lues par Athénée. l. VIII, p. 336.

44 r

Antiphane

de Rhodes —

vers la XCIII.e Ol. 406 av. J.C.

vivait encore sous Alexandre —

Auteur très fécond — plusieurs centaines de pièces —

Noms de plusieurs et quelques fragm. dans Athénée

Alexis

de Thurium

un peu plus tard, vers 334 av. J.C.

Quelques noms et quelques fragmens.

Cf. Fabric. B. Gr. II, p. 414–419 — et 406–409.

Collect. des Comiques de Morell Hertel H. Est. Hugo Grotius, excerpt. ex Trag. et Com. Gr. Par. 1626. Koppiers observ. philol. in loc. q. Antiphanis, Theocriti etc. — L. Bat. 1771, 8o où les fragm. d'Antiph. rétablis et corrigés.

Nouvelle Comédie, depuis Philippe et Alexandre.

plus de sujets publics ni politiques

la vie privée explorée

amours, intrigues bourgeoises

plus de chœur

Comédie de mœurs plus ou moins générale   ἠθική

modèle de la comédie romaine et de la nôtre.

Ménandre, Philémon, Diphile, Philippide et Apollodore

45v

Ménandre

prince de la nouvelle Comédie
disciple de Théophraste —

né, Ol. CIX, 3
mort — CXXII, 4 (289), 35 a. ap. Alex.

Jugement de Quintilien sur le poète — X, 1, 69 — Coll. Gell. II, 23.

plus de 100 pièces représentées à Athènes

titres et quelques fragm. — Fabric. B. Gr. II, p. 460 sqq.

Comédies de Térence —

Philémon, son contemporain —

Ces fragm. recueillis et édités par J. Leclerc, Amst. 1709, 8° très médiocrement — vivement attaqué par Bentley & Burmann mal défendu par Leclerc —

Cf. Fabric. t. II, p. 457 sqq.

Insérés, dans les col. de Gnomiques, Brunck et autres —

Recueil beaucoup plus ample de Ménandre, Diph. ... 440 sentences, avec Eloge et Notices, par [illegible], Bresl. 1819, 8°

Mén. et Philém. de Meineke — R. Roch. [illegible]

Mimes, Sophron —

Genre à part, demi dramatique, ou plutôt analogue à cette poésie, telle du moins qu'elle se développa chez les Doriens de la Sicile et par Epicharme — d'origine sicilienne et cultivé principalement en Sicile —

Solin. Polyh. cap. XI — Hic primum inventa Comoedia est; hic et cavillatio mimica in scena stetit —

Sophron, le Mimographe, fut un ancien contemporain (?) d'Epicharme, vivait à la cour de Syracuse — son fils Xénarque, également mimographe, sous Denys l'Ancien

Photii lex. v. Σώφρων — Suidas et Eudocia

Apparition tout à fait singulière et bien difficile à expliquer, non seulement dans la poésie sicilienne dorienne, mais dans la littérature grecque en général —

O. Müller, Dorier, II, p. 360.

Bien déterminer (?) ce qu'étaient les mimes — point en vers, mais en phrases rhythmiques, phénomène unique dans l'histoire, au moins pour nous.

Schol. in Gregor. Naz. in Montfaucon. Bibl. Coislin. p. 120 — Jac. Tollius Itin. Ital. p. 96 — Hermann ad Aristot. Poet. I, 7, p. 94.

Toutefois, ne devait point être isolé dans la vie des Hellènes — transition probable de la poésie à la prose — l'une des formes intermédiaires — traces de phrases rhythmiques et symétriques analogues chez les Doriens, qui ne connurent guère la période

[illegible] d. la an. inscript.

O. Müller, 160.

Lett. d'Hippocrate ap. Xenoph. Hell. I, 23 — Plutarch. Alcib. 28.

— [illegible] d. Plutarq. Apophthegm.

Cf. fragm. Sophron. ap. Demet. 151 — Athen. III, 86.

46v

les drames point faits pour être représentés, [illegible] entre phénomènes dans drames remarquables style grec –

Néanmoins devant servir en principe et par leur origine aux fêtes religieuses de diverses formes, p. ex. aux Dionysiaques de Sparte, où le besoin de représenter [illegible] [illegible] [illegible] dans les divers états de la vie, [illegible] par ceux qui avaient le plus de gaîté et de talent pour l'imitation –

Les [illegible] [illegible] [illegible] plus [illegible] Doriens de la Sicile plus naturellement [illegible] que tous les autres dans la vie commune –

σχεδιάζειν τό [illegible] ap. Epicharm. τό [illegible] ap. [illegible] [illegible] p. 378

exemple d'Agathocle

Diodor. XX, 63.

Les drames de Sophron, imitation fidèle de la vie commune, [illegible] tout-à-fait avec des particularités, même dans le langage, rendant avec une entière vérité celui des personnages les plus vulgaires – multitude de proverbes – d'un autre côté grande intelligence dans l'indication des traits délicats, dans le développement des caractères

Les Mimes appartiennent donc, sinon par la forme, au moins par le fond, à la poésie dramatique — quoique faits, selon toute apparence, pour être lus, tout au plus pour être récités en public par l'auteur ou par d'autres —

En vers, scènes plutôt qu'actions proprement dites — peinture de mœurs plutôt que développement de caractères

Les uns sérieux, les autres plaisants — σπουδαῖοι, γελοῖοι

Ceux de Sophron surtout sérieux

pourtant le comique devait y dominer — Sophron nommé γελωτοποιός par un biographe de Rome —

Mimes d'hommes, mimes de femmes — ἀνδρεῖοι, γυναικεῖοι

Certaines Idylles de Théocrite, imitations des mimes de femmes, de Sophron — la 14e et la 15e — intitul. αἱ ἀδωνιάζ. Valcken.

Jusqu'à quel point les Mimes des Romains empruntés à ceux des Grecs?

47r

Mimes de Sophron. Combien estimés dans l'antiquité

apportés par Platon de Sicile à Athènes — Diog. Laert. III, 18.

les lisait sans cesse et les imite dans les dialogues — Quintil. I. O. I, 10.
Sophron mimorum quidem scriptor, sed quem Plato adeo probavit, ut suppositos capiti libros ejus, cum moreretur, habuisse tradatur.

Aussi les Dialogues et les Idylles [illegible] de Théocrite peuvent seuls aujourd'hui nous en donner quelque idée.

en dorien — tirés de la vie commune —

en prose — Suid. καταλογάδην

mais rythmée — Aristot. ap. Athen. XI, 505.
οὐκοῦν οὐδὲ ἐμμέτρους τοὺς καλουμένους Σώφρονος μίμους μὴ φῶμεν εἶναι λόγους.
Schol. ad Gregor. Naz. [illegible] cit.
οὗτος, (Σ.) μόνος ποιητῶν ῥυθμοῖς τισὶ καὶ κώλοις ἐχρήσατο, ποιητικῆς ἀναλογίας καταφρονήσας.

Peu de fragmens seulement dignes de quelque prix, épars dans Athénée.
Cf. Fabric. B. gr.
Schweigh. ad. in Athen. Animadv. tom. IX.
recueil de Grotius [illegible].
fragmens non corr. par Casaub. Emendat.
Blomfield a commencé un collat. compl., Class. Journ. t. IV, n° 8 - p. 380.
Ilgen. ad [illegible] p. 64.

Les fragmens conservés sous le nom de Xénarque, fils de Sophron, non de lui; mais d'un comique athénien du même nom — le dialecte en fait foi — Apollodore d'Ath. avait écrit sur Sophron et les mimes —

Idylle — Εἰδύλλιον, de εἶδος, nom donné aux odes de Pindare — sens très général — s'applique point nécessairement l'idée de poëme pastoral — sous le nom, sont les poëmes où des mœurs vulgaires, des personnages des classes inférieures représentés dramatiquement — le nom même étendu à des pièces de genre familier —

Toutefois l'Idylle, dans son essence, poëme d'un caractère dramatique — drame artificiel, non fait pour être représenté

analogue aux mimes et comme eux d'origine dori-co-sicilienne

La plupart des Idylles, tableaux de mœurs pastora-les — de là le nom détourné et devenu synonyme de poëme bucolique

50

Littérature grecque

Philosophes, logographes, historiens, orateurs

1v

Origines de la philosophie Grecque — 1ère École dont il faut entendre parler ?

La philosophie longtemps identifiée avec la poésie ne s'en détache qu'avec peine

poésie religieuse — philosophie symbolique.

Mythologie — Théologie   μυθολογούμενα   θεολογούμενα

populaire ou sacrée

Homère & Hésiode   οἱ πρῶτοι θεολογήσαντες

les Orphiques & tous ceux auxquels ils se rattachent

ὁ θεόλογος

diverses Théogonies & Cosmogonies

purifications et cérémonies des Mystères — leur esprit & leur but —

2 r°

Résultats de la Spéculation politique et religieuse !

Poètes gnomiques – Sages – Législateurs

philosophie pratique – maximes pour la vie publique et privée –

σοφία σοφός σοφιστής

σοφοί, en particulier, ceux qui s'occupaient de recherches sur les corps célestes, point de départ de toute la philosophie en Grèce.

φιλόσοφος, nom inventé et pris, dit-on, par Pythagore.

3 v°

Les Sectes ne furent point d'abord des Écoles

Les premiers philosophes, point d'enseignement organisé — point de leçons proprement dites — simples entretiens d'amis —

Principes, axiomes, φιλοσοφούμενα, placita qui ne sont pas coordonnés en systèmes

La spéculation dirigée d'abord entièrement à l'extérieur, vers le monde et le ciel

Physique, astronomie, mathématiques

Inventions audacieuses pour expliquer le monde & son origine —

Caractère essentiellement systématique, mais en même temps indépendant et libéral, de la philosophie grecque —

Ecole d'Ionie.

<u>Thalès</u> de Milet, le premier philosophe Ol. XLV – 600 av. J.C.
ou Sage spéculatif

Recherche le principe de la Nature et de toutes choses, en se rattachant aux croyances populaires ou autres développées par les poëtes, en interprétant les symboles et les croyances tirés de la religion nationale ou des Sectes, particulièrement celle des Orphiques déjà célèbres alors.

Idées fondamentales de Thalès : Tout est tiré de l'eau, tout y retourne. Dieu est l'esprit qui a formé toutes choses de l'eau. Tout est plein de Dieux. La pierre elle-même a une ame, principalement le fer.

philosophie de la Nature, réalisme

La philosophie dut commencer par là, comme la poésie par l'Epopée – toutes deux étaient Ioniennes.

Thalès Astronome et Géomètre

N'écrivit point, pas même en vers, quoiqu'on lui attribue des ouvrages – ses amis, dépositaires de ses opinions – Wyttenb. in Bibl. Crit. P. VIII, p. 103.

47

<u>Anaximandre</u> de Milet, disciple ou ami de Thalès et son contemporain –

donne à l'être primitif, principe de toutes choses, ἄπειρον, infini, indestructible, éternel – de lui les mondes innombrables

<u>Anaximènes</u> de Milet, disciple d'Anaximandre – Ol. LVIII – 548 av. J.C.

l'infini également principe des choses, mais désigné par l'air – l'âme elle-même est air, comme la divinité –

géographe

<u>Diogène</u> d'Apollonie, disciple d'Anaximènes

Phérécydes de Syros – Syrien, théologue, par distinction avec Ph. de Léros ou d'Athènes, généalogue historien.

ol. LIX.

le premier qui écrivit en prose – c'est à dire qui laissa ses dogmes par écrit, bien qu'il les ait enseignés dans la même forme que ses prédécesseurs.

Περὶ φύσεως καὶ θεῶν

idées sur l'âme θεολογία par Pythagore

5v

Ecole Italique –

Pythagore de Samos, disciple de Phérécyde de Syros

grandes difficultés sur les époques

opinion la plus probable, né dans l'Ol. XLIX, il aurait vécu jusqu'à la LXIX ou la fin de la LXVIII, av. J.C. 584 – 505.

Récits infiniment divers et fables de tout genre sur sa vie, ses dogmes et son Ecole.

Jamblich.

Longs et lointains voyages pour connaître les hommes et les choses

Son établissement à Crotone où il s'acquit une grande considération et où il fonda l'Ecole dite Italique

Nombre de ses disciples, parmi lesquels même des femmes

Sa philosophie non seulement spéculative, mais pratique, c.à.d. morale et politique – marquée d'un caractère d'universalité – de là tendance à se réaliser extérieurement par des institutions qui lui furent propres –

6r

Société pythagoricienne, son caractère, son esprit, son but

Son influence sur les villes de la Grande-Grèce et leurs institutions

Cic. Tuscul. V-4. Et exornavit eam Graeciam quae Magna dicta est, et privatim et publice, praestantissimis et institutis et artibus.

Hiérarchie des membres, fondée sur la distinction des deux doctrines, <u>ésotérique</u> et <u>exotérique</u>

Forme de l'enseignement

αὐτὸς ἔφα

Grande puissance de la tradition et de l'organisation, empire sur les autres hommes, chez Pythagore.

Sa doctrine, réaction de l'idéalisme (2e élément essentiel de la philosophie grecque) contre le réalisme, par la forme des mathématiques.

Pythagore ne laissa point de livres (quoiqu'on lui en attribue) : telle était l'opinion des Alexandrins.

Les idées consignées par les premiers disciples dans des ouvrages qui lui furent attribués dans la suite, qui peut-être même les lui rapportaient

D'autres lui furent rapportés, dont on ignorait les auteurs.

Institut de l'ordre Pythagoricien provenant de cette secte aussi extraordinaire que durable – dogmes fort divers – la plupart postérieurs à la dissolution de la société

Fragmenta Pythagoreorum a Stobaeo potissimum servata – ed. Canter. 1566; H. Steph. c. Diog. Laert.; Th. Gale in Opuscul. Mythol. Eth. et Physic., Cantab. 1671, Amstel. 1688, 8°; Villoison. Anecd. Gr., tom. II, p. 199.

en dialecte dorien

principalement de science morale et politique

Fragmens et lettres de Théano, épouse prétendue de Pythagore – cf. J. Chr. Wolf, fragm. mul. Gr. pros. 1739. 4°.

7v

École d'Élée.

Xénophane de Colophon, contemporain de Pythagore — Vers la LVIII Ol.

Il y a de grandes difficultés sur les époques précises de sa vie et de sa mort

Poète-philosophe

Longs voyages — existence de rhapsode

établissement à Élée sur ses vieux jours — après l'Ol. LXI, 1

Entretiens philosophiques avec ses amis, origine de la secte

Idéalisme rationnel, caractère de la doctrine — toutes choses ramenées à l'unité, qui est Dieu et le monde à la fois — l'unité seule existe et elle est éternelle.

Cic. Academ. IV, 37 : Xenophanes unum esse omnia, neque id esse mutabile, et id esse Deum, neque natum unquam et sempiternum, conglobata figura.

Sext. Emp. Pyrrh. Hypot. I, 225 : ἓν εἶναι τὸ πᾶν, καὶ τὸν θεὸν συμφυῆ τοῖς πᾶσι.

8v

fait remarquable : forme poétique reprise par Xénophane pour développer les systèmes et transmettre les idées à la postérité

partie spéculative

partie physique et morale

partie polémique

partie historique

Aux fragmens, pour retrouver la doctrine, comparer le traité d'Aristote de Xenophane, Zenone et Gorgia

Parménide d'Élée, le vrai et distinctif fondateur de la secte

ami et disciple de Xénophane, mais beaucoup plus jeune que lui

paraît être venu à Athènes vers la fin de sa vie. et y avoir conversé avec Socrate, du moins à en juger par le Parménide de Platon.

développa le système de Xénophane et s'efforça dans les recherches les plus profondes

même principe, τὸ πᾶν ἓν εἶναι

la pensée identique à l'être ... et tout – le reste apparence.

le monde intellectuel, rationnel, étant réel n'est opposé qu'en apparence au monde sensible, au monde phénoménal ; ici tout procède en apparence de deux opposés, le chaud et le froid. le chaud τὸ ὄν, le froid, μὴ ὄν. l'un positif, l'autre purement négatif.

Poëme περὶ φύσεως

Senec. Ep. 88, 36. Si Parmenidi credo, nihil est praeter unum. Cf. Parmenid. ed. [illegible]

Parmenid.

Χρὴ τὸ λέγειν, τὸ νοεῖν τὸ ὂν ἔμμεναι· ἔστι γὰρ εἶναι,
μηδὲν δ' οὐκ εἶναι, τά σε φράζεσθαι ἄνωγα.

ταὐτὸν δ' ἐστὶ νοεῖν τε καὶ οὕνεκέν ἐστι νόημα·
οὐ γὰρ ἄνευ τοῦ ἐόντος, ἐν ᾧ πεφατισμένον ἐστίν,
εὑρήσεις τὸ νοεῖν· οὐδὲν γὰρ ἔστιν ἢ ἔσται
ἄλλο πάρεξ τοῦ ἐόντος, ἐπεὶ τό γε μοῖρ' ἐπέδησεν
οὖλον ἀκίνητόν τ' ἔμεναι, ᾧ πάντ' ὄνομ' ἔστιν
ὅσσα βροτοὶ κατέθεντο, πεποιθότες εἶναι ἀληθῆ,
γίνεσθαί τε καὶ ὄλλυσθαι, εἶναί τε καὶ οὐχί,
καὶ τόπον ἀλλάσσειν, διά τε χρόα φανὸν ἀμείβειν.

Vaste conception ; ne pas donner à l'expression du système le degré de rigueur et de précision qu'il lui fallait.

95

Zénon d'Elée, disciple de Parménide, fit la polémique du système, et, par le moyen de la dialectique, dont il passe pour l'inventeur, combattit la réalité du monde extérieur.

Ol. LXXIX

Aristot. ap. Diog. Laert. IX, 25.

Plat. in Phaedr. § 57, ibi schol.
τὸν οὖν Ἐλεατικὸν Παλαμήδην λέγοντα οὐκ ἴσμεν τέχνῃ ὥστε δοκεῖν φαίνεσθαι τοῖς ἀκούουσι τὰ αὐτὰ ὅμοια καὶ ἓν καὶ πολλά, μένοντά τε αὖ καὶ φερόμενα;

le premier traita les questions philosophiques, sous la forme de dialogue

Diog. l. III, 48, coll. Aristot. de reprehens. Sophistar. I, 9.

grand citoyen et martyr de la liberté

Cic. de N. D. III, 33 – Tuscul. II, 22 – Diodor. Sic.

nombreux ouvrages qu'il avait laissés

Mélissus de Samos, également disciple de Parménide – déjà confondu parmi les Physiciens –

Fragmens, Sext. Empir. Aristot. – id. de Xenoph. 3. 5. cap. 1, 2 – Simplic. in Aristot. Phys. – Aristot. de Caelo.

Xéniade de Corinthe, probablement contemporain de Mélissus –

Sext. Empir. adv. M. VII, 53 – πάντ' εἰπὼν ψευδῆ, καὶ πᾶσαν φαντασίαν καὶ δόξαν ψεύδεσθαι, καὶ ἐκ τοῦ μὴ ὄντος πᾶν τὸ γινόμενον γίνεσθαι, καὶ εἰς τὸ μὴ ὂν πᾶν τὸ φθειρόμενον φθείρεσθαι.

Héraclite d'Ephèse

Servant aussi à la suite des Ioniens —

Contemporain de Parménide — vers l'Ol. LXIX — av. J. C. 504.

Sa patrie désignée par des faits ridicules

Son système d'une manière frappante opposé avec celui des Eléates

~~Principe~~ Mouvement continu : toutes choses s'écoulent sans cesse comme un fleuve, dans un perpétuel changement ; rien n'est ~~[illegible]~~ se fait éternellement —

Le feu principe de l'univers, d'où tout procède, dans lequel tout vient se résoudre

S'était aussi occupé de la morale

Son livre unique Περὶ φύσεως, en prose et en ionien, mais singulièrement rapproché de la poésie — Μοῦσαι Ἰάδες, cf. Plat. Sophist.

Il passait chez les anciens pour un écrivain très obscur, employant fréquemment d'images — obscurité proverbiale ὁ σκοτεινός — Cic. de fin. II, 5 — de N. D. I, 26, III, 14 —

Senec. Ep. XII, 6 — Heraclitus cui cognomen Scotinos fecit orationis obscuritas — cf. Diog. Laert. IX, § 6 — Demetr. de Eloc. § 192.

Recueil des fragments réunis, coordonnés et admirablement éclairés par Schleiermacher — Heraklit. der dunkle v. Ephes., dargestellt aus den Trümmern seines Werkes und den Zeugn. der Alt. in Tom. I des Mus. der Alterth-wiss. p. 316–533.

Heracliti epistolae, non genuinae, in Steph. Poes. philos.

Empédocle d'Agrigente.

Disciple de Parménide, ou plutôt [illegible] et son imitateur en poésie.

Sicilien

On peut croire ici disciple de Pythagore, comme on l'a [illegible], quoiqu'il lui ait fait des emprunts

Génie élevé, fécond, et grand citoyen, qui [illegible] les richesses comme de la science pour le bonheur des hommes

Habile non seulement dans la philosophie de la nature mais dans la médecine

Des fables de toutes sortes répandues sur son compte : transformé en dieu, en magicien, en charlatan

Il se retira dans le Péloponnèse. — Le lieu et le temps de sa mort ignorés, d'où fables nouvelles inventées par les amis ou par les ennemis.

Dualisme fondé de la doctrine
πόλεμος ἁπάντων πατήρ

Le premier des physiciens, il nomma les 4 éléments, selon les [illegible] — puis la [illegible] avant tout la terre.

Le [illegible], [illegible] νεῖκος et φιλία, causes efficientes de l'union [illegible] des [illegible] formés des 4 éléments

Le monde fruit du hasard — [illegible]
[illegible]

quelquefois rattaché aux Pythagoriciens ; mais d'un autre ordre et [illegible] comme Héraclite. Selon [illegible], il tenait aux Ioniens et à [illegible], tandis que par la [illegible], il se rapporte à l'école de Pythagore. — Theophr. ap. Diog. Laert. VIII, 55.

Μοῦσαι Σικελικαί ap. Platon.

fl. vers 460 av. J.C.

distinction des Πυθαγορικοί, Π—ειοι, Π—ισταί

Αἰδώς.

φιλία, en même temps le bien, l'unité
νεῖκος, le mal, la multiplicité — Éléments, [illegible] —
particules élémentaires avant les éléments
[illegible] ἓν καὶ πολλά
[illegible] — l'unité [illegible]

11v

Emprunte aux Eléates la forme de la doctrine

presque aussi grand poète que philosophe

mais étranger d'Athènes

son poème περὶ φύσεως τῶν ὄντων

École atomistique.

issue de la science éléatique, elle essaye de la réconcilier avec l'expérience

Leucippe d'Abdère ou de Milet

Disciple de Parménide ou de Zénon

On sait peu de chose de lui

Il admet une multiplicité de substances de toute éternité.

le mouvement

le vide

le plein (πλῆρες) est pour lui l'être (ὄν)

le vide μὴ ὄν, mais tout aussi réel.

atomes (ἄτομα), premiers éléments de toutes choses, réels, durs, substantiels

le mouvement aussi éternel

atomes sont les plus petits des corps, desquels l'univers formé.

Principaux passages : Aristot. de gener. et corrupt. I, 8 ; Metaphys. I, 4 ; de caelo, III, 4 ; de anim. I, 2. Cf. Diog. Laert. IX, 30 sqq. Simplic. ad Aristot. Phys. f. 7.

12v

Démocrite d'Abdère

bien plus célèbre que Leucippe, et l'un des plus grands penseurs de la Grèce — précurseur d'Épicure —

Contemporain de Socrate et d'Hippocrate; les dates des époques de sa vie très difficiles à déterminer

mort à 90 ans, Ol. XCIV, 1 (404) — selon Diodore
naît [illegible] Ol. LXXI, 2 (494)

Disciple de Leucippe

Lointains voyages

Cic. de fin. V, 19 — ultimas terras peragrans —

Observations multipliées

expériences sur la nature — le plus grand physicien de son temps

Fables accumulées sur son compte — présenté comme un magicien

Vrai fondateur de la doctrine des atomes — admet les mêmes principes que Leucippe, mais les développe singulièrement —

Physique corpusculaire

l'âme matérielle meurt avec le corps

idées — images

Le souverain bien, l'égalité d'âme qui condamne l'esprit sur lui-même, la jouissance du présent et l'abstinence des travaux pénibles —

13 v

Nombreux Ouvrages composés par Démocrite

Physiques

Mathématiques

Moraux

Grammaticaux

Musicaux

Poétiques

Techniques

Historiques

Le prononcer [?] Dialecte Ionien — écrit avec un enthousiasme tout poétique — son enthousiasme vient de grand [illegible] — excité par les voyages et la puissance de son style une grande influence sur son siècle — on le fait à l'âge d'environ de grands progrès que malheureusement nous sommes tous privés d'apprécier — mais à comparer avant tout avec Héraclite et Hippocrate, puis avec Platon.

Cic. Orat. 20. Video visum esse nonnullis Platonis et Democriti locutionem, etsi absit a versu, tamen, quod incitatius feratur et clarissimis verborum luminibus utatur, potius poema putandum quam comicorum poetarum, apud quos, nisi quod versiculi sunt, nihil est aliud quotidiani dissimile sermonis —

Callimaque avait fait une recension des ouvr. de Démocrite

Thrasylle les avait distribués en tetralogies comme les Dialogues de Platon

Démocrite a des [?] ouvrages [?] Diss. [?] particulières — A. Gell. N. A. X, 12 —

Lettres [?] [illegible]

écrits magiques et chimiques

de la dernière sorte, indiqués [?] de la Bibliothèque — publiés en latin à Padoue 1572, 8°, avec des Comment. de Synesius et Pelagius —

14 r

Atomistes après Démocrite –

Diogen. Laert. IX, 45 – Stob. Ecl. II, p. 74-75 –
Cic. de fin. V, 8, 24.

Nessus ou Nessas de Chios

Métrodore de la même ville

Diogène de Smyrne

Nausiphane de Téos, maître d'Épicure

Diagoras de Mélos, affr. et disciple de
Démocrite – compté aussi parmi les sophistes
– un des premiers libres penseurs
obligé de quitter Athènes en 415 – ἄθεος

Anaxarque d'Abdère, contemporain et ami
d'Alexandre

114 v

Anaxagoras.

de Clazomène en Ionie.

né Ol. LXX, 1 — av. J.C. 500.

disciple d'Hermotime, de Clazomène — Maître d'Archélaüs de Milet, de Périclès et d'Euripide.

chef de la philosophie Ionienne et rattaché, par cette raison, aux Physiciens de Milet — et à Héraclite d'Ephèse —

Hermotime, le premier, parmi les philosophes de l'Ionie, sépara l'esprit divin de la nature et la soumit à l'action d'une intelligence suprême.

Aristot. Metaphys. I, 3.

Anaxagoras et Archélaüs développèrent cette grande idée: le premier en fit un système.

mais lui a-t-on fait honneur de l'invention du Νοῦς

Plutarch. in Vit. Pericl. c. 4. τοῖς ὅλοις πρῶτος οὐ τύχην οὐδ᾽ ἀνάγκην, διακοσμήσεως ἀρχήν, ἀλλὰ νοῦν ἐπέστησε καθαρὸν καὶ ἄκρατον, ἀποκρίνοντα τὰς ὁμοιομερείας.

distingue des éléments physiques des choses, de la nature et de la matière, dont les parties infinies commensurables, appelées parties ὁμοιομερείας, en tant que similaires

Aristot. de Gener. et Corrupt. I, 1.

Rien de rien

Rien ne naît ni ne meurt à proprement parler. Toute chose se forme d'éléments préexistants et s'y résout

l'intelligence, motrice et ordonnatrice, non créatrice

Plat. Phaedon. p. 72:
πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ· εἶτα Νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε.
Cf. Plutarch. de Plac. philosoph. I, 3 — Walcken. Diatrib. ὁμοῦ πάντα χρήματα ἦν. Νοῦς δὲ αὐτὰ διῆρε καὶ διεκόσμησε.
Aristot. Phys. VIII, 1.

Critique de Plat. ibid. p. 97 et de legib. XII, p. 696; d'Aristote Metaph. I, 4. Cf. Wyttenb. ad Phaedon. p. 258 sq.

15

L'intelligence libre, indépendante, existant par elle-même, [seule] capable de connaître la vérité et toutes choses. —

Aristot. de Anim. III, 5. Simpl. ad Aristot. Phys. p. 33. Sext. Empir. adv. Mathem. VII, 91.

Vint et enseigna 30 ans à Athènes

Accusé d'impiété (ἀσεβείας) pour ses opinions sur les astres assimilés à des masses de feu ou de pierre et sur le soleil (μύδρον διάπυρον

Sauvé par Périclès, mais forcé d'exiler, il alla vivre à Lampsaque où il mourut Ol. LXXXVIII, 1 (428)

Diog. Laert. II, 12, III, 9; Plutarch. Pericl. Joseph. c. Apion. II, 37; Julian. in Clim. c. 10. Ibi Hemsterh.

Son ouvrage, τὰ φυσικά

En prose et en ionien

Grand progrès d'exposition et de style

Début des fragments d'Anaxagore

Archelaüs de Milet

Comme son maître Anaxagore reconnaissait l'intelligence distincte du principe des choses; mais, suivant quelques-uns, identifie l'intelligence et la divinité avec l'air — Plutarch. de plac. philos. I, 3-13

Stob. Ecl. Phys. I, p. 56.

Deux autres principes pour la génération des êtres, le chaud et le froid — Diog. Laer. II, 16.

Selon quelques-uns aussi, point de juste ni de honteux en soi, mais par la loi. — id. ibid.

Premiers Pythagoriciens.

Schol. Theocrit. XIV, 5 : οἱ μὲν αὐτῷ συγγενόμενοι τῷ Πυθαγόρᾳ ἐκαλοῦντο Πυθαγορικοί· οἱ δὲ τούτων μαθηταὶ Πυθαγόρειοι· οἱ δὲ ἄλλως ἔξω ζηλωταὶ Πυθαγορισταί.

Aristée de Crotone, successeur et gendre de Pythagore.

Télauges & Mnésarque, ses fils

Alcméon de Crotone, grand naturaliste & médecin

Hippys de Rhegium

Hippasos de Métaponte

Épicharme de Syracuse

Épicharme de Cos

Alliance des Orphiques avec les Pythagoriciens après la dissolution de la Société

Cercops

Brontinus

De tous les disciples plus ou moins immédiats du Maître, on ne connaît que des anciens détails -

Ocellus Lucanus, antérieur à Platon, florissait vers l'Ol. LXXIII, 488 av. J.C. Diog. Laert. VIII, 80.

Sous son nom, livre περὶ τῆς τοῦ παντὸς φύσεως — s'il était authentique, le plus ancien traité philosophique complet

écrit en langue commune, tandis que des fragmens conservés par Stobée en Dorien

Son authenticité fortement attaquée et défendue, par Meiners d'une part, de l'autre par (Brucker) Tiedemann, Wyttenbach, Bardili et Rudolphi, le dernier éditeur [illegible], 1801, 8° Leipz.

éditions antérieures, de Th. Gale in Opusc. Mythol. Phys. Ethic.

Le Marq. d'Argens avec trad. fr. Berl. 1762, 8°

Le Batteux — id. — Paris, 1768, [illegible]

d'Argens [illegible], pour le fond — [illegible]

<u>Timée de Locres</u>

Contemporain de Platon — Cic. de finib. V, 29 — Cur Plato Aegyptum peragravit ut a sacerdotibus barbaris numeros et coelestia acciperet? Cur post Tarentum ad Archytam? Cur ad reliquos Pythagoreos, Echecratem, Timaeum, Arionem, Locros, ut, quum Socratem expressisset, adjungeret Pythagoreorum disciplinam, eaque, quae Socrates repudiabat, addisceret?

Sous son nom aussi un livre περὶ ψυχᾶς κόσμω καὶ φύσιος

connu par Proclus, qui l'a mis à la tête de son Commentaire sur le Timée (où le Pythagoricien de ce nom est l'un des interlocuteurs.)

pas plus authentique que l'ouvr. prétendu d'Ocellus — contre Meiners — par Bardili et Tiedemann

prouvé à Tennemann un extrait du Timée de Platon —

édité par Th. Gale
par d'Argens avec une trad. fr. et des commentaires. Berl. 1763 —
par Batteux avec Ocellus

Principaux points de la doctrine de Pythagore :

Les choses posées comme des nombres, c. à d. comme des grandeurs [illegible] sous les formes mathématiques des nombres.

Les principes des choses, éléments des nombres : le pair infini et l'impair fini

Le principe de tous les nombres, l'unité (monade) à la fois pair et impair

Le pair imparfait, pouvant être lié harmoniquement ; l'impair parfait, ayant un commencement, un milieu et une fin

De même que chaque chose est un nombre (ἀριθμός, un rapport des éléments des nombres, de l'infini et du fini), la totalité des choses un système de rapports, une harmonie.

Le monde, ouvrage de l'intelligence divine, est animé, raisonnable, de forme circulaire, et environnant la terre. Le feu qui l'anime est dans son centre comme son central

L'âme est une émanation de l'éther, de la divinité, et comme celle-ci immortelle. Comme être impérissable et toujours vivante, elle passe incessamment dans des corps nouveaux.

La vertu est, comme la divinité et comme le monde, une harmonie, la santé

Arist. Ethic. Nicom. II, 6. Diog. Laërt. VIII, 33. : τήν τε ἀρετὴν ἁρμονίαν εἶναι, καὶ τὴν ὑγίειαν, καὶ τὸ ἀγαθὸν ἅπαν, καὶ τὸν θεόν.

18v

<u>Archytas</u> de Tarente

l'un des personnages les plus importants de son époque

homme d'état – 7 fois premier magistrat de sa patrie

Horat. Od. I, 28.

Pythagoricien, grand mathématicien et grand philosophe à la fois

célèbre par ses inventions en géométrie,

profond esprit d'observation – – morale sublime

[illegible] double sujet de ses études

fragments d'un ouvrage de mathématique, d'un ouvrage de morale, et livre περὶ τοῦ παντὸς φύσιος en dorien (publ. par Jo. Camerar. Lips. 1564, 8°)

le dernier apocryphe et supposé par un pythagoricien des temps postérieurs, ces fragments de [illegible].

fragments plus ou moins authentiques chez [illegible] Stob. –

Epître à Platon – ap. Diog. Laert. VIII, 80.

Cf. Bardili de Archyt. Tar. dignit. – in d. Acta Soc. lat. Jen., Vol. I, p. 3–16.

Philolaüs de Crotone –

Sa époque un peu incertaine –

Disciple d'Archytas ?

Cic. de Orat. III, 34. – [illegible] Dionem instruxit Plato . . . . . aut illum Pythagoreus Lysis Thebanum Epaminondam . . . aut Xenophon Agesilaum, aut Philolaum Archytas Tarentinum? aut qui Pythagoras totam illam veterem Italiae Graeciam, quae quondam Magna vocitata est?

Mais le premier des Pythagoriciens connu pour avoir écrit des livres sur la nature – livres achetés bien cher par Platon

Diog. Laert. VIII, 15 – Jambl. Vit. Pyth. c. 31.

Diog. L. ibid. et III, 9 VIII, 84 – Gell. N. Att. III, 17, [illegible] en Sillis quidam Timonis!

καὶ σὺ Πλάτων. καὶ γάρ σε μαθητεῖν ὁ πόθος ἔσχε.
πολλῶν δ' ἀργυρίων ὀλίγην ἤλλαξας βίβλον,
ὅθεν ἀπαρχόμενος γράφειν ἐδιδάχθης.

paraît donc avoir été contemporain de Socrate, dont les disciples Simmias et Cébès l'entendirent à Thèbes avant la mort de leur maître.

Plat. Phaedon. p. 61, E. ibi Schol.: δι' ἀπορρήτων ἐδίδασκε, καθάπερ ἦν ἔθος αὐτοῖς. ἦλθεν οὖν καὶ εἰς Θήβας, [illegible] τῷ διδασκάλῳ Λύσιδι χοὰς ποιησόμενος, ἐκεῖσε τεθαμμένῳ.

[illegible] entre Pythagoriciens, [illegible] de l'astronomie [illegible]

Contra Aristot. de Caelo II, 13, s. quo Ideler, über das Verhältniss des Copernicus zum Alterthum (Mus. der Alterthumsw. t. II, p. 393–412). Cf. Wyttenb. ad Phaedon. l.l.; A. Boeckh Disput. de Platonico system. Caelestium globorum et de vera indole astronomiae Philolaicae, Heidelb. 1810, 4°. – Surtout – Philolaos des Pythagoreers Lehren nebst den Bruchstücken seines Werkes, v. A. Boeckh, Berl. 1819. 8°.

Fragments conservés [illegible] par Stobée – en dorien

Eclog. Phys. t. I, p. 454 sqq.: ἀνάγκα τὰ ἐόντα εἶμεν πάντα ἢ περαίνοντα ἢ ἄπειρα, ἢ περαίνοντά τε καὶ ἄπειρα — ἐπεὶ τοίνυν φαίνεται οὔτ' ἐκ περαινόντων πάντων ἐόντα, οὔτ' ἐξ ἀπείρων πάντων, δῆλον τ' ἄρα ὅτι ἐκ περαινόντων καὶ ἀπείρων ὅ τε κόσμος καὶ τὰ ἐν αὐτῷ συναρμόσθη. Ibid. 420: παρὸ καὶ ἄφθαρτος καὶ ἀκαταπόνατος διαμένει τὸν ἄπειρον αἰῶνα. οὔτε γὰρ ἔντοσθεν ἄλλα τις αἰτία δυναμικωτέρα αὐτᾶς εὑρεθήσεται, οὔτ' ἔκτοσθεν φθεῖραι αὐτὸν δυναμένα. ἀλλ' ἦν ὅδε ὁ κόσμος ἐξ αἰῶνος, καὶ εἰς αἰῶνα διαμένει, εἷς ὑπὸ ἑνὸς τῶ συγγενέω καὶ κρατίστω καὶ ἀνυπερθάτω κυβερνώμενος — τὸ δὲ ἀμετάβλατον αὐτοῦ, τὸ δὲ μεταβάλλον ἐστί. . . .

Invention de la Dialectique & de la Sophistique ; principaux Sophistes & leur vrai caractère ; leur influence sur la philosophie, sur l'éloquence & sur les mœurs –

l'étude de la philosophie de plus en plus répandue, pendant la 1re moitié du Ve siècle & avant Socrate.

plusieurs écoles phys. div., mais des termes de plus en plus contraires

deux grands faits nouveaux, deux arts, inventés dans la Grande-Grèce et dans la Sicile, puis transportés à Athènes et dans la Grèce entière, contribuèrent puissamment à perfectionner les connaissances philosoph. et à en propager le goût, mais aussi à en altérer la pureté

1° la Dialectique διαλεκτική de διαλέγομαι

perfectionnement, non du fond, mais de la forme de la philosophie – méthode d'exposition non d'observation –

Zénon donné comme son inventeur aussi bien que de la forme du dialogue — vers l'Ol. LXXIX, 464 av. J.C.

passe des Éléates aux philosophes de la secte Mégarique ou Éristique, puis aux Stoïciens –

20v

5° La <u>Sophistique</u> ou l'art propre aux <u>Sophistes</u>

voisine de la dialectique, mais pourtant différente – porte bien moins sur le fond que sur la forme de la philosophie, qu'elle réduit à un métier.

née de tous les systèmes exclusifs et des incertitudes où ils avaient jeté l'esprit humain – aussi bien que du besoin d'étendre les applications de la philosophie et de propager l'instruction.

Le nom de <u>Sophiste</u> d'abord synonyme de celui de philosophe et même antérieur – pris en bonne part.

Furent des hommes éclairés de ce temps, sortis des écoles philosophiques, mais qui entreprirent de populariser la philosophie et les <u>lumières</u> qu'elle avait fait naître, en s'annonçant comme professeurs de toute science, en s'emparant de l'éducation de la jeunesse, et en appliquant leur talent ainsi que l'art de la dialectique qu'ils possédaient à fond, principalement à la politique et à l'éloquence, les deux grandes affaires du siècle.

Les premiers, donnèrent des leçons suivies, de véritables <u>Cours</u> qu'ils firent payer, et où ils enseignaient toutes les connaissances propres à former des hommes <u>éclairés</u>, <u>bien élevés</u>, surtout l'art de bien dire et de triompher par la parole.

Voyageaient de ville en ville, s'adressant dans chacune aux citoyens et à leurs enfants.

Services qu'ils rendirent,

premiers instruments de la civilisation générale de la Grèce

répandirent l'esprit de recherche et étendirent la sphère de plusieurs sciences

influèrent principalement sur la langue, qu'ils perfectionnèrent, et sur l'exposition en prose [la prose oratoire], dont ils furent les vrais créateurs. Cf. d'Arnaud, Acad. des Inscript. XLI, p. 398.

D'un autre côté, en tournant la philosophie vers les applications, vers la pratique, vers l'utile, en la faisant servir directement à l'éloquence et à la politique, les sophistes lui ôtèrent son indépendance et perdirent de plus en plus son caractère — de but elle devint moyen —

Eux-mêmes, ils sacrifient tout au succès, cherchant à plaire encore plus qu'à instruire, visant à la célébrité et à l'argent —

Définitions de la sophistique et portraits des sophistes par les anciens :

Aristot. Sophist. Elench. I, 1 : ἔστι γὰρ ἡ σοφιστικὴ φαινομένη σοφία, οὖσα δ' οὔ, καὶ ὁ σοφιστὴς χρηματιστὴς ἀπὸ φαινομένης σοφίας, ἀλλ' οὐκ οὔσης.

Plat. Sophist. 231 D.
νέων καὶ πλουσίων ἔμμισθος θηρευτής — ἔμπορός τις περὶ τὰ τῆς ψυχῆς μαθήματα — κάπηλος — αὐτοπώλης περὶ τὰ μαθήματα — περὶ λόγους ἀθλητὴς τὴν ἐριστικὴν τέχνην ἀφωρισμένος — δοξῶν ἐμποδίων μαθήμασι περὶ ψυχὴν καθαρτής.

Ils prétendent également à disputer sur toute sorte de sujets dans l'un et l'autre sens — questions et argumentations captieuses — l'argument plein de prestiges, de subtilité et d'un éclat trompeur —

Le fort appui de la vérité et du bon sens — ébranlant les fondements de la société, de la religion et de la vertu —

La morale tournée toute entière, mise en question par eux et livrée au vent des opinions

La religion tournée en ridicule — qui plus est, l'incrédulité systématique élevée contre elle —

Sous tous les rapports, les sophistes en flattant l'égoïsme qui commençait à régner en Grèce, surtout à Athènes, contribuèrent grandement à la corruption des mœurs et à la décadence des institutions —

En définitive, leur influence beaucoup plus funeste qu'utile [illegible] la jeunesse grecque, qu'ils accoutumèrent à l'usage de faux-semblants, des idées superficielles et des paroles brillantes —

215

Gorgias de Léontium, disciple d'Empédocle. — fl. vers 440.

ambassadeur à Athènes, en 427

[illegible] —

Son point de départ la philosophie éléatique —

Aristot. de Xenoph. Zen. et Gorg., cap. 5.
ὅτι οὐκ ἔστιν οὔτε ἓν οὔτε πολλά, οὔτε ἀγένητα οὔτε γενόμενα· τὰ μὲν ὡς Μέλισσος, τὰ δὲ ὡς Ζήνων ἐπιχειρεῖ δεικνύειν, μετὰ τὴν πρώτην ἴδιον αὐτοῦ ἀπόδειξιν, ἐν ᾗ λέγει ὅτι οὐκ ἔστιν οὔτε εἶναι οὔτε μὴ εἶναι.
Sext. adv. Math. VII, 65 sqq.

Protagoras d'Abdère — vers 443 —

disciple de Démocrite?

parcourut la Grèce comme Gorgias et gagna beaucoup d'argent

semble être parti de la philosophie ionienne

suivant lui la vérité purement subjective et individuelle

Plat. Theaet. p. 152 A. Φησὶ γάρ που πάντων χρημάτων μέτρον ἄνθρωπον εἶναι· τῶν μὲν ὄντων ὡς ἔστι, τῶν δὲ μὴ ὄντων ὡς οὐκ ἔστι — cf. Cratyl. p. 385 ; Aristot. Metaph. X, 1 ; Sext. Emp. Pyrrhon. hypot. I, 216, adv. Mathem. VII, 60 ; Diog. Laer. IX, 51 —

rien de faux ni de vrai absolument — toute assertion [illegible] vrai à son contraire — l'art de [illegible] les [illegible] — l'une [illegible] [illegible] faculté de [illegible]

Aristot. Metaph. IV, 4 — Diog. Laer. IX, 51 — ;
ἔλεγέ τε μηδὲν εἶναι ψυχὴν παρὰ τὰς αἰσθήσεις.

niait les dieux ou la possibilité de les connaître — chassé d'Athènes pour cela et ses livres brûlés.

Cic. de N. D. I, 23 ; Diog. Laer. IX, 51.

Prodicus de Céos — disciple de Pythagore? — vers 420.

ses études sur la synonymie des mots

Plat. Euthydem. p. 277 E. πρῶτον γάρ, ὥς φησι Πρόδ., περὶ ὀνομάτων ὀρθότητος μαθεῖν δεῖ — cf. Protagor. p. 337 A, 358 A ; Aristot. Topic. II, 6.

suivant lui, les dieux inventions des hommes — produit de la reconnaissance —

Cic. de N. D. I, 42 — quid? Prod. Ceus, qui ea quae prodessent hominum vitae deorum in numero habita esse dixit, quam tandem religionem reliquit? Cf. Sext. Emp. adv. Mathem. IX, 18.

Hippias d'Élis — ses prétent. à un savoir universel — vint à Olympie se vantant d'avoir fait tous [illegible] lui-même —

Plat. Hipp. p. 368 B.

Euthydème, Thrasymaque, Polus, Calliclès, Dionysodore, Critias [illegible] —

Plat. Gorgias, p. 483 — Protag. p. 337 ; Polit., p. 338 — Aristot. Polit. I, 3.

Socrate, l'adversaire des Sophistes ; direction nouvelle qu'il imprime à la philosophie ; combien il contribua au perfectionnement de la prose Grecque & de la véritable éloquence — Nombreuses Écoles fondées par les disciples de Socrate

Socrate initié à tous les secrets des Sophistes & formé dans leurs Écoles — né pour les combattre et prévaloir contre leur pernicieuse influence —

Vient au monde Ol. LXXVII, 4 av. J.C. 469
périt, martyr de la vérité, Ol. XCV, 1 — — 400.
fils de Sophronisque et de Phénarète —

appelé à la philosophie par une vocation intérieure, mais pour la réformer, en la ramenant à l'étude de l'âme humaine comme à sa base trop longtemps méconnue —

Cic. Tusc. V, 4 ; Acad. I, 4 ; Brut. c. 8. : His (Sophistis) et se opposuit Socrates . . . primusque eam philosophiam non illam de natura, quae fuerat antiquior, sed hanc, in qua de bonis rebus et malis, deque hominum vita et moribus disputatur, invenisse dicitur —

nullement étranger toutefois aux questions transcendantes agitées par ses prédécesseurs — s'était longtemps occupé des systèmes qu'ils avaient produits

Il en sentit le défaut aussi bien que celui des argumentations captieuses des Sophistes

Sens profond, enthousiasme pour le vrai et pour le beau, aversion décidée pour l'imposture

En même temps amour passionné pour les belles lettres

Delà la mission qu'il embrassa, d'être l'instituteur public de la jeunesse, et en tout point, dans la pratique comme dans la théorie, l'opposé de ceux qui l'égaraient

La vérité et la vertu unies et personnifiées en quelque sorte dans Socrate — mais la vérité et la vertu militantes

Il se propose de réformer les hommes plus encore que la science, & dans la philosophie il voit surtout la morale —

comparaison avec J.C. ?

enthousiasme pratique et actif, plein de foi, croyance à un monde supérieur, à une communication en haut, à des rapports surnaturels ?

τὸ δαιμόνιον ou τι δαιμόνιον

22 r

grand principe de Socrate, γνῶθι σεαυτόν

sa manière d'enseigner — d'accoucher les esprits μαιευτική

<u>méthode socratique</u>

son <u>Ironie</u> ~~[illegible]~~ sa dialectique savante εἰρωνεία

fondateur de la vraie psychologie et de la logique à la fois

ne laissa rien d'écrit — pas plus que Pythagore

sur sa personne comme sur ses opinions on en est réduits aux écrits de ses disciples — Xénophon le plus fidèle

toutefois, grande influence de Socrate, non seulement sur la philosophie et les mœurs, mais sur la culture des esprits en général, et sur celle de la forme désormais dominante de l'exposition philosophique, sur la prose attique

il dut, comme tout le reste, ramener le langage de l'éloquence au sentiment du vrai, le purger de la subtilité et de l'emphase que les sophistes y avaient introduites, enfin l'enrichir et le perfectionner de toute la fécondité spirituelle de ses entretiens, de toute la noble liberté de sa haute raison —

Socrate fait la grande époque de l'histoire de la philosophie grecque

Il ne laisse point un système, mais renouvelle les bases mêmes de la science et donne une impulsion aussi puissante que féconde.

De lui partirent des écoles ~~[illegible]~~ nombreuses et diverses, toutes plus ou moins animées de son esprit, soit pour les principes, soit pour la méthode.

1°. Socratiques proprement dits, continuateurs de l'enseignement purement moral du maître

Simmias
Criton

Xénophon

Cic. Tuscul. V, 4 : Socrates primus philosophiam devocavit e caelo et in urbibus collocavit et in domus etiam introduxit et coegit de vita et moribus rebusque bonis et malis quaerere. Cujus multiplex ratio disputandi rerumque varietas et ingenii magnitudo, Platonis memoria et litteris consecrata, plura genera effecit dissentientium philosophorum.

Id. de Orat. III, 16 : Nam quum essent plures orti fere a Socrate, quod ex illius variis et diversis et in omnem partem diffusis disputationibus alius aliud apprehenderat, proseminatae sunt quasi familiae dissentientium inter se et multum disjunctae et dispares.

Eschine (le Socratique), fils de Lysanias

Sous son nom trois dialogues admis parmi les œuvres de Platon

Axiochus, i. e. Consolatio. Le 1er l. des Tuscul. et le morceau de Télès chez Stobée p. 535, que l'auteur inconnu du dial. paraît avoir imité, selon Wyttenb. — Wytt. Bibl. crit. II p. 37.

[illegible] plus tard dans les deux autres, περὶ ἀρετῆς εἰ διδακτόν, et l'Eryxias ἢ περὶ πλούτου

Socratis [illegible] des trois dialogues, publiés d'abord à part par Jo. Leclerc, Amstel. 1711, 8°, puis par P. Horreus, Leovard. 1718, 8° ; 4 fois [illegible] avec les fragm. d'Eschine, la 3e édit. Lips. 1786.

éd. de Neophyte Ducas, Vienne 1814, 8°.

— de Boeckh, avec les 3 dial. Socratiques de lege, de lucri cupidine, de justo, qu'il attribue ainsi que le περὶ ἀρετῆς à Simon le Socratique

Notices crit. de M. Letronne, Journ. des Sav.

23v

Cébès le Thébain, auditeur de Socrate, suivant Xénoph. et Platon

3 dialogues

dont le Πίναξ nous reste

son authenticité [illegible]

Dissertat. Zwickav. 1818, 4°. Suivant [illegible], [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

1ère par. [illegible] [illegible] Lugd. 1670, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Gronovius, Amstel. 1687, 8°. [illegible]

[illegible] Schweighaeuser. Lips. 1798, 8°.

[illegible] de ces productions, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des philosophes [illegible] [illegible] [illegible]

Nouvelle édition: Socratis et Socraticorum, Pythagorae et Pythagoreorum quae feruntur epistolae graece — [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] .... Versionem lat. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et indic. J. C. Orelli. Lips. 1815, 8°.

7° Disciples de Socrate, fondateurs de diverses écoles qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] de la dialectique, soit en [illegible] la morale, soit en [illegible] les spéculations métaphysiques

Euclide de Mégare, chef de la secte mégarique, dialecticiens, éristiques

Sur l'histoire de cette secte — Spalding, Vindic. philos. Megaricor. Hal. 1792 8°.

Phédon d'Élis et Ménédème, chefs de la secte analogue d'Élis, appelée ensuite d'Érétrie

Aristippe, chef de la secte cyrénaïque — [illegible] [illegible] de [illegible] — philosophie de [illegible] — [illegible] d'Épicure — [illegible]

Antisthène, fondateur des cyniques, [illegible] du Κυνόσαργες?

Diogène de Sinope, son disciple — le stoïcisme en sortit — Zénon, disciple de Cratès.

Platon, le plus grand philosophe et le plus grand écrivain en prose de la Grèce –

fondateur de l'Académie et lui-même père de plusieurs générations philosophiques

et lui produit Aristote, son plus grand disciple, fondateur de l'École péripatéticienne

à côté se développent les écoles de Zénon et d'Épicure

fils d'Ariston

né à Athènes, Ol. LXXXVII, 3 fin – av. J.C. 429 –
mort là même, Ol. CVIII, 1 (à 81 ans) – – 348.

après la mort de Socrate, à l'âge de 30 ans, se retire à Mégare auprès d'Euclide, avec les autres disc. de son maître, et s'y forme à la dialectique

puis, fait un voyage en Italie pour entendre les grands philosophes pythagoriciens de l'époque, Archytas, Timée et autres –

à Cyrène – sous le mathématicien Théodore, disc. d'Aristippe

en Égypte

revient en Grèce par l'Italie, se fixe à Athènes et s'y livre entièrement aux études philosophiques

les entretiens de l'Académie

cependant, 3 voyages en Sicile, le 1er sous Denys l'A., le 2e et le 3e appelé par Denys le Jeune et par Dion

Il ne se borne point à enseigner

écrit, pour sa gloire immortelle

Génie éminemment philosophique, élevé, profond, étendu — doué d'une finesse pleine de légèreté et d'une imagination vaste et brillante

Maître de toute la philosophie antérieure, la philosophie a été unique et la remplace avec originalité les éléments qu'il puise dans les systèmes de ses devanciers

Éclectique par l'élection

Point de système exclusif, ni même parfaitement homogène

Vues nouvelles sur tous les grands sujets

Fondateur de la psychologie éthique, après Socrate
cf. Proclus in Parmenid.
[illegible], p. XXVI.

Aussi grand écrivain que grand philosophe — réunit au plus haut degré les deux mérites de penseur et de l'écrivain

Le divin Platon Longin — l'Homère des philosophes Panétius

Philosophorum quasi deum quidam — Cic. de N. D. I, 32.

Caractère de son style

intermédiaire entre la poésie et la prose

Aristot. ap. Diog. L. III, 37 — Cf. Cic. Orat. 20; Quintil. X, 1, 81.

cependant point prose poétique

Favorin. ap. Gell. II, 5. Si verbum aliquid demas mutesve atque id commodissime facias, de elegantia tamen detraxeris —

forme dramatique de la composition, dialogue

[illegible] soli Homero et Platoni

la perfection de la composition et du style non moins que les idées, critérium pour distinguer les ouvrages authentiques de Platon.

35 dialogues ordinairement attribués à Platon

plusieurs non-authentiques

quelques-uns douteux

indications des anciens

recherches approfondies des modernes, surtout de Schleiermacher et de Ast

selon Schleierm. (Plat. Werke, vol. I, p. 35) d'après l'autorité d'Aristote,

11 dialogues assurés, composés dans l'ordre suivant

Phèdre, Protagoras, Parménide — Dialectique

Théétète, Sophiste, Politique, Phédon, Philèbe — fondement de la connaiss. hum.

Politeia (X), Timée, Critias — doctrine de l'homme, de la société & de la nature des choses
à un âge avancé. La mort le surprit sur le dernier

9 ou 10 en rapport intime de pensée et de forme avec ceux-là, certainement platoniques

Lysis, Lachès, Charmide, Euthyphron, Gorgias, Ménon, Euthydème, Cratyle, le banquet, les lois (XII).

25 v

Ast, plus hardi (Plat. Leben u. Schriften, Lpz. 1816, 8o.)

Les 11 prem. de Schleierm. & 3 des autres (Gorgias, Theaet., le Banquet) seuls authentiques.

Les 6 autres et même les Lois (assertion de Gröddeck), non de Platon.

Hipparque, Minos, Hippias maj., Théagès, Anterastes, Hippias minor, Clitophon, les deux Alcibiade, l'Epinomis, les Définitions.

Le Minos et l'Hipparque avec les 2 dialog. du Juste et de la Vertu, de Simon le cordonnier, aussi bien que le De Lege et le De lucri cupidine, suivant Boeckh.

De Platonis qui vulg. fert. Minoe ejusdemque libris de legibus, p. 7 et p. 43 sqq.
Simonis Socratici, ut videtur, Dialog. IV ... additi sunt incerti ... Eryxias & Axiochus

Ast n'est point de cette opinion

Douteux, suivant Schleiermacher & apocryphes suivant Ast,
Apologie, Criton, Ion, Hippias maj.; Menexenus.

Platonis Ep. XIII, plus III sous son nom, dans les lettres des Socratiques.

Non-authentiques, comme Ast surtout l'a prouvé.

Origines de l'histoire chez les Grecs – Mythographes & Logographes Ioniens –

L'histoire commence, à proprement parler, avec la prose : des historiens toutefois avaient précédé l'histoire, qui n'en portent pas le nom, et qui lui fournirent en grande partie ses premiers matériaux,

Les Poëtes Epiques, surtout les Cycliques

Leur œuvre fut de recueillir les plus anciennes traditions, et même les récits de toute sorte et de toute époque   μῦθοι, λόγοι

Comment ils le firent ?

Caractère du récit poétique chez les Grecs

pas d'autre chronologie que la suite des généalogies

Premiers narrateurs en prose : leur œuvre double, compilation et enquête propre

généalogies des dieux et des héros, leurs actions réelles ou prétendues ; origines mythiques des peuples et des villes (κτίσεις) – tout cela recueilli des poëtes cycliques, sans critique et dans un langage très rapproché de leur poésie

D'un autre côté, renseignements [illegible] dans les ~~[illegible]~~ [illegible] de toute sorte, soit inscriptions, soit traditions locales qu'ils y recueillaient, soit dires ~~quelconques~~ du peuple et des habiles – Moins de poésie des auteurs, mais sans critique ni exactitude –

Chroniqueurs de la Grèce

μυθογράφοι — ~~Strabon~~, I, p. 53.

λογογράφοι — Thucyd. I, 22.

Fleurirent, pour la plupart, entre les 61. 66 & 70e, de Pisistrate aux guerres Médiques — 540 – 500

Ioniens, pour la plupart, comme les premiers poëtes épiques & les premiers philosophes.

Passage capital sur les logographes, Dionys. Halicarn. de Thucyd. judic. t. VI, p. 818 sq. Reisk. Cf. Joseph. C. Apion. I.

Cadmus de Milet, le plus ancien historien de la Grèce — qui du moins ait composé en prose — vers la 60e ol. (540) jusqu'à Pisistrate de Cyrus ou la 64e — (522), contemporain d'Anaximène. Strab. I. Plin. H. N. VII, 57.

Biogr. Westerm.

Κτίσις de l'Ionie

et des κτίσεις

<u>Denys de Milet</u> — ol. 66e, 3 — (514)

navigation des Argonautes —

Description, περίοδος, de la Terre (Suid. Ex. Διονύ. Schol. Apoll. IV, 1153 —)

paraît avoir été confondu avec un autre Denys, beaucoup plus récent, le <u>Cyclographe</u>, parce qu'il avait intitulé κύκλος son ouvrage, sorte de compilation des anciens poèmes historiques classés chronologiquement

κύκλος ἱστορικός — conjecture de [illegible] l'auteur de l'histoire

l'auteur de Diodore de Sicile — III, 66 sq. cité Suidas. in Welcker. Cycl. épique t. I, p. 128.

5 livres

de plus, τὰ Περσικά et τὰ μετὰ Δαρεῖον

<u>Hécatée de Milet</u> — ol. 69e, 4 — (504)

appelé λογοποιός par Hérodote II, 143, V, 36.

Ouvrages — commencement de la géographie, et relation à l'histoire.

γενεαλογίαι

Ἀσίας περιήγησις

Εὐρώπης περίοδος

peut-être les δύο περίοδος

commencement de — connu par Denys d'H. de Thuc. §. 12.

Xanthus de Lydie — Ol. 70e (500)

Charon de Lampsaque — même époque —

περίπλους — récits sur les côtes occidentales de l'Europe

Αἰθιοπικά, Περσικά, Λιβυκά ?

Phérécyde de Léros ou d'Athènes, ὁ γενεαλόγος — même époque à peu près

ouvrage sur l'hist. grecque en 10 livres, dans le dialecte ionien

Acusilaüs d'Argos — idem

traduisit en prose les poëmes d'Hésiode, c. à. d. composa d'après ses généalogies en vers une histoire généalogique en prose. — Clem. Alex. Strom. VI, p. 752.

Eugéon de Samos

Antiochus de Syracuse

Hippys de Rhegium

les premiers qui écrivirent sur la Sicile et la grande Grèce (κτίσεις) [illegible]

[illegible], compilateur de Hippys —
[illegible]

les deux derniers dressèrent des listes (ἀναγραφάς) des prêtresses d'Argos [illegible] pour fixer quelques dates chronologiques —

Hellanicus de Lesbos, plus célèbre — né, Ol. 70e ou 71e — 496 av. J.C. florissait vers Ol. 80e, vers 460.

grandes connaissances historiques et géographiques
chronologie : ἱέρειαι τῆς Ἥρας
nombreux ouvrages — en dorien

Damastès de Sigée, disciple d'Hellanicus

écrivit περὶ ποιητῶν καὶ σοφιστῶν
géographie [illegible]

Scylax de Caryanda et Hannon vers 508?

[illegible] les logographes — Creuzer — Ukert —

De tous les 1ers hist. rien que des fragmens recueillis [illegible] grec. et scholiastes —
De la monographie [illegible] recueil de Sturz (de Phérécyde, Hellanic.) [illegible] de Creuzer (Hécatée, Charon, Xanthus), de Klausen (Hécatée) etc.

Transition de la logographie à l'histoire – Hérodote –

Né à Halicarnasse, d'[illegible] comme la plupart de ses prédécesseurs – parent du poète Panyasis –

quoique Dorien de naissance, Ionien par la culture

Ol. 74, 1 – (484) florissait Ol. 84 (440)

l'état de sa patrie le détermina à la quitter de bonne heure. Jeune il se fit donner un libre cours à son humeur voyageuse

De Samos, où il s'était retiré d'abord, il partit pour visiter la Grèce entière, la Macédoine, la Thrace, les contrées de l'Ister et du Borysthène, l'Asie jusqu'à Babylone, l'Égypte et la Libye –

Les connaissances géographiques étaient bien inexactes

Savait-il quelque chose des langues de tous les peuples?

Des Grecs partout, leurs informations pour les voyageurs de leur nation

Hérodote en Égypte, Ol. 80, 1 (460) – de retour à Halicarnasse (Ol. 80, 4 = 457), où il aurait eu part à l'expulsion du tyran de sa patrie

Revenu à Samos il se mit à écrire son grand ouvrage historique, ~~d'abord~~ par livres isolés

Il en lut des parties d'abord, dit-on, aux jeux Olympiques Ol. 81, 1 (456), puis à Corinthe, et dix ans après Ol. 83, 3 (446), à Athènes, aux Panathénées

(en marge : ainsi que Lysias tout jeune)

Vers le même temps il se joignit à la colonie que les Athéniens envoyèrent à Thurium, où il passa le reste de sa vie.

Là il retravailla son ouvrage et en fit une composition harmonieuse, une sorte de poème

Mourut à Thurium, dont il était devenu citoyen, dans un âge probablement très avancé et jusqu'à la guerre du Péloponnèse

Dionys. Halic. de Thucyd.

28 r°

Hérodote justement appelé le père de l'Histoire, au créateur de la prose — ἱστορία, ἵστωρ

le premier artiste en ce genre, il dispose les matériaux d'après un plan librement conçu et en fait un tout plein d'intérêt et de charme

l'héritier de la logographie

Sujet et grande unité de son histoire : lutte de l'Europe contre l'Asie

Caractère d'universalité

Nature du plan de cet ouvrage — épisodes — forme épique —

Simplicité naïve et pourtant artiste du récit

Style, langage, dialecte, combien rapproché encore de la poésie — prose ionienne à cette époque.

Sens profond d'Hérodote et son autorité historique depuis les plus grandes

Division en 9 livres, due très probablement — ainsi noms des Muses ajoutés par les grammairiens —
trad. lat. de L. Valla (1474) texte d'Alde (1502)
édit. de H. Est. (1570 et 1592)
Wesseling, Amstel. 1763
Gaisford Bähr Schweighaeuser (1816) Creuzer?
trad. de Larcher — Miot — travaux de Rennell, Volney, Creuzer, Dahlmann

Lexicon Ionicum d'Aemilius Portus

<u>Thucydide</u>, premier modèle de l'histoire politique (pragmatique — Kritische Staatsgeschichte)

Extrême distance de la manière d'Hérodote à celle de Thucydide ; comment s'explique-t-elle ?
génie personnel des deux hommes, patrie et éducation différentes, progrès rapides de tous les arts depuis Hérodote —

Thucydide, fils d'Olorus, athénien, né Ol. 77, 2 (471) — Époque de la liberté intérieure, très avancée en âge —

Sa vie écrite d'après les scolies par le grammairien Marcellinus

Formé à l'éloquence sous Antiphon

Dans la guerre du Péloponnèse, général chargé de défendre Amphipolis où il avait des propriétés et la ferme des mines

Amphipolis pris (Ol. LXXXIX, 1, 423) et Thucydide exilé — Retraite à Scaptè Hylè en Thrace, où il entreprend d'écrire la guerre même qui lui avait valu son exil

Recherches et sacrifices de toute sorte pour arriver à la vérité ; seul but qu'il se propose, en contraste avec Hérodote — Travail de 20 ans —

Sévérité de son caractère et de son génie à la fois

Gravité de son style — Denys d'Halicarnasse —

Prose attique tenace au lieu de l'ionienne

Harangues plus fréquentes que chez les Orientaux et rôle qu'elles jouent dans son histoire

Compar. d'Hérodote et de Thucydide, Quintil. X, 1, 73 : historiam multi scripsere praeclare, sed nemo dubitat duos longe ceteris praeferendos, quorum diversa virtus laudem paene est parem consecuta. Densus et brevis et semper instans sibi Th. ; dulcis et candidus et fusus H. ; ille concitatis, hic remissis affectibus melior ; ille contionibus, hic sermonibus ; ille vi, hic voluptate.

30 v°

Plan et analyse de l'Hist. de Thucydide —

Introduction — critique indirecte des autres historiens

Causes de la guerre du P. système de Thuc.

Le récit commence la 1re a. de la guerre, et s'arrête à la 20e

13 livres chez les anciens Grecs, d'après une division diffé-de celle que nous ont transmis les Grammairiens

dans Marcellin, 8 —

Le 8e inférieur aux autres, est-il de Thucydide ?

Suivant la tradition, sa fille l'aurait écrit comme continuation

peut-être de Xénophon

de Thucydide lui-même, mais simplement esquissé, d'après Wolf.

Scholies, par lesquelles un certain nombre d'argumens —

Editions : Ald. 1502 — H. Est. 1588 — Hudson 1696 — Duker et Wass, Amstel. 1731 fol. Glasg. édit. 1753 — Duker reproduit de l'éd. Bip. VI 8° 1788 — L'Alter avec des prés. var. Vindob. 1785 — Gottleber et Bauer contin. par Beck — trad. de Heilmann — Levesque — Gail

Benedict — Gail — Poppo — Haacke — Göller

Xénophon, philosophe, historien, polygraphe — perfection du récit et du style historique —

Continuateurs de Thucydide, Cratippus
Xénophon Théopompe

Dionys. Halic. de Thucyd. p. 847 Reisk.; Marcellin. Vit. Thucyd.

Xénophon né à Athènes, Ol. 83e 2 (446)

Disciple de Socrate avec qui beaucoup de sympathie et d'analogie de caractère

Mêlé aux affaires

fit ses premières armes dans la guerre du Péloponnèse

Volontaire en Asie dans l'armée de Cyrus le jeune contre son frère — bataille de Cunaxa Ol. 400 av. J.C.

Retour des Dix-Mille, sous la conduite de Xénophon

Sert lui-même sous Agésilas

exilé par les Athéniens il se retire à Scillonte, puis à Lépréon en Élide, rentre à Athènes et se retire de nouveau à Corinthe

dans ces divers lieux d'exil ou de retraite, particulièrement à Scillonte, il composa ses nombreux écrits, livré tout entier à la philosophie et aux lettres —

Mécontent, comme beaucoup de ses contemporains, du gouvernement de sa patrie

Et toutefois il lui sacrifia son fils dont l'aîné, Gryllus, blessé à mort, dit-on, ~~[illegible]~~ Épaminondas lui-même, à la bataille de Mantinée — (362)

Comment il reçut cette nouvelle

son caractère

mourut après l'Ol. 105e 4 (357)

32v

nature de son esprit – contraste avec Thucydide –

influence de la lecture philosophique sur son style

Comparaison avec Platon, à l'avantage du dernier, selon notre goût moderne

Xénophon admiré surtout par la grande simplicité chez les anciens

l'abeille attique

perfection de la prose

les écrits classés en deux philosophiques et historiques

plusieurs perdus ; et pourtant un assez grand nombre conservés jusqu'à nous

1. Hellenica, en VII livres, continuation de l'hist. de Thucydide, de l'Ol. 92, 2 jusqu'à la bataille de Mantinée, 104, 2 (362)

le style correspond des ouvrages de Xénophon, quant au ton, et la diction parfait en soi

plutôt journal ou mémoires qu'histoire –

éd. de Schneider.

2. Anabasis, VII livres

ouvrage bien supérieur

son authenticité contestée par quelques uns, à cause d'un passage des Helléniques, liv. III –

revendiquée par Schneider, [illegible], [illegible]

Caractère général de Xénophon, mais avec des singularités –

3. Cyropédie, VIII livres – Épilogue ajouté.

espèce de roman moral et politique avec un fond historique

idéal d'un conquérant

idées grecques avec un costume oriental

ouvrage de sa prédilection, son utopie, comme la République celle de Platon –

4. De republ. Lacedem. et de rep. Athen.

dans le premier surtout, la pensée politique de Xénoph.

leur authenticité suspecte – déjà pour le premier, à Démétrius de Magnésie

les anciens textes et les actes

5. Πόροι ἢ περὶ προσόδων

renseignements précieux pour l'économie politique d'Athènes

Cf. Boeckh, Écon. Politique d'Ath., t. I.
Schneider.

33

6. Agésilas – Eloge de ce roi, comme Xén. en avait écrit – Cic. Epist. ad div. V, 12.

Mais non de Xénophon, suivant Valck. qui le regarde d'un sophiste –

suivant Wolf, ouvrage d'un rhéteur ancien, avant J.C. d'après les Helléniques dont il copie des pages entières –

Cf. en faveur, Prinzipien de pros. ell. indic. p. 38; Kühn, Vindic. Agesil. Xenoph. Lips. 1777.

7. Mémorables de Socrate, IV livres –

ouvrage parfaitement authentique et des plus précieux de cette espèce

fidélité historique

8. Œconomique, considéré par les anciens comme un 5e livre des Mémorables, quoique la part de Xénophon y soit plus grande –

traduit par Cicéron

9. Symposium – analogue aux précédens –

contraste avec le banquet de Platon –

10. Hiéron

dialogue de ce Hiéron avec Simonide, sur les misères de la condition des rois

11. Κυνηγετικός, petit traité de la chasse

difficile à comprendre dans la corruption de l'état actuel.

12. Les deux écrits sur la cavalerie, περὶ τῆς ἱππικῆς et ἱππαρχικός – une différence – de re equestri – de offic. mag. equit.

13. Apol. de Socrate – non authentique

compilation des Mémorables – par un rhéteur

d'après une véritable apologie

manque dans les 1res édit. de Xénoph. –

Valcken. Schneider –

14. Lettres socratiques de Xénoph. – de la même classe –

Ed. de Junte, Flor. 1516 – Ald. 1525 – H. Est. 1561, 1581 – Leunclavius avec vers. lat. 1594 – Wells 1703 – Weiske, 1798/1804 – Gail 1804–16. Schneider –

historiens secondaires : Ctésias, Philistus, Éphore, Théopompe. L'histoire commence à dégénérer, et pour le fond et pour la forme, sous l'influence de la rhétorique ;

Origines de l'Éloquence Grecque — Sa formation et son développement général —

L'histoire, chez les Grecs, en rapport intime avec l'éloquence profita beaucoup de ses progrès, mais lui dut aussi sa corruption — surtout à la rhétorique.

Éloquence naturelle et dépourvue d'art, de tout temps chez les Grecs

Les poètes, les premiers lui donnent une forme

Harangues en vers

Genre oratoire lentement formé entre la poésie et la philosophie, suit ses progrès par l'histoire

Peu de monuments remarquables de l'éloquence avant le siècle de Périclès — connu des anciens — Cic. in Bruto, c. 7.

Hommes d'état, premiers orateurs dignes de ce nom, dans la seconde moitié du Ve siècle

Périclès — Thucydide

Cléon

Alcibiade

Critias

Théramène

Leur éloquence jugée d'après Thucyd. et les harangues, par Cicéron — Ibid. et de Orat. II, 23.

36

Il fallait que l'éloquence fût réduite en art et assujétie à des règles pour s'élever à la perfection

1ers inventeurs de l'art oratoire ou de la rhétorique — Quintil. III, 1, 8, coll. II, 17, 7.

Corax et Tisias, Siciliens

Gorgias de Leontium, disciple d'Empédocle et les autres sophistes

Plusieurs ont enseigné à Athènes (avant) pendant la guerre du Péloponnèse — τὸν ἥττω λόγον κρείττω ποιεῖν

Tisias vient à Athènes avec Gorgias — mentionné par Platon — Pausan. VI, 17, coll. Diodor. XII, 53. — Plat. Phædr. p. 267 et 273.

Le premier avec Corax, donna et écrivit des préceptes d'éloquence τέχναι — Aristot. in Sophist. Elench. — ap. Cic. Brut. 12, coll. de Orat. I, 20, III, 21 —

λογοδαίδαλοι — Plat. Phædr. p. 266 — donne ce nom à Théodore de Byzance — cf. Cic. Orat. c. 12 — Quintil. III, 1, 11 — Aristot. Rhet. III, 13 — Diodor. Sic. XII, 53.

Evenus de Paros

Licymnius et Polus — écrivirent tous deux — Licymnius λόγοι du second —

Monumens de l'art oratoire des sophistes et de les premiers rhéteurs qui se rapportent avec eux

l'Hercule de Prodicus, Xenoph. Mem. II, 1, 21 —

deux discours d'Alcidamas de Elea, disciple de Gorgias — Ulysse contre Palamède — contre les sophistes — Orat. Gr. Reisk. t. VIII

deux autres (μελέται) de Gorg. lui-même — peu authentiques. — Éloge d'Hélène — défense de Palamède

Orateurs nouveaux formés à la double École des Sophistes-rhéteurs et des philosophes, à Athènes –

Éloquence toute active de la tribune et du barreau

Discours écrits – improvisés – puis recueillis [illegible], enfin publiés

Sophistes – non orateurs eux-mêmes à la fois, loin de la tribune et du barreau, fabriquent des discours pour les autres ou des sujets pour faire montre d'éloquence

Innombrables productions de l'éloquence grecque, la plupart perdues

Choix des Alexandrins et leur canon des orateurs Grecs [illegible]

Antiphon – Andocide – Lysias – Isocrate – Isée – Lycurgue – Démosthène – Eschine, – Hypéride – Dinarque

Collection des orateurs : Ald. Man. Venet. 1513 fol.
H. Est. 1575 fol.
Jo. Jac. Reiske Orator. Gr. quae supersunt monum. cum alior. – suisque emend. Lips. 1770 sqq. XII vol. 8°,
Imm. Bekker.

Les dix Orateurs d'Athènes — | Ruhnken Histor. crit. orat. gr.
Reiske Bekker? | Westermann 1833.

Antiphon, le plus ancien — de Rhamnunte | né Ol. LXXV ½ (478)

fils de Sophilos

Général de terre et de mer, dans la g. du Péloponnèse

auteur de la réforme du gouvernement à Athènes | Thucyd. VIII, 68.

accusé de trahison, condamné — mort dans l'exil | Ol. XCII ½ (411)

Orateur et rhéteur à la fois. | Plut. in Antiphon. p. 236.

Orationem primus omnium scripsit, et nihilominus artem ipse composuit, et pro se dixisse optime est creditus. | Quintil. III, 1, 11. | cf. Cic. Brut. c. 12.

Vanté par Thucydide, son disciple.

Ses discours contre Alcibiade, en [illegible] il s'oppo-se sous les 400.

De tributo Lindior. — De t. Samothracum

peut-être composés pour d'autres | Boeckh, Econ. P. I

Le 1er, dit-on, vendit des λόγους δικανικούς | Amm. Marcell. XXX, 4.

Antiphon, 60 discours sous son nom — 25 supposés, selon Caecilius.

il en reste 16 imprimés à Venise | λόγος φονικός défendu par Ruhnken — | dissertat. au tom. VII des Orat. gr., éd. de Reiske — de Antiphonte Oratore attico.

38 r

<u>Andocides</u>, un des plus fameux athéniens né Ol. LXXVIII, 1 (468)

d'illustre origine.

mêlé aux affaires publiques [?] commanda la guerre

Vaincu [?] par Brasidas, accusé, exilé

4 harangues, des plus utiles pour la connaissance des Institutions et des antiquités d'Athènes

De mysteriis Eleus. contre Lysias

De reditu suo

De pace cum Lacedaem. ineunda Ol. XCI, 1 – (416)

Suspecte aux anciens –
défendue par Ruhnken

Contra Alcibiadem

Vol. IV de Reiske avec les traductions de Hauptmann et Andocides quinque orat. Vol. VIII.

Cf. Lectiones Andocideae de Jan. Otto Sluiter. Lugd. B. 1804 – 8°.

Son style [?] comme traité par les anciens

<u>Lysias</u>, plus célèbre que les 2 précédens

quem jam prope audeas oratorem perfectum dicere Cic.

Né à Athènes, son père Syracusain — Ol. LXXX, 2 (459)
y mourut à 80 ans — Ol. C, 2 (379)

Très jeune encore, fit partie de la colonie athénienne à Thurium avec Hérodote, y resta 32 ans

Revint à Athènes après la défaite des Athéniens en Sicile — Ol. XCII, 1 (412)

La guerre le ruina sous les 30 et rentra avec Thrasybule

y vécut le reste de ses jours en simple particulier.

fit profession d'éloquence et écrivit des discours pour les autres, remarquables par la finesse et par l'élégance — Cic. Brut. 9, 12, 16.

il en reste 34, de plus de 230, et selon [illegible]

un seul est dans le genre démonstratif

λόγος Ἐπιτάφιος (31') en l'honneur des Athéniens morts au... de Corinthe. Contre les Lacédém. [illegible] — Ol. XCVI, 3. (394)
jugement sévère de Wolf sur le discours — Cf. Wolf ad Leptin. p. 363.

les autres, plaidoyers

Ed. de Lysias par Taylor, avec version lat., conject. de Markland, lectiones Lysiacae de Taylor, très d'érudit. Lond. 1739, 4°.
Auger, Par. 1783, 2 v. 4°
traduct. du même.

Taylor reproduit ds les vol. V et VI des Orat. Gr.

Isocrate, Athénien — né Ol. LXXXVI, 1 (436)

mort volontairement, Ol. CX, 3 (338) à la nouvelle de la bataille de Chéronée

Formé par Gorgias, Prodicus et Tisias

plus fait pour enseigner l'éloquence que pour être orateur ~~[illegible]~~

importance de son École

Éloge magnifique par Cicéron — Brut. c. 8 — de Orat. II, 23 — Coll. Quintil. X, 1, 79.

Ses nombreux et illustres disciples

Timothée, Isée, Lycurgue, Hypéride, Démosthène, Philiscus, Éphore, Théopompe

Professeur et écrivain de discours la plupart politiques

Style excessivement travaillé — Cic. Orat. c. 52 et 61. Quintil. [illegible].

Jugement de Socrate ou de Platon sur Isocrate à la fin du Phèdre, combien favorable — traduit par Cicéron, Orat. 19.

il nous reste 21 discours d'Isocrate, les seuls déjà que lisait Photius, cod. 159.

3 discours moraux, à Démonique, à Nicoclès sur les devoirs des Rois, et le Nicoclès sur les devoirs des sujets — pour lesquels il reçut 20 talents, dit-on.

5 Suasoriae

l'Aréopagitique

le Panégyrique, célèbre entre tous, travaillé 10 ans — Quintil. X, 4, 4.

4 — démonstratifs

le Panathénaïque — composé à 94 ans — Cic. de Sen. 5 — Orat. 12.

Le reste, plaidoyers et disc. contre les sophistes — le plus célèbre et le plus long Περὶ ἀντιδόσεως, apologie propre contre Lysimaque, à 82 ans — augmenté de plus d'une moitié perdue et publié en entier par Mustoxydi, Milan, 1812, 8°. D'après 2 mss. de Bibl. Ambros. et Laurent. — reproduit par Orelli (Isoc. Antid.) avec un Epistola philol. Turin, 1814, 8°.

Édit. et traduct. d'Auger 1781-82 de Lange 1803 de Coray 1807 — Panégyr. de Morus, de Spohn, de [illegible]

<u>Isée</u>, disciple de Lysias et d'Isocrate, maître de Démosthène – toutes données à peu près pour l'époque de sa vie.

selon Sainin [?], vivait, ol. XCV, 3 (398)

selon Wolf, vivait encore et écrivait les plaidoyers de la 1re année de Philippe, ol. CV (360–357)

ne prit nulle part aux affaires publiques

donna des leçons et fit des discours pour les autres

Imitateur de Lysias qu'il égala en simplicité et en élégance, et qu'il surpassa en force

l'antiquité avait de lui 50 harangues, lues encore par Photius

11 nous restent   λόγοι κληρικοί

Le premier, de Cleonymi hereditate, très mutilé

publié en entier d'après un ms. de Milan par Mai, 1815, 8°.

~~Le [illegible]~~ dans les Orat. de Reiske. – Vol. VII – sans traduction –

Le 11e, de Meneclis hereditate, ajouté récemment d'un ms. Medic. de Flor. par Tyrwhitt, publié Oxford à Londres 1785, 8° – puis par Tychsen Bibl. der alt. Lit. u. K. t. III, p. 1 – Gött. 1788, 8°

et par Casp. Orelli avec ses anim. et celles de Reiske – Lips. 1814, 8° à la suite du Or. d'Isocr. de antidosi par Jo. Casp. Orelli

+ de Cleonym. Le ~~[illegible]~~ har. de la ms. de Florence aussi complété.

Tauchnitz – Reiske – trad. et comm. de W. Jones Oxf. 1779, 4°

40 v°

<u>Lycurgue</u>

Vers l'ol. XCIII (408)

9e Histoire Romaine Evènemens.
1re Période

Etat ancien de
l'Italie

1.

I.

État ancien de l'Italie avant les ~~[illegible]~~ Romains.

1° Géographie.

Aspect physique & Configuration du pays : Les Alpes, leur étendue, leur figure et leurs différens noms ; noms anciens, noms modernes.

Chaîne des Apennins, sa direction générale, ses forêts.

Rivières et fleuves principaux ; nombre des Courans.

Figure de la presqu'île, ses bornes, mers qui l'environnent, golfes principaux.

Dimensions et surface ; longueur, largeur en lieues communes, superficie en lieues carrées.

Climat et productions : Variété du climat ; abondance et richesse des productions naturelles de toute espèce.

Position relative : avantages de la situation géographique de l'Italie pour le Commerce et pour la Civilisation générale.

Noms et divisions Géographiques : Absence de dénominat. géogr. générales dans la haute-antiquité : noms et divisions de l'Italie chez les Grecs : Opique - Ausonie, Tyrrhénie, Iapygie, Ombrie, Ligurie, Hénétie : Italie, nom connu fort tard, plus tard encore pris dans une acception générale, son extension successive - de la temps ancien, au 5e siècle, au 3e, au 2e ou 7. de Polybe.

Division générale en haute-Italie, Italie moyenne et Basse-Italie - limites respectives de ces Régions.

Description Générale des 3 Régions :

1. Haute-Italie. (2 provinces)

1° Gallia Cisalpina ou Togata : nom, aspect du pays, habitans, subdivisions.

Gallia Transpadana - population ; - Cispadana - peuples.

fleuves et rivières : Padus, Athesis &c. - noms anc. et mod.

Villes : dans la Transpadane, à l'E. de l'Adige ; à l'O. dans la Cispadane ; noms anciens et modernes &c. . .

2° Liguria, ses habitans - limites, villes ppales &c.

2. Moyenne - Italie. (6 Provinces 3 à l'O. 3 à l'E.)

1° Etruria, noms divers, limites, aspect du pays, fleuves anciens habitans, les célèbres Etrusques, leur origine, leur civilisation, leur commerce &c. . leurs 12 cités, 4 au N. 8 au S. de l'Arno ; forme du gouvernement - Lucumon &c. .

2° Latium - vetus, novum, limites respectives - habitans latins proprement dits, tribus ou peuplades environnantes : fleuves et rivières ; villes dans l'ancien et le nouveau Latium.

3° Campania - limites, aspect du pays, beauté, fertil. du climat - accidens naturels - fleuves - habitans, villes ppales

4° Umbria - limites, fleuves et rivières, habitans, leur antique puissance ; cités - .

1v

2./5

5°. Picenum – limites et fleuves – habitans, Picentes – fertilité du pays – Villes.

6°. Samnium – aspect de la contrée, son étendue – habitans, Samnites propres et peuplades nombreuses au N. à l'E. et au S. fleuves et villes.

3. Basse-Italie

(Grande-Grèce – 4 provinces, 2 à l'O. 2 à l'E.)

1°. Lucania – limites et nature du sol – habitans, branche des antiques Ausoniens – Villes –

2°. Bruttium, figure et limites; habitans et leurs mœurs, colonies étrangères. Villes.

3°. Apulia, limites, fertilité naturelle, subdivisions – villes de la Daunie et de la Peucétie.

4°. Calabria – autres noms – Villes – nombreuses colonies étrangères.

Colonies Grecques de la Grande-Grèce; grandes îles voisines.

Origine des colonies grecques des côtes de l'Italie méridionale; leur puissance, leur luxe, leur commerce; période de leur fondation en général.

1°. Colonies Doriennes: Tarente (707) et sa colon. Brundusium, Heraclea.

2°. Col. Achéennes: Sybaris (720), Crotone (710) et ses colonies Laüs, Metapontum, Posidonia métropole de Terina, Caulonia et Pandosia.

3°. Col. Ioniennes: Thurii (446) Rhegium (668), Elea, Cumae (1030) métropole de Neapolis.

4°. Col. Eoliennes: Locri Epizephyrii (683).

Sicile – origine de son nom; ses anciens habitans – Colonies étrangères: Phéniciennes, Panormus, Lilybaeum; Grecques Doriennes, Messana (Zancle), Syracuse (73[illegible]), Agrigente (582); Ioniennes, Catana, Himera.

Sardaigne – Col. grecques, Carali et Olbia –;

Corse, Alaria ou Alalia colon. des Phocéens – (561.)

2v

3/R

Comparaison des divisions anciennes et des divisions mod. dans la Géographie de l'Italie.

4. / 52

2° Principaux événemens primitifs ou connus de l'histoire d'Italie avant la fondation de Rome.

1. Population de l'Italie, migrations primitives entre le XVIe et le XIe siècles avant notre ère. période de 5 siècles.

1600 – 1100.

à consulter –

Mém. de Fréret – Rech. sur l'or. et l'anc. hist. des p. d'Ital. 18e vol. Acad. Inscript.

Schoell – Histoire de la litt. Romaine – T. 1er – Introduction.

Cordellier Hist. anc. livre cinquième – Chap. 1er

L'Italie a reçu par terre la plus grande partie de sa population primitive – jusqu'aux 1res colon. Gr. Hellén. commencées.

Quel fut le berceau de cette population primitive, inductions qu'on tire principalement de la langue et de la Religion des anciens peuples de l'Italie – ?

Route des migrations primitives, leurs causes dans les mœurs et dans les habitudes des peuplades sauvages ou barbares irruption sans leur renaissantes, passage constant du N. au S.

Races primitiv. distinctes, puis mêlées et peu à peu identifiées langages aussi divers – caractère le plus distinctif – mœurs assez uniformes –

Comment nous sont venues les notions sur lesquelles se fondent et cette distinction de races et l'histoire probable de ces migrations ?

Illyriens, Ibériens, Celtes, Pélasges, [illegible]

Colonies helléniques plus récentes distinguées de ces migrations – invasions plus récentes des Gaulois dans la Région opposée. Peut-être aussi – Colonies antiques des Phéniciens.

1600 – 1560. 1° migrations répétées des <u>Illyriens</u> dans le cours du 16e siècle trois peuplades distinctes venues successivement ;

<u>Liburnes</u> de l'antique <u>Liburnia</u> – leur marche – de l'E. à l'O. de l'adriatique – fournit successivement jusques dans la partie S. E. de l'Italie Apulia, <u>Iapygia</u>

<u>Apuli</u>, <u>Peucetii</u>, <u>Calabri</u> (Ennius nomme bilingues)

<u>Praetutii</u> du Picenum, <u>Peligni</u> de Corfinium.

<u>Sicules</u> de la Dalmatie – nombreux – ils la moyenne It. jusqu'au Tibre, puis au delà du Tibre – Sicules et Opiques deux noms gaux et confondus – <u>Sabins</u>, <u>Latins</u>, <u>Samnites</u>, Oenotri <u>Itali</u> (Ausones) formés en partie des débris de ces Sicules Illyriens quelques uns de ces Sicules en <u>Sicile</u> au XIIIe S. (80 a. av. T.)

<u>Vénètes</u> ou <u>Hénètes</u> (sens du mot) au N. du Pô – leur capit. Patav. leur mélange : tradition d'une Colon. Troyenne.

1560 – 1450. 2° migration des <u>Ibériens</u> vers le 15e siècle. demeures primitives dans la Gaule – leur passage en Italie – sur les côtes de la mer de Toscane – leur expulsion presqu'entière les uns en Sicile, les autres en Corse – époque de leur passage en Sicile av. la g. de Troie – vague, difficultés ! nom de

probabl. et approx. <u>Sicanes</u> donné à ces peuples – en Sicile et même en Latium –

1450 – 1400. 3° migration des <u>Celtes</u> – époque inconnue – leur route – leur nom général <u>Umbri</u> – Ambrones – ils poussèrent et les Illyriens et les Ibériens au delà du Tibre et de l'Anio, contre dont ils s'emparèrent ; chassés par les Etrusques chassés à leur tour par les Gaulois – pays où ils se maintinrent – Insubres ou Isombres, <u>Umbri</u> – <u>Ligures</u>, leurs primitives demeures et leur sort : en Corse ?

5.

1500 – 1400. 4°. Migration des Pelasges en Italie, postérieure à celle des Celtes, antérieure aux colonies Helléniques – à la quinzième, sans beaucoup de fond – fait prouvé par une multitude d'inductions de toute espèce.

Récit de Denys d'Halic. (Antiq. rom.) Sur les trois différentes migrations de Pelasges ou d'Arcadie ou d'Epire de 1600 à 1200. Aborigènes, Pelasges, Pelasges-Helléniens d'Evandre.

Difficultés et invraisemblances de ce récit.

Probabilités : grande extension des Pelasges en Grèce, leur analogie avec les Illyriens et les Thraces, avec les peuples de l'Asie-Mineure – d'où inductions fort intéressantes ; ils suivirent la route des Illyriens en Italie, les trouvèrent où les poussèrent au S. et finirent par se mêler soit avec les Sicules, soit avec les Ombri venus avant ou depuis eux. De ce mélange qui donnèrent plus ou moins les races Pelasgiques et Celtiques, Ombri propres, Sabins, Latins, Samnites, Ausoniens, Osques, Oenotriens, Lucaniens, Brutiens : Aborigènes véritables des écrivains Romains où toutes les races antérieures fondues dans l'Italie propre – la Pelasgique domine surtout chez les Latins et Sabins, très puissants avant les Romains – plusieurs de ces noms successivement éteints ou remplacés par d'autres.

Cause du nom d'Aborigènes – cause de celui de Pelasges, en Italie : extension des noms d'Osques ou Opiques et d'Ausoniens.

1400 – 1100. Ainsi du XIVe au XIIe siècle,

Ombri, Ligures, Venètes, Iapyges (Celtes ou Illyr.) au N. du Tibre et de l'Arno – quelques tribus d'Ombri et de Ligures au delà dans l'intérieur ou sur les côtes – au S. du Tibre et de l'Arno – Aborigènes, les plus célèbres Sabins, Latins, Samnites divisés en tribus et cités nombreuses – Ausoniens dans toute l'Italie inférieure.

Survinrent deux races nouvelles ou peuples nouveaux les plus puissants et les plus civilisés avant les Romains, qui donnèrent une nouvelle face à l'Italie, immédiatement après cette 1re période et du XIe au VIIIe siècle.

2. Migrations ou établissements nouveaux d'étrangers déjà civilisés entre le XI et le VIII siècles avant notre ère. 3 siècles.
1100 – 800.
1050 – 750.

1°. les Etrusques – chez les Grecs Tyrrhéniens, Tyrsènes – chez les Romains Tusci – Etrusci – nom de leur pays – nom qu'ils se donnaient eux-mêmes –

Combien peu connus et pourquoi ? Seuls monuments qui restent d'eux ?

Leur origine : à quelle race se rapportent-ils ?

Récit d'Hérodote. I, 94. Combien invraisemblable ?

Conjecture de Denys sur son origine –

Etrusques regardés par les Grecs comme Pelasges ; nom de Tyrrhéniens ou Tyrsènes donné aux uns et aux autres.

Grandes difficultés.

5v

hypothèse de Fréret, adoptée en grande partie par Heyne et les
allemands. Etrusques, originairement même peuple que les Rhæti des
Alpes du Tyrol (T. Liv. V, 33. Pline III. 20, fausse explication du fait)
preuves de divers genres – les Rhæti étaient-ils lettrés?
extension et développement de la puissance des Etrusques, selon Fréret;
restriction de Heyne – leur établissement primitif?
Peut-on assigner l'époque de leur première migration? distinctions.
Seule époque qu'on puisse rechercher, celle du commencement de leur
1000. puissance dans l'Etrurie propre – calcul de Fréret – le calcul de Zannoni –
(v. la note de Schoell, introd. &c. T. 1er p. 28.) difficultés; accord de la
(1344 – 992) tradition générale avec le résultat de Fréret adopté par Heyne; système des
Obs. de Zannoni – peut-on concilier les deux opinions?
Guerre des Etrusques et des Ombres, dominateurs de la haute-Italie, après
avoir chassé les Siculi et Liburni, (Umbri eos expulere, hos
Etruria, hanc Galli: Umbrorum gens antiquiss. Italiae existimatur –
Plin. ubi sup.) pour la possession de ces contrées – Etablissemens
ou colonies des Etrusques sur les deux rives du Pô: Mantua, Felsina
Adria ou Atria, Faesulae, Pisae, Lucca, Luna – confédération de
XII cités – limites de cette confédération, le Tésin et les Vénètes –
travaux des Etrusques à l'emb. du Pô (Plin. ubi sup.)
Confédération des XII cités de l'Etrurie propre – ses limites –
villes pales: (variation des écriv. difficultés) Veies, Faléries,
Cortona, Perusia, Arretium, Faesulae, Volsinii, Volaterrae
Clusium (Caere ou Agylla, Tarquinii, Populonia, Vetulonia)
conjectures sur les causes de cette variation des écrivains?
800. Colonies des Etrusques en Campanie vers la fin du IXe siècle –
fondation de Capua – Vulturnum – nouvelle confédération –
habitans antérieurs de ces contrées? extension de ce nouvel éta-
blissement des Etrusques; leur marine et leur commerce –
In Tuscorum jure paene omnis Italia fuerat (Serv. ad Aen. XI. 567)
leur civilisation et leurs arts tour à tour exagérés et déprimés –
(590) 1re atteinte à leur puissance dans le N. de l'Italie par les
Gaulois de Bellovèse – dissolution de la confédérat. septentrionale –
ils se maintinrent à Mantoue, Adria et Cupra dans le Picenum:
guerres prolongées entre les Gaulois et les Etrusques. (T. Liv. V, 36).
2e atteinte – en Campanie par les Samnites descendus des Sabins
(423) (Campani) prise de Capua –
3e atteinte et dernier coup porté aux Etrusques dans le cœur de leur
pays – par les Romains – l'Etrurie perd son indép. après la bataille
(282) du lac Vadimon.
2° Dans tout le cours et principalement sur la fin de cette Période –
Colonies helléniques dans l'Italie méridionale et jusqu'au cap
Misène sur la côte O.
Colonies après la p. de Troie – aussi fabuleuses que l'arrivée d'Enée en
Italie –
1050 env. Cumes la 1re de toutes fort antérieure aux autres. Col. de Cyme
et de Chalcis en Eubée (Strab. V – p. 377. Ed. Almelov.) Parthenope
Palaepolis – Napolis – Sous-col. de Cumes –
Toutes les autres sont en Italie, soit en Sicile, à partir du milieu du VIIIe s.

7. / 52

Toutes les autres Colon. hellén. soit en Italie, soit en Sicile . à partir du milieu du VIIIe siècle. Naxos et Syracuse en Sicile 741-735.

3.° développement primitif, 1. esprit, caractères généraux, traits épars des constitutions, lois, mœurs etc. des peuples principaux de l'Italie avant les Romains.

8. 2.

9/

4°. Origine, caractères, esprits, traits principaux de la Religion et des Institutions Religieuses des principaux peuples d'Italie avant les Romains.

9v

10. II.
Etat du Latium
avant la fondation de Rome.
1° Coup d'oeil sur le pays,
évènemens connus de l'histoire.

2°. Institutions Politiques
et Religieuses, Moeurs &
Civilisation des peuples Latins.

10v

11, ~~n~~ III.

Histoire de Rome depuis la fondation de cette ville jusqu'aux Guerres Puniques.

1° Résumé des Evénemens.

Sources : Denys d'Halicarnasse
(XI premiers livres jusqu'en 443.
Tite-Live.
(Comp. avec Denys jusqu'au L. IV, c. 8
puis seul jusqu'en 292.)

matériaux mis en œuvre par les deux écrivains :
les annalistes plus anciens.
sources primitives, fondemens de l'hist. Rom. de ce 1er âge :
1°. annales publ. libri Pontif.
2°. tradit. conservées dans les fam.
3°. monumens et actes publics.
&c.

Caractère de l'histoire de ce 1er âge :
En grande partie traditionnelle embellie ou plutôt défigurée par la vanité nationale et par la Rhétorique des historiens - développemens et détails infinis - presque tous d'invention.
Toutefois, fond véritable, faits assez avérés - attestés par des monumens fort anciens.

Autres moyens d'étude :
abrégés, Velleius Pat. Florus.
Biographies de Plutarque

Compilations modernes :
Révol. Rom. de Vertot.
Hist. Rom. de Rollin
——— de Condillac.

Histoires critiques et philosoph. :
Ferguson.
Levesque
Niebuhr.

1. Principaux Evénemens sous les Sept Rois.

Ans de Rome : Ans av. J. C.
1 – 244 754 – 510.

Caractère de l'histoire pendant la 1re Période du 1er âge, sous le double point de vue critique et philosophique :
nulle certitude dans les faits de détail, ni dans les dates, rien ne peut être précisé sur la durée de cette Période, ni sur les époques des hommes, des événemens, ni des institutions – prouvé par les travaux des modernes, avoué par les anciens.
Plusieurs événemens, faits généraux certains, 1res conquêtes, accroissemens successifs, esprit de domination et de centralisation – fondement et premiers développemens de la constitution de l'Etat, grandes institutions, marche générale tracée, mouvement imprimé.

———

Origine de la ville de Rome : vague et fabuleux des traditions – seulem. 1er fait général, Rome ville Latine, colonie d'Alba Longa.
Epoque de la fondation de Rome ; ne peut être déterminée rigoureusement. deux opinions chez les Romains d'après les calculs de Caton et Varron. (Olymp. VII, 1 – av. J. C. 752 – Olymp. VI – 3 – av. J. C. 754).
(Synchronismes à Athènes, en Egypte, à Babylone – la véritable hist. n'existe pas.)

1. 754. Romulus 1er Roi, idée qu'il faut attacher à ce mot dans cette occasion – fondation de la Colonie sur le M. Palatin – souvenirs de ce lieu – plan de la ville et 1re enceinte – nombre des fondateurs – ce qu'ils étaient ? idée qu'on peut se faire de leur situation morale et politique ?
(non – des brigands – entre la vie pastorale et l'agriculture – guerriers, comme ils devaient l'être – avaient-ils les arts de la vraie civilisation ?)
accroissemens successifs de la populat. et du territoire – par quels moyens ?
(Asyle, guerres, position de Rome vis-à-vis des peuples voisins – enlèvement des Sabines – guerre contre les Céniniens, Antemnates, Crustuminiens, Sabins – incorporation des vaincus – colonies à leur place.)
Sabins reçus dans Rome – Tatius – guerre contre Véies.
(3 quartiers et 3 Tribus, Ramnenses, Titienses, Luceres – Quirites – Pomœrium).
Institutions attribuées à Romulus, plus anciennes ou plus récentes – ses envahissemens, leur suite, sa mort.
Dissensions civiles – autorité du Sénat – décuries ou Dictature successive – opposition du peuple – Numa élu.

37. 717. Caractère de Numa, influence exercée par lui – institutions Religieuses et Politiques à la fois – le Serment – le Calendrier – soins de l'agriculture – mort de Numa.

80. 674. Interrègne : Tullus Hostilius, son extraction, son caractère – guerres nouvelles – Albe détruite, habitans transportés à Rome, nouvelle extension de la ville – le mont Cœlius y est enfermé. 2e fait gal import.
Rome commence à dominer sur les Latins.
Peste, superstition, mort de Tullus –

114. 640. Election d'Ancus Martius – son origine – révolte des peuples du Latium et leur prétention singulière – conquêtes jusqu'à l'emb. du Tibre – Ostie – commencement de la navigat. chez les Romains – 3e fait général important – mont Aventin ajouté à la ville. – Lucius Tarquinius à Rome, tuteur des enfans d'Ancus – mort de ce dernier.
1re intention manifestée de substituer l'hérédité à l'élection –

137. 617. Tarquin l'ancien élu Roi – Sénateurs tirés des Plébéiens – pourquoi ?
traités rompus, ligues contre les Romains – Latins, Sabins, Etrusques défaits – centuries de Cavaliers doublées – Accius Nævius – ambition et empiètemens du Roi – 1er développ. de l'industrie et des arts – mouvement remarquable, grands travaux de Tarquin – murs en pierre, Portiques, Cirque, égoûts – Capitole commencement de la civilisation des Romains. – Tarquin assassiné.

176. 578. Servius Tullius – sa naissance – son éducation – son mariage – nouveaux empiètemens – il succède à Tarquin sans élection – réélu après des conquêtes – règne le plus remarquable – nouvelle extension de Rome – comprise au delà des monts Quirinal, Viminal, Esquilin – mur de Servius Tullius – modificat. importantes dans la constitution – le Cens – 80,000 citoy. – 4 Tribus urbaines – 17 ou 26 Rustiques – nation confondue – Projets secrets de Servius. – Rome à la tête des villes du Latium – Temple à Diane sur l'Aventin – mort de Servius assassiné par son gendre.

226. 534.

11v

220 — 534. Tarquin le Superbe, circonstances qui le mirent sur le trône et qui l'y maintinrent – véritable usurpation de tous les droits, liberté intérieure, indépendance extérieure menacées ou compromises – guerres, alliances étroites avec les voisins Latins et Volsques principalement – Templ. Jov. Cat. feriae Lat. – nouveau caractère et tendance nouvelle du gouvernement – de plus en plus militaire et despotique – mesures violentes contre l'aristocratie, peuple lui-même peu à peu aliéné au

245 — 509. Tyran – Conspiration des Patriciens, Lucrèce, la royauté abolie.

Résumé de la 1re Période – marche et progrès général des choses tant à l'intérieur qu'à l'extérieur : forces de Rome, situation des esprits, nature des relations avec les voisins, état du Latium, à la fin de cette Période.

2e Période : depuis l'expulsion des Rois jusqu'à la Prise de Rome par les Gaulois – 120 ans –

Changement dans la forme du gouvernement – à quoi se réduisit-il d'abord ? 2 Consuls, leur pouvoir, condition et formes de leur élection annuelle – résultat de cette révolution, triomphe de l'aristocratie Romaine.

Effet nécessaire de cet état de choses, partis en présence – illusion du droit d'appel (Lex de provocatione) laissé au peuple.

Suites de la révolution à l'intérieur – guerre pour l'indépendance contre Porsenna, A. de Clusium et Tarquin – ~~[illegible]~~ –

Brutus et Tarquin Collatin, Valerius Poplicola, Lucretius, Horatius Cocles, Mutius Scaevola, Clélie.

Guerre contre les Sabins – émigration d'App. Claudius de Régille –

251 — 503. P. Postumius et Agrippa Menenius – institution de l'ovation.

Latins soulevés contre la métropole – Volsques, Herniques ligués avec eux, Rome menacée de toutes parts –

Situation intérieure de la République, troubles civils – leurs causes – rapports de créanciers et débiteurs, de patrons et clients – usures énormes – oppression des Plébéiens par les Patriciens – débiteurs véritables serfs (Nexi).

Agitation parmi le peuple, partis aux prises – abolition des dettes demandée par les Plébéiens, soulèvement, anarchie – Institution du Dictateur ou

256 — 498. magister populi – T. Lartius, Q. Cloelius CC. formes de la nomination. Lartius 1er Dictat. nommé par son collègue – autorité absolue de ce chef de l'État – durée de son pouvoir – lieutenant du Dictat. ou Magister Equitum – Sp. Cassius Viscellinus le 1er.

257 — 497. Traité avec les ennemis, guerre nouvelle, le Dictat. A. Sempronius – victoire du lac Régille – les fils de Tarquin tués – il meurt à Cumes peu après.

Conséquences de la mort de Tarquin, dans l'intérieur de Rome – l'aristocratie tyrannise ouvertement le peuple – résistance de celui-ci – violences d'Ap. Claudius,

259 — 495. Sédition renaissante – guerre – P. Servilius, Volsques défaits par lui, nouveaux mouvements, nouveaux artifices du Sénat à l'approche du danger extérieur – Manius Valerius (frère de Poplicola) Dictateur contre les Sabins, Eques et Volsques vaincus par lui – le Sénat refuse de tenir les engagements du Dictateur – violents troubles à Rome

261 — 493. et dans l'armée – elle se retire sur le mont Sacré, Sicinius Bellutus à leur tête – Suites de cette révolte – état déplorable de Rome, travaux, communicat. interrompus, territoire ravagé – négociation, garanties réclamées par le peuple, création d'assemblées particulières et de Tribuns du peuple choisis dans les Plébéiens – pouvoir des Tribuns, droit de veto illimité, inviolabilité (Lex Sacra) durée de cette magist. nombre d'abord indéterminé – jusqu'à Camille et Questeurs magistrats pp. ann.

Contrepoids dans la machine de l'État – tendance nouvelle – mais mal réglée, état de guerre légale – invasions successives du peuple sur les Privilèges des Patriciens.

Création des Ediles ouvrage des Tribuns – leurs fonctions jusqu'à la perte de celle des Consuls.

262 — 492. Famine, ses causes, les Tribuns agitent le peuple, ils le convoquent illégalement – cette illégalité sanctionnée par une loi – des blés arrivent d'Etrurie, de Camp. de Sicile
Assemblées particulières du peuple, sous la présidence des Tribuns, ~~[illegible]~~

263 — 491. Question agitée dans le Sénat, Tribuns appelés – avis de C. Marcius Coriolanus – le peuple assemblé – confusion – sentence prononcée par le tribun Sicinius, non ratifiée par l'assemblée – Coriolan assigné à 27 jours devant le peuple –

Conduite prudente du Sénat – grains à bas prix – Tribuns ramenés un instant – Coriolan renvoyé devant le peuple par un Senatus-Consulte.

Comices convoqués par Tribus (Comitia Tributa) mode nouveau, régularisation des assemblées du peuple – forme de ces assemblées – droit d'y traduire les Patriciens –

Coriolan l'exile - suites de cet évènement - guerre, succès des Volsques,
266 - 488. fermeté du Sénat, bientôt ébranlée - Coriolan ne cède qu'aux sentimens
de la nature - nombreuses invraisemblances dans les historiens.
Victoires remportées sur les Volsques, les Eques, les Herniques -
268 - 486. Entreprises de Sp. Cassius V. (C. III) - il semble vouloir reprendre
les plans des Rois - propositions plus ou moins anarchiques.
[Droit de cité aux Herniques - partage de leur territoire arbitraire et illégal -
proposit. de la loi agraire, rejetée d'abord et pourquoi? vives alarmes
du Sénat et des Patriciens - nouvelle proposit. nouvelle tentation plus hardie et
moins légitime - soupçons contre Cassius - opposition de ses collègues (Procul. Virg.)
et des tribuns - C. Rabuleius - le Sénat s'empare de ses idées pour en prévenir
l'effet]
269 - 485. Promulgation de la loi agraire - condamnation de Sp. Cassius -
temporisation des consuls et du Sénat - consternation du peuple et des
tribuns - nouvelle guerre contre les Eques et les Volsques unis aux Veiens -
273 - 481. C. Menius tribun du peuple, suivi le précédent - lutte nouvelle -
[opposition aux levées - singulier moyen employé par les consuls - moyens moins
funestes et plus efficaces, division des tribuns, opposition d'Icilius neutralisée -
les soldats refusent de combattre - l'Etrurie arme presque entière - les Romains
longtemps retranchés dans leur camp demandent le combat - bataille sanglante,
274 - 480. Cn. Manlius tué - M. Fabius refuse le triomphe - dangers de Rome, union
du peuple et du Sénat.]
Rome excite parmi ses voisins une inquiétude générale - le Sénat refuse
de rien céder au peuple - Caeso Fabius (C. III) commencement de la popularité
de cette famille - les 306 Fabius et leur histoire fort peu vraisemblable -
277 - 477. revers de T. Menenius et de Sp. Servilius - nouveaux troubles après la guerre.
278 - 476. [T. Menenius cité par les tribuns - son sort - Sp. Servilius acquitté -
des guerres nouvelles surviennent et arrêtent les tribuns, Veiens et Sabins, Volsques
et Eques - paix et désordres intérieurs - L. Furius, C. Manlius, cités au sortir du
281 - 473. consulat par Cn. Genucius, tribun, trouvé mort au jour du jugement, consterna-
tion du peuple et de ses chefs - le Sénat en abuse, son injustice tourne contre
lui.]
Volero Publilius - son appel au peuple - suites graves - Volero tribun,
il demande que les tribuns soient nommés dans les c. tribut. (Lex Publilia)
283. 471. ses raisons - longs débats - il est continué et reproduit sa loi.
[Laetorius collègue de Volero - Ap. Claud. et T. Quinctius Barb. Coss.
caractère de ces hommes, lutte terrible - politique du Sénat dans le choix des
consuls. Violence d'Appius, modérat. de son collègue et du Sénat. La loi passe,
ses conséquences étendues: les Patriciens, de plus, écartés des assemblées popul.]
Droit de proposition donné aux tribuns - de législation au peuple - grande
irritation de part et d'autre - les troubles continuent - les deux partis
s'entrechoquent plus violemment que jamais - la loi agraire, Ap. Claud.
[les Volsques et les Eques révoltés - l'armée se laisse vaincre sous Ap. Claudius,
elle est décimée - reprise de la loi agraire sous le consulat favorable de
284. 470. L. Valerius et de Tib. Aemilius - Ap. Claudius s'y oppose avec fureur - il est
cité par les tribuns M. Duilius et C. Sicinius, scène fort remarquable -
mort d'Ap. Claudius, son éloge -]
Nouvelles attaques des Eques, des Sabins, surtout des Volsques - retardemens
286. 468. seules la violence du peuple - prise d'Antium, une colonie y est envoyée,
le peuple n'est point satisfait - la guerre continue contre les Eques - Cens
289. 465. à Rome (Q. Fab. II - T. Quinctio Barb. III) 104,214 civ. cap. praeter
orbos orbasque Tit. Liv. III, 3 sub fin. - l'armée Rom. assiégée dans son camp,
l'année suivante, T. Quinctius proconsul à la tête des alliés (Lat. Hern. Antiates)
la délivre -
Ravages des Volsques et des Eques impunis, peste effroyable à Rome
291. 463. les alliés vaincus, mort des consuls (L. Aebutius, P. Servilius) et d'un gr.
n. d'illustres personnages; intercègnes, la peste cesse - L. Lucret. T. Veter. Coss.
292. 462. les ennemis vaincus. Désordres intestins - C. Terentillus Arsa tribun -

14.

Denys d'Halicarn. X, trad. Lit. - Liv. III, § 44. (Différ. princip. entre les deux récits sur la prop. de Terentillus)

292 - 462.

1res attaques contre l'autorité illimitée des Consuls, proposition de C. Terentillus au peuple, en leur absence. Lutte nouvelle entre les deux ordres. Développement très remarquable de la Politique du Sénat et de l'aristocratie - moyens employés tour à tour -

[Tribuns divisés, motion ajournée à l'arrivée des Consuls, abandonnée par Terentillus après le triomphe de Lucretius, reproduite l'année suivante par le collège entier des Tribuns, A. Virginius à la tête - prodiges - explication intéressée - menaces de guerre. Les Tribuns empêchent la levée des troupes et les patriciens la tenue des Comices tribus pour la loi - violences - Caeso Quintius accusé devant le peuple, sa cause défendue par les Patriciens et son père - 1er ex. de cautions - il s'exile, amende contre son père - nouvelles manœuvres des jeunes Patriciens - colère des Tribuns.]

293 - 461.
Publ. Volumnio
Ser. Sulpic. Coss.

294 - 460.
C. Claudio
P. Valerio Coss.
(L. Quintius Cinc.)

Danger imminent pour l'indépendance de la République - attaque imprévue des Sabins ap. Herdonius - conduite des Tribuns et du Consul Valerius - concessions - secours de Tusculum - mort de Valerius - L. Quint. Cincinnatus à sa place - fermeté du nouveau Consul - tactique nouvelle contre la loi proposée -

[Menaces de Cincinnatus contre les Tribuns et les Plébéiens - Tribuns effrayés, peuple contenu, Sénat médiateur - les demandes relatives à la continuation des Tribuns éludées - nouvelles guerres contre les Eques et les Volsques à Antium et à Tusculum - victoires - réélection des Tribuns. Ils sont continués pour une 4e année - Consuls nouveaux, 10e lustre.]

295 - 459.
Q. Fabio Vibul. III
L. Cornelio Malug.

296 - 458.
L. Minucio.
C. Nautio Coss.
(Q. Fabius

Les Consuls demandent du temps pour examiner la loi - cependant les Eques et les Sabins attaquent - Minucius assiégé dans son camp - délivré par Cincinnatus 4e dictateur - délai nouveau pour la loi - guerres nouvelles -

[Beau récit de Tite-Live sur l'expédit. de Cincinnatus. 26 - 30. Ses manœuvres habiles autant que promptes - Eques passent sous le joug - couronne d'or décernée au vainqueur par ses soldats - abdication de Minucius - loi retardée par la guerre, Tribuns continués - mouvement du peuple calmé par l'attaque subite des Eques et des Sabins, par les Comices et l'influence de Cincinnatus et la fermeté du Sénat - demande des Tribuns pour l'accroissement de leur nombre accordée, 10 nouveaux nommés sur le champ, 2 dans chaque classe (T. L. 30.)]

297 - 457.
Q. Minucius
C. Horatius Pulv.

Causes probables de l'accroissement du nombre des Tribuns - utilité et inconvénients de cette mesure - restrictions du Sénat - affaire du mont Aventin, nouveaux troubles, nouvelles tentatives des Tribuns pour l'amélioration du sort du peuple et l'affaiblissement du pouvoir des Consuls - nouvelles oppositions.

[Pourquoi la loi parait-elle abandonnée ? Le Tribun Icilius, son caractère, son éloquence, ses entreprises heureuses et habilement conduites - sa demande pour le mont Aventin - retard et violence des Consuls - union des Tribuns Consentement pour l'avenir - convocation forcée du Sénat, le mont Aventin donné au peuple, le droit de convoquer le Sénat usurpé par les Tribuns - nouveaux Consuls, Tribuns continués, la loi Terentilla reprise avec vigueur, interrompue par la guerre contre les Eques ~~[illegible]~~ dureté des Consuls dans le recrutement, opp. des Tribuns - pour la 1re fois ils citent les Consuls devant le peuple, troubles violents, procès d'abord suivi, puis abandonné - loi agraire et loi Terentilla reproduites à la fois, fortement appuyées dans l'assemblée du peuple - L. Siccius Dentatus (son discours pour la loi agraire, scène fort intéressante dans Denys d'Halic. lib. cit. ad hunc annum 299.) Icilius fait renvoyer l'assemblée au lendemain - intrigues des patriciens - tumultes effroyables dans l'assemblée, dissoute par les jeunes nobles à la tête desquels trois familles (Cloelia, Sempronia, Postumia) - accusés ensuite et condamnés à l'amende sans opposition, devant le peuple - on marche aux ennemis - butin vendu au profit du Trésor, sujet d'accusation contre les Consuls au sortir de charge - ils sont condamnés à l'amende.]

298 - 456.
M. Valerio
Sp. Virginio Coss.

299 - 455.
T. Romilio
C. Veturio.

300 - 454
Sp. Tarpeio
A. Aterio sub Terminio.

L'avantage reste aux Plébéiens et aux Tribuns, l'égalité commence à être reconnue en principe, l'esprit de liberté se développe de plus en plus, la loi Terentilla passe avec de nouvelles modifications. On s'occupe de l'exécution

[Loi sur les amendes contre la violation des pouvoirs publics - taux déterminé - discussion dans le Sénat sur la loi Terentilla - idée d'une législation écrite et complète adoptée - difficultés sur l'exécution - moyen terme, on nomme préalablement 3 députés pour faire des recherches sur les lois des villes grecques - Sp. Postumius

14v

Ferrand

15.

Denys d'Halic. X, sub fin.
Tite-Liv. III - 31 sqq.

301 - 453 — P. Curiatio Sex. Horatio Sext. Quinctilio Coss.

A. Manlius, Ser. Sulpicius - Le Senatusconsulte confirmé par un Plébiscite - doutes élevés sur la réalité de l'ambassade à Athènes par J. B. Vico et Bonamy, raisons qu'on peut leur opposer - dissentions suspendues sous le Consulat et le suivant - famine et peste, morts illustres, l'un des Consuls, 4 Tribuns &c. - l'année tranquille troublée par les mêmes fléaux - les ambassadeurs de retour sous le Consulat suivant.]

302 - 452 — C. Menenio P. Sestio Coss.

Nouveaux délais du Sénat vaincu par l'opiniâtreté des Tribuns et par l'appui soudain que leur prête Ap. Claudius - élection des Décemvirs - double faute dont les conséquences longues et graves - ils sont tous pris dans l'ordre des Patriciens et revêtus d'une autorité illimitée, tous autres pouvoirs cessant -

[Les Consuls renvoient l'affaire aux Consuls désignés Ap. Claudius et T. Genucius ceux-ci trompent leur espérance et celle des Patriciens, en prenant la conclusion, raisons probables de cette conduite - applaudissemens du peuple, inquiétude du Sénat - résolution définitive confirmée dans les comices par centuries - pouvoir des Décemvirs, unique restriction - les Tribuns demandent vainement qu'une partie d'entre eux soient Plébéiens - Décemvirs élus - Ap. Claud. T. Genuc. P. Sestius, P. Postumius, Ser. Sulpic. A. Manlius, T. Romilius, C. Julius, T. Veturius, P. Horatius ou Curiatius - conjectures sur les causes de la nomination et sur la marche des événemens relatifs à la conclusion de la loi Terentilla - faction puissante dans le Sénat, ses vues et son but -]

303 - 451 — Decemv. ann. I.

Forme nouvelle du gouvernement - ses premiers résultats - dix tables de loi dressées et acceptées - le Décemvirat prorogé ~~[illegible]~~ - dans quel but et par quels moyens ? nouv. Décemvirs ?

[Les Décemvirs exercent le pouvoir exécutif sans appel, assemblent le Sénat et le peuple, rendent la justice - constitution intérieure de leur collège - président - alterni - leur modération - cependant ils flattent le peuple, ex. de déférence pour lui - leur travail exposé aux regards et à la censure du public - adopté par le Sénat et par le peuple en centuries - influence d'Ap. Claudius - ses insinuations au peuple - la continuation du Décemvirat demandée - motifs divers de cette demande et de son acceptation par le Sénat et par le peuple - intrigues de part et d'autre - manœuvres adroites d'Appius - grands caractères écartés - élus à la dévotion d'Appius - Ap. Claud. Q. Fabius Vib. M. Cornelius Malugin. M. Sergius L. Minucius T. Antonius Man. Rabuleius Q. Poetilius Caeso Duilius Sp. Oppius - opinion de Denys d'Halic. sur les 3 derniers.]

304 - 450 — Decemv. ann. II.

Véritable oligarchie dans Rome - Ap. Claudius jette le masque - le Sénat et le peuple opprimés - conséquences intérieures et extérieures de cet ordre de choses - guerre aux portes - vains efforts de quelques Sénateurs, faiblesse ou corruption du grand nombre - 1er mouvement dans le peuple - opposition tacite de l'armée - Décemvirs battus - sédition dans Rome, rapidement propagée au dehors, ses causes et ses effets - nouvelle retraite sur le mont Sacré -

[Pacte secret entre les nouveaux Décemvirs, ils entrent en charge aux Ides de Mai, appareil de terreur, toutes formes tutélaires écartées - véritable tyrannie - corruption, suite nécessaire - conduite et sentimens du Sénat, agitation du peuple - la tyrannie prend le caractère d'une oligarchie permanente, soutenue par une faction des Patriciens - 2 Tables nouvelles ajoutées loi prohibitive des alliances entre les deux ordres - les Décemvirs se continuent eux-mêmes au moyen de la terreur générale - vexations et violences

305 - 449

toujours croissantes, retraite d'un grand nombre de citoyens à la campagne et dans les villes alliées - comparaison de la situation de Rome à cette époque avec celle où elle se trouva lors de l'expulsion des Rois sous le second Tarquin - extrême affaiblissement de la République - les ennemis saisissent l'occasion. Sabins et Eques attaquent sur deux points différens - consternation des Décemvirs, ils finissent par convoquer le Sénat - conduite à tenir ? séance extrêmement intéressante - L. Valerius Potitus - M. Horatius Barb. avis sage de C. Claudius - autres opinions - avis contraire et commandé de L. Cornelius Malug. violente opposition des défenseurs de la justice et des droits du peuple - nouveaux attentats des Décemvirs - le Sénat faiblit et

Denys d'Halic. XI, ab initio ad finem et libri et totius, quod superest, operis.
T. Liv. III ~~XXXVIII~~ c. 38 sqq.

16. Denys d'Halic. XI -
T. L. III - 42 44.

par quelles causes ? divers partis que prennent les bons citoyens - secrette conspiration. le recrutement s'opère - moyens employés par les décemvirs pour s'attacher les soldats. leurs mesures contre le double danger qui les menace soit dans Rome, soit au dehors. App. Claud. et Sp. Opp. dans la ville, les autres se partagent contre les Sabins et les Eques - ils sont défaits sur les deux points et forcés à la retraite - effet de cette nouvelle à Rome, beau trait de patriotisme et d'esprit national - cependant les décemvirs mettent le comble à l'indignation dans la ville et dans l'armée - sort de L. Siccius Dentatus au camp contre les Sabins (Denys. p. 706-709. ed. Leips. 1691 - T. Liv. l. 43.) sort de Virginia dans Rome (Denys. p. 709-719. T. Liv. ll. 44-49.) Virginius se rend à l'armée. Sédition des citoyens soutenus par Valerius et Horatius devenus chefs du peuple, le Sénat s'assemble - révolte dans l'armée contre les Eques qui vient s'emparer de l'Aventin - elle se donne 10 chefs - son exemple suivi par l'autre armée qui rejoint la 1ère - organisation d'un gouvernement militaire sous la présidence de M. Oppius et de Sext. Manilius (Manlius) - agitation du Sénat qui ne décide rien - les troupes et le peuple se retirent sur le Mont sacré -]

in servitutem asserere - assertor.
secundum libertat. postul. vindicias.
Vindicias dare secundum lib.
vindicare
vindex
spondere
deresse vindicias
sec. servitutem.

Les décemvirs abdiquent - le Sénat traite avec le peuple par Valerius et Horatius - le gouvernement rétabli dans la forme

306 - 448 - précédente - Tribuns et Consuls élus - garanties et concessions importantes accordées au peuple - droits civils reconnus et consacrés par les XII Tables, dans quel sens ils l'étaient jusque-là. ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~

[temporisation des décemvirs et les causes - leur abdication entre les mains du Sénat - Valer. et Horat. députés au peuple, son allégresse, ses réclamations, sa fureur contre les décemvirs apaisée par les députés - il est ramené sur l'Aventin. Tribuns créés sous les auspices du grand Pontife : Virginius, Numitorius, Icilius, Sicinius, Duilius etc. - 2 plébiscites provoqués par les tribuns. Amnistie, Interrex, création des consuls (cum provocat.) triomphe du peuple qui se profite de sa victoire avec l'aide des consuls nouveaux. autorité des plébiscites sanctionnée (Lex Horatia). droit d'appel consacré à jamais - tribuns, édiles, juges revêtus de l'inviolabilité (doute de Tite-Live). tout cela dans les comices centuries - règlement sur le consulat. et la garde des senatus-consultes.

L. Valer. M. Horat. Coss.
Ut quod tributim plebes jussisset populum teneret -
Ne quis ullum magistrat. sine provocat. crearet etc - (la dictature ?)
Ut qui tribunis plebis, aedilibus, judicibus, decemviris nocuisset, ejus caput Jovi sacrum esset -

ainsi les bases de la constitution mieux affermies que jamais - droit d'opposition rendu au peuple - part dans la législation définitivement et légalement réglée - les forces devenues égales, mais non pas les droits - la lutte doit se prolonger, seulement les conquêtes du peuple plus rapides -
tout le pouvoir exécutif encore dans les Patriciens - distance et séparation des deux classes non seulement subsistante, mais confirmée dans les lois des XII Tables - les lois, simples règlements civils et judiciaires, sans rapport à l'état politique - gravées sur l'airain et exposées publiquement -]

Punition des décemvirs, vengeance du peuple - modération habile des Tribuns - victoires sur les Eques et les Sabins popularité des consuls odieuse au Sénat, + nouveaux coups portés à ce corps - situation des esprits à cette époque remarquable - ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ - dangers de la République -

+ à ce corps -

[Ap. Claudius cité devant le peuple par Virginius - fortement défendu par les siens - abandonné, mis en prison - caractère de ce personnage - Oppius accusé par Numitorius - sa fin. sort des autres décemvirs - biens confisqués - sort de M. Claudius - effroi du Sénat calmé par une déclaration de Duilius - plaintes sur la conduite des consuls - Valerius contre les Eques et Volsques, Horatius contre les Sabins - leur sage temporisation, ses causes, ses conséquences - ennemis partout défaits - le Sénat refuse le triomphe qui est décerné par les Tribuns et par le peuple - suites de cet exemple - projet pour continuer les magistrats, Tribuns et Consuls - ses dangers - combien les esprits encore neufs et inexpérimentés - combien la constitution encore indéterminée et changeante - le temps seul remède -

16v

17. Denys d'Halic. XI fin.
Tite-Liv. III - 64 sqq.

Duilius de concert avec les consuls fait échouer le projet de ses collègues - il fait nommer 5 nouveaux tribuns auxquels il laisse l'élection des cinq autres - manœuvre habile, mais peu légale, surtout peu légitime - illégalité formelle, 2 des tribuns patriciens et consulaires - Sp. Tarpeius, A. Aterius - cause probable de la conduite de Duilius - modifications qui paraissent avoir été introduites à cette époque dans l'organisation et les conditions du tribunat - nouveaux consuls - L. Trebonius Asper - loi Trebonia - premiers symptômes de la nouvelle lutte entre les ordres sous le consulat suivant - la faction des jeunes patriciens recommence ses attaques, le peuple se plaint de ses tribuns - troubles imminens -]

2e lacune dans Denys d'Halic.

307 - 447 - Lar. Herminio T. Virgin. css.

308 - 446 - M. Geganio C. Julio css.

Le choc entre le Sénat et les tribuns, entre les prétentions des Patriciens et celles des Plébéiens recommence : T. Quintius Capitolinus, son caractère ; partis qui divisaient le Sénat à cette époque ; nouvel exemple de patriotisme donné par le peuple ; combien d'un autre côté le même peuple était grossièrement cupide ?

309 T. Quintio IV Agr. Furio css. 445 -

[Èques et Volsques aux portes, opposition au recrutement, discours de Quintius Capitolinus au peuple et son effet - bataille - point de triomphe et pourquoi ? affaire des Aricins et des Ardéates - P. Scaptius -]

Denys reparaît -

Denys d'Halic. finis extr. XI lib.
Tite-Liv. IV, 1 sqq.

Les tribuns passent de nouveau de la défense à l'attaque ; proposition de Canuleius ; peut-être dès lors seconde proposition sur le consulat ; véritables causes de ces deux motions, contraste entre la situation intérieure de la République et la force relative des partis ; progrès sensible de l'esprit de liberté ; politique du Sénat - innovat. dans le gouv.

310 - 444 - M. Genucio C. Curtio css.

[Le tribun C. Canuleius - connubia patrum cum plebe - rogation des 9 autres tribuns ou de 9 tribuns, C. Furnius opposant - (Denys) triple menace de guerre vraie ou supposée - prises violentes entre les consuls et les tribuns - argumens des 1ers selon Tite-Live sous quel point de vue ils envisageaient les deux lois proposées, particulièrement celle des mariages ? combien la distinction entre les deux ordres était profonde ? pourquoi confirmée par la loi décemvir. - conjectures - discours de Canuleius, les raisons spéciales - point de vraie liberté sans l'égalité civile, progrès naturel et nécessaire des états, développement des institutions, extension des droits, enfin souveraineté du peuple et ses conséquences inévitables - jugement sur ce discours, sous le double point de vue critique et politique - loi Canuleia portée - espoir du Sénat déçu, nouvelle opposition des tribuns auteurs de l'autre loi - conciliabules secrets des sénateurs, moyen terme - Tribuni militum consulari potestate - différ. entre Denys et T. L. sur le nombre et sur quelques autres circonstances - comices pour l'élection, 3 patriciens nommés, peut-être effet de la politique du Sénat - doutes de T. L. sur les vraies causes de cette innovation dans le gouvernement -]

Silence de Denys sur cette loi - lacune probable - il ne parle que de la seconde -

Nulle mention de ces deux disc. dans Denys -

Détails très invraisemblables chez Denys -

311 - 443 - Trib. mil. c. p.

Demi-conquête des Plébéiens, pouvoir de la Religion sur les esprits, rétablissement du Consulat - Institution de la Censure - affaire des Ardéates - l'agresse

18. / Denys d'Halic. fin. extr. XI liv.

Tite-Live, IV, 7 à 44.

Denys s'arrête à cette année —

des Consuls et du Sénat, paix et tranquillité publique.

L. Papirius Mugill.
L. Sempron. Atratinus Css.

312 — 442

M. Geganio II.
T. Quintio V Css.

[Rallentissement de guerre, abdicat. volontaire des Tribuns M. superstition mise en jeu — Consuls crées la même année — Censeurs — alliance avec les Ardéates renouvelée — nouveaux Consuls l'année suivante — situation intérieure et extérieure de la République — nécessité de cens — multiplicité des fonctions consulaires, complication des affaires de toute espèce et de l'administration g^{ale} de la République, nouvelles magistratures d'un grand progrès — proposition du Sénat p^r la création d'une nouvelle magistrature patricienne peut-être vues secrètes, peut-être admirable politique — Création de 2 Censeurs probabl. Consulaires Pap. Mugill. Sempr. Atratin. — dissention chez les Ardéates, guerre civile. Volsques et Romains appelés, victoire de ceux-ci, leur médiation et son caractère — triomphe de Geganius — administration ferme et juste de Quintius, plus illustre qu'un triomphe.]

Justice rendue aux Ardéates — Politique du Sénat envers les alliés — même obstination au voeu du peuple dans l'intérieur — les Tribuns M. C. P. déjà presque tombés en désuétude — famine, ses causes — grands désastres, Sp. Melius, ses intrigues, sa mort — C. Servilius Ahala

[Colonie à Ardea — présents et tout à la fois habile mesure — manoeuvres

315 — 439
316 — 438

T. Quintio Cap. VI
Agr. Menen. Css.

inutiles des Tribuns du peuple pour obtenir des Tribuns M. C. P. au lieu de Consuls — famine — L. Minucius praefectus annonae — reproches mutuels du Sénat et du peuple — vraies causes des famines et de leurs fréquentes — mauvais gestion de Minucius — Sp. Melius, sa popularité, ses projets, craintes du Sénat — proposition de T. Quintius — L. Quint. Cincinnatus Dictat. octogénaire — C. Servil. Ahala M. Equit. et tue Melius — apologie de ce meurtre par Cincinnatus. Aequimelium — réclamation vigoureuse de quelques Tribuns — ils obtiennent

Trib. M. C. P. II.

des Tribuns M. C. P. pour l'année suivante —]

317 — 437 — Quintius Mamerc. Aem.
L. Q. Cincinnat. C. fil.
L. Julius — T. M. C. P.

Défection des Fidénates, les Véiens reparaissent comme leurs alliés, guerre terrible, Rome commence à craindre les sérieuses inquiétudes de ses voisins au delà du Tibre — guerres successives

[Ambassad. Rom. massacrés à Fidènes — Lar. Tolumnius Roi des Véiens.

318 — 436 M. Geganius
L. Sergius Fidenas Css.

Consuls, victoire désastreuse, Mam. Aemil. Dictat. grands préparatifs de part et d'autre — Falisques pour la 1re fois — combat longtemps indécis — A. Cornelius Cossus, tue et dépouille opimes — peste, tremblement de terre, Rome presque assiégée par les Fidénates et les Véiens Q. Servilius

320 — 434 T. Julio II
L. Virgin. Css.

Dictateur — Fidènes prise par une mine — mouvemens nouveaux des Véiens et des Falisques l'année suivante, assemblée g^{ale} des peuples Étrusques — Mam. Aemil. Dictat. II — les projets de guerre des Véiens échouent —]

321 — 433. Difficultés sur les Consuls de cette année

La durée de la Censure réduite par Mam. Aemilius — caractère de ce grand homme — les Tribuns M. C. P. se multiplient mais inutilement — loi contre la brigue insuffisante — dangers au dehors — les Volsques tentent de plus grands efforts — intervention des Tribuns réclamée pour la 1re fois par le Sénat —

[Agrandissement successif de la Censure — Censura morum — ses graves inconvéniens — remède apporté par le Dictateur, mais insuffisant — vengeance ignoble des Censeurs C. Furius et M. Geganius — ses

Trib. M. C. P. III, IV.

suites, grandeur d'âme de Mamercus — Tribuns milit. deux années de suite et tous Patriciens — causes secrètes diverses qui tendaient

322 — 432
323 — 431 —

à exclure les Plébéiens malgré leur droit — lex de albo in vestem ...

Tite-Live IV, 25-49.

324 T. Quinctio C. Julio Coss. 430

... passe après une vive opposition - S. C. pour les Comices Consulaires (distinction) - à l'approche des ennemis - Consuls - le Sénat veut nommer un Dictateur, pourquoi? opposition des Consuls - le Sénat en appelle aux tribuns, empressement de ceux-ci, dangereux exemple - A. Postumius dictateur ludi magni voti, tout, indiquer une campagne plus importante que la plupart des précédentes - bataille terrible, nombreux détails, ennemi vaincu et vendus.]

Obstacles ~~...~~ habituellement opposés par le Sénat à l'élection de Trib. Mil. au lieu de Consuls - alternatives de maladies et de guerres - les Véiens arment pour la 2e fois avec les Fidénates - guerre d'extermination - progrès de l'art militaire chez les Romains - nouvel élan de courage.

~~...~~
328 L. Sergio L. Papirio II. Coss. 426
329 Trib. M. C. P. V. 425

[Consuls 5 années de suite 324 - 328 - incursion des Véiens - sécheresse et maladies, superstitions étrangères, S. C. à ce sujet - féciaux Romains ... à Véies, ex. de respect pour la foi des traités - avantage remporté par le peuple sur le Sénat, guerre décrétée par les 1re 4 T. M. C. P. pour l'année suivante - ils sont battus par leur faute et le peuple demande un Dictateur - scrupules religieux levés par les augures. Mam. Aemilius Dictat. III - A. Cornel. Cossus Mag. Eq. - les Fidénates se révoltent, terreur dans Rome - fermeté du Dictateur - l'ennemi attaqué ... effroi momentané - freins ôtés aux chevaux par ordre du M. Eq. - Fidènes prise et pillée, sort des habitans. 2e Ex. de ce genre.]

Nouveaux moyens imaginés pour distraire le peuple de ses intérêts - indignation des tribuns - combien grande encore l'influence des Patriciens? efforts des tribuns pour arriver à la suprême magistrature - encore éludés. Guerre malheureuse contre les Volsques - Sext. Tempanius, son courage et sa grandeur d'âme - nouvelles discordes, projets pour la création de 2 questeurs ajoutés aux anciens.

330 424
331 423
Trib. M. C. P. VI, VII

332 422
C. Sempronio Atrat. Q. Fabio Coss.

[Jeux célébrés à Rome, encore un moyen de la politique du Sénat. Tribuns M. toujours patriciens - les tribuns haranguent, leurs reproches au peuple - leurs promesses, tout est mis en œuvre, 1re mention de solde aux troupes - ruse du Sénat - Comices Consul. en l'absence des chefs du peuple - grands préparatifs des Volsques, confiance aveugle des Romains. Ils plient au combat, heureuse audace du décurion Sext. Tempanius - les 2 armées abandonnent leurs camps, de nuit. retour inespéré de Tempanius à Rome, avant le Consul. Colère des tribuns, Postumius et Quinctius (v. a. 329) cités devant le peuple. déposition de Tempanius, Postum. seul condamné. Tempanius

333 421
Trib. M. C. P. VIII

et quelques-uns de ses compagnons faits tribuns - l'année suiv. Trib. M. au lieu de Consuls - Sempronius accusé par le tribun Hortensius, défendu par Tempanius et ses collègues - leur générosité excite celle d'Hortensius - Consuls l'année d'après, guerre insignifiante contre les Èques - les Consuls demandent 2 nouveaux questeurs

334 420
Num. Fabio T. Quinctio Coss.

les tribuns en veulent 2 pour le peuple, désormais inutiles des Consuls - troubles violens, interrègnes répétés - L. Papirius Mugillanus interrègne.]

Le Sénat pousse à bout les tribuns par son opiniâtreté à écarter leurs candidats - les tribuns recommencent à se perpétuer et à parler de loi agraire - Ils sont gagnés par le Sénat - P. Postumius tué par les soldats. Esprit du peuple à cette époque, funestes maximes du Sénat - succès divers - les dissensions recommencent bientôt - les 3 Icilii tribuns du peuple parviennent à l'élection sur la position et font substituer les Comices

20. Tite-Live, IV, c. 44.

R

par tribus aux Comices par centuries dans l'élection
des questeurs (questions?) - le Sénat déploie toutes ses ressources
pour repousser l'égalité qui devient imminente -

335. 419 - [T. M. et questeurs tous également Patriciens - violente irritation
T. M. C. S. des tribuns et du peuple - C. Sempron. Atrat. frère d'un des Trib. M. cité
337 417 en 332 accusé & condamné - guerre contre les Eques unis aux Lavicans
T. M. C. S. dissensions entre les Trib. M. bel usage de l'autorité paternelle de la part
du vieux Servilius envers son fils, l'un d'eux, bientôt après il est nommé
dictateur pour la 2e fois - Lavici pris d'assaut, 1500 col. Rom. envo-
339 T. M. C. S. 415 yés - troubles intérieurs - union momentanée - les tribuns recommen-
cent à se continuer et agitent la loi agraire - Sp. Maecilius & M. Me-
tilius, conseil d'Ap. Claud. (petit-fils du décemvir) - 6 tribuns gagnés
340 T. M. C. S. 414 et par quel moyen, les autres s'opposent - Bolae ou Bola pris et
341 T. M. C. S. 413 repris sur les Eques, son territoire inutilement demandé pour le peuple
M. Postumius T. M. son infidélité envers les soldats - irritation - son
insolence dans Rome la redouble - invective du tribun L. Sextius -
sédition dans l'armée. Postumius massacré par ses soldats - on informe
342 412 contre les meurtriers, troubles, interrègne, consuls - suite de l'information,
M. Cornelio modération du Sénat et prudence des consuls, plus grande modération,
L. Furio Cs. douleur et plaintes du peuple - mauvaise Politique du Sénat, avarice des
Patriciens - prise de Ferentinum sur les Volsques, le territoire accordé aux
343 Consuls 411 Herniques - consuls 5 années de suite après les Trib. M. pendant 4 ans -
344 Consuls 410 peste, disette, famine - les Volsques attaquent, loi agraire offerte -
345 409 4 tribuns s'opposent au tribun Menius, son autorité - actes arbitraires
346 Consuls 408 des consuls, terreur - ovation - clameur des soldats - le Sénat
décrète les comices consulaires - le ~~peuple~~ se venge par 3 questeurs plébé-
iens sur 4 - importance de cette conquête - moyens ~~[illegible]~~ emplo-
yés pour y parvenir - les 3 Icilius tribuns - difficultés, doutes -
les comices par tribus furent-ils substitués aux centuries - système de T. L.
joie du peuple - tous les vœux se portent vers les comices pour la 1re magistrature ~~[illegible]~~ consulaire -
consternation et tristesse des Patriciens - habileté et vigueur des Tribuns
ils emportent les com. Tribunit. C. P. ratifications adroites du Sénat, rassu-
347 T. M. C. S. 407 tutelaire au peuple - T. M. C. S. tous patriciens -]

Double progrès de la Politique du Sénat & des armes de Rome ; extensions plus rapides du territoire, anciens ennemis accablés de toutes parts, 1er développement remarquable du caractère guerrier des Romains & du système militaire du Sénat ; solde accordée aux troupes. Siège de Véies décrété, faiblement conduit dans le principe.

[Volsques, Eques, activité liguée - le Sénat veut nommer un dictateur
opposition des Trib. M. - Tribuns du peuple une 2e fois invoqués contre
eux. leur refus - Servilius Ahala T. M. termine les tristes débats et
nomme dictat. P. Cornel. Cossus son collègue qui le fait M. Equit.
terres des ennemis facilement ravagées, les Trib. M. convoquent eux-
mêmes les Com. Tribun. nouvelles ressources du Sénat dans cette
348 T. M. C. S. 406 occasion difficile - Trib. M. tous Patriciens - discordes civiles chez
les Véiens, médiation du Sénat et du peuple Rom. - garnis. Rom. massacrée
349 T. M. C. S. 405 chez les Volsques - réponse superbe des Véiens aux féciaux. non moins superbe
du Sénat de Rome - les vues deviennent plus manifestes - les tribuns s'efforcent
d'empêcher le peuple pour décréter la guerre secondent son refus absolu -
on marche aux Volsques, les 3 Trib. M. se divisent contre Artena, Ecetra
Anxur - cette ville prise par Numer. Fabius Ambustus et pillée par les 3 armées
accord de la Politique des chefs avec celle du Sénat - S. C. porté unanime-
pour donner une solde aux troupes - joie immense du peuple, et ratifications nombreuses, observations
des tribuns - impôt général - exemple d'enthousiasme par l'exemple
des Sénateurs - guerre déclarée aux Véiens - suites immenses de cette

21/52 Tite-Live IV, 61 fin.

habile et peut-être funeste même pour le Sénat, pour les Tribuns, pour la nation entière - Supériorité des Romains sur leurs ennemis désormais décidée - présage de leur grandeur et l'un des types de leur perte -

350 - T. M. C. P. 404 - 6 Trib. M. C. P. pour la 1re fois - Véies assiégée - assemblée générale des Etrusques - situation de ce peuple - les Véiens abandonnés - siège continué ou plutôt repris l'année suivante -
351 - 403 - guerre contre les Volsques plus désastreuse pour eux que toutes les autres ; Citadelle entre Ferentinum et Ecetra Artena assiégée, livrée par une esclave et ruinée - Situation des Volsques après cette campagne.]

Tite-L. V-1 sqq.

Suite de la Guerre contre Véies - Situation respective des deux peuples - 1er Siège réglé par les Romains - innovations importantes - le système politique prend une face nouvelle - grand mouvement des esprits, beaux caractères - Epoque des vrais héros de Rome - Prise de Véies -

Divers Evénemens politiques et militaires, vicissitudes du Siège, réaction nécessaire dans Rome ; 1er Trib. M. Plébéien ; nouveaux Ennemis ; la Sphère s'agrandit de toute part, les âmes s'élèvent et s'épanouissent, le système du Sénat s'affermit en prenant son vrai caractère

352 - T. M. C. P. 402 - [à Rome 8 Trib. Milit. C. P. - M. Furius Camillus - révolution à Véies, ses causes et ses effets - Roi odieux aux autres Etrusques - campemens autour de Véies, précautions - quartiers d'hiver pour la 1re fois - opposition des Tribuns du peuple, leurs argumens - réponse d'Ap. Claudius - nécessité de la guerre une fois commencée - développement du nouveau système du Sénat Romain - passionner les âmes d'une nation, discipline, persévérance - frapper ainsi les ennemis contre la grandeur Romaine - cependant travaux du siège ruinés, dévouement des Cavaliers, enthousiasme gal. - solde aux Cavaliers -

353 T. M. C. P. 401 - Anxur repris - secours des Falisques et Capenates - divisions des chefs Romains - Man. Sergius, Virginius - cette affaire au Sénat, décision, intervention des Trib. du peuple écartée par Servilius Ahala

354 T. M. C. P. 400 - grands mouvemens l'année suivante - menées des Trib. du peuple contre les Tribuns levées d'hommes et d'argent - Tribuns par cooptation - C. Trebonius - Serg. et Virgin. condamnés - quadruple guerre et cependant nouvelles séditions dans l'intérieur -

355 T. M. C. P. 399 - 1er Trib. M. Plébéien, P. Licinius Calvus, vieux sénateur - tribut levé ; Anxur repris -

356 T. M. C. P. 398 - 6 Tr. M. - 1 seul Patricien, été pestilentiel, Lectisternium - Capenates et Falisq. battus à Véies - craintes et manœuvres des Patric. superstition excitée -

357 T. M. C. P. 397 - Tr. Mil. tous Patriciens illustres - terres romaines ravagées - Prodiges - le lac Albain - Haruspice Etrusque - ambassade à Delphes -

358 T. M. C. P. 396 - Anxur et Tarracine assiégés - Eques et Volsques - Tarquiniens - leur funeste tentative - réponse de l'oracle de Delphes, combien favorable au Sénat - mesures en conséquence - assemblée générale des Etrusques, situation de ce peuple - P. Licinius Calvus et son fils -

22. Tit. Liv. V, 18 sqq.

359 T. M. C. S. 395 — Cette l'année suivante contre les Falisques et Capenates — effroi au camp, terreur dans Rome — fériés latines renouvelées — Camille dictateur — P. Cornel. Scip. M. Eq. mesures sévères et vigoureuses, nouvelles levées, alliés — vœux — ennemi battu — travaux du siège poussés à leur fin — mine — délibération sur le butin, avis divers au sénat — assaut contre Véies, nouveaux vœux — la ville est prise — sort des captifs et du butin — la Junon étrusque sur l'Aventin — joie et fêtes à Rome, triomphe de Camille — causes d'envie — paix aux Eques et aux Volsques.]

Nouveaux progrès de l'esprit militaire, les Rom. poursuivent leurs avantages dans l'Etrurie; l'excès de dissensions nouvelles, politique des tribuns du peuple & du sénat combien opposée, influence de Camille de plus en plus odieux aux plébéiens, Comices reparaissent; le sénat déploie toutes ses ressources, guerres plus lointaines, ennemis partout vaincus réprimés et punis; puissance de Rome à cette époque, étendue de son territoire et de ses alliances; situation intérieure, état des partis, dispositions des âmes.

360. T. M. C. S. 394. [Guerre contre les Falisques et les Capenates — ceux-ci font la paix, affreux ravages des Romains, sédition à Rome, projet du sénat pour la colonie déjoué par les tribuns, demande d'un établissement à Véies, vives oppositions — question combien importante — tribuns divisés, violences — Camille rappelle les esprits à la religion et les distrait un instant de leur but — S. C. pour l'accomplissement de son vœu à Apollon, dévouement des matrones, nouveaux tribuns — continuée —

361 T. M. C. S. 393. guerre aux Falisques, Camille Trib. M. nouveau siège qui traîne en longueur, aventure invraisemblable du maître d'école et des enfans fal. ambassade à Delphes également peu vraisemblable, conjectures — tribuns continués encore en grande partie — S. C. pour les comices consulaires

362 L. Lucretio, S. Sulpicio Coss. 392 Consuls, irritation g.le 2 Trib. du p. de l'année précéd. condamnés pour intercession — invectives de Camille — comices par tribu pour la loi sur l'établiss. à Véies, prières des sénateurs au peuple, la loi abrogée, récompenses —

363 L. Valer. Potit. M. Manlio Coss. 391. Consuls p. l'année suiv. ludi magni, aed. Jun. Reg. Eques battus pour la 3e fois depuis 3 ans — famine et peste, censeur subrogé pour la seule fois — consuls malades, interrègne — 6 Trib. M.

364 T. M. C. S. 390. pour l'année suiv. guerre contre les Volsiniens et les Salpinates, Volsiniens défaits honteusement — imposé en argent comme avant eux les Falisques — arrivée des Gaulois miracul. annoncée — Camille va en exil. — Situation tant extérieure qu'intérieure de Rome à cette époque:

Ce qu'avaient été les guerres des Rom. jusqu'à la solde des troupes et au siège de Véies — causes de leurs succès, compar. de leurs forces et de celles de leurs voisins — Volsques, Eques, Sabins, Véiens, autres Etrusques — vraie source des avantages et du triomphe définitif de Rome. Etat de son territoire et de ses alliances — ses colonies et leur état, jusqu'à la prise de Véies — seuls vrais dangers qu'elle eût à craindre — Suite du siège et de la prise de Véies — progrès de l'art militaire et des institutions guerrières — système d'agrandissement et de conquêtes

Conf. Levesque Hist. Crit. T. 1er pp. 253-257.

23.

52

Confer. Condillac, Hist. Anc. Liv. XV, C. 11e.
Considérat. sur la Républ. Rom.
[illegible]

fondé sur ses bases – nouvelle extension de territoire au N. et à l'E. – trésor public enrichi, amélioration du sort des particuliers, progrès de population et de bien être – élan des esprits – autres étrangers attaqués, guerre portée plus loin – Rôle de Rome au milieu de ses voisins & dans l'Italie – sa population, ses avantages géographiques –

Dans l'intérieur, âmes agrandies par la jouissance ou l'espoir de la liberté, d'une juste égalité, de la prospérité sociale toujours en progrès – Changements successifs dans les relations civiles et dans le rapport des conditions, d'où modifications dans la composition des assemblées publiques et même du Conseil suprême de l'État – moyen d'opposition permanent, garanties assurées – la Constitution se développe de plus en plus, dans sa tendance vers l'égalité des droits, sinon des conditions – le Sénat prend sa place entre les partis et commence à adopter un système d'équilibre – les dernières concessions lui sont arrachées, la 3e lutte marche à sa fin. Les charges du pouvoir exécutif sont devenues communes, le pouvoir judiciaire se régularise sous la garantie des jugements publics et du droit d'appel – le pouvoir suprême de la Religion et des augures se familiarise lui-même avec le peuple. Une police plus prévoyante s'établit; l'administration soit de la paix, soit de la guerre s'étend, se développe, se complique, les magistratures se divisent et se multiplient – leur responsabilité devant le peuple bientôt incontestée – 2 moyens extraordinaires de haute administrat. et de haute police Dictateurs, Censeurs – levées d'argent et d'hommes, impôt et recrutement, état financier, état militaire –

Toutefois, les partis encore et longtemps encore en présence, point de lois fondamentales qui tendent à les réunir, toujours abandonnés à leurs propres forces, toujours constitués en état de guerre, souveraineté revendiquée de part et d'autre – la République Romaine livrée aux circonstances – Absence d'une constitution écrite – Pouvoir législatif, élection des magistrats distribués aux Comices-Centuries et aux Comices-tribus – formes de ces assemblées modifiées successivement – composition des Comices par Centuries variable, mais soumise aux Censeurs – prérogative par le sort y fut peut-être transportée. Conséquences – plus tard, C. Trib. presque généralt substitués aux C. Cent. – Usage des Comices par Curies. Initiative entre le Sénat et les tribuns du peuple – S. C. Plébiscite.

Influence du système militaire adopté par le Sénat sur la disposition des esprits – d'abord, enthousiasme guerrier, puis ambition, cupidité, avarice, corruption, insensibilité, amour du sang et du luxe à la suite, conséquences éloignées, mais certaines – bien plus, caractère de citoyens altéré et perverti d'où esprit de violence porté dans la place publique, discordes, guerres civiles, tyrannie en perspective, quoique lointaine encore.

Influence de la Religion liée à toutes les institutions civiles et politiques, superstition, fanatisme, grand moyen du Sénat à la paix et dans la guerre – âmes puissamment remuées et portées violemment d'idées vagues de liberté et de prospérité intérieure, à des idées plus vagues encore de grandeur extérieure et de domination éternelle.]

Condillac – ibid.

Grande Catastrophe: invasion des Gaulois, prise & destruction presque totale de Rome, Camille, Manlius, les voisins la sauvent, elle renaît de ses cendres, plus agitée, plus guerrière et plus religieuse que jamais –

[Ambassade de Clusium – cause du passage des Gaulois en Italie – distinction nécessaire – anciennes et longues guerres des Gaulois avec les Étrusques – migrations des 1ers, leurs conquêtes – pertes successives des Étrusques – Clusiens attaqués – ambassade des Romains aux Gaulois, réponse de ceux-ci – une infraction au droit des gens les anime et les conduit contre Rome – les 3 Fabius tribuns milit. leur imprévoyance, effroi des Romains à l'approche des Gaulois, bataille ou déroute de l'Allia – fuyards divisés – retraite au Capitole, vieillards désarmés, population dispersée – les Gaulois à Rome, M. Papirius

Tite-Live V, 33–55 fin.
Confer. Condillac, ubi sup.
Chap. XII –
Lévesque T. 1er pp. 272–297.

365. 389.
T. M. C. S.

23v

massacres, ravages, incendie, affreuse situation des assiégés - blocus - Camille à Ardea bat le 1er les Gaulois - l'armée Romaine se reforme à Véies - besoin d'un chef illustre - le sénat consulte Camille dictateur - Fab. Dorso - les oies et M. Manlius sauvent le Capitole - famine, gde perte chez les Gaulois, trève, pourparlers, convention, insolence et mauvaise foi des ennemis - Camille survient, Gaulois 2 fois vaincus - dispersés - beau triomphe de Camille second Romulus, père de la patrie - nouveau développement de son grand caractère religieux et politique à la fois, rétablissem. des temples, alliance avec les Cérites, jeux Capitolins - actions de grâces aux Matrones Romaines.

Renouvellement de la loi sur l'Etabliss. à Véies, par les tribuns - solennelle assemblée publique - discours de Camille les dieux de la patrie invoqués - ses destinées futures - la Religion son seul bouclier - liée aux lieux mêmes - toutes les cérémonies locales - abandonner la patrie dans sa détresse, quelle ingratitude pour ses enfans - elle est si riche de souvenirs, si belle par sa situation, par tous les avantages de la nature! c'est la cause de sa grandeur, elle est faite pour l'empire. Rome rebâtie à la hâte -]

Geruzès 324 les Trib. M. toujours Patriciens – les Esprits s'irritent
guerre contre les Volsques — A. Postumius Dictat.

2e

329 Guerre des fidénates et Véiens – fidènes prise et pillée

332 2e G. des Volsques Sempronius et Campanius
Manoeuvres des Tribuns –

334 – 2 Quest. nouveaux

Micerat Licinio

335 Nouveau degré d'irritation dans les Esprits

339 – la loi agraire Mélius et Métilius

341 – Guerre des Eques – M. Postumius massacré
prise de Ferentinum sur les Volsques

345 – Guerre des Volsques le Tribun Ménius –
triomphe troublé

---

346 – 3 Questeurs Plébéiens – joie du peuple
adresse du Sénat pour écarter encore les Trib. M.
Plébéiens –

349 – le peuple refuse la guerre contre Véies –
guerre contre les Volsques – Anxur pris
Politique du Sénat – S. C. pour la solde des troupes

350 – Siège de Véies – assemblée des Etrusques –

Causes, développement et résultat de la nouvelle lutte élevée à Rome entre les deux ordres depuis la fin du Gouvernement décemviral —

1ers bases de la Constitution Romaine posées, anciennes garanties renouvelées, affermies, étendues

Situation générale des choses, pourquoi la lutte doit-elle recommencer ?

Etat faux de la société — moins d'arbitraire droits mieux respectés, mais point d'égalité civile ni p. l. de vraie liberté —

Mauvaise distribution de la puissance publique

forces plus égales, mais mal combinées

2 grandes causes de mal l'amour du privilège

c. à. d. de la domination dans le Sénat —

Dans le peuple — esprit de sédition continuellement fomenté

Etat intérieur de la société pire encore

séparation odieuse entre les classes, misère d'une grande partie du peuple

besoin de l'égalité civile

Encore beaucoup de vague & d'incertitude

Tendance à l'égalité politique

Encor marqué par la démocratie —

3 15.

Points essentiels sur lesquels s'engage la lutte
Conquêtes successives de la Justice sur le Privilège
obstacles et moyens opposés par le Sénat, marche
et développement de sa Politique

2200 / 2000 à 1600 / 1400

2e Période d'Abraham à Moïse –

	Auspices et Clientèle
Loi sur les Mariages	Superstition
Demande p. le partage du Consulat	
	Changé d'armée
Tribuns M. C. P. mais Patriciens pendant longtemps – de fait	Créations continuelles de guerre
Questeurs nouveaux pendant quelque temps patriciens – de fait	Censeurs – extension progressive de leur puissance
	De temps en temps coups de violence arbitraire à mort
Comices Trib. – substitués aux Com. Centur. – p. l'élection des Questeurs – pas très important	Mystères et ignorance entretenue peut-être du Jus publici tenu ici à la Démocratie

Questions de – ?

dans quelle sorte d'assemblées les Trib. M. C. P. étaient-ils élus ?
Comment et pourquoi leur nombre fut-il progressivement augmenté ?
Double cause de la création des Censeurs
Comment les affaires se compliquaient et devenaient plus exigeaient l'institution de nouvelles magistratures
4 p. 6 Trib. M. C. P. Préfecture annonaire – Censeurs – Questeurs nouveaux –

~~2 proposit. à developper~~
~~situation des Esprits après le dénouement~~
~~caractère plus marqué des Even. — affirmons~~
~~l'histoire en [illegible] T. plus abondante~~

[

Proposit qui restent à developper
entre parenthèses

nouv. Corps au Sénat — situation des
esprits à cette Ep. remarq. dangers
de la République

[Comb. les espr. neufs et incapables —
— la Constit. indeterm. et changeante
le temps seul remède

754	754	509	445
264	445	445	264
490	309	64	181

445
390
55

Résumé de la 1re Période de l'hist. Romaine -

Marche et progrès g.al des choses à l'inter. et à l'exter.

Forces et ressources de Rome

Situation des Esprits

Etat des relations avec les Voisins

Coup d'oeil sur l'Etat général de l'Italie à cette Epoque -

que seraient devenus les Romains, si la monarchie eût subsisté ? mais pouvait-elle subsister ?

7 Situation intérieure de la République après la loi de Voléron –

Effets immédiats de la substitution des com. trib. aux com. cent. dans l'élection des tribuns –

Les tribuns plus hardis que jamais forment chaque jour de nouvelles entreprises contre les Patriciens au profit du peuple –
Ils cherchent d'abord à restreindre la puissance consulaire puis le pouvoir législatif du Sénat en le transportant au peuple –

Atteintes successivement portées au pouvoir consulaire, d'abord indirectement, par diverses condamnat. contre des consulaires,

puis directement dans la personne d'Appius Claudius –

Proposition formelle de C. Terentillus au peuple sur la limitation du pouvoir consulaire ; ses développemens successifs.

Comment se faisaient les lois proposées d'abord par les tribuns dans les com. par tribus ? formes auxquelles elles étaient encore assujetties. – Tentatives pour les y ~~soustraire~~ –

Développement remarquable de la politique du Sénat contre la proposition de Terentillus – La superstition, la violence, puis la fermeté et la ruse tour à tour mises en usage – Ils éludent l'opposition des tribuns au recrutement –

Conquêtes journalières des tribuns dans l'intervalle de la proposition et de l'acceptation de la loi Terentilla –

Accroissement de nombre – délibérat. intér. soumises à la majorité.
Droit de convoquer le Sénat – vains efforts pour soumettre les consuls
Loi sur la violation des magist. au tribunal du peuple –

La loi Terentilla adoptée sous une forme nouvelle – demande d'une législation écrite – nouveaux délais du Sénat dans les moyens d'exécution – singulière position –

8

les bandes dont la garde lui était confiée.

Gouvernement des Décemvirs -

faction dès longtemps formée dans le Sénat, composée spécialement des jeunes Sénateurs, soutenue par tout le corps des Chevaliers, ayant les chefs dans les Claudius & plusieurs autres -

manoeuvre habile de cette faction - se voyant impuissante à combattre la loi Terentilla - elle cherche à s'en emparer - au profit de qui ?

méfiance mutuelle du peuple et du Sénat, favorable aux desseins des ambitieux - puis à la prolongation de leur puissance

situation de la République à la fin du Décemvirat

Comparaison entre les causes et la marche des deux grandes révolutions - l'expulsion des Rois et celle des Décemvirs - combien le Sénat plus faible, le peuple plus fort et plus éclairé sur ses droits, à cette dernière époque -

Aussi conséquences absolument contraires -

Considérations sur le droit des Gouvernemens et sur le principe de la souveraineté

sur les insurrections populaires et les révoltes armées

sur le vrai but de toute société et p. c. de toute constitution -

10

Résultat général de la lutte entre les Patriciens et les Plébéiens, le Sénat et le peuple, depuis les Dettes jusqu'à l'exécution de la Loi Terentilla. — Des garanties successives sont arrachées au Sénat

Une législation, un code écrit est obtenu. — les anciennes garanties sont renouvelées, affermies et étendues.

Les forces se balancent, mais les classes restent inégales.

Forme de la Constitution — Situation générale des choses par la lutte doit recommencer. —

Mauvaise distribution des forces et des pouvoirs

Inégalité des conditions et des droits, classe privilégiée, double aristocratie.

Durée totale et époques distinctes de la nouvelle lutte

Résultat général de la lutte des Patriciens et des Plébéiens, du Sénat et du peuple, depuis les Dettes jusqu'à l'exécution de la Loi Terentilla.

Garanties successivement obtenues par le peuple contre le pouvoir dominé par l'aristocratie

Les situations sociales commencent à s'éclaircir tout va se déterminant de plus en plus.

Code écrit d'où résulte l'égalité civile

Du reste l'inégalité politique sanctionnée

La liberté civile précaire et mal assurée

La liberté politique — à sa naissance —

~~caractères remarquables~~
~~par l'enthousiasme, les actes ; les talens~~ -

~~L. Valerius. Horatius. le tribun Duilius~~

---

distinction & définition de l'égalité civile & de l'égalité politique

de la liberté civile et de la liberté politique

de la liberté et de l'esclavage –

sur le but de toute association humaine, l'objet du gouvernement & le principe de la souveraineté

sur la différence la plus générale des gouvernemens

sur la division & l'organisation de la puissance politique

12

Loi des XII Tables.

Question à résoudre : que penser de l'ambassade des villes Grecques et à Athènes ?

Raisons pour :

Raisons contre :

La solution est-elle possible ?

Caractère de la législation des douze Tables :

Il semble qu'un grand mouvement des esprits se soit fait dans Rome après l'époque des Décemvirs, il semble que les lumières s'y soient rapidement propagées qu'il y ait eu un progrès notable de la civilisation et des arts

Une longue paix

l'histoire plus pleine, plus détaillée, plus sûre — les sources où puisent les histor. — plus abondantes

13

Auteurs de l'histoire.

Moïse : contemporain d'Inachus suivant Justin Martyr, Tertullien, Julien l'afr. Josephe, Clém. alex. Porphyre &c. de Cécrops, selon Eusèbe.

Sanchoniathon : Epoque de son existence fort incertaine — Tyrien, suiv. quelques-uns, d'autres, de Béryte.

Manéthon : originaire d'Egypte ; vivait sous Ptolémée Philadelphe par ordre duquel il entreprit l'hist. d'Egypte et traduisit en grec les annales dont la garde lui était confiée.

14

Marche générale de la lutte entre les Patriciens et les Plébéiens, le Sénat et les Consuls, les Tribuns et le peuple.

500 à 493 — 1re Epoque. Violente et désordonnée. Depuis l'affaire des dettes jusqu'à la création des Tribuns
intervalle de 7 ans

493 à 472 — 2e Epoque. Tendant à se régulariser mais dans le vague. Depuis les Tribuns et l'affaire de Coriolan jusqu'à la proposition de Voléron
intervalle de 21 ans

472 à 452 447 — 3e Epoque. Les droits commencent à se déterminer. Les forces tendent de plus en plus à l'égalité. Crise terrible. Depuis la loi de Voléron jusqu'aux lois des XII Tables et à l'expuls. des Décemvirs
intervalle de 20 ans

447 à 366. — 4e Epoque. L'égalité introduite peu à peu d'abord dans les lois civiles puis dans les lois politiques. La constitution républic. prend sa forme définitive. Depuis l'expuls. des Décemvirs jusqu'à l'élection du 1er Consul Plébéien.
intervalle de 81 ans
à subdiviser en plusieurs époques de moindre étendue

Personnages remarquables

dans le Sénat	dans le peuple
3e Ap. Claudius	le tribun Icilius

Grands hommes

L. Quintius Cincinnatus

15

Tableau des grandissemens extérieurs de Rome – Tableau du développement de la 3e lutte intérieure, de ses effets et de ses résultats définitifs – après la prise de Véies guerre des Gaulois – Siège et prise de Rome idée de ses destinées futures, causes de grandeur causes de ruines – Esprit de liberté, Esprit de conquête, centralisation absolue, inégalité toujours subsistante dans l'intérieur, misère du peuple – oppression à l'extérieur, abâtardissement des âmes – Point d'industrie, point d'arts, pas d'autre travail que la guerre – superstition toujours fomentée – ignorance et opulence corruption précédant la vraie civilisation –

autres rapports avec les Grecs (Sanchoniaton

3 leur de leur commerce avec les peuples sauvages –

leur commerce avec d'autres peuples –

Egypte – Arabie – Asie –

19.

17

3°. Phéniciens. — Voir la Géogr. de cette Période —
Comparaison de la Phénicie avec la Babylonie ; les centres les deux foyers connus de la civilisation en Asie, durant cette Période ; directions opposées —
Destination spéciale donnée par la nature et suivie de bonne heure, esprit de travail et d'audace, d'invention et de découvertes en tout genre —
À quelle race se rattachent les colons Phéniciens ? Canaan des livres hébreux — Chna de Sanchoniathon, sens de ces mots, extension du nom de Canaan — ses fils parmi lesquels Sidon et Heth — Ce qu'il faut conclure du texte de la Genèse relativement à l'origine des Phéniciens ? — Le récit non moins allégorique des fragments de Sanchoniathon altérés d'ailleurs et interpolés de mille façons après une Cosmogonie et une Théogonie, préludes nécessaires, et qui offrent de nombreux rapports avec la mythologie grecque, il passe sur le champ à la fondation des 1res villes Phéniciennes et aux développements les plus anciens de leur commerce, à leurs colonies primitives — dans les récits mythologiques rapports frappants avec l'Éthiopie, l'Égypte, la Babylonie etc. — Récits des Grecs sur l'origine des Phéniciens

Genes. X, 15 sq.

Sanchon. ap. Euseb. Praep. Evang. I, 10.

Herodot. Clio I, 1.

Distinguer entre les races ou familles de peuples — et les races ou variétés de l'espèce humaine précédemment reconnues —

découvertes & colonies primitives — depuis Chypre jusqu'aux côtes de la Thrace et à Thèbes

---

autres rapports avec les Grecs (Sanchoniath.

18

351 – 2e a. du S. de Véïes – Bataille décisive contre les Volsques – Artena détruite – Volsques abattus.

Premier et quatrième.

Siège de Véïes repris pour n'être plus discontinué –
352 revers, dévouement des Caval. – Solde à la Cavalerie
353 Nouveaux revers par la division des Tr. M.
Le peuple irrité cède aux instigations des Tribuns
354 Troubles intérieurs plus violens – Le peuple
emporte l'élection d'un Trib. M. dans son ordre
355 pour l'année suiv. P. Licin. Calv.
puis 5 Plèb. sur 6 Trib. M.
356 – intempéries des saisons Lectistern. I –
Le Sénat exploite à son profit la superstition pop.
T. M. Patric. – pr. l'an – 8.
Cependant Trib. M. Patric. moins heureux que les Plébéiens –
357 – Le siège traîne en longueur, la superstition excitée
s'accroît d'autant, prodiges, lac Albain –
Aruspice. Etrusq. – prêt. rép. de Delphes.
358 – Les ennemis se multiplient de tout côté.
359 – Plusieurs Trib. M. Plébéiens – Echec considérable
terreur – Camille dictateur – vœu –
Prise de Véïes – triomphe de Camille et ses effets.

Événemens intérieurs.

Mauvaise organisation de la République, ouvrage des circonstances, de l'ignorance générale et de l'habitude.

Rien de réglé, de bien déterminé, de constant et de fixe.

Sénat,

Peuple,

Consuls

L'injustice et l'oppression éclairent le peuple sur ses droits qu'il réclame successivement d'abord par des séditions puis par des entreprises régulières.

améliorations et réformes.

Les dettes.

La distribution des blés.

(Le partage des terres conquises
entre les plus pauvres citoyens.
et la communauté des droits.
2 grands buts.)

moyens de l'aristocratie.
—
Dictature
Influence religieuse
Ruse et violence tour à tour
Division semée parmi les tribuns.

moyens et garanties.

Les tribuns. droit de <u>Veto</u>.
assemblées sous leur présidence.
Le droit de Juridiction

Les comices par tribus
sans convocation du sénat ni
auspices.

1° exercer la juridiction.
pour nommer les tribuns.
pour s'occuper de toutes affaires.
Le droit de Législation

D'où

Égalité bien plutôt qu'équilibre de pouvoirs qui, mal combinés entr'eux vont s'entrechoquer bien plus que se balancer.

20

Septembre 1817.
Lecture des Classiq. lat.

Phèdre: — Schoell - hist. de la litt. rom. Vol. 2 - p. 343.

État ancien de l'Italie
du XVI au Xe siècle.

Événements.

Questions ?

L'Italie a reçu peut-être la plus
grande partie de sa population primitive
jusqu'à l'époque où furent fondées les
1res colonies grecques connues.

La seule raison autorise suffisamment cette opin. g.le mais quelles sont
les indications tirées de l'examen de la langue, des institutions, de la religion
surtout des anciens peuples de l'Italie ?

Y a-t-il ou n'y a-t-il pas d'anciennes colonies phéniciennes en Italie
et dans les îles ; quelle part ont-elles pu avoir à la populat. ital. ?

Les anciennes migrations ont dû être rares
ou peu difficiles d'abord, puis depuis plus
fréquentes ; elles ont dû se faire surtout par
les passages ou défilés principaux qui forment
le versant des Alpes.

On connaît à peu près l'ordre g.l dans
lequel elles ont eu lieu, mais point
l'époque précise et déterminée.

Marche g.le de ces migrations déterminée
par les mœurs et les habitudes des peuplades
barbares qui les composaient — instabilité
nécessaire et perpétuelle tant que le
genre de vie pastoral les irruptions sans
lieu remuantes — d'où passage constant
du N. au S. de l'Italie —

Races très distinctes dans la population
primitive ; entièrement et jamais pas
identifiées.

Langages aussi divers que les races

Idées générales de Heyne :

Illyriens, Ibériens, Celtes, Pélasges,
Étrusques —

Premiers habitans de l'Italie — *Sicules* (Ibériens) *Ombres*
(Celtes ou Gaulois) *Ausoniens* (Celtes également) d'où les
aborigènes — quelques peuplades *Illyriennes* sur les côtes occident.
de la mer Adriatique — *Pélasges*, premiers auteurs de la
civilisation en Italie — *Étrusques* successeurs des Pélasges.

Colonies helléniques dans la partie
méridionale — distinguées des migrations
pélasgiques —

Invasions plus récentes des Celtes
ou Gaulois dans la région septent.

1v

Etat ancien de l'Italie du XVIe au Xe siècle. — Evènement.

Migration des Illyriens dans le cours du XVIe siècle.

3 tribus Illyriennes en Italie.

1°. les Liburnes (de la Liburnie, Croatie) venus successivement jusqu'à l'extrémité orient. de l'Italie dans l'Apulie ou Iapygia où ils portaient le nom d'Apuli, Peucetii ou Pédiculi et Calabri — les trois peuplades parlaient un même idiome qu'ils conservèrent long-t. bilingues Horat. Satir. I, 10, v. 30. — quelques ~~[illegible]~~ autres peuplades de Liburnes répandues au N. et à l'O. : Praetutii dans le Picenum, Peligni de Corfinium.

2°. les Sicules (des front. de la Dalmatie) nation nombreuse, d'abord dans la moyenne Italie jusqu'au Tibre (Etrurie) puis venue au delà dans la Sabinie, le Latium et jusqu'à l'extrémité méridionale — Siculus et Opiques 2 n. qu'ils ont reçu dans les contrées où de leurs débris Sabins, Latins, Samnites, Oenotri, Itali (v. Ausones) : quelques-uns passèrent en Sicile où ils portaient leur nom originaire de Sicules — au XIIIe siècle avant J. C.

Selon Heyne, les Sicules (Ibériens d'origine) d'abord entre le Tibre et le Liris — ils cédèrent le pays aux Ausoniens (celtes d'origine) et passèrent en Sicile —

3°. les Hénètes ou Venètes au N. du golfe Adriat. Delerium — longtemps sans mélange — Crétif. de la colonie troyenne d'Antenor ; Vénètes descendus des Hénètes de l'Asie-Mineure, selon Strabon.

Migrations des Ibériens

Ces peuples fixés d'abord sur les côtes de la Méditerranée dans la Gaule entre les Pyrénées et les Alpes — pénétrèrent dans la Ligurie ~~[illegible]~~ le XVe siècle, à ce qu'on croit, de là sur les côtes de la Toscane, du Latium et de la Campanie. Poussés par de tribus nouvelles les uns s'avancèrent vers le midi et passèrent dans la partie O. de la Sicile, les autres s'embarquèrent dans les ports de Toscane et abordèrent en Corse. Traces du langage des Ibériens de l'Espagne dans cette dernière île. Senec. ad Helv. c. 8. Sicani de la Sicile Ibériens, selon Thucyd. VI — ayant d'abord habité la Ligurie très étendue alors puis chassés par les Ligures qui dominaient comme eux des Pyrénées aux Alpes, sur toute la côte — le passage des Sicanes en Sicile est du XIIIe ou du XIIe siècle, suivant Thucyd. Avec d'autres ils auraient précédé les Sicules dans l'île — et Thucydide lui-même rapportant le passage de ceux-ci est conforme à cette opinion

Veteres Sicani aux environs du Tibre dans Virgile

3

État ancien de l'Italie du XVIe au Xe siècle. | **Événements.**

Migrations des Celtes, postérieures à celles des Illyriens et Ibériens.

Ils entrèrent en Italie probablement par les gorges du Tyrol et du Trentin.

Leur nom Umbri ou Ambrons

Ils s'emparèrent de toute la haute Italie à l'exception de la Vénétie –
de l'Étrurie et de l'Ombrie propre ou du milieu –

Chassés d'une grande partie de ces contrées par les Étrusques, chassés à leur tour de la H. It. par les Gaulois –

Néanmoins ils se maintinrent au N. du Pô sous le nom d'Insubres ou Isombres et à l'E. des Étrusques sur le plateau de l'Apennin – sous leur nom originel d'Ombri

Les Liguriens, l'une de leurs hordes celtiques qui avaient couvert les côtes de Nice jusqu'au Tibre, quoique subjugués ou fort resserrés conservèrent leur nom à la droite de l'Arno – plusieurs émigrèrent en Corse où guidés par les Ibériens et donnèrent à l'île son nom actuel – auparavant Cyrnus.

Le nom d'Ombri, Umbri, Ambrones n'était que le nom gal d'une nombreuse race répandue depuis le Rhin jusqu'à la médit. à l'E. et à l'O. des Alpes et qui n'excluait pas une foule de noms particuliers de tribus –

Les Umbri d'origine celtique trouvèrent les Illyriens sur l'Adriatique et les Sicanes ou Ibér. sur la méditerr. Ce sont eux qui les 1ers poussèrent vers le S. et Liburn et les autres particulièrement les Liburnes

Selon Heyne, les Ausoniens d'origine celtique, après avoir chassé les Sicules des contrées entre le Tibre et le Liri, s'étendirent dans toute l'Italie inférieure sous des noms différents –

Leurs migrations postérieures au XVI S. antérieures aux migrations Pélasgiques, sans qu'on puisse en déterminer l'époque précise.

3v

4

Etat ancien de l'Italie du XVIe au Xe siècles

Evènemens.

Migrations de Pélasges antérieures aux Colonies Grecques propt. dites ou Helléniques.

Fait prouvé par la langue, les mœurs, la Religion et en gal par les caractères que nous offre la situation des peuples d'Italie à leur 1re apparit. dans l'histoire.

Idée de Heyne, sur les Pélasges d'Italie

Partie établie chez les Etrusques, mêlés parmi eux ou dominants sur certains points, à Falérie et à Agylla p. ex. partie, l'ennemis des Umbres et alliés des Aborigènes, reçus parmi ceux-ci — guerres perpétuelles des Tyrrhènes (Pélasges-Tyrrhènes) et des Umbri (Strab. V — Plin. III, 14) — ainsi épars dans toute la moyenne Italie.

C'était d'ailleurs un fait constant chez les anciens écrivains de Rome, comme Caton et autres, que les Aborigènes d'Italie étaient d'origine Grecque — Denys a combiné cette tradition avec celle de l'émigration d'Oenotrus et c'est là la base de son récit (Heyne ubi supra.)

V. Dionys. Halic. I, 11 sqq.

Récit de Denys d'Halicarnasse sur les trois émigrations de Pélasges d'Arcadie et du N. de la Grèce en Italie, de 1600 à 1200 environ — les 1ers Pélasges qui formèrent les Aborigènes s'établirent au S. des Umbri et chassèrent les Sicules des pays situés autour du Tibre. ils devinrent les ancêtres des Latins —

De eorum in Italiam adventu vaga et incerta fama est (Heyne ubi sup.)

Grandes difficultés contre ce récit

1re colonie des Pélasges en Grèce, sous Oenotrus — 17 g. avant la prise de Troie, selon Denys d'Halic. 1694 ou 1643 av. J.C.

2e col. Pélasges chassés par Deucalion avant 1503. les Umbri et les Etrusques, selon Heyne, étaient déjà fixés en deçà de l'Apennin et les Ausoniens dans la moyenne Italie — les nouveaux-venus moins barbares (v. Heyne. l.c. p. 369).

Probabilités

Les Pélasges ou Graeci, comme les appelaient les Romains (S. d. du N. d'une de leurs tribus ou peut-être d'un nom générique fort ancien) avaient occupé dans l'origine tout le N. de la Grèce depuis l'Adriatique et les Illyriens jusque bien avant dans la Thrace (tous les peuples ne formaient qu'une même race dont les variétés fort nombreuses). Ils durent passer en Italie par la même contrée que les Illyriens, traversèrent ceux-ci (Vénètes et Liburnes) ou les poussèrent au midi (partie des Liburnes et Sicules) et finirent par se mêler soit avec leurs débris soit avec les Umbri venus avant eux et alors très puissans: de là les Umbri, propr. de l'Umbrie ..., les Sabins, Latins, Samnites, les Ausoniens, Osques, Oenotriens, Italiens, Brutiens. Ce sont les vrais Aborigènes (mot qui revient à Autochthones) mélange de toutes les races qui jusque là avaient peuplé l'Italie, Celtes, Illyriens, peut-être Ibériens et également Pélasges — mais cette dernière race domina plus ou moins dans chacun de ces peuples nouveaux et son influence est surtout frappante chez les Sabins et les Latins; quand les Romains portèrent leurs armes au delà du Latium, les Sabins les plus nombreux — et quand ils poussèrent leurs conquêtes dans l'Italie méridionale plusieurs de leurs noms du moins avaient disparu — Osques, Ausoniens, Oenotriens —

Ainsi Aborigènes et Pélasges, au fond, même race de langue, de mœurs, d'institutions communes — probable que les Latins se nommaient eux et leurs frères Aborigènes pour se distinguer soit des Etrusques et Celtes soit des Colonies Helléniques.

Quant au nom de Pélasges, ce sont les Grecs de la basse Italie qui durent le donner à tous les peuples —

4v

5 Etat ancien de l'Italie — Evènements —

du X.e au VIII.e siècle —

Umbri, Ligures, Venètes, Isombres ou Insubres (tous Celtes ou Illyriens) au N. du Tibre et de l'Arno — quelques tribus d'Ombri et de Ligures (Celtes) avaient pu pénétrer au delà soit dans l'Italie, soit sur les côtes, par où s'expliquent les traces de la langue Celtique remarquées chez les Latins et autres peuples plus mérid.

Au S. du Tibre et de l'Arno — aborigènes où domine la race Pelasgique ou Grecque primitive — les plus célèbres, Sabins, Latins, Samnites divisés en tribus nombreuses qui formèrent de nombreuses cités.

Selon Heyne, à l'orient des Umbri, les aborigènes, partie des Ausoniens (d'origine Celtique), en deçà du Tibre, particulièrement dans le Latium, pays des Latins. Les Ausoniens répandus dans toute l'Italie inférieure depuis le Tibre.

Survinrent sinon deux races nouvelles, au moins deux peuples souverainement [illegible] puissants et les plus civilisés avant les Romains — l'un au commencement, l'autre à la fin de cette période —

1.° les Etrusques appelés par les Grecs Tyrrhéniens ou Tyrséniens, par les Rom. Tusci, Etrusci, leur pays, Tuscia, Etruria, eux-mêmes Rasena — nom général de la nation — noms particuliers et très nombreux des diff. cités.

Combien peu connus et pourquoi? monumens subsistans?

Grandes difficultés sur leur origine.

Récit d'Hérodote I, 94 — sur l'émigration des Méoniens ou Lydiens sous Tyrrhénus, tradition des Lydiens eux-mêmes.

Invraisemblances multipliées: circonstances puériles, impossibilité de trouver assez de vaisseaux pour un tel transport dans un temps où la navigation si peu avancée, assez de vivres dans une famine; mention rien moins que nécessaire [illegible] de Troie, Smyrne inconnue aussi bien que l'Italie à l'époque d'Homère; longue navigation de cette navigation prétendue, nulle vestige de cet évènement et des faits antérieurs ou postérieurs qu'il suppose dans les anciennes traditions Grecques; villes des Etrusques dans l'intérieur des terres et non près de la mer, silence de tous les écrivains à l'exception d'Hérodote, nulle analogie, nul rapport entre les Etrusques et les Lydiens ni pour les mœurs ni pour la religion, ni pour la langue

Conjecture de Heyne sur la cause de cette opinion générale de l'antiquité relativement à l'origine Lydienne des Etrusques: Tyrrhenorum nomine decepti, hos advenas pro Lydis habuere; enimvero fuerant Pelasgi eodem nomine, qui partim Lemnum, Imbrum et nonnullas Thraciae ac Thessaliae oras insederant, partim praedandi causa mare pervagati sunt: diversi ab Etruscis, qui proprio nomine Rasenae vel Turasenae dicti in alterum nomen a Graecis Romanisque scriptoribus deflexi sunt — ([illegible] in opusc. acad. vol. V, p. 394.)

52

6

Etat ancien de l'Italie du Xe au VIIIe Siècle.

Evénements.

D'où sortaient les Etrusques, à quelle race appartenaient-ils ?

Hypothèse de Fréret :

Les Etrusques, Tyrrhènes ou Rasena originairement même peuple que les Rhaeti. v. T. Liv. V, 33. Plin. III, 20. tous deux donnent une même mais également pauvre explication du fait –

Cette identité des Rasena et des Rhaeti prouvée depuis par les nombreux lieux et restes de monumens Etrusques trouvés dans le Tyrol –

Ils étaient descendus des gorges de la Rhétie d'où ils se répandirent sur les deux rives du Pô – extension primitive de leur puissance, selon Polybe

Etaient-ils lettrés et quel sens faut-il attacher à ce mot, quelle peut en être la valeur historique ?

depuis le Tessin jusqu'à l'embouchure du Pô – ils ne passèrent pas le Tessin et ne purent s'emparer du pays des Vénètes –

Ils desséchèrent les marais formés par les bouches du Pô – Plin. III-20.

Ils bâtirent d'abord Mantoue et Adria au N. du Pô.

Bientôt ils s'étendirent au Midi jusqu'à l'Apennin – fondation de Felsina depuis Bononia – les Ombri chassés de la contrée et par suite de la plupart des pays qu'ils avaient occupés jusqu'au Tibre. Tous les peuples au S. du Tibre refoulés par cette invasion (passage des Sicules en Sicile vers 1000 av. J.C. selon Dionys.) dans laquelle les Etrusques parvinrent à l'embouchure du Tibre –

Heyne (ubi sup. p. 402 sqq.) adopte en grande partie les idées de Fréret, sans cependant se donner autant de latitude : il se fonde principalement sur les deux passages indiqués de T. Live et de Pline, en y joignant Polybe I, 17 – Justin XX, 5, 9 – Strab. V – p.

Il pense que les Etrusques sont venus des Alpes Rhétiennes, mais qu'ils se sont établis, fixés d'abord sur la Méditerranée d'où ils envoyèrent plus tard des colonies sur les deux rives du Pô qu'ils avaient déjà occupées ; ce fut seulement à cette 2e ép. qu'eurent lieu leurs guerres avec les Ombri, maîtres de ces contrées dont le pays entre l'Apennin et les Alpes – v. Pline III-19.

A quelle époque eut lieu l'invasion des Etrusques dans les pays au S. du Pô et dans l'Etrurie propre ?

Voyez le très ingénieux calcul de Fréret au moyen duquel il fixe à l'an 992 av. J.C. l'établissem. des Rasena en Etrurie.

C'est en effet vers la fin du XIe siècle ou au comment. du Xe que la plupart des critiques placent cette même époque de l'établiss. des Etrusques.

Erreur reprochée à Fréret par l'abbé Zannoni – (Degli Etruschi, dissertaz. Firenze 1810 – 8°.) Siècles des Etrusques, institution particulière, confondus avec les grandes années du monde ou périodes des révolutions du globe admises par le même peuple comme croyance religieuse – Durée de 10 siècles fixée par le destin à l'Empire des Etrusques (Varro ap. Censorin. de die Natal. c. 17.) ; cet empire finit à la bataille du lac Vadimon 221 av. J.C. il avait commencé 10 siècles avant : or de ces 10 s. les sept prem. avaient formé 781 ans (Varro ibid.) terme moyen pour les siècles suivans entre 105 et 123 le plus court et le plus long des sept premiers, 114 – 342 ans avec 781 = 1123 avant 221 – je conclus 1344 av. J.C.

Heyne (ubi sup. p. 401) adopte sans réflexion le calcul de Fréret.

1/ Etat ancien de l'Italie du Xe au VIIIe Siècle. — Evènemens.

Heyne pense que dans le cours de ces deux siècles l'Italie vit les Ombres et les Etrusques, peuples voisins au N. du Tibre et de l'Arno, lutter pour la domination, fonder des colonies nombreuses sur les deux rives du Pô et prendre peu à peu l'essor vers la civilisation.

Mais il ne croit pas que cette période ait pu suffire au prodigieux développement qu'on a voulu donner soit aux arts, soit même aux lettres, dans les contrées de l'Italie particulièrement chez les Etrusques, avant la fondation de Rome.

Elementa litterarum artiumque et rudimenta per has aetates posita concedere licet a populis barbaris; at vero, in tot saeculorum progressu, etiam quum luxu diffluerent, turpissimae superstitionibus foede servientes, vix ingenia magnarum rerum capacia aut habere, aut ferre, inter se potuerunt. (ubi sup. p. 405.)

Il paraît même appliquer ces observations à toute l'ancienne et à la durée entière de ces peuples, ce qui peut paraître un sévère ou très hasardé.

Etablissement des Etrusques en Campanie vers la fin du IXe S. et le commencement du VIIIe. fondation de Capoue et de Nole. Ces lieux occupés d'abord par les Osques et Ausoniens, puis par les Grecs de Cumes qui les furent à leur tour assujettis par les Etrusques, ceux-ci bâtirent peu à peu XII villes à l'instar des XII cités de l'Etrurie propre et des XII de l'Etrurie septentrionale.
Strabon V-p. — Capoue fut considérée comme la capitale. Les établissements des Etrusques en Campanie comprirent, à ce qu'il paraît, le pays des Picentins et s'étendirent jusqu'au
Plin. III-10. — Silarus.

In Tuscorum jure pene omnis Italia fuerat (Serv. ad Aeneid. XI-567.)

Cités et confédération de l'Etrurie propre.

Cités ou primitives ou ensuite colonies dans l'Etrurie septentrionale, sur les rives du Pô.

Cités Etrusques en Campanie

Liv. V-33 sqq.
Polyb. II-17.
Plin. III.

1er échec porté à la puissance étrusque par l'invasion des Gaulois dans le N. de l'It. battus sur les bords du Tésin et successivement dépouillés de tous les pays qu'ils avaient occupés dans la G. Cisalpine, à l'exception de Mantoue; il paraît qu'ils se maintinrent aussi dans les bouches du Pô, à Adria, et sur les côtes de l'Ombrie et du Picenum, particulièrement à Cupra.

an de R. 164 - av. J.C. 590 - 200 ans avant le siège de Clusium - (V. Heyne, ubi sup. p. 420).

dans le cours de ces 260 ans, guerres perpétuelles des Gaulois contre les Etrusques septentrionaux - Saepe ab iis cis Padum ultraque legiones Etruscorum fusae - (Liv. V-35)

Liv. IV-37.
Strab. V-p.

2e échec en Campanie par les Samnites. Prise de Capoue (Capua-Vulturnum, nom étrusque traduit par le latin) an de R. 331 - av. J.C. 423 -

3e et dernier coup en Etrurie propre par les Romains

an de R. 474 - av. J.C. 280.

8 Etat ancien de l'Italie — du Xe au VIIIe S.

Événement

2°. les Colonies Helléniques —

8v

4/

Etat ancien de l'Italie du Xe au VIIIe siècle.

Constitutions primitives, moeurs, état des peuples principaux de l'Italie avant les Romains.

Tribus et hordes de chasseurs et pasteurs lentement fixés

À quelle époque et de quels peuples l'agriculture fut-elle d'abord connue en Italie ?

Quand elles se fixèrent, chacune d'elles occupa un canton séparé ; autant de bourgades ou cités que de tribus

Double penchant qui porte les hommes à se réunir et à se diviser. Besoins physiques, défense commune, bienveillance naturelle ; intérêts individuels, principe de liberté, jalousies ~~[illegible]~~ entre tribus et cités. D'où nombre infini de petites associations et indépendance plus ou moins complète de chacune.

Le gouvernement patriarchal dut produire le gouvernement monarchique, mais d'abord extrêmement limité par l'autorité des pères de famille, des anciens ou sénateurs

La Royauté fut-elle d'abord élective ou bien héréditaire ?

Peu ou point d'union véritable des tribus ou cités entre elles — guerres fréquentes de cité à cité dans une même nation —

Progrès de la société très lents, souvent interrompus soit par les guerres intestines, soit par des invasions étrangères

De ces invasions et de la nécessité d'y résister, premières ligues ou confédérations entre plusieurs cités d'une même nation, mais partielles et accidentelles — isolement habituel —

Confédération antérieure, ou plutôt ensemble commun (amphictyoniques) fondée uniquement sur l'identité de race et l'unité de moeurs, de Religion. Sacrifices périodiques, sortes de fêtes nationales avec des sacrifices et des jeux

Difficultés des conquêtes dans un tel état de choses — d'ailleurs rien qui ressemble à des armées permanentes — les hommes seuls nomades, seuls conquérans — ailleurs la faiblesse et la nature de la constitution s'y opposent —

Soldats et laboureurs à la fois — faisant la guerre à leurs frais n'y cherchant que le butin — campagnes très courtes — hiver, terme nécessaire de chacune.

Cités dans leurs commencemens exclusivement occupées du soin de la subsistance, des besoins et de l'organisation intérieure

Parfois — rivalités terribles, d'où guerres d'extermination ; vaincus transplantés ou dispersés çà et là, ruine de la cité, du reste ; la plupart des guerres se réduisirent à faire ou à venger des injures et se terminaient par des brigandages ou par le pillage sur les terres de l'ennemi.

Jalousies entre les cités d'une même nation empêchent que les confédérations ne deviennent conquérantes.

Il n'y a guères que deux cas où les conquêtes soient possibles — les peuples par eux-mêmes n'y ayant aucun intérêt — 1° le despotisme qui absorbe l'intérêt public dans l'égoïsme et les passions d'un seul. 2° la domination de l'aristocratie (autre despotisme) qui a besoin d'occuper le peuple au dehors et de le distraire de sa situation intérieure ; jusque là les guerres les plus violentes et les plus soutenues finissent ou par le sac des cités ennemies et par la transplantation dans la cité victorieuse de tous les habitans, ou par une transplantation partielle et l'envoi d'une colonie à la place, dans la cité vaincue — c'est un acheminement aux conquêtes, un notable agrandissement, ce n'est point encore l'esprit des conquêtes.

Souvent et presque toujours les rivalités entre cités de même origine et les guerres qui s'en suivirent donnèrent lieu à la prédominance d'une de ces cités sur les cités rivales, souvent voisines et plus faibles

De là

acheminement à une confédération permanente, mais nullement libre — despotisme de la ville principale

Peut-être aussi une sorte de hiérarchie et de subordination analogue à l'origine de tous les établissemens — effet de la constitution patriarchale

Accroissement plus ou moins rapide de la population soit par le cours naturel des choses, soit par l'effet de cet usage assez général de s'identifier les vaincus en tout ou en partie — d'où colonies — d'abord tout autour de la métropole.

Les colonies plus ou moins dépendantes de la métropole, selon que celle-ci était plus ou moins forte et les autres plus ou moins éloignées — autre principe des confédérations primitives plus ou moins libres.

10. Etat ancien de l'Italie du Xe au VIIIe siècle – Traits ppaux des Constitutions, lois, mœurs &c des ppaux peuples d'Italie avant les Romains.

11. Etat ancien de l'Italie du Xe au VIIIe siècle.

Origine, caractères, esprit de la Religion & Institutions Religieuses des anciens peuples d'Italie avant les Romains

12. Histoire des Latins avant la fondation de Rome jusqu'au milieu du VIIIe siècle.

Evénemens connus.

12v

Géographie de Rome :

l'Enceinte de Rome bornée d'abord au mont Palatin.

Pomoerium

Plus tard, des Sabins et des Etrusques ayant été reçus dans la ville :

Romains sur le Palatin,	Ramnenses	Quirites
Sabins sur la Roche Tarpéienne,	Titienses	
Etrusques dans la vallée	Luceres	

après la destruct. d'Albe et la transp. de ses hab. — Albains

mont Coelius renfermé dans l'enceinte de Rome par Tullus Hostilius qui l'habita.

nouvelles conquêtes et nouveaux accroissemens de population

mont Aventin par Ancus Martius

conquêtes de Servius Tullius

nouvelle enceinte de Rome

Pomoerium porté au delà des monts

Quirinal

Viminal

Esquilin

Le cens ordonné par Servius Tullius porta, dit-on, le nombre des Citoyens à 80,000 — selon Fab. Pict. dans Tite-Live, sans compter tout ce qui n'était pas en état de porter les armes.

Division des Quartiers et distribution nouvelle de la popul. sous Servius Tullius sans distinction de nations ni autres :

4 Tribus Urbaines

Palatine

Suburrane

Colline

Esquiline

Tribus Rustiques — 17 ou 26 ?

division du territoire de Rome

13v

14r

Événement.

Ville de Rome antérieure à la fondation de celle que l'on connaît.

Palilia – Pales 21 avril — 1. 754. Romulus — Les fondateurs de Rome étaient-ils des brigands, comme on les représente ?

Romulus, élevé à Gabies

il ouvre un asyle

Enlèvement des Sabines etc.

Consus – Consualia.

Institutions attribuées à Romulus, plus anciennes que lui
Acad. XIX. p. 232. in-12.

1res guerres contre les voisins.

Spolia opima — Caenini

Templ. Jov. Fer. in monte Saturn. — Antemnae — Pourquoi les Romains s'associaient-ils successivement les peuples vaincus ?
Ibid. – p. 234.

Crustumini

Premiers exemples de colonies, leurs vraies causes et leur but

Sabini

Templ. Jov. Stator. sub m. Palat.

Matronalia

Romulus reçoit Tatius dans Rome

Caele Vibenna, Lucumon, se joint à Romulus qui assigne à ce chef étranger et à ses sujets des demeures sur le mont Caelius et dans le quartier Toscan (Vicus Tuscus).

guerre contre Veies

et contre plusieurs peuples du Latium

37. 717. Disparition de Romulus

15r   1

Événemens :

Dissensions après la mort de Romulus, pour le choix de son successeur

Le Sénat exerce la souveraineté – Décuries ou directoires successifs avec un président changé tous les 5 jours

Mouvemens nouveaux ; opposition du peuple

37. 717. le Sabin Numa Pompilius élu Roi. – Singulière cérémonie pratiquée par l'augure pour sanctifier l'élection de Numa –

Entretiens de Numa avec la Nymphe Égérie – Caractère de l'influence nouvelle exercée par Numa –

Institutions Religieuses et Politiques à la fois de Numa.

Les féciales

Temple de Janus

Les flamines

Les saliens

Vesta et son culte – Vestales

La bonne-foi

Terminalia — Le dieu Terme

Réforme du Calendrier

Jours fastes et néfastes

Pontifes – Pontif. max.

fastes ou annales

Soins donnés à l'agriculture

80. 674. Mort de Numa –

Institution de l'Interrex

Tullus Hostilius élu par le peuple et confirmé par le Sénat – son éducation – son caractère –

Guerres nouvelles contre les voisins

Albe détruite, habitans transportés – nouvelle extension de la ville de Rome

Prodiges, pluie de pierres

Institution des Neuvaines ou fer. [illegible]

114. 640. Peste. Superstitions. Mort de Tullus.

Élection d'Ancus-Martius, Sabin, p.-f. de Numa.

Prévention des peuples du Latium – ils se révoltent

Nouvelles guerres – victoires, conquêtes, nouveaux accroissemens de Rome –

fondation d'Ostie, salines

Janicule fortifié – pont Sublicius –

Lucius Tarquinius à Rome – tuteur des enfans

137. 617. d'Ancus – Mort de ce dernier. – Première intention manifestée de substituer l'hérédité à l'Élection.

162 137 - 617.

Evènement -

Tarquin l'ancien, successeur d'Ancus -

Promotion de Sénateurs tirés des Plébéiens.

deux Vestales ajoutées aux anciennes -

Traités d'ensuite, ligues contre les Romains

Latins, Sabins, Etrusq. défaits

1er triomphe

Centuries de Cavaliers doublées ; l'augure Attius Naevius et son aventure - — ambition marquée et empiètemens successifs de Tarquin l'ancien -

1er développem. de l'industrie et des arts grands travaux de Tarquin :

murs de Rome en p. de taille

Portiques autour de la place p.

Cirque

Egoûts

Temple de Jupiter - Capitole - — fables au sujet de la fondat. du Capitole et réflexions judic. de Condillac qui prend ces fables pour des légendes postérieures - inventées à dessein. Hist. t. XIV p. 272 ch. 12.

La superstition tournée vers les idées de grandeur politique et nationale, chose nouvelle.

Servius Tullius né esclave, gendre de Tarquin celui-ci assassiné par les fils d'Ancus.

176 - 578. Servius T. succède à Tarquin sans élection. — artifices mis en oeuvre pour rendre la Couronne héréditaire -

Templ. D. fort. — fortun. Viril. Il est reconnu par les Comices après ses conquêtes

Populat. augmentée - enceinte de la ville agrandie - — dessins secrets de Servius D. cet agrandissement

Modification importante dans la Constitution de l'Etat.

Institution du Cens — Résultats du Cens

Nouvelle division du peuple
Tribus Urbaines - tribus Rustiques.

Registres civils - retour périod. du Cens
Lustre -

Institution des Classes et Centuries

assemblées par Centuries

Suovetaurilia Lustre

Rome à la tête des villes du Latium

Templ. Dianae in aventino. Temple commun — nouveaux projets de Servius

220. 534. mort de Servius assassiné par son gendre -

17r

Événemens.

220 - 534. Tarquin petit-fils de Tarquin l'ancien, surnommé le Superbe

Il ne fut point élu, ne prit point les auspices

Garde du Roi composée de Soldats mercen ou divers

Sa conduite envers les Latins - droits qui leur sont accordés

Templ. Jovi Latiali
feriae Latinae

Guerre contre les Volsques et les Sabins.

Tarquin cherche à plaire au peuple et à abaisser l'aristocratie

Assassinat du père et du frère de L. Junius surnommé Brutus

[illegible] enrichie de travaux

nouveaux cloaques

amphithéâtre envir. de portiques

divers édifices

Capitole fort avancé.

Lucrèce outragée par Sextus fils de Tarquin

Conjuration

Tarquin à la guerre contre les Rutules
banni par un décret du peuple

244 - 510. Royauté proscrite

Histoire Universelle : 2e âge — Hist. Romaine — 1re Période — Institutions

État civil :

Organisation politique & militaire à la fois :

3 Tribus dans 3 quartiers séparés, ayant pour chef un Tribun.

Le nombre des Tribus augmenta successivement

10 Curies dans chaque Tribu commandée chacune par un Centurion.

Le nombre des Curies (30) ne changea point

Terres distribuées également entre les 30 Curies

Dans le principe, les charges de l'État également réparties entre tous les citoyens — chaque citoyen soldat — servait à ses dépens et contribuait également aux charges

Fondement de la distinction du peuple Populus en Patriciens et Plébéiens

Institution des Patrons et des Clients

Etat Politique :

3 <u>Tribus</u> ou quartiers en
36 <u>Curies</u> ou divisions

après la réunion des Sabins et ceux des Albains les Tribus formaient comme 3 nations unis seulement par un lien Politique et Religieux tout à la fois

Assemblées particulières - des Curies
chaque Citoyen ayant son suffrage

Assemblées générales - des Tribus
chaque Curie ayant un suffrage.

Comices par Curies

Nulle subordination entre les Curies - le sort décidait laquelle opinerait la 1re. et celle-ci se nommait Curia <u>praerogativa</u>

Ainsi la souveraineté résida primitivement dans le peuple - tous eurent les mêmes Droits, tous les mêmes devoirs et les mêmes charges publiques - Impôts &c -

Inconvénients amenés par le temps et la force des choses - inégalité des fortunes toujours croissante d'où misère et trouble et de là guerre pillage - désordre de toute espèce.

Conseil Suprême ou Sénat -
d'abord de 100 - puis après la réunion des
Sabins de 200 Membres.

Distinction d'ordres - caractère de son
origine -

l'ordre des Patriciens - son influence
Politique

Suite de l'Etat Politique.

Le Roi _ ses attributions _ combien son autorité était limitée.

La Couronne, dans le principe de l'Institution, fut-elle élective ou héréditaire et Condillac se fait-il pas une supposition gratuite quand il pense qu'à la mort de Romulus les circonstances seules la rendirent élective? H. A. T. XIV p. 248. in 12.

Terres réservées pour le domaine du Roi. et pour les besoins de l'Etat.

Insignes du pouvoir Royal.

Praefectus Urbis

Tribunaux _ duumvirs institués pour rendre la justice.

Administration

Tribuns, lieutenans dans la guerre & ministres dans la paix _ chargés du gouvernement civil des Tribus.

2e Etat Politique
Sous Servius Tullius.

Législation.

Lois Politiques

Constitution non écrite – résultat de la force des choses et de la marche naturelle de la société

Très probablement – image de la Constitution d'Albe-la-longue, avec les modifications qu'y put introduire le génie de Romulus ou de tout autre d'après les institutions ou les habitudes particulières aux peuples voisins dont plusieurs furent reçus dans Rome et durent y apporter leurs idées et leurs coutumes.

Lois Civiles

Elles n'étaient non plus autre chose que celles de la mère-patrie successivement modifiées et au fond de simples usages, des coutumes comme celles qui gouvernent tous les peuples barbares.

Loi sur l'autorité paternelle

Religion

Institutions Religieuses

Portion des terres assignée au service de la religion et à la construction des Temples
Caractère général des Institutions Religieuses chez les Romains

Caractère général du Culte

Ministres de la Religion

3 Augures, créés par Romulus, en raison du nombre des Tribus

3 Aruspices

Curions, au nombre de 30, celui des Curies car, dans le principe chaque Curie avait son temple ou chapelle et p. c. son prêtre qui était à la fois président et magistrat civil. – le Curio Maximus présidait l'assemblée des Curions de toutes les tribus.

Fratres Arvales au nombre de 12.

Luperci prêtres de Pan – à Lupo –

Etat domestique

Etat individuel

Genre de vie - professions

Laboureurs et soldats

Arts mécaniques abandonnés aux esclaves

Agriculture, Industrie,
Arts et Métiers.

18

Etat Militaire –

Etat Militaire

Dans chacune des 3 Tribus

1000 - pedites } miles de Mille

100 - Equites } Legio a legendo

Chaque citoyen était soldat et servait à ses dépens

Droit des Gens.

Institution des fécials par Numa

Idée des peuples du Latium sur les limites et les conditions de leurs traités de paix avec les Romains, manifestées après la mort de Tullus Hostilius. V. Ancus Martius

Histoire Universelle – 2e âge   Hist. Romaine – 2e Période   Evénements

Considérations Générales –

Pourquoi les Romains devinrent-ils conquérans ?

Causes intérieures

Causes extérieures

Pourquoi furent-ils en butte si longtemps aux attaques de toutes les nations voisines ?

De quelle époque date chez eux l'esprit de domination extérieure ? Quand passèrent-ils de la défense à l'attaque ?

Circonstances intérieures qui donnèrent surtout un grand développement à ce nouvel esprit ?

4

Progrès général des choses, marche de l'agrandissement tant intérieur qu'extérieur, caractères généraux et des hommes et des événemens dans le cours de la 1re Période, sous les Rois.

5

3° Etat Politique –
Changemens dans la Constitution
depuis l'expulsion des Rois

8

9

2

10